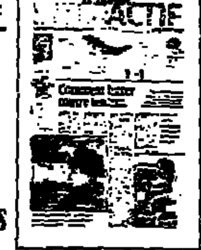
LE MONDE ÉCONOMIE
LE MONDE INTERACTIF

■ Les inégalités hommes-femmes
■ Virus sur le Net
■ Emploi : 19 pages d'annonces classées



Le Monde

55e ANNÉE – N° 16833 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MERCREDI 10 MARS 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



LINE ROSSIGNOL

Cahier spécial « Vivre Toulouse »

Pays de cocagne au bonheur tranquille, propulsé à l'avant-garde des technologies, Toulouse est aujourd'hui rattrapée par son époque.

A nos lecteurs

Par suite d'une panne technique, les éditions du *Monde* datées 9 mars ne sont pas parues. Jean-Marie Colombani s'adresse à nos lecteurs et à nos distributeurs. p. 36

Corse : le retour des nationalistes

Au premier tour des élections territoriales, les nationalistes ont totalisé près d'un quart des sufrages et Corsica Nazione plus de 10 % des voix. Un vote de défiance vis-à-vis du gouvernement. p. 10 et notre éditorial p. 17

Etats-Unis et Europe devant l'OMC

Face aux responsables de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Européens et Américains réaffirment leurs arguments dans le conflit commercial de la banane. p. 2



MICHEL CIMENT/CALMANN LEVY

Kubrick dans les étoiles

Il était un cinéaste exceptionnel, effacé derrière une œuvre mémorable. Stanley Kubrick est mort dimanche en Grande-Bretagne. p. 30 et 31

Assurance maladie

Le directeur de la Caisse nationale propose à Martine Aubry un plan d'économies de 50 milliards de francs d'ici 2002. p. 9

A la reconquête de la Seine

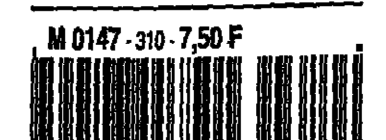
Jean Tiberi présente un programme d'aménagement des berges à Paris qui fait une large place aux piétons. p. 13

Prêt-à-porter : défilés marathon

Les défilés hiver 1999-2000 se sont achevés à Milan. Ils débutaient dimanche, à Paris, pour un marathon de la mode d'une semaine. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 310 - 7,50 F



Sang : Fabius et Dufoix relaxés, Hervé condamné

● La Cour de justice de la République a rendu son arrêt dans l'affaire du sang contaminé ● Les juges estiment que « l'action de Laurent Fabius a contribué à accélérer le processus de décision » sur le dépistage obligatoire des donneurs de sang ● Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, est le seul condamné, sans qu'une peine ne lui soit appliquée

LA COUR de justice de la République a rendu, mardi 9 mars, son arrêt dans l'affaire du sang contaminé. Les quinze juges ont prononcé la relaxe pour Laurent Fabius, premier ministre au moment des faits et Georgina Dufoix, ancienne ministre des affaires sociales. En revanche, ils ont condamné Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, sans toutefois qu'une peine ne soit prononcée, ainsi que l'autorise l'article 469-1 du code de procédure pénale. L'arrêt de la Cour dégage la responsabilité pénale de M. Fabius et de Mme Dufoix. Les juges estiment que *« l'action de Laurent Fabius a contribué à accélérer la prise de décision »*, en 1985, dans le dépistage obligatoire chez les donneurs de sang.

Le sort des trois anciens ministres est scellé depuis le 2 mars. Ce jour là, les quinze juges – trois magistrats professionnels et douze parlementaires, sept de droite et cinq de gauche – s'étaient réunis pour délibérer. Quelques heures de débats avaient suffi pour statuer sur le sort des trois prévenus. La Cour avait conclu à une action *« rapide »* et *« raisonnable »* de Laurent Fabius en faveur du dépistage et prononcé la relaxe à une majorité de douze voix contre trois. Considérant notamment que Georgina Dufoix avait rapidement réglé les aspects financiers de la mise en œuvre des mesures gouvernementales, les juges avaient prononcé sa relaxe par dix voix contre cinq.



Sur les sept plaintes examinées par la commission d'instruction, les juges en avaient retenu deux comme pouvant entraîner la responsabilité, par *« imprudence, inattention, négligence »*, d'Edmond Hervé. Ce faisant, ils impliquent l'ancien secrétaire d'Etat à la santé dans deux dossiers distincts, le non-rappel des transfusés et la mise en place des mesures d'accompagnement du dépistage systématique des dons de sang. Ils ont donc condamné, sans prononcer de peine, M. Hervé par huit voix contre sept.

Les débats de la Cour de justice – dont le président Le Gunehec avait, dès la première audience, qualifié la procédure de *« surréaliste »* – ont provoqué, pendant trois semaines, un malaise entretenu par la conduite des débats, l'attitude du parquet et l'absence de parties civiles. Une enquête du *Monde* souligne combien les structures de la santé publique ont été bouleversées par l'affaire du sang contaminé.

Lire pages 6 à 8 et notre enquête page 15

Pour lutter contre le piratage, Microsoft pirate ses clients

RICHARD SMITH, un programmeur de Brookline, dans le Massachusetts, président de Phar Lap Software, a pris le géant du logiciel, Microsoft, la main dans le sac. Jeudi 4 mars, en analysant la procédure d'enregistrement de Windows 98, il a découvert qu'un numéro était transmis automatiquement à l'éditeur en même temps que les informations classiques (nom, adresse, numéro de téléphone, type d'ordinateur, etc.). Or rien ne permet de savoir qu'une telle communication se produit. *« Microsoft ne m'a jamais demandé si j'acceptais de communiquer ce numéro, ni même ne m'a informé qu'il était envoyé... »*, indique Richard Smith au quotidien américain *The New York Times*, qui a révélé l'affaire dans son édition du dimanche 7 mars.

L'utilisation combinée de Windows 98 – le système d'exploitation qui équipe près de 80 % des ordinateurs personnels – et de logiciels de bureautique très populaires, comme le traitement de texte Word ou le tableur Excel, crée une véritable « empreinte digitale » du propriétaire de l'ordinateur. De quoi constituer de vastes bases de données et faciliter le suivi des pérégrinations des internautes sur la Toile. Un rêve pour tous les commerçants du cyberespace. Un cauchemar pour les défenseurs des consommateurs.

Microsoft admet l'existence du numéro unique d'identification de ses logiciels. Néanmoins, Robert Bennett, directeur des produits Windows chez l'éditeur de Redmond, déclare que *« le logiciel n'est pas censé envoyer cette information sans que l'utilisateur n'ait donné son accord »*. Or c'est précisément ce qui semble se produire... *« Dans ce cas, il s'agit d'un bogue et nous allons l'éliminer »*, poursuit-il. Microsoft s'est engagé à modifier la procédure d'enregistrement, lors de la prochaine mise à jour de Windows 98, et à purger ses bases de données de toutes les informations collectées par ce moyen. De plus, l'entreprise étudie la possibilité de créer un petit programme permettant aux utilisateurs de Windows d'effacer le numéro de série enregistré dans la mémoire de leur ordinateur.

Cette mésaventure survient quelques jours seulement après celle d'Intel et de son nouveau processeur, le Pentium III. A l'origine, la puce était programmée pour envoyer automatiquement son numéro de série lors des communications sur Internet. Un moyen sûr d'identification justifié, selon le fabricant, par les besoins de sécurité des transactions électroniques. Le tollé engendré par ce « perfectionnement » a conduit Intel à rendre l'envoi du numéro optionnel et à le désactiver sur les ordinateurs neufs.

En fait, c'est la lutte contre le piratage des logiciels qui explique, pour une bonne part, l'acte de Microsoft. En récupérant un numéro de série à l'insu de l'utilisateur, l'entreprise peut vérifier si ses logiciels sont illégalement utilisés par plusieurs personnes et obtenir une preuve du piratage exploitable devant les tribunaux.

Pour l'instant, de telles pratiques se heurtent à la vigilance des protecteurs de la confidentialité de la vie privée. Mais il est remarquable que l'astuce de Microsoft n'ait pas été découverte plus tôt alors que des dizaines de millions de personnes utilisent ses logiciels dans le monde.

Michel Alberganti

Les Français boudent l'euro

DEUX MOIS après son lancement réussi sur les marchés financiers, l'euro demeure une monnaie virtuelle pour les consommateurs. Son utilisation comme moyen de paiement est marginale, même dans la grande distribution, où d'importants efforts de préparation et de promotion avaient pourtant été menés. Chez Carrefour, seulement 0,1 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros ; Monoprix-Prisunic a enregistré en tout et pour tout 80 règlements en monnaie européenne en deux mois. L'indifférence des particuliers à la nouvelle devise inquiète la Commission européenne, qui entend développer l'usage de l'euro avant l'introduction en 2002 des pièces et des billets.

Lire page 20

Faut-il avoir peur de la Grande Albanie ?

DEPUIS LE DÉBUT du conflit du Kosovo, un mot est resté tabou pour la communauté internationale : l'indépendance. Des périphrases sont autorisées, une « autonomie substantielle » est proposée, qui crée un objet institutionnel ayant pratiquement tous les attributs de l'indépendance, mais le mot n'est pas prononcé. Pour une raison tactique évidente : il est déjà assez difficile de faire admettre aux Serbes d'aller plus loin que le statut de région autonome accordé par le pouvoir yougoslave en 1974 et supprimé par Slobodan Milosevic en 1989. Pour une raison plus profonde : la crainte qu'un Kosovo indépendant ne soit le prélude à une remise en cause généralisée des frontières dans les Balkans qui, cette fois, ne toucherait pas seulement l'ancien espace yougoslave comme en 1991-1995 mais, par contagion, l'ensemble de la région, de la Bosnie à la Grèce et la Bulgarie.

Pendant la récente guerre de Yougoslavie, on a beaucoup parlé de la « question serbe » et les autorités françaises, au moins sous la présidence Mitterrand, n'étaient pas les dernières à l'évoquer. La « question serbe » désignait le fait qu'à la suite de l'éclatement de la Yougoslavie, les Serbes se retrouvaient dispersés dans plusieurs Etats et avançaient la revendication, jugée par certains légitime, de vivre dans un même Etat. La réalisation de la Grande Serbie supposait la remise en cause des frontières et des transferts de population qui, sous l'impulsion de Slobodan Milosevic, ont pris en Bosnie la forme du nettoyage ethnique.

Or il y a une « question albanaise » comme il y a une « question serbe ». Des communautés albanaises se retrouvent dans plusieurs Etats des Balkans, l'Albanie proprement dite regroupant à peine la moitié d'entre elles. On en trouve évidemment au Kosovo, où elles forment quelque 90 % des deux millions d'habitants de la province, en Macédoine, où les Albanais représentent, selon les évaluations, un quart à un tiers de la population, au Monténégro, etc. Dans la mesure où les autres peuples de la Fédération ont pu revendiquer leur indépendance, mais pas eux, les Albanais considèrent qu'ils ont été les oubliés du partage de la Yougoslavie en 1991-1992.

Daniel Vernet

Lire la suite page 17, nos informations page 4, et le point de vue page 16

Les succès de l'Espagne



JOSÉ MARIA AZNAR

LE PRÉSIDENT du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, tire profit des bons résultats économiques de l'Espagne pour vanter, dans un entretien au *Monde*, les mérites d'une politique du « centre-réformateur », un libéralisme compétitif avec une forte dimension sociale. Il rejette la tentation nationaliste de certaines droites européennes.

Lire page 3

OMC Après la décision de Washington d'imposer, à compter du 3 mars, des sanctions sur une douzaine de produits européens pour protester contre un régime d'importation de la banane jugé discriminatoire, l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) a convoqué, lundi, en urgence, une séance plénière. ● LA REUNION a permis la constitution d'un front uni de la quasi-totalité des pays-membres de l'Union pour dénoncer les mesures unilatérales américaines. ● L'AGRESSIVITÉ des Etats-Unis s'explique par un énorme déficit commercial et leur volonté de voir les Européens prendre une plus large part à la résorption de la crise asiatique. ● LA « GUERRE DE LA BANANE » est un avant-goût de négociations beaucoup plus ardues, sur le bœuf aux hormones, les OGM et, au-delà, la construction aéronautique.

Isolés, les Etats-Unis intensifient leur offensive commerciale tous azimuts

La réunion d'urgence de l'Organisation mondiale du commerce, lundi 8 mars, a permis aux Européens de constituer un front uni pour condamner les sanctions unilatérales décidées par Washington. Les Américains n'ont cédé sur rien et menacent aussi le Japon, la Russie et le Brésil

CE NE SONT PAS des noms d'oiseaux mais presque qu' ont échangés, lundi 8 mars, Américains et Européens à Genève, à l'issue d'une *réunion extraordinaire convoquée* à la demande de l'Union européenne par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour informer la totalité de ses 134 membres des développements de la « guerre de la banane ». Le symbole était fort : c'était la première fois depuis la création de l'Organisation, en 1995, qu'une séance plénière de l'organe exécutif était réclamée en urgence. L'enjeu ne l'était pas moins. Atteinte dans sa légitimité après que Washington eut passé outre son interdiction de prélever, à compter du 3 mars, des taxes à l'importation sur une douzaine de produits européens, *(Le Monde* du 6 mars), l'OMC voulait démontrer que les Etats-Unis s'étaient mis hors-la-loi du commerce international. Une condamnation formelle qui ne change rien aux faits : les Américains ne sont pas pour autant revenus sur leur décision. L'Union européenne a tout au plus affirmé son indignation.



La démarche, largement médiatisée, n'a servi qu'à attiser les tensions entre les deux rives de l'Atlantique et le ton a carrément viré à l'aigre. Martelant que les Etats-Unis sont *« dans leur bon droit »* en ripostant à un régime jugé discriminatoire pour ses grandes compagnies, l'ambassadrice américaine, Rita Hayes, a fustigé les Européens qui, *« comme d'habitude, ne veulent jamais reconnaître leurs torts »*. De son côté, Roderick Abbott, chef de la délégation de l'UE à Genève, a pratiquement accusé Washington de prendre le risque de transformer les pays ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) en *« plate-formes pour trafic de drogues »* en affaiblissant les revenus tirés de la production de la banane.

De la part des Américains, il ne s'agit pas uniquement de « gesticulations » tactiques pour tester la solidarité européenne, sur laquelle ils sont d'ailleurs fixés : une fois n'est pas coutume, les pays nordiques ont dépassé leur traditionnel clivage protectionnisme contre libéralisme pour défendre le multilatéralisme, à l'unisson de leurs partenaires. Washington a même réussi à se mettre à dos son allié traditionnel, Londres, après avoir fort maladroitement inscrit les cachemires écossais sur la liste des produits pénalisés, ce qui a failli produire un incident diplomatique entre les deux pays.

La querelle sur la banane serait anecdotique (les préjudices subis par Washington seraient officieusement évalués par les experts de l'OMC entre 150 et 200 millions d'euros), si elle n'était le révélateur de la détermination des Etats-Unis à imposer leur loi. De fait, l'administration américaine a beaucoup à défendre : son leadership mondial face à une Europe qui s'affirme et avec laquelle elle se dispute désormais 40 % du commerce mondial ; la santé de son économie qui, si elle est florissante, repose en partie sur une Bourse boursouflée et soumise aux caprices des investisseurs ; son autorité face à un Congrès qui refuse toujours au président l'usage du *fast-track* (procédure qui permet de signer des traités sans l'aval du Congrès) et saisit toutes les occasions pour affirmer ses penchants protectionnistes ; son crédit intérieur enfin, à un an et demi d'une élection présidentielle et du renouvellement partiel de la Chambre des représentants (en novembre 2000) dont la majorité républicaine ne tient qu'à une poignée de sièges.

Autant d'éléments qui nourrissent son agressivité, dans un contexte qui ressemble étrangement à celui, marqué par de fortes tensions commerciales, de la fin des années 80 – les mêmes causes produisant les mêmes effets : aggravation du déficit commercial suite à la hausse du dollar (à 10,64 francs en février 1985) et croissance forte face à une Europe molle. La représentante au commerce de l'époque, Mme Hills expliquait à l'époque qu'il fallait *« ouvrir les marchés étrangers avec un pied de biche »*. Seule différence, c'était alors le Japon (et ses semi-conducteurs) et non l'Europe qui était en ligne de mire. La baisse du dollar en 1986, 1989 et 1990 avait fini par rééquilibrer la balance commerciale.

DEUX DOSSIERS SENSIBLES

La nervosité américaine sur les dossiers commerciaux est à nouveau perceptible depuis la crise financière en Asie : la stagnation au Japon, la crise asiatique et le ralentissement en Amérique du sud ont fortement pesé sur le commerce mondial, les Etats-Unis sont à nouveau en décalage de conjoncture avec l'Europe, et le déficit recommence à se creuser. Il a atteint 165 milliards de dollars (plus de 150 milliards d'euros) en 1998 et le niveau du dollar ne présage d'aucune amélioration dans l'avenir. La crise de l'agriculture vient assombrir le tableau. La surproduction mondiale et la crise asiatique ont pesé sur les cours à un moment où les Américains ont décidé de réduire les subventions aux termes du *Fair Act*, voté par le Congrès en mars 1996. Le *Farm Bill* prévoyait une baisse progressive en 1996, 1997 et 1998 pour s'accélérer en 1999. La conjonction de la baisse des prix et de la baisse des subventions a amené Washington à voter, fin 1998, un nouveau programme de subventions de 6 milliards de dollars (5,5 milliards d'euros) pour soutenir ses agriculteurs.

Refusant d'être un importateur en dernier ressort et reprochant à l'Europe de ne pas prendre les mesures susceptibles de redonner du tonus à sa croissance pour tirer elle aussi une économie mondiale qui s'essoufle, les Etats-Unis « cognent » donc tous azimuts. A l'égard du Japon, qu'ils accusent toujours de ne pas suffisamment ouvrir ses portes aux entreprises américaines, du Brésil et de la Russie, soupçonnés de pratiquer le dumping sur leurs exportations d'acier. A l'égard de l'Europe, aussi, qui du point de vue de Washington ne prend pas équitablement sa *« part du fardeau »*, c'est-à-dire n'absorbe pas suffisamment d'importations des pays d'Asie, en contradiction avec tous les chiffres.

La guerre de la banane n'est qu'un avant-goût des batailles qui s'annoncent. Dans les mois qui viennent, l'OMC aura à trancher sur deux dossiers particulièrement sensibles, qui touchent directement les producteurs américains : le boeuf aux hormones et les organismes génétiquement modifiés (OGM), que les Européens refusent pour l'instant d'importer. Plus loin, le lancement de l'A3XX d'Airbus, directement concurrent du Boeing 747, devrait également raviver la traditionnelle pomme de discorde aéronautique, à quelques mois du début du nouveau round commercial du « millénaire », dont le lancement aura lieu le 30 novembre 1999 à... Seattle, berceau de Boeing.

Babette Stern

L'OMC, caisse de résonance des rivalités commerciales

● **Sise à Genève, en Suisse,** l'OMC – Organisation mondiale du commerce – regroupe actuellement 134 pays membres. Elle a été créée le 1er janvier 1995 et a succédé au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), à l'issue des négociations de l'Uruguay Round, qui se sont tenues de 1986 à 1994. Elle est dirigée actuellement par l'Italien Renato Ruggiero, dont le mandat se termine fin avril.

● **Depuis sa création,** l'OMC est devenue le lieu privilégié des luttes d'intérêts que se livrent les grandes puissances industrielles. Cela tient autant à l'exacerbation des rivalités commerciales stimulées par l'ouverture des marchés qu'à la nature de la nouvelle organisation. Alors que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce avait un caractère provisoire et s'appliquait principalement aux marchandises, l'OMC s'est donné des objectifs plus ambitieux, englobant les services et la propriété intellectuelle.

● **Après le cycle de l'Uruguay,** *« plus vaste négociation commerciale de tous les temps »*, l'OMC s'est attachée à réglementer la libéralisation des échanges et à s'affirmer comme un instrument de la mondialisation. En quatre ans, elle a servi de cadre à la négociation de trois importants accords de portée planétaire : sur la libéralisation des télécommunications, des technologies de l'information et des services financiers. A chaque fois, les Etats-Unis ont pesé de tout leur poids pour faire prévaloir leur point de vue dans des secteurs où ils se taillent la part du lion.

● **L'une des innovations centrales** du système commercial multilatéral de l'OMC est son mécanisme de règlement des différends, plus automatique et contraignant que celui du GATT. Fin 1998, 150 litiges avaient été soumis à cette procédure, la majorité concernant les Etats-Unis, puis l'Union européenne, le Canada et le Japon.

● **Une trentaine de pays,** parmi lesquels la Chine, la Russie et l'Arabie saoudite, frappent aujourd'hui à la porte de l'OMC. L'admission de Pékin dépend des Etats-Unis, qui lui refusent le statut de pays en développement ; mais des progrès ont dernièrement été enregistrés dans les négociations. Autres échéances essentielles pour l'OMC, le choix – laborieux – d'un nouveau directeur général, et une quatrième réunion ministérielle à la fin de l'année, prélude au lancement d'un nouveau cycle de négociations pour le prochain millénaire.

L'arme fatale de la « section 301 »

La section 301 de la loi américaine sur le commerce de 1974 autorise les Etats-Unis à prendre des sanctions unilatérales contre d'autres pays en cas de différends commerciaux. L'Union européenne considère que cette section 301 viole des dispositions clefs de l'OMC, en particulier l'interdiction d'une action unilatérale qui figure à l'article 23 du Code de règlement des conflits.

L'UE n'avait pas attaqué la section 301 à Marrakech en 1994, lors de la fondation de l'OMC, car elle avait alors compris *« que cette loi serait appliquée de manière conforme aux règles de l'OMC »*, a expliqué l'ambassadeur européen. Les Européens estiment que cela n'est pas le cas dans l'affaire de la banane. Les Etats-Unis considèrent,eux, que c'est l'UE qui viole les règles de l'OMC en privilégiant le commerce des bananes produites dans les pays qui lui sont liés, au détriment de celles produites dans d'autres pays, le plus souvent d'Amérique latine.

L'empire Chiquita ou les dessous de la « banane-dollar »

DANS LA GUERRE qui l'oppose aux Européens à propos de la banane, Washington défend résolument les intérêts de trois grandes multinationales nord-américaines, Chiquita, Dole et Del Monte. Contrôlant 80 % du commerce mondial de la banane, celles-ci exercent un lobbying extrêmement efficace auprès des élus du Congrès et à la Maison Blanche. Leur puissance se fait sentir d'une manière encore plus franche dans les pays producteurs d'Amérique latine, où elles appliquent des méthodes de production particulièrement brutales.

Il est établi que le coup d'Etat au Guatemala, en 1954, fut fomenté par la CIA pour défendre les propriétés de la United Fruit Company – l'ancêtre de Chiquita Brands International –, menacées par la réforme agraire. Encore aujourd'hui, certaines pratiques des multinationales bananières évoquent la fin du XIXe siècle, époque où les premiers comptoirs furent ouverts en Amérique centrale. Populations agricoles sous-payées, expulsées de leurs villages au gré des impératifs de la production, contaminées par les pesticides... Tels sont quelques-uns des faits rassemblés par deux journalistes américains qui se sont intéressés de près à l'empire Chiquita, la plus grande des trois multinationales de la « banane-dollar ».

« Chiquita : révélations sur les pratiques d'une multinationale » (éditions Orcades, Poitiers), le reportage de Mike Gallagher et Cameron McWhirter est paru en 1998 dans le *Cincinnati Enquirer*. Il montre les conditions de vie dramatiques des ouvriers agricoles de bananeraies Chiquita au Honduras ou au Guatemala : vivant dans des taudis insalubres, ils sont étroitement contrôlés par des milices privées qui font régner l'ordre dans les plantations et les villages. Les syndicalistes sont particulièrement menacés : les raisons du meurtre d'un dirigeant syndical des bananeraies du Guatemala, en 1996, n'ont toujours pas été élucidées.

POLITIQUE D'IMAGE

Après la parution des articles, les patrons du *Cincinnati Enquirer* ont désavoué le travail des deux journalistes, en publiant des *« excuses à Chiquita »* pour avoir publié des *« affirmations et accusations fausses... donnant une impression inexacte et trompeuse des pratiques commerciales de Chiquita »*. Egalement basé à Cincinnati, le puissant patron du géant agroalimentaire, Carl Lindner, avait menacé le quotidien de poursuites pour diffamation.

Chiquita s'efforce de passer pour une entreprise soucieuse de la protection de la nature : la firme s'est associée à Rainforest, une organisation de défense de l'environnement, pour développer un programme de certification écologique de ses fruits au Costa-Rica, au Panama et en Colombie (programme « Better Banana »). Face à cette politique d'image, les deux journalistes américains révélaient que, dans certaines régions, les arrosages de pesticides ont lieu jusqu'à quarante fois par an, sans protection pour les ouvriers, dont certains sont atteints de maladies de peau parfois mortelles...

L. D.

La progression de l'extrême droite inquiète vivement les dirigeants autrichiens

VIENNE
de notre correspondant

Le raz-de-marée de la droite nationaliste autrichienne et de son chef Jörg Haider aux élections provinciales de Carinthie sème le trouble dans les deux grands partis qui se partagent le pouvoir à Vienne, les sociaux-démocrates (SPÖ) et les conservateurs (ÖVP). D'autant que des scrutins qui avaient lieu le même jour, dimanche 7 mars, au Tyrol et dans la province de Salzbourg, ont marqué, là aussi, une progression de M. Haider. Ces trois scrutins étaient la première étape d'une année électorale chargée en Autriche, avec les européennes, des élections provinciales dans le Vorarlberg et, à l'automne, les élections législatives fédérales.

Avec 42,1 % des voix, le Parti libéral (FPÖ) de Jörg Haider est arrivé pour la première fois en tête dans l'une des neuf provinces du pays. Ce score permet à son chef de briguer le fauteuil de gouverneur, qu'il avait occupé de 1989 à 1991 avec l'aide des conservateurs. Il avait alors été destitué par la Diète après avoir, dans ses propos, vanté les effets positifs de la politique pour l'emploi du III[e] Reich d'Adolf Hitler.

Sa victoire en Carinthie a été remportée essentiellement aux dépens des sociaux-démocrates, qui dominaient la vie politique du Land depuis 1945. L'extrême droite a gagné 8,8 % des voix par rapport au dernier scrutin. Le SPÖ est en retrait de 4,5 %, à 32,9 %. Les conservateurs, en recul de 3,1 % des voix, ont obtenu un score de 20,7 %. Tout en tenant compte du caractère régional des scrutins de dimanche, les analystes n'excluent pas une *« spirale de la débâcle »* pour la coalition gouvernementale. Le succès du FPÖ reflète apparemment un profond sentiment de rejet à l'égard des deux formations qui, depuis plus de cinquante ans, dominent la vie publique et l'Etat.

Fort du vote des électeurs de Carinthie, Jörg Haider estime *« logique »* de redevenir gouverneur de la province. Pour se faire élire, il lui faudrait cependant l'appui d'un des deux autres partis. Le FPÖ détient dans la nouvelle Diète régionale 16 sièges, le SPÖ 12 et l'ÖVP 8. Or ces derniers ont jusque-là exclu, en termes plus ou moins ambigus, de voter pour lui. Ses talents démagogiques, ses dérapages verbaux nationalistes et xénophobes et ses positions équivoques à l'égard du national-socialisme rendent Jörg Haider infréquentable pour les dirigeants des deux grands partis traditionnels, qui gouvernent ensemble à Vienne depuis treize ans. Mais, contrairement à ce qu'ils veulent faire croire, aussi bien le SPÖ que l'ÖVP sont divisés sur la meilleure tactique à suivre.

VOTE CONTESTATAIRE

Agé de quarante-neuf ans, plus opportuniste qu'idéologue, Jörg Haider, qui rejette catégoriquement l'étiquette d'extrême droite pour son parti et refuse toute comparaison avec le parti de Jean-Marie Le Pen ou les Républicains de M. Schönhuber en Allemagne, a toujours exploité avec un talent redoutable son quasi-monopole de l'opposition face à la grande coalition de Vienne. Il rafle les voix des déçus de gauche aussi bien que de droite. Son FPÖ, qui a obtenu près de 22 % des voix aux dernières législatives, dispose de quarante-deux députés au Parlement. Il attire les anti-européens, les adversaires de l'euro et de l'élargissement de l'UE et livre une croisade permanente contre le clientélisme des partis gouvernementaux.

Le refus de ces derniers de l'élire au poste de gouverneur de Carinthie n'est pas sans risques pour eux. Il permettrait à Jörg Haider, dont l'objectif est de mettre fin à la grande coalition au pouvoir à Vienne, de se présenter une fois de plus, lors des élections européennes et surtout législatives, comme le seul capable d'apporter un air nouveau en Autriche.

Waltraud Baryli

José Maria Aznar, chef du gouvernement espagnol

« L'Espagne n'a pas connu une telle stabilité depuis deux siècles »

Dans un entretien au « Monde », le premier ministre explique ses projets européens et vante le centrisme réformiste

Le chef du gouvernement espagnol capitalise les succès de l'économie de la péninsule. *« L'Espagne va bien »*, déclare-t-il. Dans un entretien au *Monde*, il se définit comme un *« centriste réformiste »* et explique qu'il y a entre Tony Blair et lui *« pas mal d'affinités du point de vue social et économique »*. José Maria Aznar estime que *« l'Europe doit se construire sur l'ouverture, la libéralisation, la réforme et l'adaptation des économies aux défis de la concurrence »*. Il présente l'axe franco-allemand comme le moteur essentiel de la construction européenne et précise que vouloir opposer l'Europe du Sud à l'Europe du Nord est illusoire voire dangereux parce que *« les divisions, c'est aller en arrière »*. M. Aznar ajoute que *« le nationalisme est un des grands problèmes qui se profilent en Europe, il ne faut pas lui céder »*.

MADRID
de nos envoyés spéciaux

« Vous dites souvent que l'Espagne va bien. Si bien que ses partenaires européens se demandent pourquoi il faut l'aider encore. A quels compromis seriez-vous prêt dans le cadre des discussions sur le budget européen 2000-2006 ?

– J'aimerais mieux évidemment, et c'est le souhait de tout le monde, que l'Espagne ait un revenu qui dépasse les 90 % de la moyenne européenne et ne pas avoir à discuter du problème. La réalité est différente : nous atteignons à peine les 78 % du revenu moyen européen, donc nous avons besoin de ces aides. Et, selon les accords passés, nous y avons droit. Je serai clair : le concept européen de cohésion, de solidarité et d'intégration économique est une des clés de voûte de l'Europe et doit le rester. A l'heure de chercher des solutions, il faut tout de même rappeler que certains pays sont des récepteurs nets de fonds et que d'autres ne payent pas ce qui leur correspond. La liste des contributions parle d'elle-même ! L'Espagne représente 7 % du produit brut de l'Union européenne (UE) et contribue pour 7,1 %. Nos apports vont même croissant, en fonction de l'augmentation de nos revenus, ce qui est normal.

» Maintenant que faire ? Moi j'ai fait une proposition, qui est que chacun doit contribuer en fonction de ce qu'il représente. C'est un programme qui s'adresse aux régions frontières de pays candidats à l'élargissement et qui ont un problème de réfugiés ou d'immigration. Une proposition homogène, respectueuse des traités et qui peut améliorer la situation de pays comme l'Allemagne, l'Autriche ou la Suède.

– Comment la finance-t-on ? Faut-il réviser les bases budgétaires ?

– Nul besoin, cela rentre dans la base générale des 1,27 % *[proportion maximale du budget de Bruxelles dans le PIB européen]*. Soyons réalistes, si nous voulons obtenir un résultat positif, il faut trouver une solution qui soit politiquement acceptable par tous. C'est une des raisons pour lesquelles je suis contre le cofinancement. Pour moi cela relève de la « renationalisation » de l'Europe ! Nous devons obtenir exactement le contraire. De même, je m'oppose au calcul sur le solde net budgétaire, c'est un raisonnement qui ignore la solidarité, et le jour où l'Europe tournera le dos à la solidarité elle cessera d'exister.

– Face à l'axe franco-allemand, quelle est la marge de manœuvre de pays comme l'Espagne ? Dans une réponse commune des pays du Sud ?

– L'UE a toujours fonctionné sur l'entente franco-allemande. Si elle ne fonctionnait plus, l'Union serait en crise, inutile de faire semblant de l'ignorer. Maintenant, sur certains dossiers concrets, il y a un degré plus ou moins grand d'entente, qui laisse un peu de marge de manœuvre. L'Espagne a des rapports évidents avec la France, sur certains dossiers spécifiques, commerciaux notamment. Elle peut avoir des options communes avec l'Italie ou d'autres pays méditerranéens, mais je ne pense pas que ce serait une bonne solution, de répondre par une nouvelle division Nord-Sud de l'Europe, après des années d'affrontement Est-Ouest. Il faut parier sur l'intégration : les divisions, c'est aller en arrière.

– Quelles sont les priorités pour l'Europe ? Etre le seul *« centriste libéral »*, parmi des gouvernements socialistes ou sociaux-démocrates, vous met-il en porte-à-faux sur des dossiers tels que l'emploi ou l'harmonisation fiscale ?

– L'Europe ne se fait pas en raison des affinités idéologiques et des relations personnelles. L'Europe est une union de nations et d'Etats et je m'y sens très à l'aise. Vous savez entre la « troisième voie » que représente Tony Blair et ce que j'ai défini, ici, comme le « centre-réformisme », il y a pas mal d'affinités du point de vue social et économique. D'ailleurs, au conseil européen de Vienne, M. Blair et moi avions présenté une initiative commune sur l'emploi. Quand l'Espagne crée 1 million d'emplois en deux ans et demi, réforme son marché du travail et son système de retraites, elle apporte sa contribution au bien-être social de l'Europe.

» L'Europe doit se construire sur l'ouverture, la libéralisation, la réforme et l'adaptation de nos économies aux défis de la concurrence. Ce qui signifie que je suis pour le respect de l'indépendance de la Banque centrale, pour le maintien de la politique de stabilité et pas du tout favorable à des politiques interventionnistes ou des mesures telles que l'harmonisation fiscale, qui freinent la compétitivité. C'est une mesure qui pourrait être utile contre la fraude ou la « déloyauté » fiscale, mais je suis convaincu que chaque fiscalité doit naître de la dynamique des réformes internes de chaque pays. Même chose pour le chômage et les politiques sociales.

– L'Espagne, au début de votre mandat, a eu des démêlés avec le régime castriste. Son récent durcissement va-t-il modifier votre politique ? Annuler le voyage prévu du roi ?

– Cuba c'est un morceau de l'âme espagnole ! Nos relations actuelles sont bonnes, même si nous désirons que le peuple cubain puisse jouir à l'avenir de la plénitude de la démocratie. Seulement il faut agir avec prudence et discrétion. Je ne crois pas que le maintien de l'embargo soit positif ; certains dirigeants cubains doivent même y trouver un prétexte pour se maintenir. En ce qui concerne le voyage du roi, c'est un voyage important, historique. En vingt-quatre ans de règne il n'est jamais allé à Cuba, ce n'est pas un hasard. Les circonstances nécessaires pour un tel voyage ne sont pas toutes réunies, il faut travailler pour qu'elles le soient.

– L'Espagne fait jouer la solidarité en Europe, mais sur le plan intérieur Basques et Catalans sont bien peu solidaires. Existe-t-il un danger nationaliste ?

– L'Espagne est un pays pluriel, c'est aussi le plus décentralisé d'Europe. Cela ne va pas sans problèmes, sans doute, mais il existe un cadre général, dans lequel entrent aussi les nationalistes : ce sont les statuts d'autonomie et la Constitution, qui a fait ses preuves. On peut l'interpréter différemment mais je suis bien décidé à prolonger, et à renforcer même, ce cadre constitutionnel.

» Je ne suis pas pour autant un nationaliste espagnol, simplement un Espagnol, convaincu ! Le nationalisme est un des grands problèmes qui se profilent en Europe, il ne faut pas lui céder. Reconnaître, par exemple, l'indépendance du Kosovo serait désastreux, le début d'un engrenage. Le futur de l'Europe ne peut se construire sur le nationalisme.

– On vous reproche un certain immobilisme dans le processus de paix au Pays basque ?

– Immobilisme ? Non, depuis huit mois il n'y a pas de mort, chaque jour sans mort est un pas en avant. Il faudrait être très ingénu, après trente ans de terrorisme qui va laisser de longues séquelles, pour croire que tout peut se résoudre en quelques semaines ! J'espère pourtant que le problème sera réglé à l'horizon des dix prochaines années. Que ra envisager de modifier ou non, dans le respect des lois, sa politique pénitentiaire. Mais jamais sous le chantage, encore moins la pression, comme celle exercée ces jours-ci par le maintien de la violence des rues au Pays basque.

» En ce moment il y a un autre risque, c'est qu'ils tentent de donner une tonalité « internationale » au conflit : ils invitent les Kurdes, ils cherchent à s'inventer des « médiateurs » étrangers, ils tentent d'impliquer le Pays basque français... Le gouvernement français a bien fait de couper court, en refusant un « département basque ».

– Faute de majorité, vous avez gouverné avec les nationalistes. Ça vous a coûté cher ?

– Aux prochaines élections en mars ou avril 2000, j'espère avoir une majorité. Mais qui aurait dit il y a trois ans, sans se faire traiter de *« rêveur visionnaire »*, que nous serions entrés dans le groupe de tête de l'euro ? Ou que nous aurions accompli des réformes aussi fondamentales que celle des retraites, de la fiscalité et du code du travail, tout en supprimant le service militaire et en privatisant ? Il faut aller encore de l'avant, sur le chômage, notamment celui des femmes, et sur l'éducation. C'est pour cela que j'ai proposé la formule du *« centre réformateur »*, un libéralisme compétitif avec une forte dimension sociale. Ce n'est pas la « quatrième voie », c'est la bonne voie, celle de l'avenir ! Celle aussi que pourraient adopter certains centristes européens, désorientés, qui pour reconquérir le pouvoir pourraient revenir à de vieilles recettes qui ne fonctionnent plus, ou, pire, tomber dans la tentation nationaliste ! Je ne voudrais pas faire de triomphalisme, mais l'Espagne connaît un moment de stabilité historique, vital, le meilleur de ces deux derniers siècles. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps et Eric Le Boucher

Une croissance « à l'américaine »

Avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de +3,8 % en 1998, l'Espagne a connu l'une des expansions les plus fortes des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et développement économiques). *« Une croissance à l'américaine »*, soulignent les économistes de la banque Morgan Stanley, qui tablent sur une poursuite de cette tendance positive en 1999 (+2 % en raison de l'affaiblissement général de l'économie mondiale). L'inflation, ramenée à moins de 2 %, est la plus basse depuis le début des années 60.

Le haut niveau du chômage (18 % de la population active) tempère tout excès d'optimisme. Même s'il est en baisse nette et régulière, ce qui stimule fortement la demande intérieure. La raison des succès économiques espagnols est en grande partie liée à l'entrée dans l'euro, qui a accéléré les réformes tant sur le marché du travail que sur celui des produits (privatisations et déréglementations).

Huit ans de pouvoir, ça suffit

Le chef du gouvernement espagnol, qui ne doute pas d'être réélu en l'an 2000 *« si les Espagnols le désirent »*, se plaint de l'absence de visibilité de l'opposition socialiste dans son pays. Ce vide lui paraît malsain, car *« il n'y a pas de projet alternatif »*. José Maria Aznar s'engage toutefois à ne pas rester plus de huit ans au pouvoir : *« Vous pouvez me ranger dans la catégorie des hommes politiques un peu bizarres, mais j'estime, sans y être contraint, qu'il vaudra mieux que je m'arrête après deux mandats consécutifs. Au-delà, on se cramponne au pouvoir, c'est faire de la résistance politique, pas gouverner. »* M. Aznar refuse d'expliquer ses projets. Mais il n'abandonnerait pas pour autant la politique recherchant, éventuellement, d'autres mandats.

s'est-il passé ? C'est évident : l'ETA n'a pas obtenu par la violence ce qu'elle voulait. Maintenant elle cherche à l'obtenir, en se faisant payer un prix politique pour cesser de tuer et c'est inadmissible. Moi, je veux la paix, eux, ils tentent d'obtenir l'indépendance, c'est ça la différence. Quand je suis arrivé au pouvoir, j'ai dit : jamais je ne parlerai avec l'ETA. Nous avons payé le prix de cette cohérence : sept de mes compagnons du Parti populaire ont été assassinés. Mais parce que les conditions ont changé et que je désire sincèrement la paix, j'ai autorisé des contacts officiels avec l'ETA. Ça ne s'était jamais fait. J'ai pu me le permettre, en ayant les cartes en règle et la morale de mon côté, car, contrairement à d'autres, j'ai toujours combattu l'ETA dans la légalité. Mais l'ETA n'a toujours pas désigné d'interlocuteurs, par peur de la paix. Si la paix échoue, l'ETA, et l'ETA seulement, sera responsable.

– Qu'attendez-vous de ses dirigeants et quel geste êtes-vous prêt à faire sur les prisonniers de l'ETA ?

– Moi je ne fais pas de geste, j'applique la loi. Mais je peux le faire avec ouverture et générosité. Eux, c'est clair, ils doivent démontrer qu'ils renoncent définitivement à la violence, remettre les armes et s'incorporer pleinement à la vie démocratique. Ils pourront alors défendre légitimement toutes leurs idées. Alors, aussi, en fonction des progrès vers la paix, le gouvernement pour-

Le Fonds monétaire international vient à nouveau en aide au Brésil en récession de 4 %

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Au cours d'une conférence de presse, le ministre des finances, Pedro Malan, et le président de la banque centrale, Arminio Fraga, ont exposé, lundi 8 mars à Brasilia, les termes du nouveau *« memorandum de politique économique »* négocié en urgence avec le Fonds monétaire international (FMI), après la forte dévaluation – de près de 40 % – du real brésilien depuis la mi-janvier.

Afin d'en compenser l'impact négatif tant sur la dette publique (partiellement indexée sur le cours du dollar), dont le montant dépasse aujourd'hui 50 % du PIB, que sur l'inflation, qui devrait atteindre 16,8 % cette année d'après les derniers calculs officiels, le gouvernement brésilien s'engage essentiellement, avec l'appui espéré du Congrès, à durcir son programme d'ajustement fiscal.

Le FMI doit avaliser les corrections apportées à l'accord triennal signé en novembre 1998 à l'occasion de la réunion de son conseil d'administration fixé au 30 mars. Cette formalité ouvrira la voie au versement d'une deuxième tranche de 9,3 milliards de dollars (8,50 milliards d'euros) provenant du fonds de secours de 41,5 milliards de dollars (38 milliards d'euros) mis à la disposition de Brasilia par la communauté financière internationale à l'automne.

Les nouveaux objectifs de Brasilia, agréés pour la première fois par le FMI dans un accord de ce genre font état d'une récession qui sera dorénavant de – 3,5 % à – 4 % du PIB, contre – 1 % auparavant. La rigueur s'exprime par un excédent budgétaire primaire (excluant le service de la dette) qui passe de 2,6 % à 3,1 % du PIB en 1999. Pour la banque centrale, dont les réserves de change ont fondu de 50 milliards de dollars (45,80 milliards d'euros) depuis le moratoire russe, cet argent frais est vital pour endiguer la chute du real.

Une clause de l'accord consacre d'ailleurs 8 milliards de dollars (7,30 milliards d'euros) jusqu'à la fin du premier semestre aux interventions de soutien à la monnaie brésilienne, dont le cours pivot escompté en fin d'année devrait s'établir à 1,70 real pour 1 dollar (lundi, le billet vert, en déclin au cours des trois dernières séances, cotait 1,96 real). Dès sa prise de fonctions, le 4 mars, M. Fraga avait porté le taux directeur de la banque centrale de 39 % à 45 %. Il espère maintenant que les taux d'intérêts réels (hors inflation) ne dépasseront pas 10 % à la fin de l'année. Le mémorandum fait état d'un excédent commercial de 11 milliards de dollars cette année contre un déficit de 6,4 milliards en 1998.

M. Fraga et M. Malan vont entreprendre une tournée aux Etats-Unis, en Europe et au Japon avec l'espoir de vaincre les réticences des bailleurs de fonds. A Washington, le secrétaire au Trésor, Robert Rubin, a indiqué que les Etats-Unis apporteront leur soutien financier à ce nouvel accord.

Jean-Jacques Sévilla

Le grand désarroi politique et idéologique des Verts allemands

A son congrès d'Erfurt, le parti écologiste s'est livré à une vive autocritique

Réuni samedi 6 mars à Erfurt, le parti écologiste a *tiré les leçons de sa participation au gouvernement* Schröder et de son recul électoral début février, lors des élections de Hesse, en se livrant à *une profonde autocritique.* « *Nous sommes devenus ennuyeux* », a résumé Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères. Sur le nucléaire, *l'immigration,* les jeunes et le social, les *Grünen* sont à la recherche d'une ligne réformiste.

ERFURT
de notre envoyé spécial

« *Nous sommes devenus ennuyeux, nous et nos conceptions.* » Le chef de file des Verts allemands et ministre des affaires étrangères de Gerhard Schröder, Joschka Fischer, a ainsi qualifié, samedi 6 mars, la crise dans laquelle se trouve son parti devant les délégués réunis en congrès à Erfurt. Les Verts ont beau avoir atteint en septembre 1998 leur objectif – participer à un gouvernement fédéral de gauche et obtenir trois ministères –, ils traversent une crise existentielle profonde. Election après élection, le parti écologico-pacifiste a enregistré, depuis un an, des reculs. Début février, il a subi une déroute dans son fief de Hesse, où il n'a recueilli que 7,2 % des suffrages (contre 11,2 % quatre ans plus tôt) et où il a perdu le soutien des jeunes.

Au gouvernement, les Verts ont essuyé des échecs sur leurs sujets de prédilection : la sortie du nucléaire sera étalée sur plus de vingt ans ; la réforme du code de la nationalité sera plus timide que prévu, la population refusant que les étrangers puissent devenir allemands tout en gardant leur nationalité d'origine ; la réforme écologico-fiscale, censée taxer l'énergie pour protéger l'environnement et financer la protection sociale, est essentiellement symbolique, Gerhard Schröder ne voulant pas taxer les automobilistes.

Enfin, le chancelier a semé la zizanie dans le parti. Il a joué son ministre des affaires étrangères, le réaliste Fischer, contre son ministre de l'environnement Jürgen Trittin, chef de file de l'aile gauche des Verts, en déclarant vouloir « *plus de Fischer, moins de Trittin* ». Les Verts ont été incapables de faire front. Aujourd'hui, les Verts sont à la fois diabolisés par leurs adversaires, qui leur reprochent leurs revendications outrancières, et vilipendés par leurs partisans, qui se montrent déçus des résultats obtenus. « *Il ne sert à rien d'avoir des exigences aussi élevées et de ne rien obtenir. On reçoit des coups de tous les côtés* », reconnaît Hubsi Kleinert, proche de M. Fischer.

« DES PRIORITÉS DIFFÉRENTES »

Marqués par vingt ans de combats protestataires, les Verts n'ont pas su adopter une culture de gouvernement. Ils continuent de combattre au lieu de convaincre. Le parti n'a pas été en mesure de contrer la pétition de la droite contre la réforme du code de la nationalité. « *Nous avons été incapables de faire campagne* », a déploré M. Fischer. Les Verts ont cru que leurs principes généreux s'imposeraient d'eux-mêmes. « *Nous n'avons pas pris en compte les problèmes des gens qui vivent avec des étrangers* », explique la Verte berlinoise Renate Künast, affirmant que « *même les Verts retirent leurs enfants des écoles où il y a beaucoup d'étrangers* ».

Même sur le dossier du nucléaire, où les Verts disposent du soutien de la population, ils n'ont pas abouti. « *On n'a même pas discuté sérieusement dans le parti de la manière de sortir de l'atome* », lance M. Kleinert. « *Nous devons avant tout être concrets sur notre future politique énergétique. C'est ainsi que la sortie du nucléaire sera mieux acceptée* », a expliqué Kerstin Müller, coprésidente du groupe parlementaire Vert. Aucune solution de remplacement réellement crédible au nucléaire n'a été présentée.

Nés des combats écologiques, pacifistes et féministes des années 70, dans l'Allemagne jugée rigide du chancelier Helmut Schmidt, les Verts ont les tempes grisonnantes. Ils ne sont plus en phase avec la population, en particulier avec les jeunes. Si les « soixante-huitards » étaient les fils de l'Allemagne bourgeoise et du miracle économique, ceux d'aujourd'hui sont ceux de l'Allemagne du chômage. Avec la montée du nombre des sans-emploi et de la pauvreté, « *les soucis matériels reviennent au premier plan pour beaucoup de gens* », écrit Ludger Volmer, secrétaire d'Etat Vert aux affaires étrangères. « *Nous n'attirerons pas les jeunes s'ils ont le sentiment que nous leur interdisons d'utiliser la voiture en augmentant le prix de l'essence à 5 marks* », a déploré Mme Radcke.

DÉBAT REPORTÉ

A Erfurt, les Verts ont estimé qu'ils n'avaient pas su évoluer. Au cours des dernières années, ils auraient surtout cherché à élaborer des compromis entre l'aile gauche et l'aile « réaliste » du parti. M. Fischer a mis en cause la structure même du parti, notamment le dédoublement des postes, à la présidence du parti et du groupe parlementaire, qui permet à chaque tendance d'avoir son représentant. Cette structure « *a stabilisé le parti. Mais nous en payons un prix élevé. Elle est l'une des causes principales de l'immobilisme* », a déploré M. Fischer. Il a suggéré que les Verts deviennent un parti normal, avec un président, mais il a suscité un tollé auprès des femmes. Celles-ci y ont vu une atteinte à la *parité homme-femme.*

Le débat a finalement été reporté. Les réflexions de fond manquent. L'avenir du parti est, selon l'expression de M. Kleinert, de devenir « *social, libéral, écologique* ». Bref, jouer le rôle du Parti libéral (FDP) dans les années 70 : libéral en économie, progressiste sur les sujets de société, tout en occupant le ministère des affaires étrangères. Le parti est loin d'être prêt. « *Nous courrions à notre perte si nous voulions nous transformer en un FPD avec un label écologique* », a déclaré Jürgen Trittin. La mue sera très délicate. « *Il est très difficile de changer une image. Nous sommes un parti lié à l'écologie et au pacifisme. Cela prend dix ans d'acquérir une compétence dans d'autres domaines* », explique Heide Rühle, chef de file des Verts aux européennes.

Ludger Volmer a quasiment annoncé la fin du parti : « *Un virage au centre est aussi impossible qu'un retour vers le traditionalisme de gauche. Notre électorat sera limité entre 5 % et 7 % dans les prochaines années. Cela peut suffire pour être un parti d'appoint dans une majorité. Cela ne l'est pas pour influencer la politique du gouvernement. Mais il serait aussi illusoire de croire que nous retrouverions une nouvelle force en étant dans l'opposition.* »

Joschka Fischer, en dépit du désarroi qui régnait à Erfurt, a voulu donner un message d'espoir. Selon lui, les trois thèmes des Verts – la justice sociale, l'écologie et les droits de l'homme – sont ceux du XXIe siècle.

Arnaud Leparmentier

L'UCK aurait accepté le plan de paix au Kosovo, selon Washington

LES DIRIGEANTS de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) ont accepté les termes de l'accord de paix négocié en février à Rambouillet, ont annoncé lundi 8 mars des responsables américains, précisant toutefois que le texte n'avait toujours pas été signé.

Selon le porte-parole du médiateur américain Christopher Hill, qui s'est longuement entretenu lundi au Kosovo avec des commandants albanais, « *l'état-major général de l'UCK a demandé à l'ambassadeur Hill de faire savoir à la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright, qu'il avait approuvé l'accord de Rambouillet et autorisé sa signature* ». A Washington, peu avant, le porte-parole du département d'Etat, James Rubin, était cependant resté prudent : « *Je dirai que l'accord est signé lorsqu'il l'aura effectivement été* », a-t-il déclaré.

Les Occidentaux tentent de persuader la partie albanaise de signer l'accord, afin de pouvoir faire pression sur Belgrade, qu'ils menacent de frappes militaires de l'OTAN. Le département d'Etat a par ailleurs annoncé lundi que le diplomate américain Richard Holbrooke se rendrait mercredi 10 mars à Belgrade pour tenter de convaincre le président yougoslave, Slobodan Milosevic, d'accepter la venue d'une force internationale au Kosovo. M. Holbrooke « *fera pression sur les dirigeants de la RFY* (République fédérale de Yougoslavie) *et de la Serbie pour qu'ils acceptent l'accord de Rambouillet dans ses aspects politiques, civils et militaires* », a précisé James Rubin.

POURSUITE DES COMBATS

Lors des entretiens qu'il a eus lundi avec les ministres néerlandais et allemand des affaires étrangères, Hans van den Broek et Joschka Fischer, M. Milosevic a réitéré son refus de voir des troupes de l'OTAN déployées dans la province serbe à majorité albanaise.

Le but des diplomates occidentaux est d'obtenir une signature du plan d'autonomie par les deux parties, serbe et albanaise, avant ou au cours de la prochaine série de négociations qui doit s'ouvrir à Paris le 15 mars. Selon le président du comité militaire de l'OTAN, le général Klaus Naumann, la crédibilité des menaces de l'Alliance est toutefois sapée par certains pays occidentaux, qui donnent des « *garanties au président yougoslave Slobodan Milosevic que certaines choses ne se produiront pas, ce qui lui permet de jouer au plus fin avec nous* ».

L'accord de l'UCK, s'il se confirme, n'aura pas été aisé à obtenir. Le sénateur américain Bob Dole, envoyé par Washington dans la région, avait prédit une signature pour dimanche puis expliqué que le retard était dû à des problèmes d'organisation internes à l'UCK. Les réticences des combattants albanais portent sur l'absence de clause, dans le texte de l'accord, sur la tenue d'un référendum d'autodétermination à l'issue d'une période d'autonomie de trois ans, ainsi que sur la question du désarmement, a déclaré un diplomate occidental. Un autre obstacle serait la présence éventuelle de troupes russes au sein de la force internationale.

Sur le terrain, des combats se poursuivaient lundi au Kosovo, notamment près de la frontière avec la Macédoine, où les forces serbes ont renforcé leur présence au cours des derniers jours. – *(Reuters, AFP.)*

La Russie menace la Tchétchénie de représailles militaires

MOSCOU
de notre correspondant

Le Conseil de sécurité, organe dépendant directement du président Boris Eltsine, devrait se réunir en urgence prochainement pour examiner les mesures de représailles qu'entend prendre la Russie à l'encontre de la Tchétchénie. Moscou réagit avec une inhabituelle fermeté à l'enlèvement, vendredi 5 mars sur l'aéroport de Grozny – la capitale tchétchène –, du représentant du ministère de l'intérieur russe en Tchétchénie, le général Guennadi Chpigoun.

« *La Russie a épuisé sa patience face à l'aggravation de la criminalité* » en Tchétchénie, a déclaré, dimanche soir dans un communiqué, le ministre de l'intérieur, Sergueï Stépachine. Après avoir adressé un ultimatum aux ravisseurs, qui a expiré lundi soir, les troupes du ministère de l'intérieur basées aux frontières de la Tchétchénie ont été placées en état d'alerte. Tous les représentants de Moscou installés à Grozny ont été évacués. « *Pour la première fois depuis des années, nous avons décidé de prendre un ensemble de mesures à caractère opérationnel* », a déclaré le ministre de l'intérieur. Mais « *ce ne seront pas des chars, ce ne seront pas des jeunes de dix-huit ans* », a-t-il ajouté.

Devant le Conseil de sécurité, M. Stépachine devrait également défendre la suspension des « *liaisons aériennes et ferroviaires* » avec la Tchétchénie, l'« *interruption des opérations financières et des aides économiques* », et la limitation des fournitures d'énergie. En plus de ce blocus économique, le ministre se dit déterminé « *à détruire les bases des groupes criminels* » en Russie comme en Tchétchénie.

120 OTAGES

Moscou n'avait pas montré une telle fermeté lors de précédentes actions contre ses représentants. Ainsi, le 1er mai 1998, l'envoyé spécial de Boris Eltsine, Valentin Vlassov, a été enlevé puis détenu pendant six mois. En septembre, un autre représentant du pouvoir russe, Akmal Saïdov, a été retrouvé mort quelques jours après son enlèvement.

Cette fois, le ministre de l'intérieur russe a accusé Chamil Bassaïev, ancien premier ministre devenu *principal opposant au président* tchétchène, Aslan Maskhadov, d'avoir organisé l'enlèvement du général Chpigoun. D'autres sources russes, citées par l'agence Interfax, mettent en cause les services de sécurité du gouvernement de Grozny, notant que les conditions de ce rapt nécessitaient leur participation. Un groupe d'une demi-douzaine d'hommes a en effet pu passer les contrôles de sécurité de l'aéroport, s'emparer de l'avion, enlever le général puis disparaître dans la ville, sans réaction des forces de sécurité.

M. Bassaïev a démenti toute participation à cet enlèvement, préférant y voir une nouvelle provocation des « *services spéciaux russes* ». Le président tchétchène a accusé les « *politiciens russes* » d'avoir organisé ce rapt. « *La situation en Tchétchénie est le produit des contacts entretenus par des politiciens russes, en premier lieu Boris Berezovski, avec les traîtres et les criminels* », a-t-il ajouté, dénonçant le « *paiement de rançons* » aux ravisseurs.

Les négociations sur le futur statut de la Tchétchénie sont au point mort depuis la fin de la guerre, en août 1996. Environ cent vingt personnes sont actuellement retenues en otage dans la république indépendantiste.

François Bonnet

L'espionnage nucléaire chinois a causé des « torts sérieux » aux Etats-Unis

WASHINGTON. L'administration Clinton a reconnu, lundi 8 mars, que l'espionnage effectué par la Chine dans les années 80 dans des centres de recherche nucléaires américains avait causé des torts sérieux aux Etats-Unis. « *Nous ne connaissons pas l'étendue totale des torts causés. Ils sont sérieux, mais le FBI et les autorités judiciaires (...) s'occupent de cela avec empressement* », a déclaré le secrétaire à l'énergie, Bill Richardson. Bill Clinton avait été informé, pour la première fois en 1997, que des informations importantes avaient peut-être été dérobées au milieu des années 1980 par des agents chinois. Le *New York Times* écrivait samedi que la Chine s'était servie des secrets volés au centre de recherche américain de Los Alamos pour mettre au point des ogives miniaturisées. La Chine a démenti ces allégations. – *(AFP, Reuters.)*

Premières élections au Qatar

DOHA. Les premières élections organisées au Qatar ont permis de désigner, lundi 8 mars, au suffrage universel, les 29 membres d'un Conseil municipal consultatif unique pour toute la péninsule. Alors que ce vote était ouvert aux femmes, aucune des six candidates présentes dans quatre circonscriptions n'a été élue. En revanche, la participation féminine a été importante. Les opérations de vote se sont déroulées dans des bureaux communs, les hommes et les femmes déposant cependant leur bulletin dans des urnes séparées. De nombreux observateurs, des parlementaires arabes ou occidentaux, ont pu contrôler la régularité des opérations. Ces élections municipales au scrutin majoritaire à un tour voulues par l'émir cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani devraient être suivies d'ici un an ou deux par des élections législatives. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : 16 militaires ont été tués et 21 blessés,** dimanche 7 mars, près de Bouira (120 kilomètres au sud-est d'Alger) alors qu'une flambée de violence a fait plus de 70 morts en dix jours, à l'approche de l'élection présidentielle du 15 avril. Les militaires, dont un capitaine, sont tombés dans une embuscade attribuée à un groupe armé présumé islamiste contre un convoi de l'armée. L'information, rapportée lundi par des quotidiens d'Alger, n'a pas été annoncée officiellement, mais a été confirmée par des habitants de la région. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE DU SUD : deux politiciens, Baba Jonase et Zolile Tyandela,** du Mouvement démocratique uni (UDM, opposition), ont été tués par balles lundi à Nyanga, dans les faubourgs du Cap, a annoncé, mardi 9 mars, la police. Ces meurtres sont intervenus deux jours après ceux de deux autres hommes politiques, Zwelinzima Hlazo de l'ANC (le parti de Nelson Mandela) et Mncedisi Mpongwana de l'UDM. Des élections générales auront lieu en Afrique du Sud le 2 juin. – *(AFP.)*

■ **Le journaliste suisse Jean-Philippe Ceppi** a été libéré, lundi 8 mars, après avoir été tenu trois jours au secret par la police sud-africaine. Reporter à la Télévision suisse romande (TSR) et ancien correspondant de *Libération* en Afrique du Sud, Jean-Philippe Ceppi enquêtait sur les liens entre le gouvernement suisse et les autorités sud-africaines au temps de l'apartheid. Selon la police, il a été arrêté en possession de documents militaires confidentiels. – *(AP.)*

AMÉRIQUES

■ **SALVADOR : le candidat conservateur** de l'Alliance républicaine nationaliste *(Arena),* Francisco Flores, trente-neuf ans, a remporté l'élection présidentielle, dimanche 7 mars, au Salvador. L'ancien président du Parlement, économiste et philosophe, a obtenu 51,99 % des voix après dépouillement de 92 % des votes, selon les résultats annoncés lundi par le Tribunal suprême électoral. L'ex-commandant de la guérilla, Facundo Guardado, du Front Farabundo Marti pour la libération nationale (FMLN), a obtenu 29,03 % et le social-démocrate Ruben Zamora, du Centre démocratique uni (CDU), 7,48 %. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : le ministre de la justice, Shozaburo Nakamura,** a démissionné, lundi 8 mars, après que la presse eut révélé qu'il était intervenu pour que l'acteur américain Arnold Schwarzenegger entre sans passeport dans le pays, en octobre 1998, M. Nakamura s'était déjà fait remarquer en souhaitant publiquement une révision de la Constitution pacifiste du Japon. Il était aussi soupçonné d'abus de pouvoir pour avoir déclenché une enquête sur un projet touristique qui aurait concurrencé un hôtel dont il est propriétaire. – *(AFP.)*

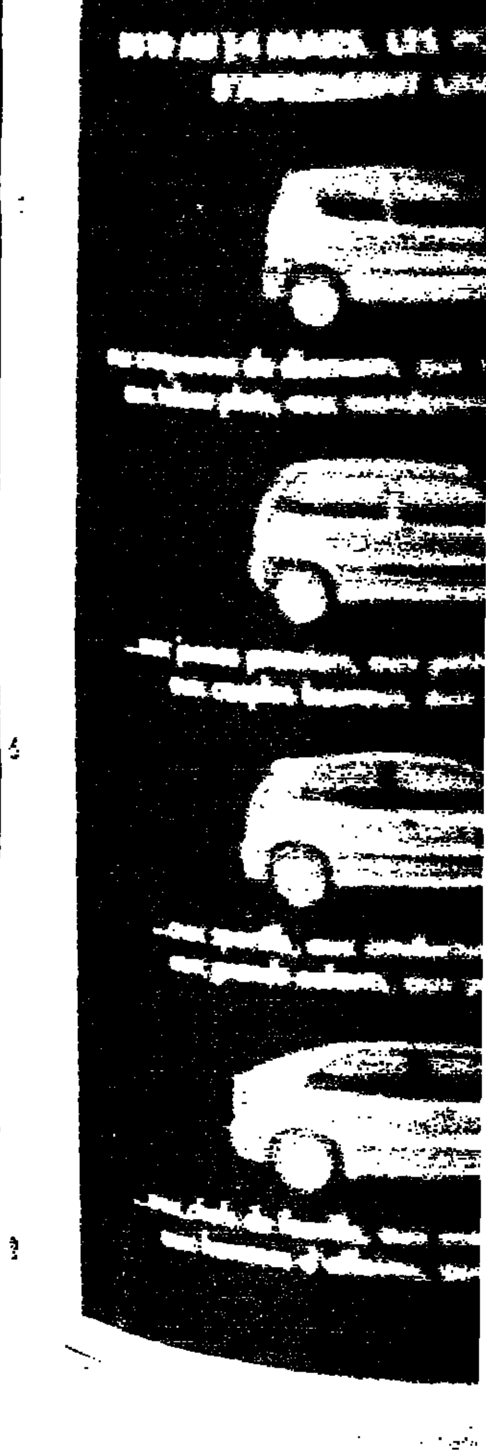
■ **INDONÉSIE : des vandales ont saccagé,** dimanche 7 mars à Bandoung (ouest de Java), un ensemble immobilier qui servait de lieu de réunion à une communauté chrétienne. Un demi-millier d'émeutiers s'en sont également pris à un quartier chinois, où une école chrétienne et une soixantaine d'habitations ont été endommagées. – *(AFP.)*

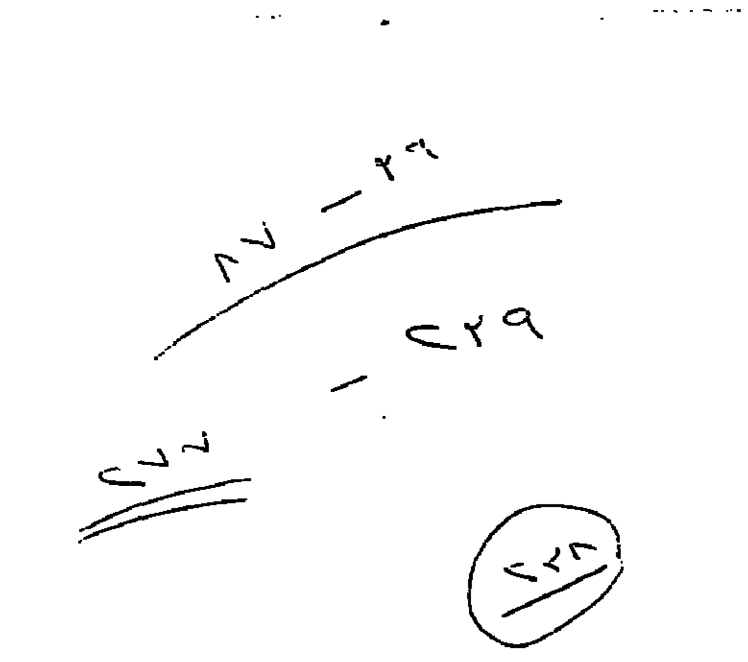
EUROPE

■ **ESTONIE : mené par un dirigeant controversé, le Parti centriste** estonien est arrivé assez largement en tête à l'issue des élections législatives du dimanche 7 mars. Cette formation a obtenu 23,4 % des suffrages exprimés, selon des résultats publiés lundi par la commission électorale. Edgar Savisaar a visiblement réussi à séduire les laissés-pour-compte des réformes libérales engagées depuis 1991. Mais avec 28 sièges au Riigikogu (Parlement), le Parti centriste est loin d'atteindre la majorité de 51 sièges. – *(Corresp.)*

Les négociations agricoles européennes entrent dans une phase décisive

BRUXELLES. La Fédération française des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a appelé les agriculteurs à des actions syndicales avant la reprise, mardi 9 mars à Bruxelles, des négociations sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) qui entrent dans une phase décisive. Les ministres européens doivent essayer de parvenir d'ici la fin de la semaine à définir un compromis. L'abandon par l'Allemagne du cofinancement national des aides aux agriculteurs, refusé par la France, a débloqué les discussions sans régler cependant le problème du plafond des dépenses et de la fixation des prix, qui va donner lieu à d'âpres marchandages.







Trois assassinats compliquent la reprise des pourparlers de paix en Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

Le meurtre de trois Américains, dont les corps ont été retrouvés vendredi 5 mars au Venezuela, n'a pas été revendiqué. Les Etats-Unis ont immédiatement accusé les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Celles-ci ont décliné toute responsabilité : l'Armée de libération nationale (ELN, guévariste) et les paramilitaires (milices antiguérilla d'extrême droite) également.

Terence Freitas, biologiste, et les Indiennes-américaines Ingrid Washinawatok et Larry Gay Lahe'ena'e, militantes dans des ONG indigènes, étaient venus travailler en Colombie avec la communauté des U'was, dans la région pétrolifère de l'Arauca, au nord-est du pays où sévissent la guérilla – principalement l'ELN – et les paramilitaires.

Les corps ligotés et criblés de balles des trois Américains ont été trouvés par les autorités vénézuéliennes près de la frontière avec la Colombie. Les Etats-Unis ont demandé l'extradition des coupables. « *Nous condamnons les FARC dans les termes les plus vifs pour cet acte barbare de terrorisme* », a dit Lee McCleeny, porte-parole du département d'Etat. Plus prudent, le gouvernement colombien a ordonné l'ouverture d'une enquête conjointe avec le Venezuela sur l'assassinat des citoyens américains « *enlevés par des hommes armés apparemment membres de la guérilla* ». Ce triple crime pourrait compliquer le redémarrage des négociations de paix entre le gouvernement et les mouvements de guérilla, bloquées depuis plusieurs semaines.

Marie Delcas

Les raids américains et britanniques en Irak ont changé d'objectif

Leur but est de « grignoter » le potentiel militaro-industriel de Bagdad

Les missions confiées par Washington et Londres à leur aviation ont été modifiées depuis le début de l'année : désormais, et quasi quotidiennement, elle ne s'en prend plus uniquement au réseau irakien de défense aérienne, mais à des cibles beaucoup plus larges. Son objectif : user le régime et l'isoler par rapport à sa population et ses forces armées.

« *TELS DES SHÉRIFS qui dégainent sans les sommations d'usage, les Américains et les Britanniques tirent sur tout ce qui bouge en Irak.* » Ce constat, imagé, est celui d'un officier général français qui résume le changement de stratégie des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne face à Saddam Hussein. En Irak, après les quatre jours de bombardement de leur campagne « Renard du désert » fin 1998, Washington et Londres sont passés de tirs d'autodéfense de leurs pilotes à des raids dits d'« *attrition* » – d'usure, en d'autres termes – du potentiel industriel et militaire de Bagdad, via des opérations aériennes destinées à « punir » le régime en place pour que les forces armées et la population s'en démarquent graduellement.

Depuis le début de l'année, il ne se passe pas de jour sans missions aériennes au-dessus de l'Irak, conduites par les Américains et les Britanniques hors des règles initiales d'engagement : aujourd'hui, les consignes données aux pilotes vont au-delà des ordres qui limitaient antérieurement les tirs des avions américains et britanniques, en mission de surveillance des zones interdites de vol à l'aviation de Saddam Hussein, à leur autodéfense, c'est-à-dire à des ripostes contre une attaque ou un simulacre d'agression par des missiles sol-air irakiens ou par leurs radars de détection, « activés » au passage des appareils.

Les nouvelles consignes ont ouvert la possibilité aux équipages alliés de tirer dès leur objectif identifié – sans solliciter l'autorisation préalable du centre de commandement dont ils dépendent –, et d'élargir la gamme de leurs cibles à tout ce qui paraît être une menace, et non plus à ce qui serait exclusivement lié au réseau irakien de défense aérienne. Ainsi, l'aviation américaine et britannique s'en est pris à des bateaux irakiens censés avoir été équipés de missiles mer-mer et transformés en batteries côtières contre des navires alliés, à des relais de radio et de télévision, à des centres de transmissions, à des postes de commandement enterrés sans aucun rapport avec des systèmes d'armes antiaériens, à des dépôts ou usines d'armements, voire – le Pentagone a ensuite désavoué une telle mission – à des stations de pompage de l'oléoduc vers la Turquie.

L'ARMÉE ET LA POPULATION

Ces opérations aériennes aboutissent, à la longue, à user, à « *consommer* » ou « *grignoter* », comme aiment à dire les stratèges, les capacités industrielles et militaires de Saddam Hussein et, si l'on s'en réfère à des experts américains qui ne cachent pas leur ambition finale, à dissuader l'armée et la population irakiennes, ainsi « matraquées », de soutenir leur chef, quitte à leur rendre la vie quotidienne encore plus précaire. C'est en ce sens que des responsables, dans les états-majors américains, vont jusqu'à évoquer la perspective d'actions « *punitives* » entreprises contre le régime avec l'espoir de le déstabiliser davantage ou de le fragiliser, y compris dans ses échanges nourriture-substances pharmaceutiques contre du pétrole. Pour autant, les moyens employés ne sont ni les mieux adaptés, ni les plus efficaces, même si les Américains n'y vont pas avec modération. On a vu par exemple un appareil F-15 déverser jusqu'à trente bombes de 500 kilos et d'une tonne sur un site irakien de communications, un autre larguer un missile dispersant des munitions à fragmentation JSOW particulièrement dévastatrices – conçues par le groupe américain Raytheon –, sur un centre unique de la défense antiaérienne.

A leur décharge, les Américains et les Britanniques font valoir que les Irakiens essaient de leur tendre des « *embuscades* » aériennes. Bagdad ferait désormais de la provocation. Ainsi, des avions irakiens, prenant des risques, cherchent à attirer les appareils alliés dans des zones où est déployée une défense antiaérienne dense, à base de missiles sol-air SA-6 et de lance-roquettes sol-sol BM 21, utilisés comme s'il s'était agi d'engins sol-air. En trois semaines, selon des renseignements américains, l'Irak aurait engagé pas moins de 150 avions dans de tels guet-apens.

La tactique de Bagdad serait de parvenir, de la sorte, à abattre des pilotes américains ou britanniques pour les faire prisonniers. C'est ce qui expliquerait que Saddam Hussein a officiellement offert une prime à ceux qui récupéreraient des équipages d'avions alliés, escomptant ce qu'on appelle « *l'effet Somalie* ». En Somalie, la guérilla avait abattu des équipages d'hélicoptères américains et promené leurs cadavres, dans les rues de Mogadiscio, sous l'œil des caméras de CNN. La vision, par les téléspectateurs américains, de ces scènes de violence avait eu pour résultat d'amener Washington à retirer son contingent de GI dans les dix jours.

Jacques Isnard

Ta Mok sera jugé par un tribunal cambodgien

La décision du premier ministre Hun Sen relance le débat sur un procès international des anciens chefs khmers rouges

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Ta Mok, l'un des chefs khmers rouges, sera jugé par une tribunal cambodgien. Arrêté officiellement le 6 mars à proximité de la frontière thaïlandaise, transféré le jour même par hélicoptère dans une prison militaire de Phnom Penh, le « boucher » du Cambodge y est interrogé en vue de sa traduction devant une cour civile ou militaire. « *Très fatigué, très fragile, triste* », le dernier rebelle en fuite serait notamment jugé aux termes d'une loi, votée à l'unanimité en juillet 1994, qui fait des dirigeants khmers rouges des hors-la-loi.

Lors de son interrogatoire, Ta Mok a rejeté la responsabilité des crimes perpétrés par les Khmers rouges sur Pol Pot, mort en 1998, Khieu Samphan et Nuon Chea, qui se sont ralliés en décembre et se sont réfugiés à Païlin, zone semi-autonome des Khmers rouges.

Le ministre cambodgien des affaires étrangères a déclaré que la Constitution de 1993 n'autorisait pas le transfert d'un Cambodgien à l'étranger pour y être jugé. « *La différence entre Ta Mok, d'un côté, et, de l'autre, Nuon Chea et Khieu Samphan, est que Ta Mok continuait de combattre alors que les autres se sont rendus* », a ajouté Hor Namhong. Ieng Sary, Nuon Chea et Khieu Samphan ont apparemment refusé l'asile à Ta Mok.

Ce dernier, âgé de 71 ou 72 ans et qui a perdu une jambe dans les années 80 en sautant sur une mine, est considéré comme l'un des sanglants exécuteurs des basses œuvres de Pol Pot. Comment, où et quand a-t-il été capturé ou arrêté ? Les Cambodgiens ne sont pas loquaces et les Thaïlandais démentent toute implication. Paris a jugé que l'arrestation et le procès allaient « *dans le bon sens* ». Qualifiant l'arrestation de « *pas positif* », les Américains ont affirmé qu'ils avaient été « *en contact étroit à ce sujet, ces derniers mois, avec le Cambodge* ». Washington a ajouté qu'un procès au Cambodge n'exclut pas la réunion d'un tribunal « *chargé de juger les atrocités du régime de Pol Pot de 1975 à 1979* ».

BOUC ÉMISSAIRE

Hun Sen, le premier ministre, préfère la réunion d'une « Commission vérité et réconciliation » de type sud-africain. Il veut aussi que la période jugée s'étende de la naissance en 1970 de l'organisation khmère rouge à son effondrement en 1998, et non pas uniquement de 1975 à 1979, lorsqu'elle était au pouvoir à Phnom Penh.

La traduction du seul Ta Mok devant la justice khmère, à l'indépendance et à la compétence contestées, risque toutefois d'être interprétée comme une tentative d'en faire un bouc émissaire et de court-circuiter la réunion d'une juridiction internationale. L'ONU doit publier officiellement vendredi ses « *recommandations* ». Le fait que la Chine puisse opposer son veto à l'ONU à un tribunal international ne devrait pas pour autant clore le débat.

Le bras de fer sur le type de juridiction relègue au second plan, pour le moment, la raison d'être de tout procès : rendre compte aux victimes et aux survivants.

Jean-Claude Pomonti

هكذا من الاصل

PROCÈS La Cour de justice de la République devait rendre, mardi 9 mars en fin de matinée, son arrêt sur la responsabilité pénale des trois anciens ministres poursuivis dans l'affaire du sang contaminé. ● **LES QUINZE MAGISTRATS** – douze parlementaires et trois juges professionnels –, réunis mardi 2 mars au siège de la CJR, avaient voté, par huit contre sept, en faveur de la condamnation – avec *« dispense de peine »* – de l'ancien secrétaire d'Etat à la santé, Edmond Hervé. Ils s'étaient prononcés pour la relaxe de Laurent Fabius, ancien premier ministre, et de Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale. ● **L'ARRÊT**, qui devrait en outre souligner que l'action de Laurent Fabius *« a contribué à accélérer le processus de décision »* en faveur du dépistage, ne devrait pas parvenir à dissiper l'impression de malaise qui prévaut depuis le début du procès

Sang contaminé : l'arrêt de la Cour de justice de la République

Mardi 2 mars, les quinze juges avaient voté sur le sort des trois anciens ministres. Condamnation « avec dispense de peine » d'Edmond Hervé. Relaxe de Georgina Dufoix et de Laurent Fabius dont l'action « a contribué à accélérer le processus de décision » en faveur du dépistage

LE DESTIN des trois anciens ministres a été scellé en quelques heures, le 2 mars, une semaine avant l'annonce officielle du verdict, mardi 9 mars. Quelques heures de débat entre quinze juges (douze parlementaires, trois magistrats de la Cour de cassation) et trois tours de vote auront donc suffi pour relaxer Laurent Fabius et Georgina Dufoix, et pour *« condamner sans peine »* Edmond Hervé.

Ce 2 mars, lorsqu'ils se sont retrouvés, rue de Constantine, dans les locaux qui abritent la Cour de justice de la République, les juges ont très rapidement compris qu'ils ne suivraient que partiellement les recommandations du parquet. Ce dernier, à la fin du procès, avait demandé la relaxe des trois anciens ministres, assortie toutefois d'un *« blâme »*, notion de circonstance, inconnue en droit pénal, mais qui, déjà, paraissait vouloir répondre à l'émotion de l'opinion publique. C'est ce même souci de l'opinion qui a été évoqué d'emblée par les juges, aux premières heures de la délibération finale.



HÉTÉROGÉNÉITÉ A DROITE

« La lecture de la presse, une plongée dans nos circonscriptions, le souvenir des victimes, surtout, nous a convaincus que l'on ne pourrait pas s'en tenir là sans passer pour des complices de ce drame du sang contaminé », reconnait aujourd'hui, sans fard, mais anonymement, un juge RPR. Les quinze juges, parmi lesquels on trouvait – outre les trois magistrats professionnels –, trois médecins, deux avocats, deux anciens membres de cabinets ministériels, deux juristes, un ancien préfet, un ancien magistrat et un ancien cadre d'entreprise, ont donc commencé leur tour de table.

Jusqu'à la dernière minute, avant d'entrer en délibération, les députés et les sénateurs s'étaient concertés. *« Il n'était pas question de donner de consigne de vote*, explique un juge RPR. *Chaque juge doit agir en conscience. Mais nous n'avons jamais cessé de confronter nos points de vue, entre collègues du même bord. »* Cela n'a pas empêché quelques discussions animées, car si la gauche s'est toujours accordée sur la relaxe des trois anciens ministres, la droite, elle, est restée divisée tout au long du procès. Lors de la délibération finale, cette même unanimité à gauche et cette même hétérogénéité des points de vue à droite ont vite été constatées.

Les juges se sont relativement vite accordés sur la non-culpabilité de Laurent Fabius. La plupart des parlementaires avaient été très sensibles, au cours des audiences, à l'indiscutable ascendant de l'ancien premier ministre. Sa description de l'appareil d'Etat, son évidente maîtrise du dossier ont plaidé en sa faveur. Les parlementaires n'ont pas nié que le gouvernement avait pu vouloir engager une stratégie favorable à Diagnostics Pasteur, mais ils ont presque tous reconnu que le souci d'aider les entreprises françaises est un « quasi-devoir » pour un responsable politique. Plus concrètement, les juges ont considéré que la décision d'instituer le dépistage obligatoire avait été *« rapide »*, *« raisonnable »* et que, si elle ne desservait pas Pasteur, elle ne l'aidait pas non plus outrageusement.

Un juge de droite a pourtant plaidé pour l'unique responsabilité de M. Fabius *en tant que premier* ministre, et deux juges (un parlementaire de droite et un magistrat professionnel) ont fait connaître leur option en faveur de la culpabilité des trois anciens ministres. Ils n'ont pu rallier leurs collègues à leur avis. Pour finir, douze juges ont voté la relaxe, trois la culpabilité. L'arrêt devrait en outre préciser que *« l'action de Laurent Fabius a contribué à accélérer le processus de décision »* en faveur du dépistage.

Le sort de Georgina Dufoix a été tranché tout aussi rapidement. Les juges ont considéré que l'ancienne ministre des affaires sociales avait réglé rapidement les aspects financiers de la mise en œuvre des mesures gouvernementales. Certes, l'attitude de Mme Dufoix, affichant *tour à tour son ignorance passée* des détails de la santé publique et son détachement actuel à l'égard de la politique, a été jugée déconcertante par les parlementaires. Mais si cinq juges, au total, *ont voté sa culpabilité*, Mme Dufoix a rallié dix voix en faveur de la relaxe.

C'est donc la responsabilité d'Edmond Hervé qui a nourri le gros des débats. La gauche avait saisi d'emblée combien la position de l'ancien secrétaire d'Etat à la santé serait fragile *(lire ci-dessous)*. Très rapidement, lors de la délibération finale, elle a pu mesurer, plus encore, combien sa défense serait difficile à assurer.

« ENGRENAGE »

Lors du procès, la responsabilité du ministre sur son cabinet avait largement alimenté les attaques de l'avocat général Roger Lucas, reprochant à M. Hervé d'avoir délégué une trop grande part de son *pouvoir à ses conseillers pour* mieux s'occuper de sa mairie de Rennes. Au cours des délibérations intermédiaires, M. Le Gunehec avait développé, de son côté, l'idée que la responsabilité d'un ministre *pourrait s'apparenter* à la *« responsabilité pour fait d'autrui »*, qui peut incomber à l'industriel ou au chef d'entreprise. Les parlementaires ont vite perçu le danger de cette nouvelle définition de la responsabilité politique. *« Si l'on commence à mettre un doigt dans cet engrenage, nous arriverons très vite à un gouvernement des juges »*, ont plaidé les juges de gauche.

La Cour est donc revenue à l'examen purement pénal des dossiers. Sur les septs dossiers de contamination qui avaient été retenus par l'instruction, les juges en ont considéré deux comme pouvant entraîner la responsabilité, par *« imprudence, inattention, négligence »*, de l'ancien secrétaire d'Etat : *celui de Sarah Malik, décédée* le 23 janvier 1991, contaminée au stade materno-fœtal en 1988 par sa mère qui, transfusée le 25 avril 1985, n'avait pas été *« rappelée »* ; celui de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985 par un don prélevé le 13 juillet 1985 et non testé.

Dans le premier cas, les juges ont décidé la responsabilité de M. Hervé dans le *« non-rappel des transfusés »*. Les juges de gauche, soutenus par un juge de droite, ont plaidé, en vain, que l'on ouvrait là une boîte de Pandore, qui risquait d'entraîner la mise en cause de plusieurs ministres qui ont succédé à M. Hervé sans se préoccuper, non plus, de « rappeler » les transfusés pour éviter les contaminations secondaires. Rien n'y a fait.

Le cas de Mme Rouy paraissait plus complexe encore. Aujourd'hui très malade, cette victime, qui s'était déplacée en chaise roulante jusqu'à la Cour, avait produit une forte impression sur les juges. *« Nous ne pouvions pas ne pas répondre à sa souffrance »*, estime aujourd'hui un juge UDF. La Cour a donc retenu un *« défaut dans les mesures d'accompagnement du dépistage »*, considérant que M. Hervé aurait dû ordonner le test de l'ensemble des dons de sang recueillis avant le 1er août, date d'entrée en vigueur du dépistage. Les trois médecins du groupe (les deux socialistes Jean-Paul Bacquet et François Autain, le RPR Christian Cabal) ont fait observer que la responsabilité de l'hôpital et du corps médical était en cause au premier chef. Cela n'a pas suffi.

Le vote, cependant, a été très serré et très clivé en fonction des appartenances politiques. Alors que les cinq juges de gauche ralliaient à la relaxe un juge de droite et un magistrat professionnel, M. Hervé a été considéré coupable par huit voix contre sept. Le deuxième tour de vote, définissant la peine, a montré toute la difficulté des juges à condamner concrètement le prévenu. Seuls trois juges ont voté *en faveur de la* prison avec sursis, les douze autres se prononçant pour une *« condamnation sans peine »*, version pénale du blâme réclamé par M. Burgelin au procès.

Le secret des délibérations

Les juges parlementaires sont soumis, comme tous les magistrats professionnels, au strict respect du secret du délibéré. L'article 2 de la loi organique du 23 novembre 1993 sur la Cour de justice de la République dispose en effet que, *« dès leur élection, les juges parlementaires prêtent serment devant l'assemblée qui les a désignés »*. *« Ils jurent et promettent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de garder le secret des délibérations et des votes et de se conduire en tout comme dignes et loyaux magistrats »*, ajoute la loi.

Le président de la Cour de justice, Christian Le Gunehec, avait rappelé, lors de la dernière audience, vendredi 26 février, que *« les quinze juges qui participent au délibéré sont tenus au secret le plus rigoureux, y compris les greffiers et les fonctionnaires »* assistant les juges.

Une fois les votes terminés, dans la soirée du 2 mars, les contestations ont été faibles. Un sous-groupe d'une demi-douzaine de juges, mêlant droite et gauche, s'est constitué pour rédiger, dès le lendemain, les motivations de la Cour. Une semaine plus tard, la plupart des juges, droite et gauche confondues, reconnaissait que, dans cette affaire, la justice ne pourrait jamais parfaitement être rendue.

Raphaëlle Bacqué
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Dans les coulisses de trois semaines d'audience

RÉCIT

La troisième semaine, les lignes de clivage se sont installées parmi les juges parlementaires

IL Y A d'abord eu, chaque jour, ce moment étrange et parfois gênant où il fallait croiser les prévenus. Magistrats professionnels et parlementaires attendaient dans le couloir menant à la salle d'audience, tous revêtus de la même robe noire du juge. Et les trois anciens ministres remontaient cette file sombre, suivis de leurs avocats. Pendant trois semaines, les uns et les autres se sont discrètement salués dans ce passage. Ceux qui devaient juger et ceux qui se retrouvaient alors au banc des prévenus. En apparence, les amitiés passées n'y ont pas résisté. *Lors des premières audiences, on* a bien vu le député RPR et juge Patrick Ollier, vice-président de l'Assemblée nationale, esquisser un sourire à l'adresse de Laurent Fabius. Mais ces manifestations ont disparu d'elles-mêmes par la suite. Comment auraient-elles pu perdurer ?

Car, chaque jour, les juges professionnels ou parlementaires ont aussi dû affronter le regard des victimes. Exclues des parties civiles mais « spectatrices » du procès, elles se tenaient au premier rang de la salle d'audience, à moins de quinze mètres de la double rangée des juges. Chacun d'entre eux les a donc vu éclater en sanglots, lever les yeux au ciel, traiter de *« menteur »* ou d'*« assassin »* prévenus et témoins. Chacun a aussi reçu son lot de lettres et les photos de Stéphane et Laurent Gaudin, mourants. L'Association française des transfusés a fourni un argumentaire et des questions à poser aux ministres et aux témoins. *« Allez vous débrouiller avec tout cela »*, soupire aujourd'hui un juge. Ils se sont pourtant débrouillés. Bien sûr, tous n'ont pas vu d'emblée la lourdeur de la tâche. *« Les tout premiers jours, cela a parfois failli tourner à la colonie de vacances*, raconte l'un d'entre eux. *Certains se prenaient en photo, en robe noire, juste avant les audiences. »* Mais, très vite, les choses se sont mises en place.

Le président, Christian Le Gunehec, n'a pas été pour rien dans cette mise au travail accélérée du groupe. Les chroniqueurs judiciaires ont assez *raconté ses gaffes, ses approximations*, son interprétation toute personnelle du droit. En coulisses, la tension a été pire encore. *« A la fin de la première semaine, il n'y avait plus des parlementaires de droite ou de gauche, mais un ensemble de juges exaspérés par leur président »*, dit M. Ollier. Ce sont pourtant les juges de droite, parmi lesquels, notamment, Patrick Ollier, Paul Masson, Hubert Falco, Philippe Houillon, Charles de Courson et Thierry Lazzaro, qui ont menacé de donner leur démission (*Le Monde* du 16 février), et il a fallu tout un week-end pour convaincre les uns et les autres de rester. Au retour de chacun, le mardi suivant, pas un mot n'a été échangé sur le conflit passé. Mais certains juges ont vu le président tapoter rageusement du doigt une revue de la presse rapportant le détail de la crise.

Du coup, la discipline a gagné les rangs. Les juges titulaires ont filtré les questions de leurs suppléants. Patrice Gélard, juge suppléant RPR, dont la presse avait rapporté qu'il dormait pendant les audiences, a été prié de se faire plus discret. Lors des déjeuners réunissant chaque jour magistrats professionnels et juges parlementaires, on s'est remis à parler du fond de l'affaire du sang contaminé.

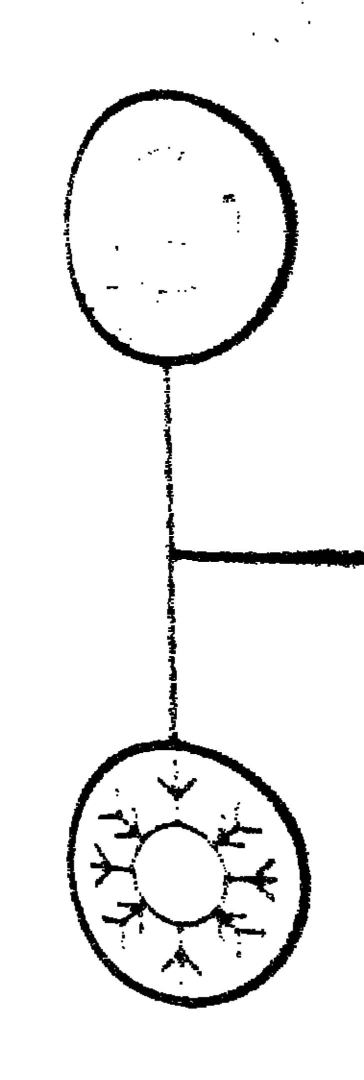
LES CRITIQUES DES ÉLECTEURS

C'est à partir de cette deuxième semaine que les juges de gauche ont commencé à s'organiser. Il fallait convaincre un à un les juges de droite de la non-culpabilité des trois *ministres. Ils ont donc plaidé pied à* pied. Ceux qui, parmi les députés, sont médecins ont fustigé le mutisme du corps médical. Les anciens des cabinets ministériels ont évoqué les lourdeurs de la machine administrative. Un juge professeur d'histoire a rappelé le procès de Léon Blum à Riom. Tous ont esquissé le danger d'une pénalisation de la vie publique. Claude Saunier, juge suppléant socialiste et maire de Saint-Brieuc, a raconté comment, depuis plus de sept ans, il fait partie de ces centaines de maires mis en examen parce qu'un ouvrier municipal de sa commune s'est tué en tombant d'un échafaudage. Mais lorsqu'il a fallu frapper les esprits, c'est Alain Barrau (PS, suppléant) qui a trouvé pour ses collègues de droite la comparaison parlante : *« Imagine qu'à la place de Fabius, Dufoix et Hervé, on doive juger Juppé, Séguin et Barzach. Moi, tu vois, je les jugerais également innocents. »*

Le plus coriace des juges de droite a sans aucun doute été Charles de Courson. Très vite accusé d'être un *« parfait inquisiteur »* par ses collègues, y compris parfois par ceux de droite, le député UDF n'a jamais cessé d'afficher sa conviction que les trois ministres devaient être condamnés. Et c'est sans aucun doute sa détermination qui a convaincu les juges de gauche de plaider pour que les suppléants n'assistent pas au délibéré final. Alain Vidalies (suppléant PS) a donc pris la parole pour demander à ses collègues suppléants de se *« sacrifier »* au nom du droit et chacun a *pris ce geste pour ce qu'il était :* un réflexe anti-Courson.

La troisième semaine, les lignes de clivage se sont vraiment installées. Deux week-ends successifs, déjà, les juges de droite avaient dû affronter les critiques et le scepticisme des électeurs de leurs circonscriptions. *« Si tous les trois sont relaxés, nous serons définitivement décrédibilisés »*, ont expliqué à leur retour, gênés, deux juges RPR. Lors des derniers déjeuners, certains parlementaires RPR et UDF se sont fait de plus en plus silencieux. Et lorsqu'un des juges gaullistes a soufflé à M. Barrau : *« De toute façon, Fabius est sauvé »*, la gauche s'est franchement inquiétée. Jusque-là, elle plaidait pour un sort commun des trois anciens ministres, *« tous coupables ou tous innocents »*. Désormais, elle a concentré sa défense sur le plus apparemment menacé : Edmond Hervé. Chacun a évoqué, alors, ses souvenirs personnels, brossant le portrait d'un maire de Rennes travailleur jusqu'à l'obsession. Jusqu'au dernier jour du procès, le 26 février, mille arguments ont été échangés. *« Ensuite, chacun s'est retrouvé face à lui-même*, dit un juge de droite. *Lorsque nous nous sommes réunis pour délibérer, quatre jours plus tard, le 2 mars, les choses étaient scellées. »*

Rle B.



Une impression de malaise a dominé les débats

LA COUR de justice de la République (CJR) doit rendre, *mardi* 9 mars, son arrêt décidant de la relaxe ou de la condamnation des trois anciens ministres Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé. Quelle que soit sa teneur, cette décision n'effacera pas le malaise qui a entouré le procès qui s'est tenu du 9 au 26 février, et dont les causes sont à rechercher dans au moins cinq directions.

● Une affaire judiciairement mal engagée

L'audience de la Cour de justice a permis de prendre conscience *qu'un rideau de fumée avait été jeté*, en 1991, sur les causes de la « spécificité française » en matière de contamination des lots sanguins, qu'ils soient destinés à la fabrication des produits antihémophiliques ou aux transfusions. Cette « spécificité », qui vaut à la France d'enregistrer de quatre à treize fois plus de contaminations post-transfusionnelles que les autres pays européens, tient à l'inapplication par les médecins transfuseurs français des mesures de *sélection* chez les donneurs de sang préconisées dès juin 1983 par une circulaire de la direction générale de la santé. Et, *notamment*, en la poursuite tardive des collectes dans des lieux à risques, comme les rues des quartiers chauds des grandes villes et certaines maisons d'arrêt où la proportion de détenus *toxicomanes infectés par les virus* de l'hépatite non A non B (hépatite C) et du sida était très importante. En 1985, *les collectes* en prison, qui représentaient 0,37 % des prélèvements, ont été responsables de 25 % des contaminations.

Les premières recherches judiciaires sur la contamination des hémophiles ont été fondées sur un rapport réalisé en 1991 par Michel Lucas, chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Or M. Lucas, qui avait été membre des « comités santé-justice », chargés de contrôler la médecine pénitentiaire dès octobre 1984, s'est bien gardé de mentionner, six ans plus tard, dans son rapport, l'impact de ces collectes en milieu carcéral. Cette omission a faussé la compré*hension initiale de l'affaire du sang* contaminé.

Les défaillances médicales des années 1983-1984 *ont donc été passées* sous silence alors qu'elles expliquent en grande partie l'acuité, deux ans plus tard, de la question du dépistage systématique : si les donneurs avaient été sélectionnés dès 1983, le dépistage obligatoire n'aurait pas été aussi urgent en 1985 ; et l'*opinion et les parlementaires* de droite, en 1992, ne se seraient sans doute pas rués avec aussi peu de discernement sur la mise en cause des politiques, à la suite de la révélation, dans le rapport Lucas, de la tenue d'une réunion interministérielle, le 9 mai 1985, *au cours de laquelle* le cabinet du premier ministre avait demandé de « *retenir encore quelque temps* » le dossier d'enregistrement du test américain Abbott.

De nombreux témoins, qui auraient pu contredire ou relativiser la version des trois anciens ministres, n'ont pas été cités par le parquet

● Une procédure inadaptée

Le bien-fondé d'une juridiction d'exception, composée essentiellement de juges parlementaires, n'est *guère apparu lors des débats. La* scission en deux procédures – l'une devant la Cour de justice pour les *ministres, l'autre devant le tribunal* de Paris pour leurs conseillers – s'est par ailleurs révélée inopé*rante. Lors de leurs dépositions,* plusieurs témoins importants sont restés sur la défensive, car ils étaient mis en examen dans le « volet non ministériel » de l'affaire du sang contaminé. Craignant que leurs dépositions puissent être retenues contre eux lors du prochain procès, beaucoup se sont exprimés avec une liasse de notes, voire un texte prérédigé, ce qui est peu conforme à la procédure correctionnelle. Certains n'ont pas prêté serment avant de témoigner ; d'autres, comme le docteur Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé, ont tout simplement refusé de déposer.

Du coup, l'audience s'est vue privée de maillons essentiels à la compréhension des mécanismes de *décision. La lecture de morceaux* choisis de procès-verbaux, partielle voire partiale, n'a pas pu apporter d'éléments probants à la démonstration.

● Une accusation biaisée

Ayant par deux fois, en 1997 puis en 1998, requis par écrit un non-lieu *pour les trois anciens ministres*, le parquet général s'est comporté comme une fausse accusation. Centrant sa réflexion sur le risque de dérive d'une trop forte pénalisation de la vie publique, le ministère public a surtout souligné les risques de confusion entre res*ponsabilité pénale et responsabilité* politique.

S'éloignant des responsabilités individuelles, le procureur général Jean-François Burgelin et l'avocat général Roger Lucas ont, en re*vanche, pointé les dysfonctionne*ments de la structure gouvernementale et insisté sur la dilution *des informations à mesure qu'elles* sont censées remonter dans la hiérarchie des ministères. Roger Lucas *a également mis en cause le fonc*tionnement opaque des cabinets ministériels, constaté l'inefficacité des organes consultatifs, observé l'incommunication qui régnait entre les administrations. Enfin, il a relevé combien fut néfaste le décalage entre la prise de conscience d'un risque sanitaire et la question du financement des mesures de santé publique.

Bref, le parquet général a essentiellement mis en exergue ce que les procédures administratives avaient déjà sanctionné en 1993 : la faute de l'Etat, jugé responsable, par le Conseil d'Etat, des contaminations intervenues entre novembre 1984 et octobre 1985.

● Des débats mal dirigés

L'inaptitude du président Chris*tian Le Gunehec à mener des dé*bats correctionnels et sa méconnaissance du dossier ont probablement été l'un des handicaps les plus marquants. Conduisant l'*audience* sans *grande* conviction, ce haut magistrat choisi par ses pairs n'avait prévu ni examen *méthodique ni référence chronologique*, et n'a que mollement cherché à confronter les déclarations de certains témoins *aux éléments* contenus dans le dossier. Ainsi en a-t-il été, par exemple, de la déposition de l'ancien PDG de Diagnostics Pasteur, Jean Weber, qui a assu*ré à la barre que les pouvoirs* publics n'avaient pas favorisé sa firme, mais au contraire l'avaient *empêchée de commercialiser* les tests qu'elle était prête à distribuer au prétexte qu'il fallait les évaluer. Or, en mars 1985, selon la commission d'instruction qui cite des cotes précises, c'est au contraire M. Weber, qui a « *souhaité qu'une procédure réglementaire soit engagée* » lui permettant de « *lutter contre le principal concurrent* ».

De même a-t-on laissé s'installer à l'audience l'idée que la procédure d'enregistrement des tests au Laboratoire national de la santé (LNS) n'avait *finalement eu que* peu d'importance, alors que tout le dossier semble montrer que dans *l'esprit des pouvoirs publics* il s'agissait bien d'un moyen de retarder le test américain Abbott.

● Une stratégie de défense jamais bousculée

Faussement malmenée par le parquet général, confortée par la mollesse de la direction des débats et profitant de l'absence de parties civiles, la défense des ministres a pu exposer ses arguments sans apparente contradiction. De nombreux témoins, qui auraient pu contredire ou relativiser la version de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, n'ont pas été cités par le parquet.

Ainsi, par exemple, Jean Debeaupuis, qui représentait le ministre des finances aux réunions interministérielles de 1985, n'a pas été convié à infirmer ou confirmer *ce* qu'il consignait dans une note à ses supérieurs : à savoir que la solution *finalement adoptée à Matignon en* juillet avait réussi à « *écarter tout mécanisme trop voyant d'entente réservant la part de marché à Pasteur* ».

Soucieuse de taper à bras raccourcis sur une commission d'instruction qui n'a été défendue ni par *le parquet général, ni par le pré*sident Le Gunehec, la défense a simplifié à l'extrême les réalités de 1985, *évitant* d'aborder des sujets où il était clairement question de favoriser Pasteur (guerre des brevets, mode de remboursement des tests par la Sécurité sociale). Sans *doute craignait-elle l'amalgame* et la difficulté à démêler les bonnes raisons – la nécessité de s'assurer *de la fiabilité des tests – des moins* bonnes – retarder Abbott pour favoriser Pasteur – lors de la mise en place du dépistage des dons du sang. Mais cette attitude n'était-elle pas impropre à l'exigence de vérité qu'imposait le dossier ?

La défense et le parquet en ont été réduits à une entente objective, dont la traduction s'est concrètement fait sentir lorsqu'il s'est agi de renoncer, en *catimini*, hors toutes règles de procédure, à une série de témoins dont deux – François Mer*cereau, ancien directeur de la Sé*curité sociale, et Jean-René Brunetière, ancien chargé de mission au *cabinet de Georgina Dufoix*, ce dernier étant cité par le parquet et la défense – auraient pu éclairer la *cour sur la manière dont a été pé*nalisé le test Abbott, au regard de la Sécurité sociale.

Ainsi se sont accumulés les éléments du malaise qui font que, quel que soit l'arrêt rendu, et alors que s'annonce bientôt un troisième procès, l'affaire du sang contaminé a tout pour demeurer encore longtemps ce qu'elle est depuis plus de dix ans : un dossier judiciairement inachevé.

Jean-Michel Dumay

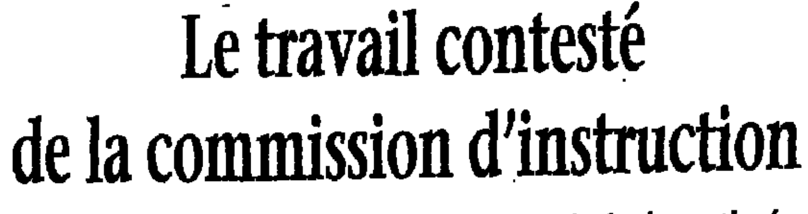
Les questions auxquelles doit répondre l'arrêt

EN RENDANT leur arrêt, les quinze juges devaient répondre aux questions suivantes :

– *Laurent Fabius, Georgina Du*foix et Edmond Hervé ont-ils par imprudence, négligence ou manquement à une obligation de sécurité imposée par la loi ou les règlements, involontairement causé la mort de Paul Pérard, septuagénaire contaminé en mai 1985 par le virus *du sida à la suite d'une opération* à cœur ouvert et de Charles-Edouard Pernot-Cochin, un bébé contaminé à la même date par une exsanguino-transfusion pratiquée à sa naissance ?

– Ont-ils involontairement, en août 1985, atteint à l'intégrité phy*sique d'Yves Aupic, 40 ans, conta*miné à la suite d'une intervention chirurgicale et de Sylvie Rouy, *36 ans, contaminée lors d'un accou*chement ? Edmond Hervé a-t-il involontairement causé la mort de Pierre Roustan, sexagénaire hémophile, contaminé par des dérivés sanguins non chauffés entre avril et septembre 1985, et de Hanattah Malik, alors âgée de vingt-huit ans, contaminée, en avril *1985*, lors d'une opération du cœur ? Enfin, les trois ministres ont-ils involontai*rement causé la mort de l'enfant de* cette jeune femme, Sarah Malik, contaminée trois ans plus tard au *stade materno-fœtal et décédée à* l'âge de deux ans ?

– Lors de l'audience, l'examen de *ces sept plaintes avait conduit* les juges à s'interroger sur cinq sous-dossiers : l'absence de sélection *chez les donneurs de sang au début* de l'épidémie ; les retards supposés dans la mise en œuvre du dépistage obligatoire en août 1985 ; les retards dans l'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits antihémophiliques, qui aboutirent à la distribution jusqu'en octobre 1985 de produits contaminés ; l'absence de rappel des stocks de produits contaminés après la mise en œuvre du dépistage ; le non-rappel des personnes ayant subi une transfusion pendant ces mois critiques.



La Cour de justice de la République, juridiction d'exception pour les ministres

Son fonctionnement s'inspire de celui du tribunal correctionnel

Créée en juillet 1993 afin de mettre fin à l'irresponsabilité pénale de fait des ministres dans l'exercice de leurs fonctions, la Cour de justice de la République est composée de trois magistrats professionnels et de douze juges parlementaires – six députés et six sénateurs.

LA COUR DE JUSTICE de la République (CJR) a été créée par la loi constitutionnelle du 27 juillet 1993. Avant ce texte, les ministres ayant commis des crimes et des délits dans l'exercice de leurs fonctions relevaient, comme le président de la République, de la Haute Cour de justice. L'échec des parlementaires à mettre en accusation les ministres dans l'affaire du sang contaminé, en 1992, *a conduit à une réforme de la responsabilité pénale des ministres.* La Haute Cour reste compétente en cas de haute trahison du président de la République mais la loi a créé une nouvelle juridiction : la Cour de justice de la République (CJR).

La CJR est composée de trois magistrats professionnels issus de la Cour de cassation auxquels s'ajoutent douze parlementaires (six députés et six sénateurs). Elle reste cependant une *juridiction* d'exception, fruit d'un compromis entre la nécessité de mettre en œuvre la responsabilité pénale des ministres et celle de prendre en compte la spécificité de l'action gouvernementale.

● **Organisation** : contrairement à la procédure de la Haute Cour, où les ministres étaient mis en accusation par le Parlement, la CJR peut être saisie par *« toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions »*. Les plaintes sont examinées par une commission des requêtes, qui fonctionne comme une instance de filtrage.

Cette commission est composée de trois conseillers à la Cour de cassation, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour des comptes. Elle apprécie, en droit et en opportunité, la suite à donner à la procédure. Soit elle classe la plainte, sans possibilité de recours, soit elle la transmet au procureur *général de la Cour* de cassation, qui assure le ministère public auprès de la CJR, aux fins *de saisine de la juridiction.*

Si la plainte est jugée recevable, elle est transmise à la commission *d'instruction* de la CJR, *composée* de trois magistrats de la Cour de cassation. Cette commission a les pouvoirs d'un juge d'instruction : elle peut procéder à des auditions, des interrogatoires et des confrontations. Elle peut également requalifier les faits qui lui sont soumis. Quand l'instruction est terminée, le dossier est trans*mis au procureur général qui* prend ses réquisitions. La commission décide ensuite soit de prononcer un non-lieu, soit d'ordonner le renvoi de l'affaire devant la CJR. Cette décision est susceptible d'un recours en cassation.

Une des particularités de l'organisation de la CJR est l'irrecevabilité des constitutions de partie civile, interdites à tous les stades de la procédure par la loi organique du 23 novembre 1993. Le justi*ciable est seulement avisé de* la suite réservée à sa plainte. Les actions en réparation des dommages ayant résulté des faits poursuivis devant la CJR ne peuvent être portées que devant les juridictions de droit commun.

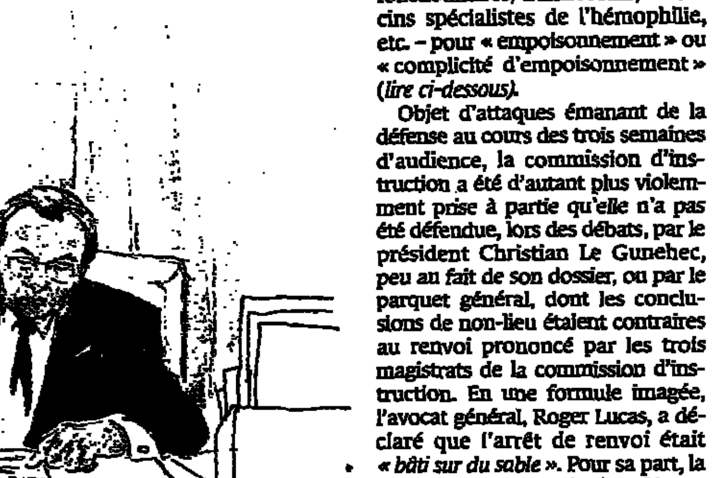
● **Fonctionnement** : la loi organique sur le fonctionnement de la Cour de justice est silencieuse sur de nombreux détails, quand elle n'était pas contradictoire sur certains points. Les membres de la CJR ont donc été amenés à régler eux-mêmes les difficultés d'interprétation soulevées par les textes de 1993.

Ils ont ainsi décidé de motiver le jugement qu'ils rendent en se fondant sur l'article 26 de la loi organique qui précise que, *« dans la mesure où il n'y est pas dérogé »*, les règles *« concernant les débats et les jugements en matière correctionnelle sont applicables »* devant la CJR. La Cour a également décidé de faire porter à tous les juges, y compris les juges parlementaires, la robe noire que portent les magistrats pendant les procès correctionnels. Il a été convenu, par ailleurs, que les juges parle*mentaires ne poseraient pas directement* de questions aux témoins et aux prévenus, mais les transmettraient au président de la Cour, qui les formulerait en leur nom.

Enfin, le président de la Cour, Christian Le Gunehec, a décidé de *ne pas obliger les témoins mis en* examen dans le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé *à prêter serment.*

Après la clôture des débats, la Cour de justice de la République statue sur la culpabilité des prévenus. La procédure retenue pour le délibéré est proche de celle en vigueur devant une cour d'assises : vote à bulletin secret et à la majorité absolue sur chaque chef d'accusation pour chaque prévenu. S'ils sont déclarés coupables, ils votent sur la peine. Les arrêts de la Cour de justice de la République *sont susceptibles d'un pourvoi* en cassation.

Myriam Cohen



Dans son bureau de la Cour de justice le président Le Gunehec étudie son dossier

Le travail contesté de la commission d'instruction

Au cours de l'audience, le parquet général a estimé que l'arrêt de renvoi était « bâti sur du sable », et la défense en a dénoncé les « erreurs » et les « approximations »

LAURENT FABIUS, ancien premier ministre, Georgina Dufoix, ancien ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé, ont été renvoyés devant la Cour de justice de la Ré*publique (CJR) pour « homicides* involontaires » et « atteintes à l'intégrité physique des personnes » par un arrêt de la commission d'instruction de la CJR du 17 juillet 1998.

Cette commission, composée de trois magistrats de la Cour de cassation – Guy Joly, son président, Henri Blondet et Martine Anzani, membres titulaires –, a instruit le dossier de l'affaire du sang contaminé pendant près de quatre ans, en puisant souvent dans l'instruction menée parallèlement au tribunal de Paris par la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy. Cette enquête, qui *concerne le volet « non ministériel »* du dossier, a donné lieu à plus d'une trentaine de mises en examen – conseillers ministériels, hauts fonctionnaires, transfuseurs, médecins spécialistes de l'hémophilie, etc. – pour « empoisonnement » ou « complicité d'empoisonnement » (*lire ci-dessous*).

Objet d'attaques émanant de la défense au cours des trois semaines d'audience, la commission d'instruction a été d'autant plus violemment prise à partie qu'elle n'a pas été défendue, lors des débats, par le président Christian Le Gunehec, peu au fait de son dossier, ou par le parquet général, dont les conclusions de non-lieu étaient contraires au renvoi prononcé par les trois magistrats de la commission d'instruction. En une formule imagée, l'avocat général, Roger Lucas, a déclaré que l'arrêt de renvoi était *« bâti sur du sable »*. Pour sa part, la défense des trois ministres a dénoncé des *« erreurs »*, des *« approximations »* et des *« citations tronquées »*.

S'appuyant sur des éléments de l'instruction menée parallèlement au tribunal de Paris, la commission a disposé des mêmes pouvoirs d'investigation que ceux d'un juge d'instruction. Outre plusieurs dizaines d'interrogatoires des trois ministres concernés, elle a procédé à l'audition de plusieurs dizaines de témoins et diligenté des commissions rogatoires afin d'effectuer notamment des perquisitions chez d'anciens conseillers ministériels pour saisir des documents qui *n'avaient pas été archivés officiellement.*

Stigmatisée à l'audience parce qu'elle n'a pas entendu le professeur François Gros, ancien conseiller de Laurent Fabius, la commission s'est appuyée sur les procès-verbaux tirés de l'instruction menée à Paris par la juge Bertella-Geffroy. Cette magistrate a interrogé à neuf reprises ce conseiller qui anima la fameuse réunion interministérielle du 9 mai 1985 au cours de laquelle le cabinet du premier ministre demanda *« que le dossier du test* (américain) *Abbott soit encore retenu quelque temps au Laboratoire national de la santé »*. Ces procès-verbaux ne présentaient pas, semble-t-il, de contradictions en eux-mêmes, ni vis-à-vis des déclarations de l'ancien premier ministre.

Confrontée à un dossier hors normes par sa taille et sa complexité, cette commission a utilisé, pour traiter les 100 000 pages du dossier, un logiciel d'instruction assisté par ordinateur actuellement en service *chez quelques juges d'instruction* de la galerie financière à Paris. Toutes les auditions ont été saisies et mémorisées, toutes les pièces numérisées. De ces 100 000 pages, 1 803 notes de synthèse ont été tirées avant d'être recoupées avec les déclarations des ministres – Edmond Hervé a ainsi été entendu 48 fois –, puis, avec celles des témoins, afin d'aboutir finalement à un arrêt de renvoi composé d'environ deux cent trente pages. Ce do*cument très synthétique*, parfois elliptique par ses citations contractées pour les besoins du récit, est nourri de références renvoyant à des cotes du dossier que malheureusement, le président Le Gunehec a souvent passées sous silence.

Les 100 000 pages du dossier ont été copiées sur trois CD-Roms

Compacté sous la forme de trois CD-Roms, le dossier a été distribué aux avocats de la défense, ainsi qu'aux membres de la Cour de justice de la République. Il était accompagné d'une lettre précisant qu'il ne pouvait s'agir d'une copie conforme du dossier traité par la commission d'instruction. Des raisons techniques ayant trait au mode de stockage des données dans ces CD-Roms pourraient expliquer certaines des « erreurs » de *cotation relevées par la défense.*

J.-M. Dy.
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

L'autre procès du sang contaminé

LE PROCÈS des trois anciens ministres devant la Cour de justice de la République est terminé, mais l'affaire du sang contaminé n'est pas close pour autant. La justice va, en effet, devoir se pencher sur le volet « non ministériel » de l'affaire. Ouverte à la fin de l'année 1993, l'instruction de la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy, *qui a mis en examen* trente-deux personnes pour *« empoisonnement »* et *« complicité d'empoisonnement »*, est désormais achevée. Elle devrait déboucher sur un nouveau procès dans les prochains mois.

Les personnes mises en examen dans ce dossier, dont certaines ont été appelées à témoigner lors du procès devant la Cour de justice de la République, sont d'anciens membres des cabinets des trois ministres, d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, d'anciens fonctionnaires de la Di*rection générale de la santé ou des* médecins spécialistes de l'hémophilie. La juge leur reproche d'avoir contribué à freiner la mise à disposition, pour les hémophiles, de produits chauffés non contaminés par le virus du sida, d'avoir retardé la mise en place du dépistage systématique du virus dans les dons de sang afin de favoriser la firme française Diagnostics Pasteur et d'avoir collecté du sang dans les milieux à risques, notamment en prison.

Mme Bertella-Geffroy, qui a clos son instruction le 21 octobre 1998, attend les réquisitions du parquet de Paris avant de prendre sa décision. Elle peut, soit renvoyer les personnes mises en examen de*vant une cour d'assises – si elle* choisit, par exemple, la qualification criminelle de violences ou voies de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner –, soit les renvoyer devant un tribunal correctionnel si elle retient un délit comme l'homicide involontaire. Elle ne peut conserver la qualification d'empoisonnement, retenu dans un premier temps pendant l'instruction car la Cour de cassation a restreint le champ de cette *infraction dans un arrêt du 2 juillet* 1998. La décision de la magistrate, d'abord attendue tout au long du procès des ministres, devrait intervenir dans les jours prochains.

Cécile Prieur

Trois magistrats professionnels et douze parlementaires composent la CJR

● **Christian Le Gunehec**, magistrat : entré dans la magistrature en 1955, Christian Le Gunehec, soixante-huit ans, a été, de 1974 à 1979, directeur des affaires criminelles et des grâces ; Jean Lecanuet, Olivier Guichard puis Alain Peyrefitte *étaient alors gardes des sceaux.* Procureur de la République de Paris de 1979 à 1982, il a dirigé le cabinet de Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, de 1986 à 1988 avant d'être nommé président de la chambre criminelle de la Cour de cassation. En 1997, il a été élu *« par acclamations »* par les conseillers de la Cour de cassation, président de la Cour de justice de la République en 1997.

● **Bernard Challe**, magistrat : entré dans la magistrature en 1966, Bernard Challe, cinquante-neuf ans, a fait sa carrière au parquet. *Premier chef du service central de* prévention de la corruption lors de sa création en 1993, il a été nommé conseiller à la Cour de cassation en janvier 1996. Il a été élu par ses pairs juge titulaire à la Cour de justice de la République en 1997.

● **Henri-Claude Le Gall**, magistrat : entré dans la magistrature en 1966, Henri-Claude Le Gall, cinquante-huit ans, a fait sa carrière en tant que juge du siège. Il a notamment exercé les fonctions de président de chambre d'accusation à la cour d'appel de Paris. Nommé conseiller à la Cour de cassation en 1995, il est élu *juge titulaire* de la Cour de justice en 1997.

● **Jean-Paul Bacquet**, député (PS, Puy-de-Dôme) : médecin généraliste, ancien membre du Conseil économique et social, Jean-Paul Bacquet, quarante-neuf ans, a été élu député en 1997. Ce fabiusien a été membre titulaire de la commission des comptes de la Sécurité so*ciale, président et rapporteur de la* mission d'information sur l'informatisation du système de santé.

● **Bernard Cazeneuve**, député (PS Manche) : Bernard Cazeneuve, trente-cinq ans, a débuté sa carrière au sein des cabinets ministériels. Il a opté pour une carrière politique au Mouvement des radicaux de gauche puis au Parti socialiste avant d'être élu à l'Assemblée nationale *en 1997. Il est coprésident du Cercle* Micromégas, qui réunit des membres de cabinets ministériels et *d'entreprises privées proches de* M. Fabius.

● **François Colcombet**, député (PS, Allier) : François Colcombet, soixante-et-un ans, est magistrat de formation. Membre fondateur et président du Syndicat de la magistrature dans les années 70, il a été député socialiste de l'Allier de 1988 à 1993 avant d'être réélu en 1997. Fabusien, il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*.

● **Christian Cabal**, député (RPR, Loire) : à l'origine juge suppléant, Christian Cabal, cinquante-cinq ans, a remplacé Xavier Deniau, député (RPR) du Loiret, *qui était juge* titulaire mais s'est désisté pour raisons de santé. Professeur agrégé de médecine à Saint-Etienne, il est député depuis 1986.

● **Philippe Houillon**, député (DL, Val-d'Oise) : proche d'Alain Madelin, Philippe Houillon, quarante-sept ans, est ancien bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Pontoise et membre du bureau politique de Démocratie libérale. Il interviendra à l'Assemblée nationale, *au nom de son groupe, sur* le volet de la réforme de la justice concernant la présomption d'innocence.

● **Patrick Ollier**, député (RPR, Hautes-Alpes) : député des Hautes-Alpes depuis 1988, Patrick Ollier, cinquante-quatre ans, a été, dans les années 70, conseiller auprès du premier ministre Pierre Messmer puis du garde des sceaux Alain Peyrefitte. Il est, depuis octobre 1998, vice-président de l'Assemblée nationale.

● **François Autain**, sénateur (PS, Loire-Atlantique) : médecin généraliste, François Autain, soixante-trois ans, a été trois fois secrétaire d'Etat dans les gouvernements de Pierre Mauroy, notamment auprès du ministre des affaires sociales. Il est sé*nateur depuis* 1983.

● **Michel Dreyfus-Schmidt**, sénateur (PS, Territoire de Belfort) : Michel Dreyfus-Schmidt, *soixante*-six ans, avocat, ancien bâtonnier, est sénateur depuis 1980. Membre du comité directeur du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF) et ancien président de la section française du Congrès juif mondial, il a participé aux débats parlementaires sur la création de la CJR en 1993.

● **Luc Dejoie**, sénateur (RPR, Loire-Atlantique) : Luc Dejoie, soixante-huit ans, est sénateur depuis 1983. Notaire de profession, il est président honoraire du Conseil supérieur du notariat. Président du *conseil général de la Loire-Atlan*tique, il est juge suppléant à la Haute Cour de justice depuis 1993.

● **Paul Masson**, sénateur (RPR, Loiret) : licencié en droit, Paul Masson, soixante-dix-huit ans, est un chiraquien de cœur. Ancien préfet, il a dirigé en 1978 le cabinet de Yvon Bourges, ministre de la défense. *Membre de la commission des af*faires étrangères et de la défense du Sénat, il était déjà juge titulaire de *la Haute Cour de justice en 1993.*

● **Hubert Falco**, sénateur (DL, Var) : ancien directeur commercial, Hubert Falco, cinquante et un ans, est entré en politique à la fin des années 1960. Membre du bureau politique de Démocratie libérale, il est président du conseil général du Var.

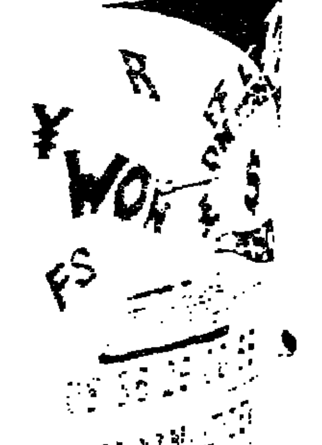
● **Jean-Jacques Hyest**, sénateur (UDF, Seine-et-Marne) : déjà élu juge titulaire à la CJR lorsqu'il était député, Jean-Jacques Hyest, cinquante-six ans, a été reconduit dans cette fonction au Sénat, qu'il a rejoint en 1995. Ce fonctionnaire ter*ritorial en détachement est diplômé* de droit public.



travail contesté

mission d'instruction

uze parlementaires





NATEXIS

Le directeur de la CNAM propose 50 milliards de francs d'économies

Gilles Johanet suggère un effort de 30 milliards sur les hôpitaux

Martine Aubry a en sa possession le plan stratégique d'action (1999-2002) du directeur de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), Gilles Johanet. Ce dernier propose de sélectionner les médecins, d'impliquer les assurés sociaux et de revoir les remboursements des médicaments.

LES EXEMPLAIRES sont rares : l'un se trouve sur le bureau de Martine Aubry, l'autre sur celui de Jean-Marie Spaeth, le président CFDT de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Tous deux ont reçu, la semaine dernière, le plan stratégique d'action pour quatre ans (1999-2002) de Gilles Johanet, le directeur de la Caisse. Ce texte de quatre-vingt pages devrait être présenté le 16 mars à la majorité de gestion de la CNAMTS, avant de faire l'objet, deux jours plus tard, d'un séminaire avec les responsables de groupes syndicaux et patronaux de l'organisme. Fin mars ou début avril, son parcours s'achèvera en conseil d'administration. Les propositions de M. Johanet permettraient, selon ses calculs, une économie de 50 milliards de francs, dont les trois-quarts relèvent des hôpitaux et du médicament.

Partisan d'une sélection des professionnels de santé et notamment des médecins *(lire ci-dessous)*, M. Johanet persiste dans cette direction. Il estime ainsi nécessaire d'adresser aux praticiens, tous les sept ans, un questionnaire destiné à valider leurs connaissances. La mesure-phare du plan aboutirait à un système de « certification » des médecins, avec, pour les moins doués d'entre eux, un possible déconventionnement. Les entrées dans le secteur deux (à honoraires libres) seraient, par ailleurs, limitées en fonction d'engagements et des zones d'implantation. Enfin, le document propose de réserver certains actes à des praticiens qui auraient suivi une formation particulière. Il reprend le système du reversement (pénalités) envisagé par le gouvernement Juppé en cas de dépassement des dépenses de santé.

SATISFAIRE LE MEDEF

Les assurés sociaux ne sont pas oubliés. La principale innovation concerne le carnet de santé qui deviendrait opposable : si le patient ne l'utilise pas, il sera moins bien remboursé. Le ticket modérateur (part des dépenses qui reste à la charge des malades) pourrait être aussi modulé en fonction de leur bonne volonté : s'ils s'engagent, par exemple, à « s'abonner » auprès d'un médecin-référent, généraliste, ils seraient mieux remboursés. Un bilan de soins pourrait être demandé aux gros consommateurs.

Pour les médicaments, le remboursement de chaque remède se verrait progressivement aligné sur le moins cher de sa classe. Une solution chiffrée à 10 milliards de francs d'économies sans doute difficilement acceptable pour le ministère qui souhaitait rompre avec la pratique des déremboursements. Jusqu'ici, Mme Aubry avait privilégié un autre scénario : la révision, classe par classe, des « vieux » remèdes au profit des thérapies plus innovantes.

Le directeur de la CNAMTS s'attaque ensuite aux hôpitaux où il estime à 30 milliards de francs les économies possibles, en les comparant avec les cliniques privées. Une mise en perspective délicate puisque les missions ne sont pas tout à fait les mêmes. Et à coup sûr une source de friction avec le ministère, ce secteur étant placé sous sa tutelle budgétaire... Selon M. Johanet, le développement d'une tarification par pathologies devrait être poussé. Il suggère également de revoir le patrimoine immobilier des établissements hospitaliers, domaine laissé en jachère jusqu'ici à ses yeux. Mais, problème : le détail des 30 milliards d'économies n'est pas expliqué !

Tout en restant fidèle à ses idées, M. Johanet a visiblement pris soin de satisfaire ses partenaires patronaux. Le Medef a en effet plusieurs fois menacé de se retirer de la CNAMTS si elle ne prenait pas de mesures fortes pour endiguer le dérapage des dépenses (+ 4,3 % pour le régime général en 1998 selon des résultats provisoires au lieu des 2,5 % prévus). Ce faisant, il risque de nourrir les tensions, récurrentes ces derniers temps, avec Mme Aubry. La ministre de la solidarité ne manquera de relever qu'aucune de ces mesures ne concerne 1999. Or le temps presse.

Isabelle Mandraud

La « Sécu » choisirait ses médecins

Il y a environ 20 000 médecins libéraux en trop, selon plusieurs rapports, et cet excès de l'offre de soins est une des raisons de la dérive des dépenses. Le plan stratégique prévoit que le conventionnement des médecins à la Sécurité sociale – aujourd'hui quasi automatique – devienne progressivement sélectif. Les caisses pourraient ainsi, par spécialité et par région, ne conventionner que les praticiens nécessaires pour répondre aux besoins sanitaires ; elles ne rembourseraient que les malades dont le médecin aurait pris certains engagements : formation médicale continue accrue, permanence des soins, actions de prévention, prescription de médicaments génériques, etc.. Ce principe doit s'appliquer aux produits (médicaments, prothèses) et aux établissements (hôpitaux, cliniques...).

M. Strauss-Kahn se rallie à une réforme des cotisations patronales

LA RÉFORME des cotisations sociales patronales a fini de jouer l'Arlésienne. Alors que, depuis près d'un an, le gouvernement se divisait sur le sujet, avec d'un côté Martine Aubry, qui y était favorable, et de l'autre Dominique Strauss-Kahn, qui n'était guère enthousiaste, les divergences sont sur le point d'être surmontées.

Invité de « Polémiques », sur France 2, dimanche 7 mars, le ministre de l'économie et des finances a indiqué que « *le débat qui va s'ouvrir sur les cotisations patronales* (...) *et qui consiste à savoir s'il nous faut ou pas abaisser la charge des cotisations sur le travail non qualifié – parce que nous avons besoin d'employer des salariés non qualifiés – est un débat majeur* ». A l'été 1998, M. Strauss-Kahn ne défendait pas exactement le même point de vue. Estimant que la baisse de la taxe professionnelle était prioritaire, il avait fait en sorte que la réforme des cotisations patronales soit provisoirement enterrée.

La sortie du ministre ne constitue, toutefois, qu'une demi-surprise, car le gouvernement va devoir, dans les prochains mois, dessiner les contours de la seconde loi sur les 35 heures, et de nombreuses voix se sont élevées, ces dernières semaines, pour que les aides structurelles prévues pour faciliter la réduction du temps de travail ne soient pas uniformes, mais modulées pour alléger le coût du travail non qualifié, ce qui est précisément la logique de la réforme des cotisations patronales.

Selon le calendrier envisagé, la réforme des cotisations serait arrêtée et annoncée en même temps que le projet de loi sur les 35 heures, au début de l'été, avant d'être soumise au Parlement dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour l'an 2000. La fusion des deux dossiers est nécessaire, aux yeux du gouvernement, car elle lui permettra de régler un ensemble de problèmes : la reconfiguration de la « ristourne » Juppé, la question du SMIC, l'aide structurelle aux 35 heures, calculée jusqu'ici à hauteur de 5 000 francs (762,25 euros).

MODALITÉS EN DÉBAT

Si, dans son principe, la réforme ne fait plus débat, les modalités de financement ne sont pourtant pas encore toutes arrêtées. « *Responsable des comptes publics* », M. Strauss-Kahn estime qu'il faudra arriver à financer la réforme « *à l'intérieur de la sphère des cotisations sociales, ou du moins de la Sécurité sociale* ». Une autre idée chemine : l'allègement du coût du travail entre une et deux fois le SMIC serait partiellement financé par l'impôt sur les sociétés, dont la surtaxe ne disparaîtrait pas totalement. Certains, à Matignon, plaident pour affecter à ce dispositif une partie de la nouvelle « écotaxe ». Les députés du PS et du PCF, eux, exigent une modification de l'assiette des prélèvements, de sorte que la valeur ajoutée des entreprises soit imposée. En revanche, le projet visant à majorer les cotisations sur les hauts salaires ne semble plus avoir beaucoup de partisans.

Isabelle Mandraud et Laurent Mauduit

Les députés voteront dès mercredi le texte du Sénat sur la parité

Jacques Chirac sera invité ensuite à convoquer le Congrès. Du côté du gouvernement, on fait valoir qu'il serait judicieux d'inclure à son ordre du jour le texte réformant le Conseil supérieur de la magistrature

PERSONNE n'a vu malice lorsque Lionel Jospin a annoncé, lundi 8 mars, à l'hôtel Matignon, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, que l'Assemblée nationale sera saisie dès le 10 mars du texte de révision constitutionnelle sur la parité hommes-femmes en politique. Comme il ne fait aucun doute que les députés se conformeront à la formulation retenue par les sénateurs le 4 mars – modification de l'article 3 de la Constitution, qui prévoit que la loi « *favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* », tandis qu'un ajout à l'article 4 précise que « *les partis politiques contribuent à la mise en œuvre de la parité* » –, chacun attend maintenant la convocation, par le président de la République, des parlementaires en Congrès, à Versailles, pour une révision solennelle de la Loi fondamentale.

Pourtant, à cette étape, celle du décret de convocation, le gouvernement guette avec curiosité les choix de M. Chirac. Incluera-t-il ou non, à l'ordre du jour de ce prochain Congrès, le texte réformant le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ? Députés et sénateurs ont voté ce projet à l'identique, mais le président de la République bloque la procédure de révision. Motif officiel : il faut attendre que les autres textes composant la réforme de la justice soient connus des parlementaires.

D'UNE PIERRE DEUX COUPS

Selon le gouvernement, cet argument perd chaque jour de sa force. En effet, le texte sur la présomption d'innocence, auquel M. Chirac manifeste fréquemment son attachement, sera discuté par l'Assemblée nationale dès la fin de mars. Un deuxième texte, consacré à la refonte des liens entre la chancellerie et le parquet, présenté en conseil des ministres le 3 juin 1998, sera soumis aux parlementaires durant le deuxième trimestre 1999.

Ainsi, fait-on valoir côté gouvernemental, chacun possède aujourd'hui une vision globale de la réforme de la justice. Dès lors, les conditions fixées par le président de la République pour la révision du CSM paraissent remplies. Les mêmes sources indiquent qu'il serait judicieux de profiter de la réforme de la parité pour faire d'une pierre deux coups, le déplacement des parlementaires à Versailles étant suffisamment complexe à organiser pour ne pas multiplier ce type d'opération.

M. Chirac cèdera-t-il à la pression du premier ministre ? Ce n'est pas sûr. Le président de la République sait bien qu'une grande partie de ses troupes, surtout les députés RPR, demeure opposée à la réforme du CSM, votée seulement par la gauche à l'Assemblée nationale. Aussi, plutôt que de risquer un désaveu public, lui-même s'étant montré favorable en son temps à ce texte, il préfère temporiser. A trop tarder, cependant, il risque de se voir reprocher de bloquer la modernisation de la justice, dont chacun s'accorde, par ailleurs, à reconnaître la nécessité. Le président va devoir trancher ce dilemme dans les prochains jours.

Jean-Michel Aphatie

Les nationalistes sont remis en selle par les élections à l'Assemblée de Corse

Abstention, vote à droite et vote « identitaire » constituent un revers pour le gouvernement

Le premier tour des élections territoriales en Corse, provoquées par l'annulation du scrutin de mars 1998, a été marqué, dimanche 7 mars, par une abstention inhabituelle et par le succès des listes nationalistes. Corsica Nazione obtient plus de 10 % des voix et siégera dans la future Assemblée. La droite, bien que n'ayant pas réussi la percée qu'elle espérait, part favorite pour le 14 mars. *(Lire aussi notre éditorial page 17.)*

AJACCIO et BASTIA
de nos correspondants

Le premier tour des élections territoriales en Corse a été marqué, dimanche 7 mars, par un taux d'abstention jamais atteint dans une consultation de ce type. Les raisons en sont multiples : l'annulation des opérations de 1998 n'a pas été bien comprise ; la campagne a été terne ; les mauvaises conditions atmosphériques en montagne n'ont guère favorisé les déplacements ; le nombre de votes par procuration a été inférieur de moitié à celui de 1998 ; il n'y avait pas d'élections cantonales, comme en 1998 ; enfin, le ballottage ne faisait pas de doute. La participation ne s'est donc élevée qu'à 57,29 % (55 % de suffrages exprimés) contre 68,5 % en 1998 (66 % de suffrages exprimés).

Sept listes ont franchi le seuil de 5 % nécessaire pour participer au second tour : Une majorité pour la Corse, de Jean Baggioni et José Rossi (RPR, DL, divers droite) ; La gauche plurielle, d'Emile Zuccarelli ; Corsica Nazione, de Jean-Guy Talamoni ; Corse nouvelle, de Philippe Ceccaldi (divers droite) ; Mouvement pour la Corse, de Toussaint Luciani (divers) ; Simon Renucci (divers gauche) ; Un autre avenir, de Jean-Louis Albertini (divers droite).

Les résultats des élections territoriales en Corse

1992 1er tour	1998 1er tour	1999 1er tour
Inscrits : 157 906	Inscrits : 184 440	Inscrits : 182 971
Votants : 130 770	Votants : 126 449	Votants : 104 808
Exprimés : 127 588	*Exprimés : 121 897*	*Exprimés : 100 640*
Abstentions : 17,18 %	Abstentions : 31,44 %	Abstentions : 42,71 %
Gauche 5 listes 34 869 (27,33 %)	Gauche 1 liste 30 238 (24,82 %)	Gauche 2 listes 27 492 (27,31 %)
Nationalistes 2 listes	Nationalistes 6 listes	Nationalistes 5 listes
Corsica Nazione : 17 429 (13,66 %) MPA : 9 466 (7,42 %) *Total : 26 895 (21,08 %)*	Corsica Nazione : 6 352 (5,21 %) 5 autres listes : 14 777 (12,12 %) *Total : 21 129 (17,33 %)*	Corsica Nazione : 10 477 (10,41 %) 4 autres listes : 13 133 (13,04 %) *Total : 23 610 (23,45 %)*
Droite 5 listes 59 316 (46,50 %)	Droite 4 listes 52 238 (42,95 %)	Droite 3 listes 39 455 (39,20 %)
FN : 6 508 (5,10 %)	FN : 5 853 (4,80 %)	FN : 2 925 (2,90 %)
	S. E. : Liste Toussaint Lucciani Total : 6 978 (5,72 %)	S. E. : Liste Toussaint Lucciani Total : 7 158 (7,11 %)
	Divers : 2 listes « femmes » Total : 5 461 (4,48 %)	

7 mars 1999 (résultats détaillés) : RPR-DL-div. d. (Jean Baggioni, RPR), 24 355 (24,20 %) ; PS-PC-PRG (Emile Zuccarelli), 20 700 (20,57 %) ; nat. (Jean-Guy Talamoni, Corsica Nazione), 10 477 (10,41 %) ; div. d. (Philippe Ceccaldi), 9 157 (9,10 %) ; div. (Toussaint Luciani), 7 158 (7,11 %) ; div. g. (Simon Renucci), 6 792 (6,75 %) ; div. d. (Jean-Louis Albertini), 5 943 (5,91 %) ; nat. (Xavier Luciani, Rinnovu Naziunale), 4 467 (4,4 %) ; nat. (Achille Martinetti, Uniti), 3 991 (3,97 %) ; nat. (François Alfonsi, UPC), 3 880 (3,85 %) ; FN (Roger Holleindre), 2 925 (2,91 %) ; nat. (Jean-Toussaint Plasenzotti, gauche nationale), 795 (0,69 %).

Les deux listes qui tirent le mieux leur épingle du jeu sont celles de M. Talamoni, représentant de la tendance dure du nationalisme, partisan de l'indépendance, qui progresse de plus de 4 000 voix par rapport à 1998, et celle de M. Renucci, née de divergences survenues au sein de la gauche, qui réussit sa percée, avec 6,75 % des suffrages exprimés. De leur côté, M. Ceccaldi et M. Luciani obtiennent un nombre de suffrages à peu près équivalent à celui de 1998, mais une proportion évidemment supérieure. Quant au Front national, conduit par Roger Holeindre, il s'effondre littéralement, les amis de Bruno Mégret, absents de la consultation, ayant fait savoir qu'ils n'étaient pas concernés.

L'érosion la plus sensible frappe la liste conduite par M. Baggioni (RPR), président sortant du conseil exécutif et député européen, et par M. Rossi, président sortant de l'Assemblée de Corse, président du groupe Démocratie libérale de l'Assemblée nationale, qui était soutenue par le sénateur Paul Natali (RPR). En 1998, chacun conduisait sa propre liste, puis tous trois avaient fait liste commune au second tour. Leur total de 42 739 voix le 15 mars 1998 (35 %) s'est réduit à 24 355 (24,2 %). Il est probable qu'une partie de l'électorat de M. Natali s'est portée sur la liste de M. Albertini, qui parvient ainsi à franchir le seuil fatidique des 5 %.

UNE « TROISIÈME VOIE » ?

MM. Baggioni et Rossi figurent donc au nombre des déçus du premier tour. Leur échec pourrait cependant n'être que relatif, leur avance de 3 655 voix sur la liste de M. Zuccarelli les plaçant en bonne position pour arriver en tête du second tour et se voir attribuer la prime des trois sièges. *Le seul danger pour eux viendrait* d'une « sainte alliance » entre M. Ceccaldi, M. Luciani, M. Albertini, voire M. Renucci (près de 29 % au total) sur l'autel d'une « troisième voie » dont certains d'entre eux ont beaucoup parlé pendant la campagne. Mais ce n'était, à la veille du jour de dépôt des candidatures, mardi à 18 heures, qu'une hypothèse d'école. Quant à la coalition radicale de gauche, socialiste et divers gauche, si elle a mieux résisté que ne le prévoyaient certains observateurs, elle perd tout de même 10 000 voix par rapport à 1998.

Au total, c'est la mouvance nationaliste qui aura le mieux profité de ce premier tour, réunissant près du quart des suffrages exprimés, contre 17,3 % en 1998. Ce succès s'explique, d'une part, par l'abstention qui concerne les électeurs des familles politiques traditionnelles, de droite et de gauche, et renforce en conséquence la position des petites listes, particulièrement celles de la mouvance nationaliste. D'autre part, les critiques faites au cours de la campagne au sujet de l'administration de la politique d'Etat de droit et la contestation de l'abrogation des arrêtés Miot peuvent avoir motivé un vote sanction contre les partis dotés d'une représentation nationale et jugés responsables de la mise en cause de la spécificité fiscale de la Corse.

Corsica Nazione reste, au sein de la mouvance nationaliste, la force prépondérante, avec plus de 10 %. Les modérés, qui réprouvent l'action violente, alors que Corsica Nazione la soutient, ont certes réuni 13 % des suffrages exprimés, mais dispersés sur quatre listes. Que feront, au second tour, les électeurs qui ont choisi les quatre listes nationalistes modérées, éliminées faute d'avoir atteint 5 % ? Au sein de la future Assemblée de Corse, en tout cas, le rôle des nationalistes radicaux sera d'autant plus déterminant que l'exécutif ne devrait disposer que d'une majorité relative.

Paul Silvani
et Michel Codaccioni

Alliance Jospin-Chevènement pour les élections européennes et pour « préparer l'avenir »

Le MDC aura sa place sur la liste PS

UNE TROISIÈME PLACE pour le candidat du Mouvement des citoyens, Sami Naïr ; une quatrième pour Catherine Lalumière, radicale de gauche, eurodéputée sortante ; une autre place pour chacun des deux partis tous les neuf candidats, suivant le savant algorithme établi par François Hollande pour les deux partenaires du PS, ce qui garantit une place éligible à Béatrice Patrie (MDC) et à Michel Dary (PRG) : le Parti socialiste s'est montré bon prince avec ses deux partenaires de la coalition gouvernementale qui, après avoir réuni, l'un, son conseil national, l'autre, son comité directeur, le 6 mars, ont tous deux adopté, avec des majorités quasi équivalentes des deux tiers, le principe d'une liste commune avec les socialistes.

Lundi 8 mars, au siège de République moderne, petit club chevènementiste où le ministre de l'intérieur aime recevoir ses partenaires « pluriels », deux délégations, conduites par François Hollande et Jean-Pierre Chevènement, ont signé la *« déclaration commune »* que leurs partis préparaient, de longue date, pendant que M. Naïr menait sa campagne *« virtuelle »* (*Le Monde* du 27 février). Le PS et le MDC ont pris acte de leurs désaccords, notamment sur la *« fédération d'Etats-nations »* chère au PS, à laquelle le MDC oppose une *« communauté »*. Mais il ont tous deux convenu qu'*« une nouvelle période s'ouvre en Europe »*.

TROIS CONDITIONS

M. Chevènement, plus exubérant et plus soucieux de la mise en scène et de la signature de cet accord devant caméras que la délégation socialiste, s'est réjoui que, dans son discours prononcé à Milan, le 1er mars, au congrès du Parti des socialistes européens (PSE), Lionel Jospin ait reconnu qu'*« opposer la nation – les nations – à l'Europe est un exercice vain »*, qu'il ait évoqué une *« union de nations »*, synthèse entre les deux propositions des deux partis, et qu'il ait rappelé sa demande d'un *« gouvernement économique »*, conduisant *« en concertation »* avec la Banque centrale européenne la *« coordination »* des politiques économiques.

Le 6 mars, Jean-Michel Baylet s'était pareillement félicité de *« convergences idéologiques »* de son parti avec le PS, allant *« au-delà de* [ses] *espérances »* : *« leur pré-programme fait référence à l'Europe fédérale, c'est une nouveauté »*, soulignait le président du PRG.

De son côté, M. Hollande s'est réjoui que ses deux partenaires aient accepté ses trois conditions : un accord politique ; l'adhésion de tous les élus de la liste au groupe des socialistes européens à Strasbourg, et une *« unité de campagne »*. Le premier secrétaire du PS estime que les socialistes *« n'ont fait aucune concession sur le fond »*. *« Nous ferons campagne sur nos textes et sur nos engagements »*, a ajouté le premier secrétaire du PS.

« UN MÔLE SOLIDE »

Sur Europe 1, le président du MDC a simplement indiqué : *« Je ferai campagne pour une Europe qui sera, comme Lionel Jospin l'a dit, une union de nations. »* Lors de leur conférence de presse, les deux hommes ne se sont d'ailleurs pas privés de rivaliser dans l'interprétation de la pensée « jospinienne » sur la construction européenne.

La veille, au « Club de la presse d'Europe 1 », M. Chevènement – à qui M. Jospin avait déjà confié, en janvier, le rôle de garant de l'ordre dans la majorité « plurielle » – avait tenu, en outre, à expliquer que le PS, le PRG et le MDC construisent, à l'occasion du scrutin du 13 juin, *« une gauche en ordre, avec un môle solide »*, en une *« dynamique politique plutôt qu'européenne »*. Le ministre de l'intérieur n'a pas soufflé un mot des Verts, alors qu'il précisait que le PCF, *« devenu euroconstructif »*, n'était pas si éloigné de la *« ligne claire »* définie par le premier ministre à Milan.

Au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », Robert Hue a refusé la charité chevènementiste, évoquant la *« contradiction »* de ce ralliement. *« Je ne vois pas ce qui s'est bouleversé dans la politique du PS au point que Jean-Pierre Chevènement puisse* [le] *rejoindre*, a commenté le secrétaire national du PCF. *Il est tout à fait dommage qu'aujourd'hui, il oublie un certain nombre de choix européens qu'il avait faits. »* Et d'ajouter : *« J'aurais préféré qu'il accepte* [nos] *propositions. »*

Ariane Chemin
et Michel Noblecourt

L'avocat de Mme Deviers-Joncour souhaite qu'elle soit confrontée à M. Dumas

LES RÉCENTES déclarations de Christine Deviers-Joncour ont plongé le parquet de Paris dans l'expectative. Pour avoir prononce pour la première fois, le 3 mars devant les juges Joly et Vichnievsky, puis dans *Paris-Match*, des déclarations accusatoires contre Roland Dumas, son ancienne compagne a ouvert la voie à une possible relance de l'instruction (*Le Monde* du 5 mars). Dans un courrier adressé, mardi 9 mars, aux deux magistrates, le défenseur de Christine Deviers-Joncour, Michel Laval, demande que *« les investigations nouvelles qu'imposent les déclarations de Mme Deviers-Joncour soient entreprises »* et notamment des *« interrogatoires et confrontations »*, au premier rang desquels un face-à-face entre M. Dumas et Mme Deviers-Joncour pourrait s'imposer.

« Décider de reprendre votre information judiciaire ne reviendrait ni à vous déjuger, ni à favoriser une quelconque manœuvre destinée à retarder, perturber voire paralyser le cours normal des différentes procédures actuellement en cours », écrit Me Laval. Face à ce revirement, les juges avaient, de fait, choisi de n'interroger Mme Deviers-Joncour que dans le cadre de la procédure visant les détournements commis au préjudice d'Elf-Aquitaine, et uniquement à titre de témoin – quoiqu'en présence de son avocat. Or, les faits nouveaux relatés par l'ancienne *« chargée de mission »* d'Elf semblent bien avoir trait à l'enquête distincte, ouverte au mois d'octobre 1997, qui porte sur les importantes sommes soustraites au groupe pétrolier au profit de Mme Deviers-Joncour, et dans laquelle cette dernière et M. Dumas ont été mis en examen. Mais les juges ayant officiellement notifié la clôture de cette instruction, tout porte à croire qu'elles n'ont pas voulu rouvrir leur enquête sur la seule base de ce rebondissement.

Considérant que le témoignage de l'ancienne compagne de M. Dumas concernait pourtant, dans son ensemble, l'information judiciaire portant sur d'éventuels liens financiers entre Mme Deviers-Joncour, le groupe Elf et M. Dumas, Me Laval estime nécessaire *« à la manifestation de la vérité »* que l'épisode de l'achat, en 1990, d'un lot de statuettes antiques *« offertes »* à l'ancien ministre soit versé à cette procédure, et fasse l'objet d'un réquisitoire supplétif du parquet. Mme Deviers-Joncour est par ailleurs revenue – par écrit – sur ses précédentes déclarations relatives à son recrutement par Elf et à la paire de chaussures acquise pour le compte de M. Dumas.

Ce dernier s'était déclaré *« serein »* face à ces accusations, et a choisi d'évoquer publiquement les *« cadeaux »* offerts à son ancienne protégée, citant, dans *Le Figaro* du 5 mars, un *« portrait d'homme »* de Picasso *« estimé entre 800 000 francs et 1 million de francs »*. Un tel dessin ne figure pas dans l'inventaire des biens de Mme Deviers-Joncour, établi en 1997 dans son appartement de la rue de Lille, par le commissaire-priseur Jacques Tajan. Seul un dessin de Picasso y figure, représentant un couple allongé, daté de 1971 et alors estimé par Me Tajan à 80 000 francs.

Hervé Gattegno

La gêne des politiques face à une affaire « nauséabonde »

« NAUSÉABOND ». Ce qualificatif revient dans les commentaires des hommes politiques sur l'affaire concernant les relations de Roland Dumas avec Elf. *« Le déballage qui commence à exister devient un peu nauséabond »*, a ainsi regretté, dimanche 7 mars sur France 2, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances. *« Tout cela n'est pas bon pour la démocratie et participe d'un climat nauséabond »*, a estimé également le secrétaire national du Parti communiste, Robert Hue, invité du « Grand jury » RTL-*Le Monde*-LCI. Aussi M. Hue demande-t-il que l'enquête aille *« beaucoup plus vite »*. *« Ce que je lis me donne mal à la tête et un peu la nausée »*, a renchéri le ministre aux affaires européennes, Pierre Moscovici. Interrogé sur Radio-J, ce dernier a dit être *« mal à l'aise avec cette forme de déballage et un peu de chantage »* et ne voit pas en quoi les nouvelles déclarations de Christine Deviers-Joncour sur les cadeaux faits à son ancien ami, Roland Dumas, alors ministre des affaires étrangères, *« créent une affaire supplémentaire »*. Quant à Jean Glavany, ministre de l'agriculture et fidèle mitterrandiste, il considère que ce *« déballage d'affaires privées »* ne constitue pas *« un problème politique en soi »*.

Se pose toutefois la question de savoir si M. Dumas doit continuer de présider le Conseil constitutionnel. *« Je pense qu'aujourd'hui la présomption d'innocence fait qu'il doit rester président du Conseil constitutionnel »*, a affirmé M. Hue. Pour le député UDF François Léotard, interrogé dimanche sur FR3, il faut être *« intransigeant sur le principe de la présomption d'innocence, qui est un des principes fondamentaux de la démocratie »*. Mais, ajoute-t-il, *« la présidence du Conseil constitutionnel (...) suppose qu'aucun doute, aucune suspicion, aucune opacité ne puissent prévaloir sur la dignité de cette fonction »*. De son côté, le premier secrétaire du PS, François Hollande, invité du « Forum » RMC-*Le Figaro*, a observé que les membres du Conseil constitutionnel *« doivent savoir si la situation judiciaire de leur président est un empêchement grave pour la continuité de leurs délibérations »*.

MM. Chirac et Jospin interpellés sur le statut de Mururoa

LA CRII-RAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) a écrit, jeudi 4 mars, au président de la République et au premier ministre pour leur demander de classer comme *« installations nucléaires de base »* (INB) les atolls de Mururoa et Fangataufa, dans le Pacifique, qui ont subi 147 essais nucléaires souterrains entre 1975 et 1996. Ce classement entraînerait l'obligation de surveillance continue des atolls par la direction de la sûreté des installations nucléaires et la limitation des activités sur les sites.

Le rapport d'expertise de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concluait qu'*« il n'est pas nécessaire de poursuivre la surveillance de l'environnement de Mururoa et de Fangataufa à des fins de protection radiologique »* (*Le Monde* du 4 juillet 1998). La Crii-Rad estime que *« ces conclusions ne sont conformes ni au droit français ni aux principes fondamentaux de radioprotection »*.

LA RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE

Elle se réfère au décret du 25 janvier 1967 qui définit comme INB les dépôts de substances radioactives dont l'activité dépasse 37 terabecquerels. Or, en s'appuyant sur le rapport de l'AIEA, la Commission affirme que Mururoa et Fangataufa dépassent respectivement de 371 et 94 fois ce seuil. Sa directrice, Corinne Castanier, a indiqué au *Monde* qu'en l'absence de décision des autorités, elle saisirait la juridiction administrative.

Au ministère de la défense, on explique que les installations de Mururoa et Fangataufa, distantes de 1 200 km de Papeete, étaient classées comme *« installations prioritaires de défense »* de niveau maximal de « sensibilité » (PS1) du temps des essais. Fangataufa est aujourd'hui complètement déclassé, Mururoa conserve un niveau de sensibilité faible (PS3), qui est celui d'une caserne. Ce statut ne semble pas devoir s'opposer à un éventuel classement en INB.

La question soulevée par la Crii-Rad est politique et porte sur la responsabilité de la France à l'égard des populations polynésiennes, même si, *« au-delà des deux atolls, les risques resteront certainement négligeables »*. Mais le débat est également technique. Les sites d'essais nucléaires sont en effet un modèle intéressant pour la reconnaissance du caractère particulier des dépôts de déchets faiblement radioactifs. Dans un article récent (*Nature*, vol. 397, p. 56), des chercheurs américains établissent que le plutonium répandu dans le sous-sol du site d'essais du Nevada migre beaucoup plus rapidement et plus loin que ne le prévoyaient les modèles actuels de calcul.

Hervé Kempf

Alliance Jospin-Chevènemen
pour les élections européenn
et pour « préparer l'aveni

Le MDC aura la ...

MM. Chirac et Jospin ...
sur le statut de ...

Les assises de Paris jugent par contumace six Libyens pour l'attentat du DC 10 d'UTA

L'explosion de l'avion avait causé la mort de cent soixante-dix personnes le 19 septembre 1989

Le procès par contumace de six membres des services secrets libyens, accusés d'être impliqués dans l'attentat du vol UTA Brazzaville-N'Djaména-Paris du 19 septembre 1989, a commencé, *lundi 8 mars à Paris, devant une cour d'assises* spéciale composée de magistrats professionnels. L'explosion du DC 10, au-dessus du désert du Ténéré, avait tué cent soixante-dix passagers et membres d'équipage.

ILS SONT ENTRÉS, montrant aux caméras le portrait d'une mère, d'une sœur ou d'un mari. Certains se sont assis, se serrant les uns contre les autres sur les travées, d'autres son restés debout. Devenu militant de l'association SOS-Attentat, Guillaume Denoix de Saint-Marc explique comment il a l'impression de ne pas avoir vieilli depuis ce 19 septembre 1989, où a explosé le vol UT 772 Brazzaville-N'Djamena-Paris au-dessus du désert du Ténéré. *« Le temps ne s'est pas écoulé, je reste scotché à cette date. »* Son père venait de prendre ses fonctions de directeur de la filiale de Total en Afrique. La veuve du commandant instructeur qui se trouvait à bord, les larmes aux yeux, fixe le box des accusés : *« Ce qui aurait pu me faire du bien, c'est de regarder les assassins dans les yeux, leur dire qu'ils ont foutu en l'air ma vie, la vie de mes enfants. »*

Malgré les mandats d'arrêt internationaux lancés contre eux en 1991, Abdallah Elazragh, Ibrahim Naeli, Arbas Musbah, Abdallah Senoussi, Abdelsalam Issa Shibani et Abdlesalam Hammouda, les six agents des services spéciaux lybiens impliqués dans l'attentat du DC 10 d'UTA qui a provoqué la mort de 170 passagers et membres d'équipage, sont absents. Poursuivis pour *« complicité d'assassinats et destruction d'objet mobilier par explosif, en relation avec une entreprise terroriste »*, ils sont jugés par contumace par une cour d'assises spéciale composée de magistrats professionnels.

La cour d'assises de Paris est trop étroite. Deux cent soixante personnes se sont constituées parties civiles, et environ 150 se sont déplacées. C'est grâce à la découverte d'un fragment de circuit imprimé parmi les quinze tonnes de débris ramassés dans le désert que le juge Jean-Louis Bruguière est remonté, avec l'assistance du FBI, à la *piste lybienne. Le composant* électronique est fabriqué par une société taïwanaise pour le compte d'une société allemande spécialisée dans la production de minuteurs. Celle-ci en a vendu 110 à une autre société allemande dont le dirigeant a reconnu en avoir exporté à Tripoli, le 26 juillet 1989, sur une commande d'Issa El Shibani, décrit par la DST comme le responsable des services techniques au sein des services secrets lybiens.

La valise piégée, une Samsonite Silhouette 200, était tapissée de trois millimètres de pentrite, un procédé rappelant les valises utilisées par le groupe palestinien Organisation arabe du 15 mai, soutenu par la Libye. L'analyse du point d'impact de l'explosion sur la carlingue a confirmé que le bagage avait été chargé lors de l'escale à Brazzaville.

En France, en juin 1990, un trafiquant de drogue congolais indique au cours d'un interrogatoire qu'il connaît deux opposants congolais, Bernard Yanga et Appolinaire Mangatany, réputés pour voir été pris en main par les services secrets libyens. Interrogé par les enquêteurs français, Bernard Yanga maintient que son ami d'enfance Appolinaire Mangatany, chef de la Communauté démocratique révolutionnaire zaïroise (CRDZ), s'était vu confier une mission par deux officiers de renseignement libyens. Ces derniers, Ibrahim Naeli *et Arbas Musbah, étaient hébergés* par Abdallah Elazragh, premier conseiller à l'ambassade de la Libye à Brazzaville.

Selon ses dires, Bernard Yanga a accompagné son ami à l'aéroport. Là, le conseiller d'ambassade Elazragh aurait remis à Appolinaire Mangatany la valise après lui avoir payé un billet d'avion. Celui-ci a-t-il cru s'envoler pour Paris, simple escale avant de gagner Tripoli ? Pourtant, Bernard Yanga se souvient d'une réunion, en août 1989, où Abdallah Elazragh, en compagnie de deux agents lybiens, proposait déjà de faire exploser un avion français en escale à N'Djamena, sans passagers à bord, pour punir la France de son engagement dans le conflit entre le Tchad et la Lybie. Appolinaire Mangatany était présent. Pourquoi a-t-il accepté une valise de ce même conseiller d'ambassade, au moment d'embarquer à bord du vol UT 722, le 19 septembre ? Bernard Yanga, grand absent du procès, ne pourra pas éclairer la cour et les parties civiles.

PROMOTION EXCEPTIONNELLE

Jusqu'en 1996, le juge Bruguière n'a pas réussi à entrer en Libye. Puis le colonel Kadhafi s'est ravisé : Tripoli a cherché à s'allouer les *bons offices de Paris afin de desserrer* l'embargo international. Le juge est reçu à Tripoli, où il interroge Issa Shibani, l'expert en explosifs des services secrets. Celui-ci confirme avoir acheté 100 minuteurs à la société allemande mais, précise-t-il, ceux-ci étaient destinés à des balises aéroportuaires. M. Bruguière rencontre son homologue lybien chargé d'enquêter sur l'attentat. Celui-ci lui remet une valise Samsonite de type Silhouette 200, tapissée de pentrite en feuille, saisie, selon le magistrat de Tripoli, chez des opposants au régime lybien. Expertisée en France, la bombe est d'une grande puissance, *« suffisante pour assurer la destruction en vol d'un aéronef de type DC 10 »*.

Le juge Bruguière constate que Ibrahim Naeli, l'agent envoyé à Brazzaville, a bénéficé d'une promotion exceptionnelle après l'attentat, tout comme son supérieur, Abdlesalam Hammouda, principal collaborateur d'Abdallah Senoussi, beau-frère de Kadhafi et responsable des services secrets. Sur ces « indices », le juge français met en examen les six Lybiens.

A l'audience, la greffière lit le long arrêt de renvoi devant la cour d'assises. Elle rappelle les lésions *« par souffle, par brûlure, par dépressurisation, par impact au sol »*. Le silence se fait plus étourdissant lorsqu'elle égrène la liste des 170 personnes décédées. Evelyne, sœur de Médard, mort à vingt-neuf ans, quitte la salle, en restant *« sur sa faim »*. *« Il y aurait eu un débat contradictoire, avec les accusés, leurs avocats, pour nous, il y aurait une catharsis. Ça fait dix ans que notre vie est entre parenthèses. Cet attentat était politique, les gouvernements ne sont pas allés jusqu'au bout. »*

Dominique Le Guilledoux

Le médiateur de la République est encore trop peu connu

***LE MÉDIATEUR** de la République*, dont le rapport annuel a été rendu public mardi 9 mars, a reçu 45 628 réclamations en 1998, au lieu de 45 867 en 1997 : l'intention, proclamée par Bernard Stasi lors de son installation (*le Monde* du 3 juin 1998), de mieux faire connaître cette institution de médiation entre administration et usagers, ne s'est pas encore concrétisée. A titre de comparaison, 140 000 requêtes ont été déposées devant les juridictions administratives, en 1998.

Le rapport du médiateur met en évidence nombre de dysfonctionnements, contre lesquels l'usager paraît bien démuni, tel ce conducteur, appelé « M. G. » qui, lors d'un voyage aux Etats-Unis, se fait voler son permis de conduire, et demande un duplicata à la préfecture du Morbihan. Le chef du bureau des permis, ne trouvant pas la référence du document dans un fichier informatique récent, ne prend pas la peine de consulter un fichier manuel plus ancien, le permis de M. G. ayant été délivré en 1947. Il conseille à l'intéressé de repasser le permis. M. G. saisit le médiateur, qui obtient cette recherche du ministère de l'intérieur. Les références du permis sont retrouvées, et recopiées sur le fichier informatique. Lorsque M. G. se présente à la préfecture pour y récupérer son duplicata, le chef de bureau lui oppose un nouveau refus, sous prétexte que l'inscription informatique résulterait d'une *« manipulation »*. Après une nouvelle saisine du médiateur, M. G. obtiendra son document, trois ans après en avoir fait la demande.

Parfois, l'administration réclame des preuves impossibles. Ainsi, le ministère des anciens combattants demandait à M. D. la preuve d'un lien de causalité entre son incorporation au service militaire et l'apparition peu après d'une affection neurologique : M. D. avait subi des troubles sérieux après une série de vaccinations. Malgré cela, il avait subi une seconde série d'injections, imposant plusieurs hospitalisations et sa réforme. A l'intéressé, qui sollicitait une pension d'invalidité, l'administration répondait qu'il était *victime d'une maladie héréditaire.* Le médiateur a obtenu que l'administration lui accorde cette pension.

Rafaële Rivais

Forte mobilisation en faveur du syndicaliste CGT Michel Beurier

PLUS DE DIX MILLE personnes ont défilé, lundi 8 mars, dans les rues de Clermont-Ferrand, pour soutenir Michel Beurier, secrétaire de l'Union départementale CGT du Puy-de-Dôme, qui comparaissait devant le tribunal correctionnel de la capitale auvergnate pour *« violence sur un fonctionnaire de police dans l'exercice de ses fonctions »* et *« aide au séjour irrégulier d'un étranger »*. On lui reproche d'avoir favorisé, au cours d'une bousculade, la fuite d'un sans-papiers sénégalais, lors d'une audience du tribunal administratif de Clermont-Ferrand le 21 août dernier, et d'avoir blessé un policier. Le procureur a réclamé une *« peine d'amende significative »* au terme d'une audience sous haute surveillance et d'une journée de mobilisation syndicale, véritable démonstration de force de la CGT. Les défenseurs du syndicaliste ont refusé cette solution de compromis : *« Nous voulons une relaxe pure et simple car il n'a jamais commis de violences. »* Jugement le 22 mars. *(Corresp-)*

Une élection cantonale partielle

HÉRAULT
Canton de Lunas (premier tour).
I., 3 195 ; V., 2 320 ; A., 27,38 % ; E., 2 258.
Ball. : Rémy Paillès, PS, m. de Joncels, 778 (34,45 %) ; Francis Boutet, PCF, m. du Bousquet-d'Orb, 629 (27,85 %) ; Ahmed Abdelkader, div. g., m. de Ceilhes, 531 (23,51 %) ; Jeannine Duvochel, div. d., 320 (14,17 %).

[Le siège détenu pendant vingt-trois ans par Mathieu Ciffre (PS), décédé en janvier, ne devrait pas échapper à la gauche au second tour, pour lequel les quatre candidats peuvent se maintenir. M. Paillès part favori, mais, M. Abdelkader ayant décidé de se maintenir, M. Boutet, communiste soutenu par le MDC et par l'ancien président du conseil général, Gérard Saumade (div. g.), a en main une des clés du second tour. Son maintien profiterait au candidat socialiste. Dans le cas contraire, le scrutin pourrait être plus ouvert que prévu.

20 mars 1994 : I., 3 226 ; V., 2 364 ; A., 26,72 % ; E., 2 254 ; Mathieu Ciffre, PS, 934 (41,43 %) ; Francis Boutet, PCF, m., 569 (25,24 %) ; Jeannine Perdrix, RPR, 403 (17,87 %) ; Gérard Tinel, UDF, 260 (11,53 %) ; Jean Cerisier-Duvernoy, FN, 88 (3,90 %).]

DÉPÊCHES

■ **PARITÉ : François Hollande, premier secrétaire du PS, a proposé** de faire des élections municipales de 2 001 la *« première application »* de l'inscription du principe de parité hommes-femmes, dimanche 7 mars, lors d'une rencontre nationale du PS à Paris, intitulée *« Pas d'Europe sans elles »*.

■ **UNIVERSITÉ : les sections locales du syndicat SUD-étudiant,** présentes dans une quinzaine d'universités, se sont dotées d'une structure fédérale à l'issue d'un congrès fondateur, samedi 6 et dimanche 7 mars à Paris. Revendiquant cinq cents militants, pour la plupart dissidents de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, proche du PCF), proches de la Jeunesse communiste révolutionaire (JCR), d'Alternative libertaire ou issus des coordinations de 1995, SUD-étudiant entend relancer la contestation contre le projet de réforme des études et le plan des universités du IIIe millénaire (U3M) avec un appel à une journée d'actions, mercredi 10 mars.

■ **ÉDUCATION : le Mouvement des citoyens (MDC)** exprime ses réserves sur la réforme des lycées. *« Ce n'est pas en développant le travail individualisé* (...) *aux dépens du nombre d'heures enseignées et donc en abaissant les exigences de contenus, que l'on améliorera le lycée »*, indique le parti de Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale, dans un communiqué diffusé le 6 mars.

■ **JUSTICE : deux hommes ont été mis en examen et écroués pour *« incendie volontaire ayant entraîné la mort »*,** samedi 6 mars, après l'incendie d'un squat à Morlaix (Finistère), qui avait fait quatre morts et deux blessés graves, le 30 janvier. L'un d'eux a reconnu les faits, mais a assuré ignorer que la maison était alors occupée.

■ **TERRORISME : un engin déposé dans le sas d'entrée de la perception de Paimpol (Côtes-d'Armor) a explosé,** dans la nuit de lundi 8 à mardi 9 mars, occasionnant des dégâts matériels. L'attentat n'a pas été revendiqué. Samedi 6 mars, un correspondant anonyme se réclamant de l'Armée révolutionnaire bretonne (ARB) avait revendiqué l'attentat à la bombe, commis la veille contre l'hôtel des impôts de Morlaix (Finistère).

■ **TERRITOIRE : environ 2 500 personnes ont manifesté,** samedi 6 mars, à Nantes, pour demander le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, à l'appel du Comité pour l'unification administrative de la Bretagne (CUAB).

■ **PAYS BASQUE : Lionel Jospin a rejeté *« de façon claire et définitive »*** la création d'un département Pays basque, a indiqué Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, vendredi 5 mars, alors qu'il recevait à Paris son homologue espagnol, Jaime Mayor Oreja. Cette déclaration est la première prise de position publique du gouvernement sur ce dossier. – *(Corresp.)*

■ **VILLE : sept élus d'opposition, parmi lesquels Pierre Bédier, maire (RPR) de Mantes-la-Jolie** (Yvelines), Jean-Claude Gaudin, maire (DL) de Marseille (Bouches-du-Rhône) et Gilles de Robien, maire (UDF) d'Amiens (Somme), s'élèvent, dans un communiqué, contre les *« attaques stériles »* du gouvernement contre le dispositif des zones franches urbaines, *« le seul dispositif de la politique de la ville »* qui, selon eux, *« a permis de ramener de l'activité dans ces quartiers »*.

■ **CONJONCTURE : le moral des Français est resté stable en février,** selon l'enquête publiée mardi 9 mars par l'Insee. Le solde entre les opinions optimistes et pessimistes des ménages sur leur situation financière s'établit à – 7 points, comme en janvier, contre – 21 en février 1998.

■ **CHÔMAGE : trois associations de défense des chômeurs (AC !, Apeis et Mouvement national des chômeurs et précaires) ont dénoncé,** dimanche 7 mars, dans un communiqué, la *« réalité »* du chômage et appelé les chômeurs à une *« journée nationale d'action, le 16 mars »*.

■ **IMMIGRATION : le passager clandestin du vol Dakar-Lyon,** qui avait passé plus de cinq heures caché dans le train d'atterrissage d'un Airbus A-300, ne risque plus l'expulsion. Un juge pour enfant a pris, vendredi 5 mars, une mesure de placement pour jeune majeur en sa faveur. Le magistrat avait appris, des autorités sénégalaises, que le jeune homme allait atteindre dix-huit ans le 6 mars, et serait passible d'une mesure de reconduite à la frontière. L'avocate du jeune clandestin a toutefois indiqué qu'il entendait retourner provisoirement au Sénégal pour retrouver sa famille.

■ **ACCIDENT : deux personnes sont mortes et trois autres ont été blessées,** dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 mars, au cours d'une randonnée dans le massif du Monte-d'Oro, au centre de la Corse. Le groupe avait été surpris par le mauvais temps lors d'une randonnée à skis. Certains ont pu gagner un refuge, mais deux femmes sont mortes de froid avant l'arrivée, lundi matin, des secours.

Forte mobilisation en faveur du syndicaliste CGT Michel Be

Une élection cantonale partielle

Rendre à Paris ses bords de Seine

Jean Tiberi présente, mardi 9 mars, un projet de « reconquête » des berges, qui limite notamment la circulation automobile. Ce programme d'aménagement devrait s'achever au début de l'année 2001... à quelques mois des élections municipales. Le maire tente de reprendre l'initiative

IL Y A un peu plus d'un an, Jean Tiberi présentait un nouveau plan *« de reconquête »* de la Seine. Mardi 9 mars, le maire RPR de Paris devait préciser ses projets, en présentant une communication intitulée *« Vivre Paris à travers la Seine »*. Ce programme d'aménagement devrait s'achever au début de l'année 2001... à quelques mois des élections municipales. L'objectif du maire (RPR) de Paris est de permettre aux Parisiens de se réapproprier ce fleuve, dont l'automobile les a chassés, mais pour lequel ils montrent un intérêt intact : les dernières crues de février ont vu les piétons immédiatement redescendre sur les berges.

Le plan du maire de la capitale tente de toucher à toutes les fonctions du fleuve : lieu de vie, patrimoine et axe de communication.

● **Promenade :** un parcours piéton de neuf kilomètres devrait être réalisé entre le pont d'Austerlitz et le parc André-Citroën (XVe). Aujourd'hui, cette promenade relèverait du parcours du combattant : après avoir traversé à ses risques et périls le demi-kilomètre des entrepôts du port d'Austerlitz, le promeneur devrait franchir un couloir sous le pont du même nom, escalader pour atteindre la passerelle des Arts, nager pendant 200 mètres sous le pont de l'Alma, et encore slalomer entre les installations portuaires avant d'arriver au pied du parc Citroën. Le projet prévoit donc la construction de trois ouvrages : le rétablissement de la berge au pont de l'Alma, un escalier de liaison avec la passerelle des Arts et deux escaliers de part et d'autre de la passerelle Debilly. Les entrepôts du Point du jour devraient être transférés de l'autre côté de la Seine.

● **Transport fluvial :** Paris étant le premier port fluvial touristique mondial (5 millions de passagers par an), la mairie souhaite renforcer cette activité et limiter le transport par car intra-muros. Une navette fluviale pourra ainsi relier Bercy au Louvre, avant la construction d'un troisième parc de stationnement pour les cars de touristes à l'ouest de Paris. Une nouvelle liaison par bateaux-bus devrait entrer en service en 1999 entre Issy-les Moulineaux et l'Alma.

● **Place de la Concorde :** pour permettre la continuité entre les Champs-Elysées et les Tuileries, le maire de Paris souhaite que l'essentiel de cette place prestigieuse soit transformée en *« vaste espace piétonnier »* où seuls seraient autorisés à rouler vélos, autobus et taxis. Toute circulation en provenance du pont de la Concorde en direction de la Madeleine serait détournée. 160 millions de francs (environ 24,4 millions d'euros) seraient nécessaires.

● **Rénovation du Petit Palais :** un siècle après son inauguration, des travaux d'une durée de vingt mois et d'un montant de 315 millions de francs devraient permettre la restauration du musée, pour une réouverture prévue en 2002.

● **Quartiers tranquilles :** un programme de réaménagement des quais hauts de la rive gauche de la Seine entre le pont Sully et celui de la Concorde devrait permettre de réduire la place de la voiture au profit d'une *« ouverture des quartiers riverains vers les berges »*, selon les responsables du projet. Un large périmètre devrait ainsi être classé *« quartier tranquille »* en 1999. S'appuyant sur la carte du bruit récemment publiée (*Le Monde* du 17 février), qui désigne les quais comme particulièrement bruyants, l'Hotel de Ville souhaite réduire le nombre de files de circulation à trois voies au maximum, élargir les trottoirs, créer une piste cyclable et fermer le souterrain venant du quai Conti.

● **Embellissement :** les festivités de l'an 2000 sont l'occasion d'engager un certain nombre d'opérations de mise en valeur du patrimoine fluvial. Les murs surplombant les quais entre le pont de Sully et le pont Neuf seront restaurés d'ici la fin de l'année ; le programme de rénovation des ponts sera continué, avec les ponts Notre-Dame, du Garigliano, et pont Neuf en 1999. Un ravalement d'une trentaine d'édifices publics devrait compléter ce programme.

● **Passage des Tuileries :** un cheminement souterrain entre le musée d'Orsay et le jardin des Tuileries dans le prolongement de la passerelle Solférino devrait être ouvert début 2001.

● **Aquarium du Trocadéro :** la reconstruction de ce qui fut le plus grand aquarium d'Europe jusqu'en 1985 devrait être achevée en décembre 2001.

Contrairement à son prédécesseur Jacques Chirac, qui avait promis en 1989 de se baigner dans les eaux du fleuve cinq ans plus tard, Jean Tiberi ne veut pas s'aventurer dans un tel défi...

Il rappellera cependant que la Ville a engagé 2 milliards pour la modernisation de son réseau d'assainissement. Cette dépense semble encore insuffisante pour empêcher une dégradation de la qualité de l'eau du fleuve : selon une étude du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref), la *« détérioration de la qualité physico-chimique s'accentue »* dans l'agglomération parisienne.

Christophe de Chenay et Sylvia Zappi

Passerelle Debilly
PETIT PALAIS
FONTAINE DES MERS
Place de la Concorde
Jardin des Tuileries
Louvre
AQUARIUM DU TROCADÉRO
FONTAINES DE VARSOVIE
BEFFROI DE LA MAIRIE DU 1ER
THÉÂTRE DU CHÂTELET
Hôtel de Ville
Passerelle Solférino
Pont des Arts
MUSÉE DE L'HOMME DES ARTS ET DES CIVILISATIONS
FONTAINE ST-MICHEL
CARREFOUR LEBLANC
Parc André-Citroën
Jardin des Plantes
Parc de Bercy
BASSIN PROUDHON
Passerelle Bercy-Tolbiac
PORT DE BERCY AVAL
PROMENADE CONTINUE
ESCALIER
GARE FLUVIALE
PASSERELLES
GRAND PROJET PUBLIC EN BORD DE SEINE
QUARTIER TRANQUILLE

Un architecte autrichien pour la passerelle Bercy-Tolbiac

Dietmar Feichtinger, un architecte autrichien de trente-sept ans, a été désigné, lundi 8 mars, pour la construction de la passerelle destinée aux piétons, qui franchira la Seine, à mi-distance entre les ponts de Bercy et de Tolbiac. Implantée quai François-Mauriac, en face de la ZAC Paris Rive-gauche, et sur la terrasse du parc de Bercy, rive droite, la passerelle intégrera des accès à la future promenade sur les berges de Seine. D'un coût de 100 millions de francs, la passerelle abritera également des boutiques, à l'image du Ponte-Vecchio, à Florence. Cet ouvrage devrait être achevé fin 2001. Trois des huit candidats du concours international d'architecture, lancé en décembre 1997, avaient opté pour la réutilisation du viaduc de Tolbiac, démonté en 1996. Cet ouvrage, qui franchissait les voies de la gare d'Austerlitz, pourrait ainsi être réhabilité comme le souhaitent de nombreuses associations.

Un pari politique

LA PLACE de la Concorde sera-t-elle un jour rendue aux piétons parisiens, comme le demande Jean Tiberi ? La décision ne dépend pas du seul maire de Paris, mais aussi de la ministre de la culture et du préfet de police. Si Catherine Trautmann est prête à en discuter, Philippe Massoni, lui, n'a toujours pas donné son aval au projet, qui avait déjà été annoncé au début de l'automne 1998. Or c'est bien des services de l'Etat que dépend une telle décision, comme pour toutes les autres mesures de restriction de la circulation dans la capitale proposées mardi par le maire de Paris.

Jean Tiberi multiplie ainsi les effets d'annonce, délibérément spectaculaires et symboliques. Ces derniers mois, il a ainsi souhaité successivement la construction d'un tramway sur les boulevards des maréchaux, la reconquête de la petite ceinture ferrée par les piétons et la couverture du boulevard périphérique. Mais la réalisation de chacun de ces projets dépend du bon vouloir soit du conseil régional, soit de Réseau ferré de France, soit de l'Etat lui-même. Ces trois dossiers risquent en conséquence de traîner longtemps avant de voir le moindre début des travaux.

En fait, la présentation de tous ces projets est, à chaque fois, l'occasion pour Jean Tiberi de reprendre l'initiative face aux contestations dont il est l'objet soit au sein de sa propre majorité, soit de la part de l'opinion publique, relayée par l'opposition. Il s'agit, à l'évidence, de tenter à tout prix de faire oublier le climat délétère qui règne à l'Hôtel de Ville depuis qu'ont commencé les « affaires ».

M. Tiberi veut donner une image plus d'aménageur que de bâtisseur. Son souci ne serait pas, selon son entourage, de laisser une quelconque trace architecturale de son mandat. Il dit vouloir avant tout réconcilier les habitants de la capitale avec leur ville en se présentant volontiers comme *« le maire des Parisiens »*, à la différence de son prédécesseur, Jacques Chirac, qui s'était fait élire maire de Paris pour mieux servir son destin national.

« C'EST DU RACCOMMODAGE »

Le plan Seine, par sa cohérence, semble à cet égard une nouvelle tentative de redorer son image. Ce qui explique que les associations de riverains attendent, sans cacher leur scepticisme, des résultats concrets : *« Un cheminement piéton sur la Seine est une bonne idée. Mais on est encore obligé de le faire passer d'une rive à l'autre pour ne pas gêner la circulation automobile. Il faut maintenant voir si les délais seront tenus »*, explique Jean-Marie Rondot, président de l'association Plate-Forme des comités parisiens d'habitants. Même méfiance du côté des Verts : *« Tant que M. Tiberi ne touchera pas aux voies rapides, c'est du raccommodage »*, assure Martine Billard, conseillère de Paris.

Le plan Seine paraît cependant se différencier, cette fois-ci, par la précision de l'échéancier – fin des travaux fixée à 2001 – et des chiffrages avancés. Reste au maire de Paris à respecter ces promesses afin que le piège ne se referme pas sur lui à quelques mois des élections municipales.

C. de C. et S. Z.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Etienne, Suzanne, Alice-Anne et Daniel *COMPAGNON-MÉDARD* ont la joie d'annoncer la naissance de

Mathilde, Burney,

le 26 février 1999.

31 Belfond.
97120 Saint-Claude (Guadeloupe).

Le docteur et Mme M. HAMBOURG sont heureux d'annoncer la naissance de

Ifane,

le 24 février 1999.
chez

Jérôme et Phoebe,

à Singapour.

Anniversaires de naissance

– Quarante-huit printemps à peine et déjà presque au centre du Monde...

Bon anniversaire.

Didier - Léon - Gérard.

Claude, Charlotte, Jean-François, Rachel, Vincent, Sophie, Neele et Valentin.

– Pour les soixante-dix ans de

Hélène,

qu'on ne fêtera pas, c'est promis.

Deux obstinées.

Jo-Elle,

un jour les ciels et la terre finiront.
Mon amour de vous, lui, restera éternel.

Adoptions

François et Mireille AUDIBERT-CRISTIANI ont le plaisir d'annoncer l'arrivée de

Paul,

bébé de quelques semaines, à leur domicile.

Mariages

Philippe ESNOL,
conseiller général des Yvelines,
premier adjoint au maire de Conflans,

a le plaisir d'annoncer son mariage avec

Mlle Kristel MOURGUE D'ALGUE,
joueuse de golf professionnelle,

le 11 mars 1999, à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, et, le 12 mars, à l'église suédoise de Paris.

Les engagements des époux seront reçus par Jean-Paul Huchon, maire de Conflans-Sainte-Honorine, président de la région Ile-de-France, et le pasteur Eric Ericson.

Décès

– Mme Henri Aron,
son épouse,
Denise et Daniel Schröpfer,
Michèle Aron,
Nicole Aron et Pascal Marotte,
ses enfants,
Charles et Adrien,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri ARON,

survenu le 4 mars 1999, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 9 mars, à 14 h 30, au cimetière d'Evry (face à la préfecture), où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

16, Le Parc-de-Petit-Bourg,
91000 Evry.

– Anglet.

Mme George Beall,
Edward et Virginia Beall,
Virginia Beall Garreta et Jean Pierre Sanchez,
Guillaume Garreta,
Eric et Sophie Beall,
Françoise et Jacques Barthouil,
Jacques et Jacqueline Beall,
Joan et Michaël Grupp,
Mary Ann et Jérôme Cantero,
M. et Mme Jean Blanchet-Puthod
et leurs enfants,
Parents et alliés
ont la tristesse d'annoncer le décès de

George BEALL,

survenu le 5 mars 1999, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Dumbarton,
Route de Saint-Pée,
64600 Anglet.

– Mme Irène Binn,
son épouse,
M. et Mme Serge Binn,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
annoncent avec tristesse le décès de

M. Sylvain BINN,

survenu le 3 mars 1999, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu au cimetière israélite de Metz (Moselle).

12, rue Belfroy,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Serge BOURGEADE

nous a quittés vendredi 5 mars 1999.

La levée de corps *aura lieu* vendredi 12 mars, à 14 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Cochin, à Paris-14e, suivie de l'incinération au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e, à 15 heures, où une cérémonie sera célébrée.

– Annecy-le-Vieux. Nouvelle-Calédonie. Cahors (Lot). Suresnes (*Hauts-de-Seine*). Maisons-Laffitte (Yvelines). Grigny (Essonne).

Suzel Champagnat-Fayolle,
son épouse,
Pierre et Françoise Champagnat-Murer,
Françoise Champagnat,
ses enfants,
Amandine, Jennifer, Benjamin, Alexandre,
ses petits-enfants,
M. et Mme *Roland Champagnat,*
M. et Mme Bernard Champagnat
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Fayolle
et leurs enfants,
Tous les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Claude CHAMPAGNAT,
directeur médical des Laboratoires Plantes et Médecines Dolisos,
ancien conseiller municipal d'Annecy-le-Vieux,

survenu, à Annecy, le 6 mars 1999, à l'âge de cinquante-neuf ans.

L'inhumation aura lieu au cimetière des Glaisins, à Annecy-le-Vieux, le mardi 9 mars.

Rendez-vous aux portes du cimetière à 14 h 30.

Condoléances sur registre.

La famille de Claude remercie ses confrères et le personnel soignant des hôpitaux de Toulouse-Rangueil et d'Annecy pour leur gentillesse et leur dévouement.

– M. Pierre Charzat,
son époux,
M. et Mme Michel Charzat,
son fils et sa belle-fille,
Mlle Hélène Charzat,
sa petite-fille,
Mme Gisèle Gouttenegre,
sa belle-sœur,
Anne-Marie Gouttenegre,
M. et Mme Alain Viltet,
son neveu et ses nièces,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvonne CHARZAT,
née GOUTTENEGRE,

survenu le 8 mars 1999, à la suite d'une longue maladie.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 11 mars, à 14 h 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

63, rue Lauriston,
75116 Paris.

– Jean Louis et Danièle Dollfus,
Michel et Caroline Dollfus,
Françoise Ledoux, née Dollfus,
Bernard et Corinne Dollfus,
ses enfants et leurs épouses,
Ses petits-enfants,
Et ses arrière-petits-enfants,
Toutes les familles alliées et ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès de

Christiane DOLLFUS,
née de DOUVILLE-MAILLEFEU,

survenu le 26 février 1999, en sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Un culte en sa mémoire aura lieu le vendredi 12 mars, à 17 h 30, au temple réformé du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine, Paris-8e.

« Je suis la lumière du monde : celui qui Me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie. »
Jean 8-12.

80, boulevard de Courcelles,
75017 Paris.

– M. et Mme Alain Eck,
Virginie et Romain,
Anna,
Sophie-Charlotte et Gilles,
Stéphanie et Thibaut,
M. Jean Cedelle,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André ECK,

survenu le 6 mars 1999, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 mars, à 14 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e, suivie de l'incinération dans la plus stricte intimité familiale.

54, rue Lecourbe,
75015 Paris.
17, rue du Bât-d'Argent,
69001 Lyon.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Brétigny. Mostaganem.

Mme Colette Emsalem,
Mlle Françoise Emsalem
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston EMSALEM.

L'incinération a eu lieu ce mardi 9 mars 1999, à 14 h 30, au crématorium d'Arpajon (Essonne).

22, allée des Violettes,
91220 Brétigny-sur-Orge.

– Didier Fradelizi,
son époux,
Mathieu et Julie Fradelizi,
ses enfants,
Le docteur et Mme Bernard Bignon,
ses parents,
M. et Mme Yves Vilain, Olivier et Martin Bignon,
M. et Mme Olivier Santral,
ses frères et sœurs,
Mme René Fradelizi,
Judith et Olivier,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Laurence FRADELIZI,
institutrice,

survenu à Paris, le 4 mars 1999, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 mars, à 10 h 30, à Sainte-Marie des Batignolles, Paris-17e.

L'incinération se déroulera dans l'intimité familiale.

Aux fleurs seront préférés des dons à la recherche.

46, rue Boursault,
75017 Paris.

– M. Michel Grandjean,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

Odarca GRANDJEAN,
née PENIUC,

survenu le 5 mars 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 mars, à 10 heures, en la cathédrale ukrainienne Saint-Vladimir-le-Grand, 51, rue des Saints-Pères, Paris-6e.

– Bernard et Françoise Joly,
Antoine et Béatrix Joly,
Jean-Marie et Anne Joly,
Dominique et Philippe Lelong,
ses enfants,
Ses seize petits-enfants,
Ses trente-deux arrière-petits-enfants,
Les familles Segalen et Joly,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 7 mars 1999, à l'âge de quatre-vingt-six ans, de

Mme André JOLY,
née Annie SEGALEN,
chevalier des Arts et des Lettres.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 10 mars, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, place des Marronniers, à Saint-Maur-des-Fossés.

Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine).

13, avenue des Arts,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

– Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).
Idron (Pyrénées-Atlantiques).
Munich (Allemagne).

Jean et Aline Kiesel,
Béatrice et Steven Jones,
ses enfants,

Sa famille,
Ses amis,
font part avec tristesse de la disparition de

Gabrielle KIESEL,
née BOURLET,

le 1er mars 1999, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Elle a rejoint son époux,

Jean KIESEL,
ancien membre de la société des rédacteurs du journal *Le Monde,*

décédé en 1980.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Le général Roidot, président,*
L'Association des anciens de l'Organisation de Résistance de l'Armée, font part du décès, le 26 février 1999, du

général Pierre LEJEUNE,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,

qui a joué un rôle primordial dans la constitution de l'O.R.A. par son action à Alger, à Londres et ses missions clandestines en France occupée.

O.R.A.,
4, boulevard des Invalides,
75007 Paris.

– Madeleine et François Codaccioni,
Martine et Dominique Maillard,
Bernard Codaccioni,
Elisabeth et Pierre Codaccioni,
Frédéric et Delphine Maillard,
Stéphane, Jérôme, Solange, Marion et Laura,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Germaine MAILLARD,
née CHAPOTOT,

survenu à Paris, le 8 mars 1999, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 mars, à 15 heures, en l'église Sainte-Anne, Paris-13e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial, à Villemomble (Seine-Saint-Denis), le même jour, vers 16 h 30.

79, rue de Lozère,
91400 Orsay.
12, avenue du Petit-Parc,
94300 Vincennes.

– M. Israel Rayna,
son époux,
Le docteur Claude Rayna et Sylvie,
son fils et sa belle-fille,
Evodie et Cloé Rayna,
ses petites-filles,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Anna Ines RAYNA,

survenu brutalement, le 6 mars 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Veyrier (Genève), jeudi 11 mars, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

9, chemin des Palettes,
Le Grand Lancy,
1212 Genève (Suisse).

– Claudette et Michel Sindzingre,
Sylvie et Jean-Marc Dumas,
ses enfants,
François Sindzingre et Anne Merel,
Thierry et Danièle Sindzingre,
Alain et Arzou Sindzingre,
Caroline et Sylvain Dumas,
ses petits-enfants,
Et tous ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Etienne ROBERT,
ingénieur général honoraire des Ponts et Chaussées,

survenu à Cachan (Val-de-Marne), le 1er mars 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

4, rue Condorcet,
94230 Cachan.
18, rue Bellebat,
45000 Orléans.

– Mme Dominique van Egmont-Florian,
Mme Danièle Ruais,
M. et Mme Stéphane Ruais,
M. et Mme Vincent Ruais,
ses enfants,
Cyril, Gwennaëlle, Gwendoline et Thibault,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre RUAIS,
née Gillette LEBOUCHER,

survenu le 3 mars 1999, à Paris.

La cérémonie religieuse aura lieu mercredi 10 mars, à 14 h 15, à Keremma, en l'église de Tréflez (Finistère), suivie de l'inhumation.

Une messe d'adieu sera célébrée en l'église de la Sainte-Trinité, Paris-9e, le mardi 16 mars, à 19 h 30.

Keremma,
29430 Tréflez.

– Grenoble.

Mme Marie Sid Cara,
son épouse,
Les enfants et petits-enfants,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Chérif SID CARA,
ancien ministre,
ancien sénateur,
ancien député,
ancien maire de Misserghin,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur dans l'ordre national du Mérite,
médaille d'argent de la Reconnaissance française,
médaille d'argent des Epidémies,
médaille de l'Assistance publique,
médaille d'or des Arts, Lettres et Sciences,
témoignage de reconnaissance de la Croix-Rouge française (guerre 1939-1945),

à l'âge de quatre-vingt-seize ans.

Les obsèques auront lieu, ce mardi 9 mars 1999, à 16 h 30, au cimetière musulman de Bobigny.

– Marie-Thérèse Sturge-Moore, née Leblé,
son épouse,
Jean-Sébastien et Gabriel,
ses fils,
Charmian et Michael O'Neil,
Léonie et Andrew Sturge-Moore-Higgens,
Michel Leblé,
ses sœurs et beaux-frères,
Mathieu, Claire, Thomas et Laurent,
ses neveux et nièce,
Henri et Lucienne Leblé,
ses beaux-parents,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Olivier STURGE-MOORE,
maître de conférences à l'université Paris-I,

survenu brutalement, dans sa cinquante-deuxième année, le 6 mars 1999.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 mars, à 15 h 45, en l'église Notre-Dame, 4, place Sainte-Marie, *Chatou (Yvelines).*

Cet avis tient lieu de faire-part.

8 *bis*, rue Charles-Despeaux,
78400 Chatou.

– Agnès et Bernard Montier,
Murielle et Carlo Boccali,
Nelly Weinmann,
Pierre et Wally Weinmann,
Sa famille et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston WEINMANN,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 5 mars 1999, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 mars, à 10 h 30, en la chapelle de la maison de retraite « La Providence », 77, rue des Martyrs, Paris-18e.

4, rue Nicolas-Roret,
75013 Paris.

Anniversaires de décès

– Le 9 mars 1998, s'éteignait

Pierre AUBRY.

– Remémont. Entre-Deux-Eaux (Vosges).

Merci à leurs amis d'avoir une pensée pour l'anniversaire du décès de

Mme René CHARLES,
(†) le 9 mars 1987,

et de son fils,

Pierre-Jean CHARLES,
(†) le 11 mars 1985.

– *Il y a cinq ans,*

Béatrice CANETTI

nous quittait.

Pour des souvenirs, merci à ceux qui les partagent.

Laurent Hochart.

– Michèle,
sa femme,
Sa mère,
Ses frères et sœurs,
rappellent au souvenir de ceux qui l'ont connu et aimé

Michel CROISET,
assistant de mathématiques à Paris-IX-Dauphine,

mort le 10 mars 1974, cinq jours après ses bébés, Emmanuelle et Chloé.

– Le 9 mars 1998 nous a quittés

Pierre Henri GABIRAULT,
administrateur de la France d'outre-mer.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient en ce jour une pensée pour lui.

– Une pensée affectueuse et fidèle à notre cher président et ami,

Paul-Marc HENRY,
ambassadeur de France.

Toujours présent, il veille et nous éveille.

Euroskopia.
European Centre for Peace and Development, University for peace of the UN.
Fondation de la mer Noire.
Belgrade, Bruxelles.
Bucarest, Podgorica.
Tirana.

5, rue Christine,
75006 Paris.

– Il y a un an, le 9 mars 1998,

Paul Marc HENRY,
ambassadeur de France,

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé pensent à lui.

– Il y a dix ans, le 10 mars 1989,

Jean LEREBOULLET,
médecin des Hôpitaux de Paris,

nous quittait.

Ses enfants demandent à ceux qui l'ont connu et aimé de s'unir à eux par la pensée et le cœur en y associant la mémoire de son épouse,

Marie-Josèphe LEREBOULLET,
née MICHON,
(†) 1er février 1993.

108 *bis*, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris.

Avis de messe

– Pour le troisième anniversaire de la mort de

Marguerite DURAS,

Yann Andréa
a fait dire une messe en l'église Saint-Germain-des-Prés, le lundi 8 mars 1999, à 19 heures.

Conférences

LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)

vous propose, dans le cadre de son cycle de conférences sur la pensée juive, la seconde intervention de

Shmuel TRIGANO
maître de conférences à l'université
sur le thème :
« La philosophie de la création et le monothéisme »

Jeudi 11 mars 1999, à 20 h 15
MJLF, 11, rue Gaston-de-Caillavet,
Paris-15e - Buffet dinatoire après la conférence.

Participation aux frais : 120 F.
Renseignements et réservations au siège du MJLF.
Tél. : 01-44-37-48-48

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**

Christian Hubert-Rodier : « **Métaphysique, *de la couleur*** ».
15 mars, 18 heures-20 heures, amphi B, 29 mars, 18 h 30-20 h 30, amphi B, 12 avril, 3 et 17 mai, 18 heures-20 heures, amphi A, 31 mai, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Patrice Loraux et Jean Maurel : « **Peupler la pensée** ».
11 et 18 mars, 18 h 30-20 h 30, 25 mars, 1er, 8 et 15 avril, 18 heures-20 heures, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

François Noudelmann : « **La filiation sans visage** ».
15 et 22 mars, 5, 12, 19 et 26 avril, 3 mai, 19 heures-22 heures, Library E 4305, State University of New York at Stony Brook, New York.

Tetsuya Takahashi : « **La pensée japonaise en pleine querelle des historiens** ».
12 mars, 18 heures-20 heures, 19 mars, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Claude Milner : « **Antiphilosophie (2)** ».
11 et 18 mars, 1er, 8 et 15 avril, 6 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII-D.-Diderot, 2, place Jussieu, Paris.

Pascal Michon : « **Conditions théoriques d'une histoire du sujet. Langue et langage chez Habermas** ».
10 et 24 mars, 14 avril, 18 heures-20 heures, 5 mai, 19 heures-21 heures, 26 mai et 9 juin, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

● **Colloque**
La mort et l'écriture
sous la responsabilité de Jean Levêque, Georges Leyenberger et Jean-Philippe Milet.
12 mars, 9 h 30-18 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris, 13 mars, 9 h 30-17 h 30 et 14 mars, 9 h 30-17 h 30, salle Dussane, Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris.

● **Samedi autour d'un livre**
***Le plaisir de lire Platon*, de Thomas Szlezak**
avec G. Reale, G. Samama, T. Szlezak et D. Thouard. Débat et lecture-jeu.
13 mars, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
***Renseignements sur salles,* répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.**

Signatures

Le jeudi 11 mars,
de 17 heures à 20 heures,
Marie-Madeleine MERVANT-ROUX
signera son livre,
L'Assise du théâtre.
Pour une étude du spectateur,
à la Librairie de CNRS Editions,
151 *bis*, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.
Tél. : 01-53-10-05-05

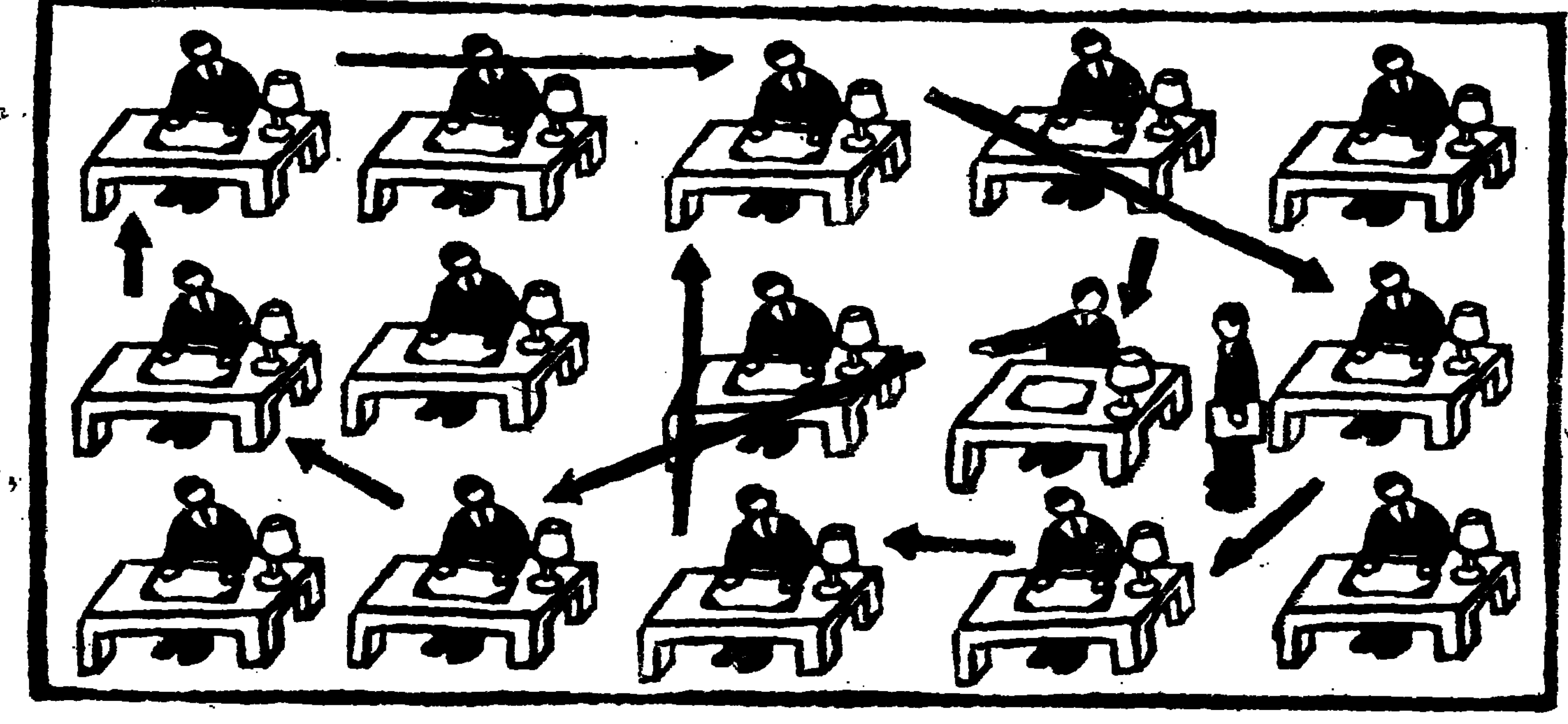
Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 11 mars, à 20 h 30 : *M. J. Laloum* : « **Les Juifs dans la banlieue parisienne** ». Editions du CNRS. Tél. : 01-42-71-68-19, et abonnez-vous aux *Cahiers du CBL.*

HORIZONS

ENQUÊTE

La santé paralysée



CHACUN regarde désormais à deux fois avant de s'y coller. Au ministère de la santé, secteur le plus exposé de la vie gouvernementale, on avoue aujourd'hui rencontrer des difficultés nouvelles pour recruter des fonctionnaires disposés à s'attaquer aux dossiers de santé publique. « Ce n'est plus comme avant », reconnaît un conseiller. Avant, ce sont d'abord ces temps d'insouciance où, le formidable progrès de la médecine aidant, on croyait en avoir fini avec les maladies infectieuses et les épidémies. La généralisation des antibiotiques après 1945 avait ouvert la voie à l'optimisme, et chaque décennie voyait l'espérance de vie s'accroître.

L'apparition du sida, au début des années 80, a coupé court à cette belle illusion. Le virus échappe à la connaissance acquise jusqu'alors, il touche une population jeune appartenant souvent à une élite urbaine. Par la brutalité de son émergence et sa progression vertigineuse, il met au jour la défaillance du système sanitaire et oblige pour la première fois à une prise de conscience de la santé publique. L'affaire du sang contaminé en est l'illustration la plus dramatique.

Tout n'a pas, depuis, été réformé. Mais plus aucun ministre n'arrive avenue de Ségur sans s'être replongé, jusqu'à l'obsession, dans le bain révélateur de cette tragédie. C'est à la lumière de ce drame que doivent être aujourd'hui considérés les changements et les initiatives en matière de santé publique. L'héritage de la pensée cartésienne préférant la preuve à la probabilité, il fallait autrefois attendre d'avoir la certitude établie du danger pour engager une action de santé publique. Aujourd'hui, le simple doute suffit pour agir. En renforçant considérablement le principe de précaution, c'est la conception même de la prise de décision qui a changé.

« Sans l'affaire du sang contaminé, explique ainsi Bruno Durieux, qui fut ministre délégué à la santé sous le gouvernement de Michel Rocard de 1990 à 1992, *il n'est pas dit que j'aurais agi dans les mêmes délais, ni peut-être de la même façon, dans le cas du Glifanan par exemple. »* Un réseau de pharmacovigilance (constitué d'experts placés sous l'autorité d'une direction technique du ministère de la santé) avait alors signalé au cabinet du ministre l'observation de certains effets allergiques pouvant être à l'origine d'accidents : par hypothèse, on les attribua à l'administration du Glifanan, un médicament de la catégorie des antalgiques. La proportion des risques était infime : dans deux ou trois cas sur 10 millions de prises (davantage chez les personnes ayant déjà souffert de symptômes de type allergique), le médicament pouvait notamment avoir pour conséquence l'apparition d'un œdème de la face. *« Je suis saisi de la question,* raconte Bruno Durieux. *Que fait-on ? Je demande une expertise à des médecins et à des pharmacologues. Ils me remettent un rapport qui devrait normalement me permettre de prendre la décision. »*

Mais les expertises ne sont pas toujours tranchées. *« Plus vous consultez de spécialistes, plus vous êtes confrontés à des avis contradictoires, et plus la décision est complexe »,* poursuit l'ancien ministre. Dans le flot des informations émanant des médecins, des chimistes, de l'administration, des patients ou des médias, la difficulté relève davantage du tri et de l'appréciation. *« En l'occurrence, le rapport sur le Glifanan m'était inutile. J'étais incapable de dire, au vu des éléments qui m'étaient apportés, si la prise du médicament était vraiment risquée ou pas. »* C'est là que le traumatisme de l'affaire du sang contaminé porte ses effets : dans le doute, le ministre a suspendu la commercialisation.

BERNARD KOUCHNER a, lui aussi, récemment fait preuve d'une prudence qui n'aurait sans doute pas été affichée avec le même éclat sans le précédent de l'affaire du sang. Le 1er octobre 1998, il a ainsi suspendu la campagne de vaccination scolaires contre l'hépatite virale de type B. Le secrétaire d'Etat à la santé disposait, là encore, de rapports contradictoires. Le vaccin risquait de susciter de très rares cas de scléroses en plaque chez les patients dont les antécédents familiaux présentaient des signes d'une telle pathologie, ou une aggravation de l'état de malades souffrant déjà de cette affection neurologique.

Les autorités sanitaires se sont alors trouvées confrontées à ce calcul subtil : évaluer le rapport entre le bénéfice évident de la prévention vaccinale et les risques qu'elle comporte, fussent-ils statistiquement dérisoires. Aucun élément objectif ne permettait d'établir un lien de causalité nécessaire entre l'inoculation du vaccin et les effets indésirables observés. La décision a été prise dans le sens d'une suppression totale des risques induits par une vaccination de masse, au détriment, peut-être, du bénéfice apporté par la prévention systématique.

On a beaucoup dit, lors du scandale du sang contaminé, que seul un médecin placé au poste de ministre de la santé serait à même de maîtriser les questions complexes de santé publique tout en se dégageant de la tutelle des experts. Certains chefs de gouvernement ont tenté l'expérience : mais Bernard Kouchner, Michèle Barzach ou Philippe Douste-Blazy ont-ils été de meilleurs ministres que Simone Veil, Claude Evin ou Hervé Gaymard ? La légitimité dont peut bénéficier un médecin ministre s'exerce certes auprès de l'opinion publique, mais n'a pas plus d'incidence pratique qu'un agriculteur nommé au ministère de l'agriculture ou qu'un syndicaliste au ministère du travail : éloigné de sa profession initiale, le médecin ministre est exposé autant que le novice au savoir des experts, dont les compétences sont segmentées.

L'apparition du sida a mis fin aux temps d'insouciance, et la tragédie du sang contaminé a révélé les dysfonctionnements structurels du système français. Tout changement ou initiative en matière de santé publique ne peut être envisagé qu'à la lumière de ce drame

Le « complexe » du ministre de la santé est plutôt d'ordre structurel : de tous les responsables gouvernementaux, celui qui est en charge de la santé est le seul dont le savoir se trouve à l'extérieur de l'administration. *« On peut être pour ou contre le ministre des finances, mais sa légitimité à exprimer une conception des impôts n'est pas remise en cause. A l'inverse, la compétence du ministre de la santé est structurellement hors du ministère : elle se trouve chez les médecins, chez les scientifiques »,* analyse Hervé Gaymard, lui-même secrétaire d'Etat à la santé de 1995 à 1997. D'où un rapport de dépendance, voire de quasi-vénération, du ministre en charge de la santé vis-à-vis des savants consultés. *« Lorsque Jean Bernard ou un autre grand professeur demandait à voir le secrétaire d'Etat, il obtenait un rendez-vous dans les deux jours, quel que soit l'emploi du temps »,* raconte un ancien conseiller du ministère.

Toute la difficulté est que la communauté scientifique n'est pas omnisciente. Le conservatisme du corps médical, ses rivalités internes, le cloisonnement des disciplines peuvent entraîner bien des erreurs. Et il suffit de rappeler les déclarations optimistes des scientifiques, dans les premières années de l'apparition du sida, pour comprendre la prise de conscience tardive de l'administration. *« Le sida est beaucoup moins grave que beaucoup d'autres maladies,* disait ainsi, le 13 mai 1985 sur TF 1, le professeur Jean Bernard, grand hématologue, membre de l'Académie française et ancien président du Comité national d'éthique. *Fort heureusement, l'immense majorité n'auront pas du tout une maladie mortelle ; ils auront un trouble temporaire. »*

Mais les failles du système se situent tout autant dans l'extrême éclatement des directions administratives en charge de la santé publique. A cet égard, l'affaire de la « vache folle » est une illustration de la persistance des dysfonctionnements. *« J'ai découvert les limites de mon champ d'action avec ce dossier,* raconte aujourd'hui Hervé Gaymard. *C'est le ministère de l'agriculture qui reste compétent pour le bétail encore vivant et le ministère des finances qui prend le relais sur les produits consommables. »* Le ministre de la santé, pourtant intéressé au premier chef, n'était structurellement pas décisionnaire. Il aura fallu une décision du premier ministre, Alain Juppé, pour donner un traitement interministériel à l'affaire.

D'une façon générale, le ministre de la santé est loin d'être le seul acteur en matière de santé publique. La direction générale de la santé (DGS) est la première à décider et à mettre en œuvre les mesures. Seuls les arbitrages les plus délicats remontent au ministre. Les caisses primaires d'assurance-maladie peuvent également lancer des campagnes de prévention, de même que la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) peut prendre seule l'initiative de lancer ou d'arrêter des campagnes de dépistage. Enfin, le ministre de la santé – c'est encore le cas aujourd'hui – est, sauf exception, sous la tutelle du ministre des affaires sociales, seul maître des comptes de la Sécurité sociale, et donc du financement de la santé publique.

C'est précisément cette hiérarchie qui est en cause. Pourquoi le ministre de la santé est-il si rarement un ministre de plein exercice ? Pour une Simone Veil qui obtint de rattacher la Sécurité sociale à son ministère de la santé, combien n'ont été que secrétaires d'Etat sans autorité directe sur les comptes, ne participant donc pas aux conseils des ministres.

La faiblesse du système relève avant tout d'une pesanteur culturelle où la fascination pour les progrès techniques de la médecine l'emporte sur les politiques sanitaires globales

Paradoxalement, alors que la médecine reste une discipline de pointe en France, alors que la santé est une des premières préoccupations de la population (la presse spécialisée est florissante), le secteur de la santé publique reste l'un des plus dévalorisé de l'administration. Les Etats-Unis se sont dotés de très prestigieuses sections de santé publiques dans leurs plus grandes universités. En France, au contraire, la formation est dévaluée. Au sortir de l'Ecole nationale d'administration (ENA), le secteur de la santé publique fait partie des tout derniers choix des élèves. Même les fonctionnaires du ministère sont longtemps restés parmi les moins bien rémunérés de l'administration. Et il a fallu attendre 1996 pour opérer un premier réajustement des primes entre fonctionnaires de la santé et fonctionnaires des finances : les écarts atteignaient parfois 3 000 francs par mois à niveau égal. Du coup, l'encadrement administratif est bien souvent de moins bonne qualité que dans toute autre direction. Et la répartition des compétences n'est pas toujours judicieuse. *« Lorsque je suis arrivé au ministère,* assure Hervé Gaymard, *j'ai trouvé plusieurs dizaines de personnes penchées sur le dossier du sida, mais un seul fonctionnaire à mi-temps spécialiste des cancers. »*

AU sein de cette administration pauvre, le ministre doit pourtant aussi gérer les professionnels de la santé : 300 000 infirmiers, 185 000 médecins et des milliers d'établissements hospitaliers. C'est même le gros du travail du responsable de la santé publique : gérer le système de santé bien plus que parler des maladies.

Que dire enfin du manque de considération politique à l'égard de ce ministère, où jamais n'est placé un chef de parti ? Le premier ministre Jacques Chirac, en 1986, oublia même son existence. Et il fallut quelques jours après la constitution du gouvernement pour que Michèle Barzach soit nommé ministre déléguée chargée de la santé et de la famille.

Certes, l'affaire du sang a accéléré une relative réforme des structures : plusieurs agences ont été créées ou renforcées. Etablissements publics externes à l'administration bien que sous sa tutelle, ces agences – telles l'Agence française du sang ou l'Agence du médicament, aujourd'hui regroupées dans l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé – ont permis le recrutement d'un personnel souvent plus professionnel et mieux rémunéré.

Mais la faiblesse de la santé publique française relève avant tout d'une pesanteur culturelle où la fascination pour les progrès techniques de la médecine l'emporte sur les politiques sanitaires globales. La tragédie du sang contaminé procède aussi de cette conception historique qui aboutit à ce qu'Aquilino Morelle appelle *La Défaite de la santé publique* (Flammarion, 1996). Cet ancien médecin, aujourd'hui conseiller de Lionel Jospin, appelle ainsi à mettre fin à *« la schizophrénie française, qui voit notre pays refuser à son administration de la santé publique la considération, le rang et les moyens qui devraient être les siens, et cela alors même qu'il ne cesse de glorifier sa médecine. »* Or tout se passe comme si le corps médical et l'Etat restaient paralysés par le « traumatisme du sang contaminé », sans parvenir à le dépasser.

Raphaëlle Bacqué
et Marion Van Renterghem
Dessin : Paul Cox

Kosovo, la fin de la solitude *par Pascal Bruckner*

LONGTEMPS, les Kosovars ont été isolés, doublement prisonniers : de l'indifférence générale et de la poigne de fer de Belgrade. Ce fut la grande sagesse d'Ibrahim Rugova que de leur avoir imposé la stratégie de la non-violence et d'avoir de la sorte évité un bain de sang à son peuple analogue à celui qui a noyé la Bosnie.

Mais cette réserve a tenu le Kosovo à l'écart d'un règlement global à Dayton. Il fallait sans doute que les armes parlent enfin, pour mettre un terme à un état d'apartheid insupportable et attirer sur ce confetti balkanique l'attention d'une communauté internationale qui ne lui vouait jusque-là qu'une commisération polie. Car les grandes puissances, malgré leurs déclarations, récompensent rarement ceux qui suivent leurs valeurs ; elles respectent d'abord ceux qui les défient, les mettent en péril ou leur rapportent gros. Pour qu'elles bougent, il leur faut plus que de l'émotion : de l'intérêt *stricto sensu*, stratégique ou économique.

Les Kosovars ne furent donc, pendant dix ans, qu'un de ces petits peuples, aux côtés des Kurdes, des Tibétains, des Timorais, dont tout le monde se demande pourquoi ils existent et comment ils persistent. Aussi l'entrée en scène de l'UCK fut-elle le signe du réveil avec la capacité de la guérilla de mettre en émoi toute la région et de provoquer de sérieuses dissensions, au sein de l'OTAN, entre la Grèce et la Turquie. De là les menaces de bombardements, la conférence de Rambouillet qui ne fut pas inutile malgré les cafouillages, le stationnement des troupes alliées en Macédoine, la signature prochaine d'un accord dont les Serbes persistent à refuser les termes et que les Kosovars sont sur le point de ratifier.

Quelle que soit la formule retenue – vaste autonomie ou indépendance à terme – quels que soient les massacres toujours possibles, les Kosovars ne sont plus seuls. Ils ont réussi, après des années de souffrances et de dictature coloniale, à braquer les projecteurs sur leur cas. Ce n'est pas une mince victoire.

Il a été le berceau de la carrière politique de Milosevic ; souhaitons qu'il devienne maintenant sa tombe

Reste Milosevic, le coeur du problème, le boucher des Balkans, le fossoyeur principal de l'ex-Yougoslavie qui a préféré la guerre à la séparation à l'amiable comme en Tchécoslovaquie. Bogdan Bogdanovic, ancien maire de Belgrade, aujourd'hui en exil, le qualifiait en 1987 de *« stalinien post-moderne »*. La formule est lumineuse. Apparatchik sans relief, individu gris, Milosevic fut véritablement révélé par son accession aux responsabilités gouvernementales. Ce fut en 1989 au Kosovo, dont il supprima l'autonomie, qu'il se fit connaître par la célèbre formule: *« Personne n'a le droit de battre les Serbes. »* C'est en ce lieu et à cette date qu'ont commencé les guerres balkaniques. Depuis, ce caméléon de génie a su chauffer à blanc le chauvinisme grand-serbe et mener toutes les batailles, ordonner toutes les épurations, toutes les tueries sans jamais se compromettre ou se salir.

Jouant admirablement des frustrations de ses compatriotes, cet Al Capone aux allures de rond-de-cuir n'a qu'une obsession : garder le pouvoir. Il possède un atout formidable : il est sans convictions. Ce joueur de poker est un opportuniste absolu qui peut parler toutes les langues – du nationalisme, du communisme, des droits de l'homme, de la démocratie – parce qu'il ne croit en aucune, un manipulateur diabolique qui a infecté ses pires adversaires du virus ethnique, retourné toute l'opposition et transformé, par exemple, le vibrionnant Vuk Draskovic en Assurancetourix slave promenant sa logorrhée sur toutes les ondes de la planète, s'identifiant un jour sur CNN au Christ, qualifiant, lorsqu'il était encore son ennemi, Milosevic de Hitler, le comparant un peu plus tard à de Gaulle, traitant enfin les Kosovars de néo-nazis tout en les pressant de contracter avec les Serbes un mariage d'amour ardent.

Au total, Milosevic n'aura pas seulement fait le malheur des Croates, des Bosniaques et des Kosovars. Il aura aussi fait celui de son pays, épuisé moralement et économiquement, mis au ban des nations, montré du doigt, accusé de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Ce n'est pas lui qui guérira les nationalistes serbes de leur pathologie, de leur délire victimaire, ce qui leur permet d'ailleurs, puisque le monde entier conspire contre la Sainte Serbie, de menacer tous leurs voisins et de les considérer comme des sous-hommes, de la vermine à éliminer sans remords. On ne peut souhaiter à aucun peuple aujourd'hui de vivre dans la Serbie de Milosevic, un pays profondément malade, pas même aux Monténégrins.

Peut-être est-il temps que le Tribunal pénal international lance contre ce chef d'Etat un mandat et que les diplomates lui imposent un ultimatum au lieu de négocier. C'est pourquoi la question du Kosovo est d'une telle importance : tout a commencé là, tout doit y finir. Le Kosovo a été le berceau de la carrière politique de Milosevic ; souhaitons qu'il devienne maintenant sa tombe et que justice soit faite.

***Pascal Bruckner** est écrivain.*

La gauche et le marché : une incompréhension plurielle *par Jean Gadrey*

AVEC le marché, la gauche plurielle a un problème théorique. Elle le règle par des formules qui ne font qu'ajouter à la confusion. En juillet 1998, c'était Lionel Jospin déclarant devant Tony Blair, manifestement séduit : *« Oui à l'économie de marché, non à la société de marché. »* Au marché d'assurer un fonctionnement efficace et décentralisé de l'économie. A la société civile de s'occuper du reste, *le champ* du social, échappant aux lois du marché. Un raisonnement qui résume par ailleurs assez bien la pensée dualiste du courant du *« libéralisme social »*.

De son côté, Daniel Cohn-Bendit défend sans faiblir son image de *« libéral-libertaire »*, en expliquant : *« Je suis contre la planification dirigiste, et à partir de là je suis pour les marchés. »* Une autre vision dualiste. Enfin, les communistes, qui bataillent ferme contre le libéralisme économique et contre l'Europe des marchés, ont, eux aussi, tiré les leçons de l'échec de l'étatisme de type soviétique et admis la nécessité de produire et de distribuer dans le cadre d'une économie de marché. Mais ils ne nous disent pas ce qu'est une économie de marché non libérale.

Libéral social, libéral-libertaire, antilibéral, est-ce si clair ? Et si le marché, comme la gauche, était pluriel ? Depuis une dizaine d'années, économistes, sociologues, et *« socio-économistes » ont fait du chemin en* matière d'analyse du marché. Leur principal résultat ? En dehors d'exceptions plutôt rares, le « marché » n'existe pas... si l'on entend par là ce que la discipline économique nous enseigne depuis des décennies : une offre et une demande qui s'expriment de façon autonome et finissent par s'équilibrer parce que, dans un système de libre concurrence, le prix s'ajuste à la baisse si l'offre dépasse la demande, à la hausse dans le cas contraire.

La plupart des marchés d'aujourd'hui sont avant tout des règles, des institutions (avec leurs jeux de pouvoir), des réseaux, qui encadrent et contrôlent la formation et la rencontre de l'offre et de la demande et la détermination des prix. Passons en revue les principaux types de marché :

– Marché du travail : qui peut penser que les rémunérations de la majorité des salariés se fixent librement au jour le jour par le jeu concurrentiel de l'offre et de la demande, compte tenu du salaire minimum, des accords salariaux, des règles de promotion, des charges sociales, du droit du travail, etc. ?

– Marchés de l'argent, du crédit, ou des capitaux : ils dépendent de la régulation des taux d'intérêt, du jeu des organismes financiers, d'intermédiaires *« institutionnels »*, des avantages fiscaux, etc.

– Marchés des services : les services professionnels sont contrôlés de près par les ordres professionnels et les pouvoirs publics. Il en va de même pour les services des banques, des assurances, et d'autres services *« régulés »*. On peut y ajouter les services publics et le secteur de la santé, avec leurs tarifs administrés et leurs obligations de service universel et les services associatifs (où l'on trouve à la fois du bénévolat, des subventions publiques et des échanges marchands).

– Marchés des biens industriels : *ils sont plus ou moins réglementés* (sécurité, qualité, respect de l'environnement), tout comme les marchés publics de la construction, ou encore les loyers.

Ainsi, dans la plus grande partie du secteur marchand, les marchés sont hautement régulés. L'économie de marché est un ensemble diversifié d'institutions de marché. Point essentiel, ces règles et institutions de marché, si elles constituent parfois des barrières à une extension sauvage des marchés, sont souvent des conditions de leur développement, dans la mesure où elles ont pour effet de susciter la confiance dans la qualité des biens et des services achetés.

Que veut dire alors l'appel insistant à l'économie de marché, au singulier ? Dans la plupart des cas, c'est, tout simplement, un appel à la dérégulation, à l'alignement de ces marchés divers sur la norme idéale et impersonnelle du marché concurrentiel parfait, à la désocialisation des marchés qui signifie concrètement :

– Pour le marché du travail : sa *« flexibilisation »*, c'est-à-dire sa capacité à s'ajuster instantanément aux aléas techniques et temporels (horaires calqués sur les incertitudes de la production et de la distribution) et aux variations à court terme du volume des affaires (flexibilité salariale), avec comme condition l'affaiblissement du rôle des syndicats.

– Pour les marchés financiers et des capitaux : la dérégulation internationale et la désintermédiation financière, organisant la dictature de l'actionnariat en faveur de résultats à court terme. On en perçoit aujourd'hui les effets déstabilisateurs.

– Pour les services publics : leur dérégulation, leur privatisation, et l'obligation qui leur est faite de se comporter en entreprises capitalistes normales engagées dans la concurrence.

– Pour les services associatifs de proximité : leur transformation en services privés lucratifs offerts sur un marché concurrentiel.

La société doit s'occuper de ses marchés et ne pas laisser l'économie et les économistes y faire la loi, car ce serait alors la loi du marché qui coloniserait la société

Cette économie de marché, au singulier, n'envisage plus l'intervention du politique que sous la forme de correctifs limités puisqu'il faut, selon les termes de la théorie du libéralisme social, préserver au maximum le *« rôle allocatif optimal »* du système de prix concurrentiels. Dans ces conditions, on a beau dire *« non à la société de marché »* : en ayant évacué l'expression de la société (ou du politique) dans les institutions du marché, on institue, qu'on le veuille ou non, l'impérialisme économique et financier de ces dernières.

La question n'est plus de savoir si des mécanismes marchands sont à même de coordonner efficacement la majorité des actions économiques d'une société développée : la réponse est oui. La vraie question réside dans la définition politique, hautement conflictuelle, du contenu social des marchés, à commencer par la définition de leur domaine réservé (avec ses régulations), des domaines qui leur échappent (ceux de la gratuité, du bénévolat) et des domaines intermédiaires (tiers-secteur, santé, éducation, services publics...) qui sont aujourd'hui des enjeux majeurs dans la lutte entre les modèles sociaux de marché.

Les positionnements simplistes de la gauche plurielle à l'égard « du » marché ne contribuent pas à clarifier cet enjeu majeur qu'est l'intervention sociale sur l'économie et sur les marchés. La société doit s'occuper de ses marchés et ne pas laisser l'économie et les économistes y faire la loi, car ce serait alors la loi du marché qui coloniserait la société. La circulation des marchandises et de l'argent a ceci de commun avec la circulation automobile : le droit de chacun à y participer ne peut améliorer la vie de tous qu'en instituant des codes, limitations, taxes, contrôles et des zones de circulation interdite.

Nous atteignons des pics de pollution économique et financière inquiétants, parce qu'on a laissé faire les pollueurs au nom des bienfaits supposés d'une économie de marché sans entraves. Il faut dire non à cette conception de l'économie de marché et oui au primat du politique sur l'économie et sur les marchés. C'est ce que pensent les chefs de file de la gauche ? Il serait bon qu'ils s'en expliquent pour que nous puissions juger.

***Jean Gadrey** est professeur en sciences économiques et sociales à l'université Lille-I.*

La gauche et le marché une incompréhension plurielle par Jean Gadrey

Droit à l'excellence

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LES HOMMES politiques sont de drôles de personnes.

Mercredi 18 novembre 1998, M. Claude Allègre jurait à une douzaine d'académiciens dont il était l'hôte à *déjeuner, Quai de Conti,* qu'il ne toucherait jamais aux grandes écoles ni aux classes qui y préparent... et le 28 *du* même mois un arrêté de son ministère, publié le 10 février, tend à porter à l'Ecole normale supérieure (ENS) un des coups fatals en quoi le ministre ne voyait, dix jours plus tôt, *qu'une* méprisable *« rumeur »* !

Le nouvel accès à la Rue d'Ulm ouvert par l'arrêté, *appelé « troisième* concours », semble ne rien retrancher aux voies existantes, alors qu'il les dé*nature complètement* par ses seuls ajouts. Dès 1999, un nombre de places laissé à la discrétion du ministre sera offert, en dehors des « prépas » de lycées, à des étudiants *« du niveau du DEUG »*, étrangers inclus. *Il* leur suffira d'être déclarés admissibles *« sur dossier »*, et de passer un oral *limité à trois* matières, dans une des cinq langues de l'Union européenne. L'innovation est si *délirante,* ou *provocatrice,* qu'on est tenté d'ajouter : *sic !*

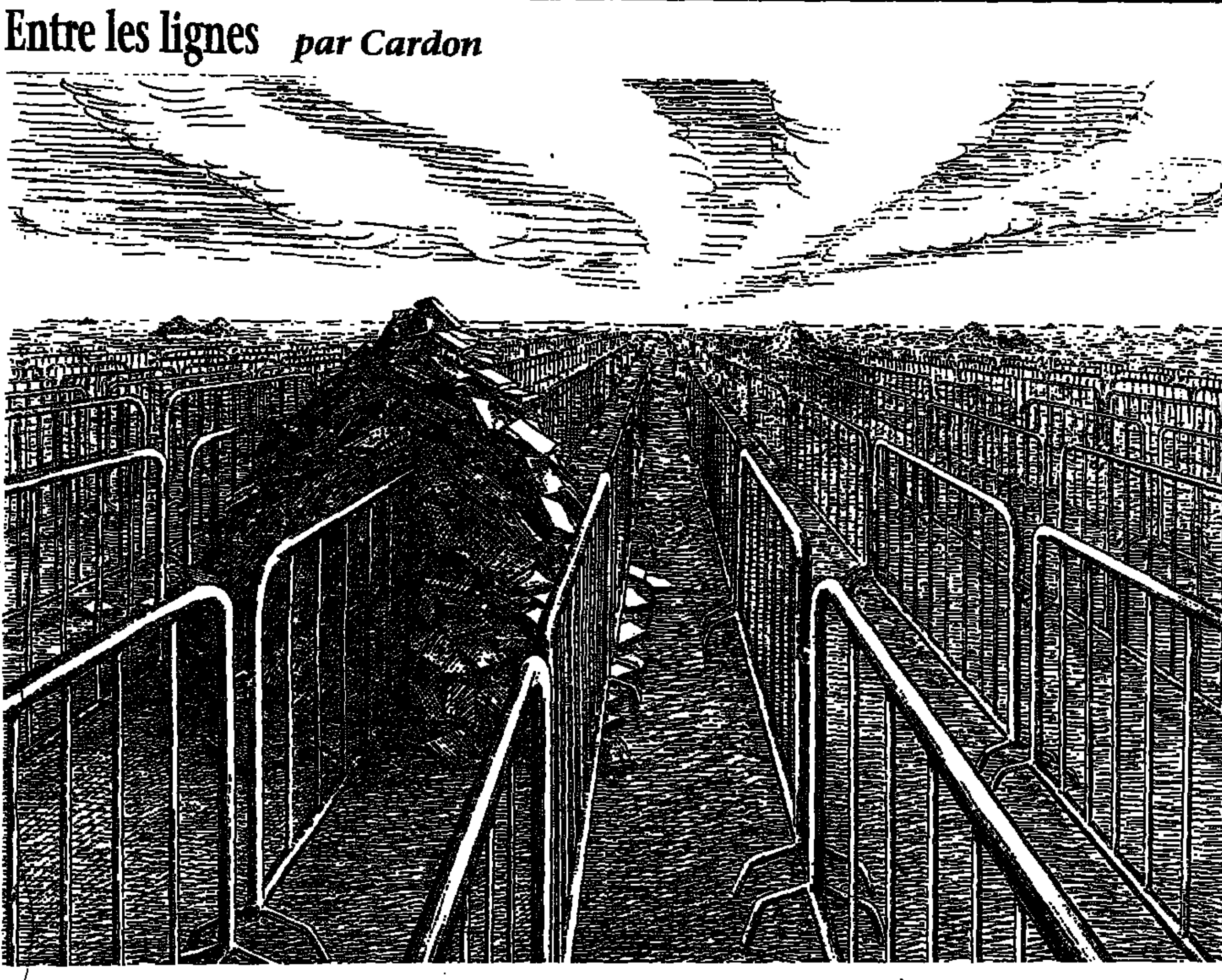
Cherche-t-on une internationa*lisation des* promotions ? Elle existe déjà par l'admission de candidats étrangers, dont il serait loisible d'augmenter le nombre ou les bourses sans tomber dans l'aberration de limiter à trois matières l'oral d'une école définie par le niveau exceptionnel de sa pluridisciplinarité ni de réduire le français, dont elle est le haut *lieu, à une option parmi d'autres. Devenir* « petit camarade » de Péguy, Giraudoux, Blum, Gracq, Aron ou Sartre *en brillant dans* une autre langue que la leur : au nom de quelle logique ? Pour quel profit ?

S'agit-il de *« démocratiser »* le recrutement ? Ce ne saurait être qu'un alibi conduisant au résultat inverse. Pour l'admissibilité, qui est décisive, on ne concevra jamais un *système plus équitable que les actuelles* épreuves écrites, rigoureusement anonymes. La preuve *est faite, depuis deux siècles, que* l'ENS assure la plus loyale des sélections et des ascensions sociales, en particulier à l'intérieur de la famille enseignante. Un tri sur dossier à visage découvert équivaudrait à une régression en introduisant Rue d'Ulm ne serait-ce que le soupçon d'un favoritisme qui déconsidère les écoles où il se pratique.

Par contre-coup, l'atteinte portée au mo*nopole des « prépas » ruinerait une des sin*gularités les plus fécondes des lycées français, notamment des sections littéraires. Que leurs élèves « intègrent » ou non l'école, les khâgnes réunissent chaque année quelques centaines de personnalités repérables, depuis le collège et dans les facultés, par leur mélange de dons, d'agilité et de ferveur à apprendre. Loin de grossir les dynasties d'argent, car la bourgeoisie aisée dirige vo*lontiers ses rejetons vers des études plus ren*tables que la haute université, ils incarnent la pointe d'une érudition désintéressée, d'un esprit d'universalité dont le savoir et le pouvoir n'ont eu qu'à se louer. Ce trésor national fait d'honneur et de gratuité suppose le maintien d'une sélection extrême, anonyme, prestigieuse, à l'abri d'appréciations suspectes, et d'interventions indignes de son passé.

Monsieur le ministre, vous vous grandiriez en tenant compte de la protestation émise par plus d'un millier d'archicubes, et en restant fidèle à votre promesse du 18 novembre. Il en va d'une tradition sacrée, qui est le contraire de l'élitisme hérité, et qui couronne notre culture des « humanités » : la juste récompense de talents et d'efforts rares, la fa*culté d'aller* au bout de soi, *le* droit pour chacun de tenter l'excellence.

Entre les lignes *par Cardon*



Faut-il avoir peur de la Grande Albanie ?

Suite de la première page

Comme ils avaient été, estiment-ils, les oubliés du congrès de Berlin en *1878,* qui commença à répartir les dépouilles de l'Empire ottoman.

Dans une région où l'Histoire et son interprétation sont une composante essentielle de l'identité nationale – les Croates remontent au XIe siècle pour pouvoir exciper d'une existence étatique –, il est facile d'objecter que les Albanais n'ont jamais été unis, que l'Etat albanais lui-même est une création récente (1912) et que la Grande *Albanie* n'a *jamais* existé que sous l'occupation italo-allemande, *de 1941 à 1944. Les intellec*tuels albanais rappellent la déclara*tion de Bujan* (31 *décembre* 1943-2 janvier 1944) dans laquelle *une délégation de partisans* du Kosovo (en majorité albanais) s'engageait à réunir, après la libération, les territoires albanais de la Yougoslavie à l'Albanie. Cette déclaration sera vite oubliée par Tito et s'il n'y avait pas eu le schisme soviéto-yougoslave en 1948, il est probable que l'Albanie serait devenue la septième République de la Yougoslavie titiste. Tout cela pour dire que les références à une Grande Albanie perdue, qui aurait un jour rassemblé tous les Albanais, sont trop fragiles pour justifier un combat aujourd'hui.

Pour se convaincre cependant que les Albanais n'ont pas renoncé, il suffit de voir les cartes de la Grande Albanie ornant les murs des universités à *Tirana ou à Tgetovo, la ville à majo*rité albanaise de Macédoine. Mais les *intellectuels albanais, ceux qui,* ayant fait des études en Europe – et ils sont nombreux – maîtrisent les discours appréciés des Occidentaux, avancent des arguments plus élaborés. Face à la crise du Kosovo et à ses conséquences, ils renversent le raisonnement classique. Le vrai facteur de déstabilisation pour la région, disent-ils, *ce n'est pas l'indépendance du* Kosovo, c'est la poursuite de la situa*tion actuelle qui aboutit exactement* à l'inverse du but recherché par la communauté internationale, en obligeant les Albanais, où qu'ils se trouvent, à réagir comme un seul peuple solidaire des Kosovars. Selon eux, l'autonomie ne résoudra rien ; elle entretiendra un foyer de crise latente qui éclatera un jour ou l'autre. *Plus l'indépendance du Kosovo* tardera, plus le prix à payer sera élevé, *explique* un dirigeant de la communauté albanaise de Macédoine.

Dans un premier mouvement, les intellectuels albanais repoussent la comparaison entre le Kosovo et la communauté albanaise de Macédoine, parce que le Kosovo a existé en tant que tel dans la Yougoslavie alors que la communauté albanaise *n'a jamais eu d'autonomie* en Macédoine, qui était, elle-même, une composante de la Fédération. Une « autonomie substantielle » pour le Kosovo pourrait cependant faire tache d'huile en Macédoine. Le nouveau gouvernement de Skopje, dans lequel siège le parti albanais le plus radical, a promis de mettre en œuvre une décentralisation municipale qui pourrait servir de point de départ à une coopération entre les communes à majorité albanaise, prémice d'une revendication d'autonomie. Confronté à la question, un dirigeant du Parti de la prospérité démocratique albanaise (PPDA) s'en tire par une boutade : *« Dieu nous a fait un cadeau en nous regroupant dans la même région mais nous n'avons pas le courage d'en profiter. »*

UN FREIN IDÉOLOGIQUE

Et la Grande Albanie ? Pour notre interlocuteur, c'est un épouvantail qu'agitent les adversaires des Albanais et de l'indépendance du Kosovo. Dire que ce n'est pas un sujet d'actualité ne signifie pas qu'on abandonne l'objectif. Simplement on le replace, dans la meilleure des hypothèses, dans une évolution maîtrisée. Les Balkans se trouvent dans une phase de morcellement mais à l'avenir les petits Etats auront de plus en plus de mal à survivre. Il faudra recréer des ensembles politiques et économiques. Jusque-là, les Européens seraient mal placés pour faire des objections. Comme il leur est difficile d'être en désaccord avec un discours sur la « relativisation des frontières » qui, dans les Balkans aussi, devront un jour perdre le caractère quasi sacré qu'elles ont actuellement. Mais si les frontières doivent devenir perméables et même invisibles, cela vaut aussi pour les frontières d'une future Grande Albanie, qui, avec *quelque dix millions d'habitants, ne* serait pas *« si grande que ça »*, explique le responsable du PPDA. Autrement dit, dans des Balkans où les frontières auraient les mêmes fonctions que dans l'Union européenne, il importerait peu de respecter le tracé hérité des guerres balkaniques du début du siècle ou de se mettre d'accord sur un nouveau tracé qui tienne compte de l'aspiration des populations.

Le Kosovo pose donc à la communauté internationale un véritable dilemme. Si l'abcès se maintient, même à l'état endémique, le syndrome du Kosovo se répandra dans la région au sein des populations d'origine albanaise. Si un accord intervient sur un statut d'autonomie permettant l'expression démocratique des Kosovars pour la première *fois de leur histoire,* la vertu de l'exemple pourra aussi être contagieuse. Des frontières artificielles, des Etats fragiles, risquent d'en faire les frais. Il existe cependant un frein idéologique à la volonté de regroupement des Albanais : c'est la situation anarchique et le sous-développement économique de l'Albanie elle-même. Et il existera une limite pratique : la présence au Kosovo, si l'accord est signé, comme en Macédoine et en Bosnie, de plusieurs milliers de soldats de l'OTAN qui seront aussi des garants du statu quo. Pour combien de temps ? *Les forces* internationales sont depuis bientôt quatre ans en Bosnie et *elles* resteront au Kosovo au moins pendant les trois années de la période dite de transition. Si accord il y a, il permettra d'arrêter les affrontements armés et donc de gagner du temps. C'est mieux que rien, même s'il laisse entière la « question albanaise ».

Daniel Vernet

PRÉCISION

RETRAITES

Dans *Le Monde* du 24 février, une coupe malencontreuse est intervenue dans les propos de François Bayrou, président de l'UDF, sur l'avenir du système de retraite. Il fallait lire : *« La création de plans de prévoyance-retraite pourrait résulter d'un accord collectif de branche, comme l'ont proposé Philippe Douste-Blazy et Jacques Barrot. »*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. *Télécopieur : 01-42-17-21-21.* Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Leçons corses

L*ES Corses supportent* mal la manière dont Paris entend établir la règle commune dans une île qui, depuis son intégration au royaume de France, a toujours bénéficié d'un traitement spécifique. Ils l'ont signifié, dimanche 7 mars, lors du *premier tour de l'élection de* l'Assemblée de Corse. Certes, les résultats de ce scrutin doivent être analysés avec prudence, le taux d'abstention n'ayant jamais été aussi élevé pour des élections régionales. Mais ce simple fait laisse penser que les Corses commencent à être las des débats sans fin sur leur avenir et de la façon dont le *préparent leurs élus locaux* comme les gouvernants de la République.

Lionel Jospin et Jean-Pierre Chevènement doivent pourtant comprendre le message. Certes, la gauche, si l'on additionne les suffrages recueillis par ses deux listes, améliore ses positions de 1998. Mais, de fait, seules les voix qui se sont portées sur celle conduite par le ministre de la fonction publique, Emile Zucca*relli, traduisent un soutien clair* à l'action du gouvernement. Ce qui fait peu de monde ! Le recul sensible de la droite ne doit pas non plus être mal interprété. Ses dirigeants n'ont pas défendu les thèses nationalistes. Mais l'essentiel de leur campagne a consisté à dénoncer les mises en cause de la spécificité insulaire par Paris. Quant aux représentants des divers courants nationalistes, ils ont non seulement *fait largement mieux qu'en mars* 1998, mais même dépassé leur score historique de 1992. Globa*lement, ce sont ainsi 62,63 % des* électeurs qui se sont prononcés contre la politique conduite par la majorité nationale.

Le comportement des policiers et des gendarmes, avec cet étalage de force trop souvent démesuré, et *la* conduite des juges antiterroristes en sont, à *l'évidence, en partie respon*sables, comme les dysfonctionnements inacceptables dans la recherche des assassins du préfet Erignac. Mais la mise en accusation de la plupart des organismes insulaires par la mission d'enquête parlementaire présidée par Jean Glavany n'a pas été mieux acceptée. *D'autant que* les travaux des diverses inspec*tions ministérielles ont donné* l'impression aux Corses que l'Etat les accusait collectivement – oubliant que, depuis des lustres, il avait fermé les yeux, quand il n'avait pas été complice. La décision du Parlement d'abolir les arrêtés Miot, qui dispensaient de fait les insulaires des droits de succession, a aussi été ressentie comme la mise en cause d'un particularisme reconnu depuis le Consulat.

Comme, dans le même temps, le gouvernement n'a pas décidé d'une véritable stratégie de développement économique de l'île, les Corses ont le sentiment que les efforts demandés ne sont pas payés de retour. Lionel Jospin devrait le mesurer. L'établissement de l'Etat de droit est une priorité, dans l'île comme *ailleurs*. Mais il ne peut tenir lieu de politique. Et il doit aussi *être accepté par ceux qui, quoi* qu'ils en pensent, en seront les principaux bénéficiaires.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. *Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*.
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Des communistes « oubliés »

C'ÉTAIT en novembre 1945, à Tokyo. Il y avait trois mois que le Japon avait capitulé, trois mois qu'il s'était mis à une « démocratisation » forcenée. L'empereur quittait son rôle de demi-dieu, les partis naissaient, les libéraux et les socialistes sortaient de prison. Mais quelqu'un manquait à la fête : le premier *ministre Higashikouni*, cousin de l'empereur, avait omis – ou était-ce le général MacArthur ? – de libérer les communistes.

Correspondant de l'AFP à Tokyo je dus, non sans recherches, prendre contact avec une « clandestinité » communiste – je m'excuse de mêler ici à mon histoire quelques souvenirs sur mon rôle dans l'aventure – pour obtenir la conviction que quelque part dans les prisons japonaises, on devait pouvoir retrouver, s'ils étaient encore vivants, quelques anciens chefs du parti in*carcérés aux débuts de l'aventure* militaire du Grand Japon.

La piste devait aboutir, après plus d'un détour, dans une vaste prison en pleine campagne. Là, directeurs et gardiens prétendaient tout ignorer de la présence de pensionnaires communistes dans l'établissement. Il fallut en venir à menacer de nos *revolvers américains les geôliers qui* ravalaient leur fureur pour qu'enfin, devant mon camarade Jacques Marcuse, de l'AFP, et moi, fut déverrouillée la haute et lourde porte d'une certaine cellule.

Je n'oublierai jamais la scène : de l'autre côté de la porte une douzaine d'hommes paralysés par la surprise regardaient entrer avec nous la liberté qu'ils n'avaient pas vue depuis dix, quinze et même pour certains dix-sept ans.

Robert Guillain
(10 mars 1949.)

ÉLECTRONIQUE Le groupe électronique japonais Sony a annoncé, mardi 9 mars, une vaste réorganisation qui se traduira par la suppression de 10 % de ses effectifs dans le monde sur un total de 170 000 personnes. ● LE GROUPE va réduire de 70 à 55 le nombre de ses usines au cours des quatre prochaines années. ● LA RESTRUCTURATION du géant nippon est *« destinée à favoriser l'expansion de nos activités les plus fortes et à réduire les moins performantes »*, a résumé le directeur général (« president ») de Sony, Nobuyuki Idei. ● SONY prend ainsi en compte le fait que la PlayStation, lancée fin 1994, contribue déjà plus fortement au résultat opérationnel que ses activités d'origine. ● LA CONSOLE de jeux s'est vendue à plus de 50 millions d'unités dans le monde et le groupe a dévoilé la semaine dernière sa remplaçante, la PlayStation II.

Pour satisfaire ses actionnaires, Sony annonce 17 000 suppressions d'emplois

Prenant acte du succès de sa console de jeux PlayStation et du déclin relatif de ses activités traditionnelles, le géant japonais de l'électronique a entrepris une vaste réorganisation qui se traduira par la fermeture de quinze usines

C'EST UNE RIPOSTE à l'américaine qu'a choisi Sony pour répondre à la chute de son cours en Bourse, et accessoirement à la dégradation de son environnement national, dont il dépend moins que la plupart des autres firmes japonaises car il a de tout temps pratiqué une internationalisation plus poussée. Le groupe d'électronique de loisirs a annoncé, lors d'une conférence de presse, mardi 9 mars, la suppression de 10 % de ses effectifs, qui s'élèvent actuellement à 170 000 salariés dans le monde. Son président, Nobuyuki Idei, a également annoncé une réorganisation destinée à séduire les investisseurs internationaux, qui détiennent désormais 40 % de son capital.

Le cours du titre Sony est remonté de plus de 8 % après la publication de cette information, entraînant l'ensemble des valeurs de l'indice Nikkei à la hausse. Quelques jours plus tôt, le groupe avait pris soin d'annoncer une autre nouvelle susceptible de rassurer les investisseurs : le 2 mars, ses dirigeants ont présenté la console de jeux qui doit remplacer, dans un an, son produit vedette, la PlayStation, vendue à 50 millions d'exemplaires dans le monde depuis son lancement en 1984 (*Le Monde* des 7-8 mars). Cette communication avait déjà provoqué un rebond de la Bourse de Tokyo.

MESURES PLUS AGRESSIVES

« Nous avons des capacités de production trop importantes, a indiqué M. Idéi lors de cette conférence de presse. *Nous allons prendre des mesures* [de restructuration] *en Europe, en Asie, aux Etats-Unis et au Japon »*. Quinze usines, sur un total actuel de soixante-dix, seront fermées d'ici à mars 2003, a précisé le jeune patron du groupe – il a moins de 50 ans –, arrivé aux commandes en avril 1995. Créé au lendemain de la guerre par le charismatique Akio Morita, Sony a été l'un des premiers industriels nippons à ouvrir des lignes de production en dehors du Japon, et notamment en Europe, pour mieux y vendre ses produits. C'est en 1980 qu'il s'est implanté en France, où il a ouvert trois sites, à Bayonne, Dax et Ribeauvillé. Le détail du plan n'ayant pas été donné par la maison-mère, on ignore quel sera le sort des usines françaises.

Alors que d'autres groupes japonais luttent pour leur survie en mettant en place les premiers plans sociaux de leur histoire, Sony a décidé de suivre leur exemple, mais en prenant des mesures encore plus agressives. L'inventeur du baladeur, du compact disc et des premiers camescopes miniaturisés, dont le chiffre d'affaires s'est établi à 664 milliards de yens (5 milliards d'euros) pour l'exercice 1997-1998 n'est pourtant nullement menacé dans son existence. Ses résultats financiers tranchent au contraire avec les pertes abyssales enregistrées par Nippon Electric Company (NEC) ou Hitachi.

ATYPIQUE

Plus manoeuvrant, et moins dépendant du marché japonais, le groupe a annoncé, pour les six premiers mois de l'exercice en cours (s'achevant à fin mars) une simple baisse – de 15 % – de son bénéfice net. Mais il a dû revoir en cours de route ses perspectives de résultats pour l'ensemble de l'année, ce que les entreprises américaines appellent le « profit warning » (avertissement concernant les bénéfices). Cette annonce a accentué le glissement du cours de son action, qui a perdu 19 % de sa valeur en trois mois.

Entreprise atypique dans un paysage nippon traditionnaliste, Sony choisit clairement son camp en annonçant ce train de mesures : c'est celui de l'actionnaire, envers lequel tout patron s'inspirant des idées anglo-saxonnes se doit de *« créer de la valeur »*. Ce faisant, Sony rompt définitivement les amarres avec le management à la japonaise, ce qui inspirera peut-être ses compatriotes.

Au-delà des suppressions d'emploi, élément le plus spectaculaire des mesures annoncées mardi, Sony simplifie également son organigramme. Le groupe va dépenser 2,7 milliards de dollars (2,45 milliards d'euros) pour prendre le contrôle à 100 % de trois de ses filiales actuellement cotées en Bourse, dont Sony Computer Entertainment, qui génère près de la moitié des profits de l'entreprise avec sa production de jeux électroniques, et surtout la PlayStation. M. Idéi a indiqué qu'il voulait en faire *« un des piliers essentiels du groupe »*. Les autres filiales concernées sont le fabricant de cassettes magnétiques Sony Chemical Corp. et la filiale de composants Sony Precision Technology.

Pour M. Idéi, cette réorganisation vise à accélérer les prises de décision, et à renforcer les fonctions stratégiques du groupe. Il a affirmé que Sony allait, *« dans les trois prochaines années, investir fortement en recherche-développement, équipements et centres de production. »*

Anne-Marie Rocco

Le groupe emploie 18 000 personnes en Europe

« *Aucune décision n'est encore prise, mais l'Europe ne devrait pas être la plus touchée* », indique Philippe Poels, secrétaire général de Sony France. Aucun comité d'entreprise ne serait pour le moment convoqué au sujet d'une restructuration annoncée au niveau mondial avant d'être détaillée dans les prochains mois. La filiale française du groupe japonais emploie près de 2 500 personnes, sur trois sites. Outre Bayonne et Dax, l'usine la plus importante est celle de Ribeauvillé, près de Colmar, où travaillent environ 1 500 personnes dans la fabrication de magnétoscopes, d'autoradios et de téléphones GSM.

Alors que le groupe poursuit la construction de son siège européen à Berlin, ses effectifs représentent environ 18 000 personnes sur le Vieux Continent. Avec la France, le Pays de Galle et l'Espagne possèdent d'importants sites. Voici quelques semaines, Sony avait déjà annoncé la fermeture, d'ici à la fin de l'année, de son unique usine allemande, où il fabrique des téléviseurs et des haut-parleurs.

Intel évite un procès en passant un accord avec les autorités

WASHINGTON
de notre correspondant

A la veille d'un procès prévu pour débuter le mardi 9 mars, la Commission fédérale du commerce américaine (FTC) et le géant des semi-conducteurs Intel ont décidé, lundi, d'enterrer la hache de guerre. Au terme d'un accord provisoire négocié dans la plus grande discrétion, les deux parties sont parvenues à un compromis et ont demandé au juge d'annuler l'audience. Il faudra toutefois attendre quelques jours pour savoir si les commissaires de la FTC avaliseront cet accord dont les modalités demeurent secrètes. Il y a fort à penser qu'ils le feront et que ce qui s'annonçait comme le second grand procès antimonopolistique de cette fin de siècle – après celui de Microsoft – n'aura pas eu lieu.

La FTC reprochait à Intel, qui domine le marché des puces électroniques, un comportement de monopole contrevenant à la législation antitrust américaine. En particulier, le refus d'Intel de partager une partie de sa technologie avec trois compagnies avec lesquelles elle était en litige. Cette procédure était risquée pour les deux camps. Intel pouvait, en perdant le procès, se voir imposer par les autorités fédérales des conditions draconiennes dans ses relations avec ses clients. La FTC, pour sa part, aurait dû faire accepter par la justice une nouvelle interprétation, extensive et contestée, de la législation.

« Nous regardons ce compromis comme une victoire pour les deux parties et nous sommes heureux que cet accord valorise nos droits de propriété intellectuelle. C'est le résultat d'un dialogue constructif entre Intel et la FTC », a déclaré le PDG d'Intel, Craig Barrett. *« S'il est approuvé par la Commission, cet accord répondra aux allégations contenues dans notre plainte »*, a ajouté le directeur du bureau de la concurrence de la FTC. *« Nous avons obtenu les assurances que nous souhaitions »*, a précisé la porte-parole de la Commission.

Comme l'explique le professeur à la faculté de droit de Baltimore, Robert Lande, la plupart des plaintes de la FTC pour violation de la réglementation antimonopole se terminent par un accord à l'amiable. La violente confrontation du procès Microsoft – qui reprend le 12 avril – n'est que l'exception. *« Tout au long de ces deux affaires, on a beaucoup insisté sur les différences de culture entre ces deux groupes. Microsoft n'a jamais voulu céder, accepter un compromis. Intel a une politique plus accommodante, raisonnable, en particulier lorsqu'elle traite avec le gouvernement. »*

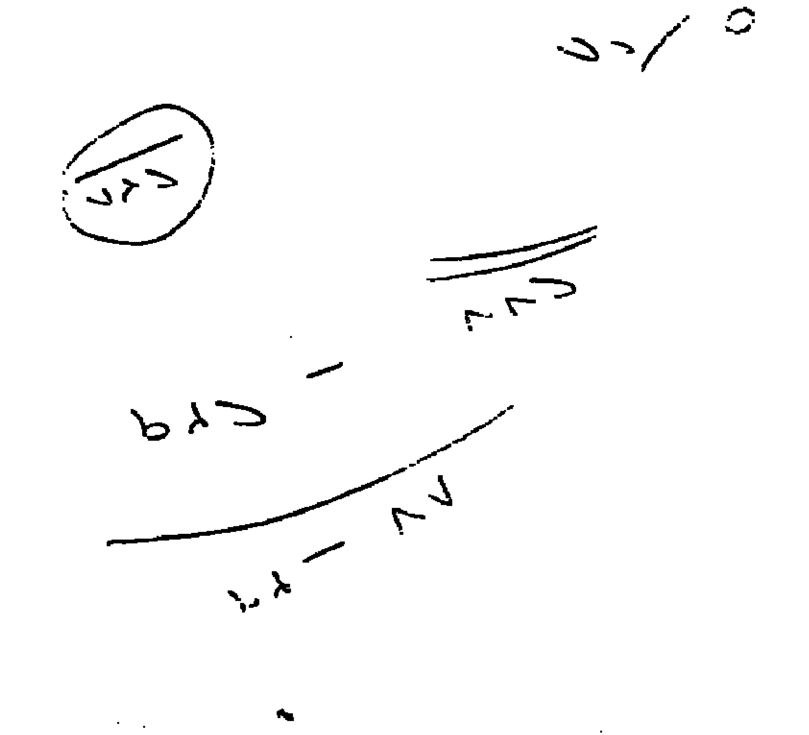
« LE DIABLE DANS LE DÉTAIL »

En même temps, la FTC ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'affaiblissement de la position d'Intel dans le marché si concurrentiel des semi-conducteurs depuis le dépôt de sa plainte, en particulier face à la progression de Advanced Micro Devices (AMD). Mais le compromis ainsi obtenu tiendra-t-il plus longtemps que celui conclu en 1995 avec Microsoft ? *« Comme le dit le proverbe, le diable est dans le détail. Il est facile pour la FTC de coucher sur le papier ce qu'elle ne veut pas qu'Intel fasse dans ses rapports avec ses clients. Encore faudra-t-il que cela soit écrit dans des termes qui ne lui permettront pas de passer à travers, même si Intel est différente de Microsoft »*, conclut-il.

A la suite de cet accord, l'action Intel a gagné plus de 4 % à New York, permettant au Nasdaq – le marché des valeurs « technologiques » – de terminer la journée de lundi en hausse, alors que l'indice Dow Jones chutait. Tout n'est toutefois pas terminé pour Intel : la société Intergraph n'a aucune intention de retirer sa plainte, et son patron continue de dénoncer *« un comportement à notre égard totalement illégal et contraire à l'éthique »*. Comme le disait au *Los Angeles Times* un responsable de la profession, *« l'affaire Microsoft opposait deux parties qui s'accusaient de mensonge. Intel ne conteste pas les faits et se contente de dire : "Nous avons tiré mais nous avons un permis pour tuer" »*. Un comportement qui risque de se révéler plus payant que l'obstination butée de Bill Gates.

Patrice de Beer





L'euro demeure une monnaie virtuelle pour les consommateurs

Deux mois après sa création, la devise européenne constitue, au quotidien, un moyen de paiement marginal. Méfiants sur les frais de transactions, les Français ne trouvent guère d'intérêt à utiliser une monnaie sans existence physique

Si la naissance de l'euro, le 4 janvier, a été une réussite technique sur les marchés financiers, elle n'enregistre en revanche qu'un succès très mitigé auprès des particuliers. Dans la grande distribution, où d'importants efforts de préparation et de promotion avaient pourtant été menés, les achats en euros demeurent l'exception, même si certains constatent un développement progressif. En outre, la polémique sur les frais de transactions élevés a accru la défiance des consommateurs. Chez Leclerc, on estime que l'objectif, pour l'instant, *« est de faire de la pédagogie »* et de former le personnel. Les banquiers ne sont pas surpris de cette absence d'intérêt au quotidien. *« Nous sommes dans une période de transition »*, rappelle l'un. *« Il faut attendre que l'appétit vienne »*, estime un autre. La Commission de Bruxelles a bien l'intention de profiter des vacances d'été pour promouvoir l'euro. Et souhaite inciter les Etats membres à rappeler tout l'intérêt d'une monnaie unique pour les touristes européens.

LE SOUFFLÉ serait-il déjà en train de retomber ? Deux mois après son introduction en fanfare dans onze pays de l'Union européenne, la monnaie unique reste largement ignorée par le grand public. En France, le ministère du commerce et de l'artisanat a mis en place ses *« observatoires départementaux »* de l'euro, les grandes surfaces pratiquent le double affichage des prix, des chéquiers en euros ont été imprimés, les caissières, vendeurs et autres guichetiers ont été formés pour pouvoir accepter les chèques libellés en euros, les terminaux de paiement ont été adaptés ou remplacés... Il ne manque plus qu'une chose : le client.

Chez Carrefour, on estime que 0,1 % du chiffre d'affaires est réalisé en euros. Monoprix-Prisunic a enregistré 80 règlements en monnaie européenne en deux mois. Casino estime que moins de 500 clients ont payé par chèque en euros depuis le début de l'année. Chez Promodès, enfin, le nombre de paiements en euros enregistrés dans ses magasins (Continent, Champion, Shopi, 8 à Huit) est *« tellement ridicule que ce n'est même pas la peine d'en parler »*, affirme Luc Vandevelde, le directeur général du groupe.

Néanmoins, Leclerc, qui avait beaucoup communiqué sur l'euro début janvier, veut rester positif : *« Les paiements en euros restent marginaux mais ils ont plutôt tendance à se développer progressivement. En janvier, nous en avions enregistré 5 000 par carte bancaire et 2 000 par chèque ; en février, les chiffres étaient montés respectivement à 8 500 et 6 600. C'est peu mais ça progresse. »* Au Printemps-Haussmann, on note un certain engouement pour l'euro de la part des clients... japonais : *« Ils font deux ou trois paiements par semaine »*. Explication : le premier ministre japonais, Keizo Obuchi, a donné l'exemple début janvier, en faisant quelques emplettes en euros au rayon « tables de luxe » du grand magasin parisien, lors de son voyage officiel en France.

FAIRE DE LA PÉDAGOGIE

« Le consommateur n'a pas vraiment attaché d'importance à [l']événement [qu'a constitué la naissance de la monnaie européenne] », regrette Luc Vandevelde. *« L'euro est devenu virtuel parce qu'il n'est ni obligatoire, ni présent physiquement »*, soulignait Daniel Bernard, le PDG de Carrefour, lors d'un colloque sur l'euro fin janvier. *« Personne n'a cru que l'euro allait s'envoler »*, tempère aujourd'hui un porte-parole des Centres Leclerc. Le premier distributeur alimentaire français était pourtant l'un des plus actifs, début janvier, conviant dès le lendemain de la Saint-Sylvestre les journalistes à venir assister au premier paiement en euro dans son hypermarché de Rueil-Malmaison (*Le Monde* daté 3-4 janvier). *« Notre objectif n'est pas de pousser les clients à payer en euros, ils n'ont objectivement aucun intérêt à le faire. Ce que nous cherchons, c'est à faire de la pédagogie et de la formation. Pour accepter ne serait-ce que 15 000 paiements par mois, il faut bien que le personnel soit formé et le matériel adapté. De ce point de vue, l'objectif est atteint. Le client peut constater que ça marche. »* Chez Auchan, on reconnaît que le niveau des paiements reste modeste, mais *« les gens demandent de l'information, se renseignent, s'intéressent »*. En somme, rien de spectaculaire, mais un succès d'estime qui ne se dément pas, à défaut d'autre chose. Maigre consolation, dans certains pays voisins, la situation est pire qu'en France.

Ce manque d'appétit du consommateur est corroboré par le faible engouement pour les moyens de paiement. Seulement 8 000 chèques en euros sont émis chaque jour, soit environ 50 000 par semaine, sur un total de 20 millions, selon l'Association française des banques (AFB). Au total, 300 000 comptes ont été ouverts en euros, surtout par des entreprises. Ce qui est très faible si on compare ce chiffre aux 5 milliards de chèques émis chaque année. Pour les cartes bancaires, les chiffres sur les transactions en euros ne sont pas encore disponibles mais l'unité de compte serait plutôt de l'ordre du millier.

Les banques sont-elles étonnées ? *« Il y a la volonté d'un certain public d'aller vers l'euro mais il faut attendre que l'appétit vienne »*, explique un professionnel. *« Ce n'est pas une surprise car nous sommes dans une période de transition »*, explique Pierre Simon, président de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Afecei).

Chaque banque propose une double offre francs/euros. Il est en théorie possible de payer en euros dans les pays de l'Euroland, si les deux parties sont d'accord, mais les frais de compensation interbancaires sur les chèques sont tels qu'ils n'incitent guère à leur utilisation, voire la dissuadent. Et certains commerçants sont frileux. Les banquiers ont été rappelés à l'ordre par les pouvoirs publics français et la Commission de Bruxelles. Le ministère de l'économie a prôné, lundi 8 mars, l'ouverture d'un dialogue avec les consommateurs sur cette question. Mais cette polémique a suscité une certaine méfiance chez les usagers, créant la confusion. Savent-ils seulement que, s'ils règlent en euros à l'étranger avec leur carte de crédit ou même en monnaies de la zone euro, le taux de commission sera bien inférieur à celui pratiqué avant ?

INTÉRÊT POUR LES TOURISTES

Cette indifférence du consommateur ne va pas manquer de relancer la revendication de la grande distribution en faveur d'une réduction, sinon de la période de trois ans avant la mise en circulation des billets, du moins de la phase de transition de six mois durant laquelle, au premier semestre 2002, cohabiteront ancienne et nouvelle monnaie. Le choix politique de faire l'euro en deux étapes – les transactions sur les marchés de capitaux depuis le 4 janvier 1999, l'introduction des billets et des pièces le 1er janvier 2002 – apparaît aujourd'hui pourtant irrévocable, ne serait-ce que pour des raisons techniques.

La grande distribution demeure plus que jamais au cœur de la problématique : *« 80 % des billets de banque mis en circulation et 35 % des revenus des consommateurs »* transitent par ses caisses, rappelle une étude récente de la société de Bourse Pinatton. En France, *« un distributeur automatique installé dans une grande surface délivre en moyenne trois à quatre fois plus de billets qu'une agence bancaire traditionnelle »*.

« On n'a jamais songé à mesurer le succès de la monnaie unique au nombre de particuliers qui paient en euros », avertissait-on à Bercy dès fin janvier. Plus pressé, le commissaire européen aux finances, Yves-Thibault de Silguy, encourageait récemment les Européens à *« basculer à l'euro bien avant que les pièces et les billets n'arrivent »*. La Commission européenne a bien l'intention d'inciter les Etats membres à relancer les choses avant l'été afin que *« les 70 millions de touristes qui se déplaceront en Europe se rendent bien compte de l'intérêt qu'ils auront à payer en euros »*.

Pascal Galinier et Pascale Santi

TROIS QUESTIONS À...

ALAIN DEGROOTE

1 Vous êtes à la fois chef d'entreprise et président du Centre des jeunes dirigeants (CJD). Qu'a changé l'arrivée de l'euro dans les entreprises ?

Pour l'instant, les entreprises commencent juste à s'y mettre. Malgré les grandes déclarations, les sociétés n'étaient pas prêtes. En janvier, mon entreprise [Codiac, fabricant de consommables pour l'électroménager] souhaitait basculer toute la comptabilité en euros ; cela n'a pas été possible. Si la grande distribution offre déjà à ses clients la possibilité de payer en euros aux caisses, leurs systèmes internes d'achats et de comptabilité ne sont pas, en revanche, encore adaptés à la monnaie unique. Il en va de même pour les grands fournisseurs. Aucun n'est passé à l'euro.

2 Pourquoi les entreprises ont-elles tardé à se mettre à l'euro ?

Les « commissions euros » mises en place dans les entreprises n'ont servi à rien. On y a beaucoup parlé sans aboutir. La mobilisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, a été quasi nulle. Par exemple, nous n'avons reçu la mise à jour de nos logiciels de comptabilité pour le passage à l'euro et les modifications de programme que fin décembre. Il faut plusieurs semaines pour les mettre en place et les tester avant que tout soit opérationnel.

3 Quand les groupes vont-ils passer à l'euro ?

Tout le monde y travaille désormais activement. Les entreprises ont tout intérêt à passer à l'euro le plus rapidement possible. La monnaie unique leur apporte une transparence très appréciable vis-à-vis de leurs filiales, de leurs fournisseurs, de leurs clients. Le passage devrait se faire au début de l'an 2000, parce qu'il est difficile pour une entreprise de changer de système de comptabilité en milieu d'année. Mais il faudra tout de même conserver une comptabilité en francs tout au long de la période transitoire. Ce ne sera pas le plus facile. Le risque de voir des clients jongler entre les deux monnaies au gré de leurs convenances est réel. Si les banques continuent à considérer l'euro comme une devise étrangère et imposent des frais de change importants, les consommateurs ne voudront pas utiliser l'euro.

Propos recueillis par Martine Orange

Dans le Stéphanois, on paie plus en euros qu'ailleurs...

SAINT-ÉTIENNE
de notre correspondant

« Vous réglez en francs ou en euros ? » : les caissières de l'hypermarché Auchan de Villars, près de Saint-Etienne, ont pris l'habitude d'interpeller ainsi leurs clients lorsqu'ils se présentent avec leur caddie. Rares sont ceux qui s'indignent et jugent cette question incongrue. La plupart sont indifférents. Une minorité réserve toutefois un bon accueil à cette proposition.

Un paiement sur cent est effectué par carte bancaire en euros dans ce magasin depuis le 4 janvier, contre un sur trois cents en moyenne dans les autres hypermarchés du groupe nordiste de distribution. Avec plus de 1 400 règlements en euros en six semaines, Villars caracole en tête du classement interne à Auchan. Le nombre de chèques libellés en euros est nettement inférieur. Il est passé d'une vingtaine à une cinquantaine entre janvier et février. Ce mode de paiement pâtit d'une diffusion lente. A Villars, on se félicite tout de même d'avoir été le premier magasin du groupe à encaisser un chèque en euros dès le 7 janvier.

Autre spécificité stéphanoise, le montant d'un caddie en euros est inférieur à celui en francs, de 20 francs (3 euros en moyenne) pour un assortiment de produits comparables.

« Surpris de ce succès » – qui reste relatif –, Patrice Weill, directeur de l'hypermarché de Vilars, *« n'arrive pas à analyser ce phénomène »*. Pour vendre l'euro, Auchan n'a pas lésiné sur les moyens ludiques et promotionnels. De nombreux gadgets (convertisseurs, stylos, fac-similés de billets en euros, porte-clés) ont été distribués dès le mois de novembre 1998 dans les allées du magasin à l'occasion d'animations et de jeux. Des cadres ont également joué les VRP de la monnaie européenne auprès d'élèves d'une dizaine de classes primaires de l'agglomération stéphanoise.

Dans le fief de Casino, l'euro a été pour Auchan un moyen de se différencier de son concurrent. Dès le 4 janvier, un premier balisage en euros avait été effectué dans certains linéaires. Le 15 janvier, la grande majorité des produits disposaient d'un double étiquetage, à l'exception de certains articles textiles, des fruits et légumes.

Cette conversion à la monnaie européenne s'est faite aussi par un *« travail d'anticipation »* et de préparation des équipes commerciales et de caisses. L'ensemble du personnel du magasin a participé à un stage de formation. Les caissières ont été initiées pendant six heures, entre les mois de septembre et novembre. Pour Christophe Galle, responsable du secteur caisses, l'euro est un moyen de promotion du rôle de caissière.

Vincent Charbonnier

Les Caisses d'épargne devraient être transformées en banque coopérative

Opposition des syndicats, du PC et des Verts

« NON à la liquidation de l'Ecureuil ! » : le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne d'Ile-de-France-Paris s'est offert une publicité dans *Le Parisien* du lundi 8 mars pour élever le ton avant la discussion du projet de loi *« sur l'épargne et la sécurité financière »*, qui devait débuter à l'Assemblée nationale mardi 9 mars. Ce texte lance, dans sa première partie, une profonde réforme du réseau de l'Ecureuil, prévoyant qu'il abandonne son statut *sui generis* à but non lucratif pour prendre celui de banque coopérative. Joignant l'acte à la parole, l'intersyndicale CGT-CFDT-Syndicat unifié des Caisses d'épargne a lancé un appel à la grève le mardi 9 mars.

Cette agitation ne semble inquiéter ni les pouvoirs publics ni les dirigeants des Caisses d'épargne. Les 2 et 3 mars, les syndicats avaient déjà appelé à la grève, sans entraîner une mobilisation massive. *« Ce qui montre que les salariés ont bien compris le sens de la réforme et sa nécessité »*, commente-t-on au Cencep, l'organe central qui fédère et oriente la politique du groupe Caisses d'épargne.

Le Cencep, en accord avec le ministère des Finances, affirme que la réforme permettra aux Caisses d'épargne *« d'affronter plus efficacement la concurrence, et de répondre plus complètement aux attentes de leurs clients, dans un monde bancaire en pleine évolution »*. Leur statut ne leur permet pas de participer aux restructurations (fusions, rachats) bancaires.

Les Caisses d'épargne vont-elles devenir des banques comme les autres ? A certains égards, oui, puisque leur réforme prévoit qu'elles adoptent un statut proche de celui du Crédit agricole, des Banques populaires ou du Crédit mutuel. Leur capital, jusqu'à présent réputé appartenir *« à la nation »*, sera donc cédé aux clients – au nombre de 30 millions – qui le souhaiteront. L'opération portera sur 18 milliards de francs en quatre ans : 13 milliards de parts coopératives devront être vendues ainsi que 5 milliards de certificats coopératifs d'investissement, des sortes d'obligations à taux fixe. Ces 18 milliards de francs seront récupérés par l'Etat et abonderont le fonds de réserve, destiné à garantir les retraites des Français.

« Un homme, une voix »

Le secteur bancaire français est divisé en deux catégories : les banques dites AFB, adhérentes à l'Association française des banques, et les groupes mutualistes ou coopératifs. Les premières sont des sociétés par actions, souvent cotées en Bourse. Le capital des secondes est divisé en parts coopératives, détenues par des sociétaires ou coopérateurs. Contrairement aux actionnaires, dont le pouvoir est proportionnel au capital qu'ils détiennent, les sociétaires ont tous le même poids en vertu du principe mutualiste : « un homme, une voix ». Les parts ont une valeur fixe et donnent droit à un dividende annuel. Celui-ci est plafonné. Le projet de loi envisage de faire sauter ce verrou, ce que refusent plusieurs députés.

CONVAINCRE LES CLIENTS

Tous les six mois jusqu'en 2003, les Caisses d'épargne alimenteront ce fonds, qu'elles aient vendu leur capital à leurs clients ou pas. Cette obligation inquiète les syndicats qui craignent que le groupe, déjà ponctionné par le budget de l'Etat en 1999, s'affaiblisse. Les Caisses d'épargne devront donc convaincre leurs clients d'acheter leurs titres, en leur démontrant que ce placement revêt un intérêt. Et il n'en aura que si le groupe améliore sa rentabilité, ce qui est pour Bercy, l'un des objectifs de la réforme.

Pour veiller à l'amélioration de cette rentabilité, l'Ecureuil sera doté d'un organe exécutif fort : la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance. Elle sera détenue à au moins 60 % par les Caisses d'épargne et à un pourcentage compris entre 30 et 35 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette institution voit ainsi son rôle pivot confirmé au cœur d'un pôle financier public. Sera également créée une Fédération nationale des Caisses d'épargne et de prévoyance – le parlement du groupe en quelque sorte –, qui regroupera les représentants de chaque Caisse d'épargne.

Se défendant de vouloir purement et simplement privatiser les Caisses d'épargne, le gouvernement a voulu protéger et définir leurs spécificités en *« affirmant et renforçant leurs missions d'intérêt général »*, et notamment *« la mise en œuvre des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions »*. Elles continueront à distribuer le livret A, dont elles garderont – au moins pour un certain temps – le quasi-monopole qu'elles partagent avec la poste.

Ces principes généraux ne satisfont cependant ni les syndicats, ni les communistes, ni les Verts. La semaine dernière, lors d'une séance de la commission des finances de l'Assemblée nationale, ces deux groupes ont quitté la salle, au motif qu'aucun de leurs amendements au projet de loi n'était retenu. Les communistes voulaient que les Caisses d'épargne aient précisément mission de lutter contre *« l'exclusion bancaire »*, les Verts que l'Ecureuil ait des missions en matière d'environnement.

Sophie Fay et Virginie Malingre

Deux nouveaux fonds de garantie vont être créés

LA SÉCURITÉ financière est au cœur du projet de loi que discutent les députés. Objectif : moderniser la loi bancaire et l'organisation de l'assurance-vie pour renforcer la solidarité de place en cas de catastrophe. Deux fonds de garantie, l'un pour les contrats d'assurance-vie, l'autre pour les dépôts bancaires, devront être mis en place.

En matière d'assurance, il n'existe aucun dispositif de protection des assurés. Quant aux dépôts dans les banques membres de l'Association française des banques (BNP, Société générale...), ils sont couverts à hauteur de 400 000 francs, mais les banques ne mobilisent l'argent nécessaire à l'indemnisation des déposants qu'en cas de sinistre, ce qui peut prendre du temps. Dans les réseaux mutualistes (Crédit mutuel, Crédit agricole...), la garantie des dépôts n'est limitée que par les fonds propres du groupe. Elle est accordée à chaque caisse régionale ou locale par l'organe central du réseau. Il n'existe donc de solidarité ni entre mutualistes ni entre mutualistes et banques AFB.

Inspirée de l'étranger, la mise en place d'un fonds de garantie bancaire, auquel les banques apportent chaque année un certain pourcentage de leurs dépôts, doit éviter à l'Etat d'avoir à sauver une banque privée. Elle permettra une meilleure prévention des crises : saisi par la Commission bancaire, le fonds de garantie pourra intervenir avant que la situation ne soit trop dramatique. Alimenté par l'ensemble des banques (AFB et mutualistes), le fonds de garantie offre une solidarité renforcée.

S. F. et V. Ma.

Les AGF ont réalisé un bénéfice de plus de 500 millions d'euros en 1998

Les plus-values exceptionnelles atteignent 665 millions d'euros

Les AGF, la filiale française de l'assureur allemand Allianz, a réalisé une année 1998 favorable, avec une progression de 71,5 % de son résultat net à 3,3 milliards de francs (503 millions d'euros). Profitant de plus-values exceptionnelles de 4,36 milliards de francs (665 millions d'euros), la compagnie a pu passer des provisions pour restructuration qui s'élèvent à 4,38 milliards de francs (668 millions d'euros).

POUR son premier exercice en tant que filiale de l'assureur allemand Allianz, les AGF affichent une bonne santé. L'assureur, qui intègre désormais Allianz-France et Athéna depuis la bataille boursière qui s'est soldée par le rachat du français par le géant allemand, a annoncé, mardi 9 mars, une hausse de 71,5 % de son bénéfice net à 3,3 milliards de francs (503,4 millions d'euros) en 1998, contre 1,925 milliard de francs (293,5 millions d'euros) un an plus tôt. Soit une rentabilité sur fonds propres de 10 % fin 1998, contre 7,5 % fin 1997. L'objectif fixé par Allianz est de 12 % en 2000. les fonds propres comptables consolidés atteignaient, fin 1998, 37,1 milliards de francs (5,66 milliards d'euros). La capitalisation du groupe se situe (selon les cours du lundi 8 mars) à 9,22 milliards d'euros (60,5 milliards de francs).

La fusion des différentes entités mobilise les équipes. La tâche est lourde puisqu'il s'agit de regrouper trois sociétés d'assurances, trois informatiques différentes et trois cultures. Ce sont ainsi 5 500 salariés qui vont déménager d'ici fin juillet en Ile-de-France, sur un total près de 19 000 en France. La fusion elle-même a commencé le 15 avril 1998. Un mois après, un « groupe de dialogue social » était mis en place, se félicite la direction des AGF. Les holdings ont été rapprochées, les sociétés d'exploitation seront fusionnées cette année.

PROVISIONS DE RESTRUCTURATION

Profitant de plus-values exceptionnelles de 4,36 milliards de francs (665 millions d'euros) réalisées en 1998, venant pour l'essentiel de la cession de la participation des AGF dans l'assureur allemand AMB au groupe d'assurance italien Generali, les AGF ont pu réaliser des provisions de restructuration en France et hors de France qui s'élèvent dans les comptes des trois groupes en 1997 et 1998 à 4,38 milliards de francs (668 millions d'euros). *« Les AGF montrent ainsi leur détermination à dégager des synergies annoncées, dont l'objectif sur l'ensemble du périmètre AGF pour l'an 2000 a été porté à 1,2 milliard de francs en France »*, souligne le communiqué du groupe. Les AGF ont également dû provisionner à hauteur de 800 millions de francs le régime de retraite du personnel.

Les sociétés opérationnelles du groupe ont contribué positivement aux résultats, notamment les branches d'assurance-vie et dommages, qui dégagent respectivement 1,45 et 1,56 milliard de francs (221 et 238 millions d'euros). De même, l'assurance hors de France a contribué à hauteur de 242 millions de francs (36,9 millions d'euros) au résultat. Le pôle *« asset management »* et banque, qui a pesé lourdement sur les comptes des AGF au cours des dernières années, notamment en raison de la quasi-faillite du Comptoir des entrepreneurs, s'est redressé et affiche désormais une contribution positive. Le groupe présidé par Antoine Jeancourt-Galignani a aussi une réserve confortable : les plus-values latentes ont progressé de 53,5 % à 48,5 milliards de francs (7,4 milliards d'euros), contre 31,6 milliards de francs un an auparavant. Malgré la fusion, le groupe affirme avoir gagné des parts de marché en entreprises, mais en a perdu sur l'assurance des particuliers, en raison notamment de la baisse des prix. Le marché total a fléchi légèrement (-0,3 %) en dommages et a baissé de 15 % en vie. Le chiffre d'affaires des AGF a atteint 87,8 milliards de francs (13,39 milliards d'euros) en 1998, soit une hausse de 22,7 % par rapport à 1997 mais une baisse de 7,6 % à périmètre constant. A noter que la Coface n'est désormais plus consolidée dans l'activité des AGF.

Même constat pour Groupama, qui a annoncé, lundi 8 mars, plus qu'un doublement de son chiffre d'affaires après le rachat du GAN, à 76,1 milliards de francs (11,6 milliards d'euros) en 1998, dont 61,3 milliards de francs (9,35 milliards d'euros) en France. Mais le deuxième assureur généraliste français a enregistré une baisse de 4 % de son activité à périmètre constant.

P. Sa.

L'élection du président de l'AFP se fait dans la confusion

Dans un climat social tendu et au terme d'une procédure fortement critiquée pour son opacité, un consensus devait finalement se dégager sur la désignation par le conseil d'administration d'Eric Giuily

AU TERME d'un mois de valse-hésitation, conclu par deux journées de forte tension sociale, l'élection d'Eric Giuily au poste de président de l'Agence France Presse (AFP), devait s'effectuer, mardi 9 mars, au cours d'un conseil d'administration de l'agence. Pour être élu, ce candidat devait convaincre douze des quinze administrateurs (huit représentants de la presse écrite, deux de l'audiovisuel public, trois de l'Etat et deux du personnel). La seule incertitude reposait sur l'unanimité du choix de la presse régionale. Si un désaccord subsistait, une procédure de « *reconsultation* » prévoyait le renvoi du conseil au mercredi 10 mars. Le temps d'obtenir un consensus. Avant la tenue de ce conseil, les représentants du personnel, Philippe Thébault et Claude Cottin, avaient menacé de demander des suspensions de séance pour obtenir une procédure plus transparente.

PROCÉDURE OPAQUE

La veille, pour calmer le jeu, Jean-Louis Prévost, président par intérim depuis le départ de Jean Miot, le 3 février, leur avait promis que les onze candidatures initiales seraient examinées. L'opacité de la procédure avait déjà suscité une grève, lundi 8 mars de 14 heures à minuit, sur les « fils » France de l'AFP. L'intersyndicale entendait ainsi « *protester contre le refus des administrateurs presse et Etat d'associer les représentants des salariés au processus de sélection des candidats à la présidence de l'agence* ».

Le climat social s'est sérieusement tendu dans l'après-midi de lundi. Une petite dizaine d'administrateurs de l'AFP étaient réunis, au siège parisien du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), pour auditionner cinq candidats pré-sélectionnés. Philippe Thébault et Claude Cottin, venus accompagnés d'une délégation de l'intersyndicale et d'un... huissier, n'ont pas pu participer à la réunion, au motif qu'il ne s'agissait pas « *d'un comité d'administration restreint* » mais « *d'une réunion entre personnes privées* ». Ces questions de sémantique témoignent de l'ambiance électrique qui entoure le choix du patron de l'agence.

« *De toutes les élections à l'AFP, c'est le vote le plus invraisemblable. La procédure est incompréhensible. Sur les onze candidats, cinq ont été présélectionnés. Sur quels critères ? Certains ont travaillé dans la presse, d'autres ont dirigé des entreprises, les autres enfin sont énarques. Personne n'a accusé réception des candidatures ni pris la peine de signifier aux non-retenus qu'ils n'étaient plus dans la course. C'est le règne de l'intrigue* », déplore l'un des recalés.

C'est dans cette confusion que les pré-sélectionnés ont malgré tout passé leur grand oral : Gilbert Grellet, directeur de la région Europe-Afrique de l'AFP, a plaidé sa connaissance de la maison comme gage de « *tranquilité et de développement* ».

Jean-Charles Bourdier, directeur du développement et des projets du *Républicain Lorrain* a suggéré « *une grande alliance stratégique avec les différentes sociétés de l'audiovisuel public* ». Prêt à venir avec un directeur général, Jean-Pierre Hoss, ex-président de la SFP a défendu des partenariats dans le domaine de l'image et souhaité « *gérer l'AFP comme une entreprise* », tout en « *adaptant ses statuts* ». Bernard Spitz, ex-chargé de mission à la présidence de Canal Plus, a prôné « *l'ouvertrure à de nouveaux marchés* ». Michel Bassi a trouvé à son domicile une convocation d'audition pour 19 h 15, déposée dans la journée. Il a demandé en vain un report de sa prestation à mardi matin.

Enfin, Eric Giuily, directeur général de TBWA/BDDP France et ex-directeur général d'Antenne 2, n'avait toujours pas déposé sa candidature lundi midi, alors qu'il était donné comme grand favori. Cet énarque à la réputation de gestionnaire très strict, a finalement été longuement auditionné et a conquis les représentants de l'Etat, de la presse nationale et une bonne partie de la presse régionale. Tandis que des tracts circulent déjà à l'AFP sur le nombre de licenciés à chacun de ses passages dans une entreprise – France 2 ou la Compagnie générale maritime (CGM) –, Eric Giuily s'est bien gardé d'évoquer, contrairement à son rival Jean-Charles Bourdier, un quelconque plan social.

Nicole Vulser

Bruxelles limite les exclusivités de TPS

LA COMMISSION européenne a autorisé, lundi 8 mars, la création en France de la plate-forme numérique Télévision par satellite (TPS), qui fonctionne depuis dix-huit mois, mais qui n'avait pas encore reçu l'autorisation formelle de la Commission. « *La présence de ce nouvel opérateur sur le marché français montre que la concurrence dans la télévision numérique à péage est bien possible*, a déclaré le commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert. *En plus, elle est largement favorable aux consommateurs, qui bénéficient de l'élargissement de l'offre et de conditions d'abonnement plus avantageuses.* »

Toutefois, la Commission a limité « *certains droits exclusifs* », comme la diffusion en qualité numérique des quatre chaînes généralistes TF 1, France 2, France 3 et M 6 « *pendant la phase de lancement de trois ans* » au lieu des dix ans qui avaient été prévus fin 1996. Cette exclusivité, contestée par le concurrent CanalSatellite, devrait donc tomber à la fin de l'année. Mais la décision européenne a laissé la porte ouverte à un prolongement, à condition que « *TPS puisse prouver qu'elle est encore en période de lancement* ».

CFJ-Demain va relancer l'école de journalisme de la rue du Louvre

L'ASSOCIATION CFJ-Demain est désormais la nouvelle patronne du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes, créé après la guerre par Jacques Richet et Philippe Viannay et qui se targue d'avoir formé 1 700 journalistes. Le tribunal de grande instance de Paris a approuvé, vendredi 5 mars, le plan de reprise présenté par CFJ-Demain, pour la relance de cet établissement en crise depuis plusieurs mois.

L'association CFJ-Demain comporte un conseil d'administration de dix-huit membres, issus de trois collèges différents. Neuf sont choisis parmi les fondateurs ou leurs proches : Claire-J. Richet, Louis Guéry, Pierre Lescure, François Bloch-Lainé, Jérôme Seydoux, Bernard Pivot, Roland Cayrol, Vincent Lalu, Pierre Feydel. Le collège des entreprises donatrices élira six administrateurs. Enfin, les anciens élèves auront trois représentants.

CFJ-Demain – qui, à terme, devrait se transformer en fondation – « *agit comme une structure de tête* » au-dessus de deux entités. D'un côté, CFJ, qui doit prendre en charge la formation première, aura un statut d'association selon la loi de 1901. De l'autre, la SA Rue du Louvre, qui gérera la formation permanente, sera dotée d'un conseil de surveillance. C'est cette société qui supportera la totalité des charges et en refacturera une partie à CFJ. « *Dans un objectif de transparence, les deux entités seront gérées séparément. Mais, en cas de déficit de la formation première, tout est prévu pour que la formation permanente comble les pertes, comme cela avait été décidé par les fondateurs* », précisent les responsables de CFJ-Demain. Pierre Lescure, ancien élève et PDG de Canal Plus, présidera les trois structures. Elles seront dirigées par un même directeur général, qui devrait être nommé d'ici à la fin mars.

C'est en juillet 1996 que quelques anciens élèves et amis de fondateurs avaient créé CFJ-Demain. Après la décision de passer par une liquidation judiciaire, seul moyen de faire face aux 35 millions de francs (5,34 millions d'euros) de déficit, les membres de cette association se sont attelés à l'élaboration d'un plan de reprise. Les contributions de 24 entreprises de presse – des plus petites qui ont donné 50 000 francs aux plus grandes, comme France Télévision qui a versé 1 million de francs – ont permis de recueillir 6,4 millions de francs (980 000 €). Les responsables de CFJ-Demain espèrent que les sociétés comme Hachette, le groupe Hersant ou Radio-France, qui n'ont pas précisé le montant de leur contribution ou n'ont pas encore répondu à l'appel, permettront de grossir cette somme.

Françoise Chirot

L'afficheur Giraudy est cédé au fonds d'investissement britannique de la Deutsche Bank

LA VENTE DE GIRAUDY, filiale d'Europe 1 Communication, a été entérinée lors d'un conseil d'administration, lundi 8 mars, et présentée dans la foulée aux 1 100 salariés de l'afficheur. Selon un accord qui devrait être signé prochainement, le fonds d'investissement londonien de la Deutsche Bank, Morgan Grenfell Private Equity, acquerrait environ 90 % du capital de Giraudy, les 10% restants étant partagés entre une dizaine de dirigeants, dont les actuels présidents de Giraudy et d'Europe Régies, Michel Cacouault, et d'Europe 1 Communication, Jacques Lehn.

Ces derniers, qui dirigeront Giraudy, devraient quitter leurs fonctions au sein du groupe radiophonique. La vente de Giraudy rapporterait 1,4 milliard de francs (213,4 millions d'euros) au groupe Lagardère, sa maison mère. D'autres discussions porteraient sur la reprise par le même établissement financier de la station de radio Skyrock, également mise en vente par Europe 1 Communication.

Le fonds britannique, qui mise sur une nette amélioration de la rentabilité de Giraudy à moyen terme – cette dernière affichant depuis une dizaine d'années les moins bonnes performances financières de son secteur en France – pourrait se désengager d'ici quatre à cinq ans, même si aucune échéance n'est fixée au moment de la transaction. La valorisation élevée de cet afficheur strictement franco-français a surpris bon nombre d'observateurs français. Celle-ci aurait été calculée sur la base de huit fois le résultat d'exploitation, confie l'un des négociateurs. Il reconnaît qu'« *il* [était] *intelligent que la vente de Giraudy se* [fasse] *avant celle d'Avenir* », son principal concurrent lui aussi mis en vente (*Le Monde* du 12 janvier).

AUCUNE PROPOSITION

C'est d'ailleurs dans un sprint contre la montre que la cession de Giraudy, négociée depuis fin octobre 1998, a été bouclée. Face à l'offre concurrente que représente Avenir, le leader français qui dispose, lui, d'une position internationale et de meilleurs ratios financiers, les dirigeants du groupe Lagardère n'avaient d'autre possibilité que de privilégier un plan de reprise interne, rapide à mettre en place : aucun industriel du secteur ne s'est officiellement manifesté pour acquérir l'afficheur alors que, de leur côté, les dirigeants d'Havas attendent, d'ici à une semaine, une dizaine de propositions de principe pour la reprise d'Avenir.

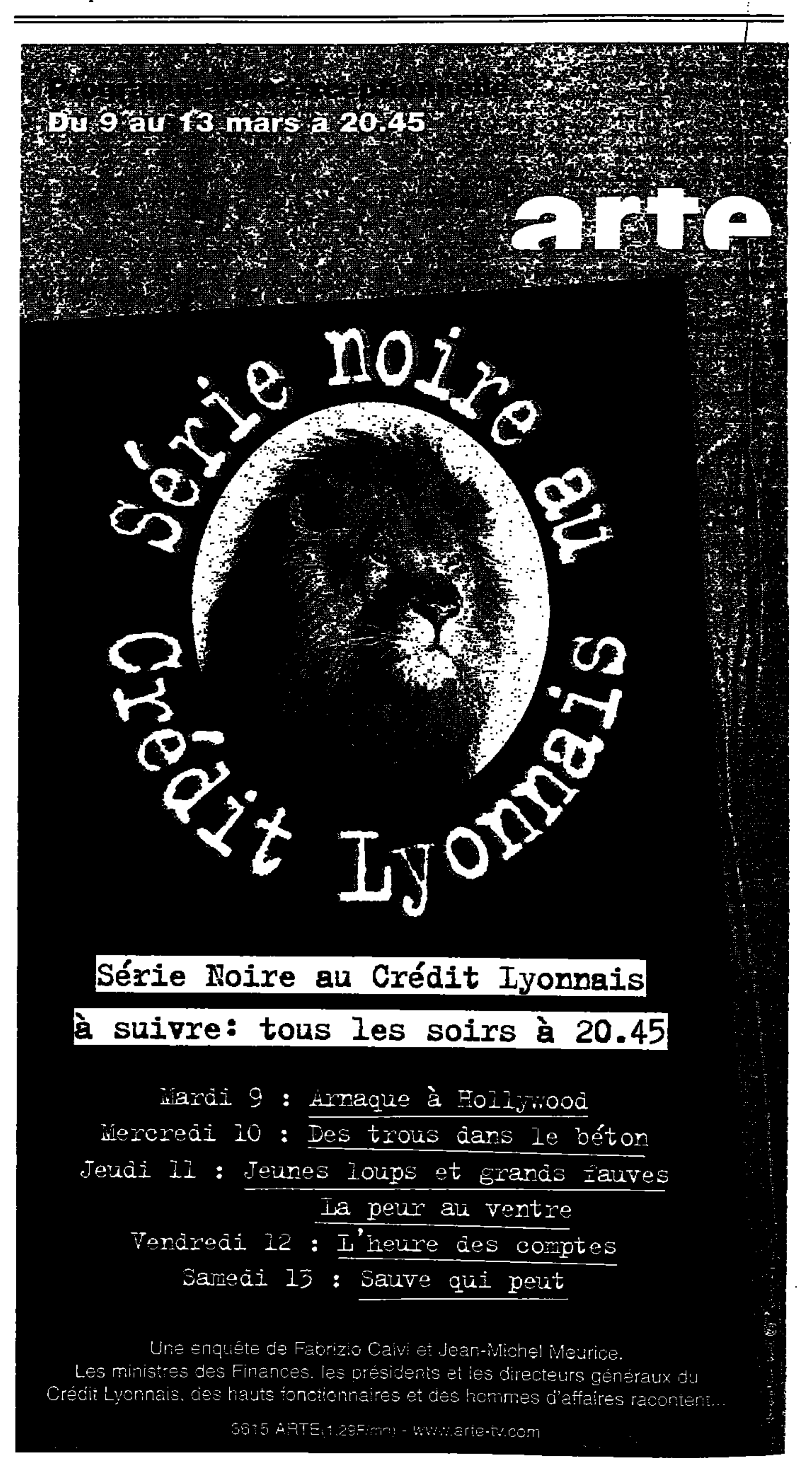
Bien que sa rentabilité ait doublé en un an, grâce à une gestion centralisée et une politique commerciale agressive, Giraudy reste, avec ses 96 millions de francs de résultat d'exploitation (pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de francs en 1998), la lanterne rouge du marché. Pour pallier la très faible implantation des panneaux de sa société à Paris, où elle ne bénéficie d'aucune concession publique, contrairement à Avenir et Dauphin, – « *Alors que c'est là que se joue la rentabilité* », affirme un expert français de l'affichage –, Michel Cacouault a tenté, depuis sa nomination, il y a un an, de construire un réseau à partir de concessions privées. Mais la tâche est ardue. La bonne réaction de la Bourse parisienne après l'annonce de la cession imminente de Giraudy – Europe 1 Communication a gagné 13,27 % pour clôturer à 257,7 €, vendredi 5 mars – a traduit le soulagement du marché financier à voir cédée pour un bon prix cette activité d'affichage jugée « *non stratégique* » par le groupe Lagardère.

Florence Amalou

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Catherine Trautmann propose un cadre juridique pour relancer la négociation** sur la création salariée dans le domaine de la presse, c'est-à-dire les droits d'auteur sur les contenus rédactionnels diffusés sur l'Internet. La ministre de la culture et de la communication a adressé, vendredi 5 mars, une note de réflexion aux professionnels – éditeurs, diffuseurs et représentants des journalistes – en vue de préparer une négociation d'ici la fin du mois d'avril.

■ **Le quotidien belge francophone *La Libre Belgique*** a lancé une nouvelle formule, lundi 8 mars, réalisée par Nathalie Baylaucq. Le quotidien catholique, créé il y a cent dix ans, diffuse à 60 000 exemplaires.



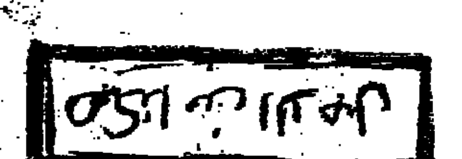


TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SONY : le groupe électronique japonais** a annoncé, mardi 9 mars, sa réorganisation et la suppression de 10 % ses effectifs, soit 17 000 personnes *(lire p. 18)*.

● **INTEL : le leader mondial des semi-conducteurs** évite un procès antitrust *(lire p. 18)*.

● **ALLIED WASTE : le numéro trois de la collecte de déchets aux Etats-Unis** a annoncé, lundi, le rachat de Browing-Ferris Industries (BFI), le numéro deux du secteur dans une transaction évaluée à 9,1 milliards de dollars (8,3 milliards d'euros), un groupe trois fois plus gros que lui. La société désormais numéro deux mondial du secteur devient le nouvel actionnaire du français Sita avec 20 % du capital.

● **VOLVO : l'assemblée générale du groupe suédois,** réunie lundi 8 mars, a approuvé la cession de sa filiale automobile à Ford pour 6,45 milliards de dollars (5,5 milliards d'euros).

● **MITSUBISHI : des dirigeants du constructeur** automobile japonais se sont rendus à plusieurs reprises ces derniers mois à Douai, dans le Nord, pour y étudier la faisabilité de l'implantation d'une usine selon un responsable économique local.

● ***BASF-SOLVAY* : le regroupement annoncé** en octobre 1998 par le groupe allemand BASF et son concurrent belge Solvay de leurs unités européennes de fabrication de plastiques PVC a été finalisé.

● **HOOGOVENS : le sidérurgiste néerlandais,** qui a annoncé une *baisse de 17 % de son résultat net* 1998 à 415 millions de florins (188 millions d'euros), menace de mettre un terme à son alliance avec le belge Gustave Boël. Hoogovens demande des aides du gouvernement belge pour restructurer la société. 1 300 emplois sont en jeu.

● ***AERONAUTIQUE* : le secteur aéronautique français a** enregistré en 1998 un niveau de commandes record avec 207 milliards de francs (31,6 milliards d'euros) en progression de 21 % par rapport à 1997.

● **AIRBUS INDUSTRIES : le *consortium aéronautique* européen** ne lancera son futur gros porteur A3XX que lorsque la situation des compagnies aériennes asiatiques, principales clientes potentielles de l'A3XX, se sera améliorée, a déclaré, lundi, Yves Michot, président de l'Aerospatiale, membre français du consortium.

● **MICROSOFT : le géant américain Microsoft et** HongKong Telecommunications ont annoncé, mardi, une alliance destinée à étendre leur gamme de services sur Internet.

● **COCA-COLA : la firme d'Atlanta** et le Club Méditerranée ont renouvelé lundi, pour cinq ans, l'accord qui fait de Coca le principal fournisseur de boissons gazeuses dans les 120 villages que détient le spécialiste du club de loisirs.

SERVICES

● **BRITISH AIRWAYS : la compagnie aérienne britannique** a pris en charge, lundi, la gestion de l'aéroport international de l'île Maurice, y compris de ses boutiques hors taxes. Cela constitue une première pour la *compagnie britannique.*

● **LUFTHANSA : le transporteur aérien allemand** prévoit d'accroître sa capacité de places de 13 % en 1999, dans un effort pour rattraper son retard par rapport à ses concurrents européens. De 1995 à 1998, l'offre de la deuxième compagnie aérienne européenne a *augmenté de seulement 5,3 %.*

FINANCE

● **CAISSES D'EPARGNE : le projet de loi** sur les caisses d'épargne est examiné à l'Assemblée nationale à partir de mardi 9 mars *(lire p. 21)*.

● ***FORTIS* : *Le bancassureur* belgo-néerlandais** a annoncé lundi l'achat d'American Bankers Insurance (ABI), l'une des deux premières compagnies d'assurance-crédit aux Etats-Unis, pour 2,6 milliards de dollars (2,4 milliards d'euros), et une reprise de 194 millions de dollars (179,6 millions d'euros) de dettes.

● **COMIT : Le groupe bancaire italien San Paolo-Imi** détient 2,086 % de la Banca Commerciale Italiana (Comit) depuis le 16 février.

RESULTATS

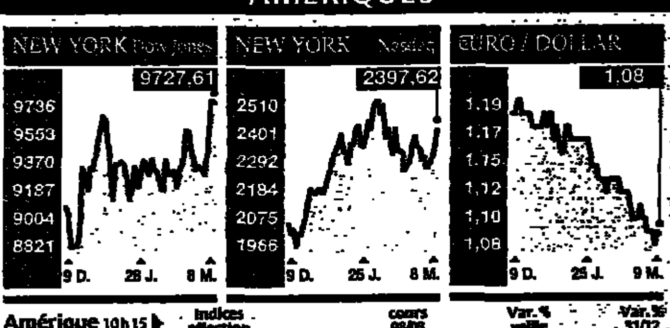
■ **AGF : le bénéfice net** a augmenté de 71,5 % en 1998 à 503,4 millions *d'euros (3,3 milliards de francs)* *(lire p. 21)*.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 — 4836,95 (5443, 5249, 5054, 4860, 4665, 4471; 9 D. 29 J. 9 M.)
LONDRES FT 100 — 6256,60 (6307, 6150, 5993, 5836, 5673, 5521; 9 D. 29 J. 9 M.)
PARIS CAC 40 — 4191 (4312, 4185, 4058, 3931, 3805, 3678; 9 D. 29 J. 9 M.)

Europe 12h30 ▶	Indices sélection	cours 09/03	Var. % 08/03	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3528,74	0,55	5,58
EUROPE	STOXX 50	3532,01	1,02	6,38
EUROPE	EURO STOXX 324	307,29	1,09	2,99
EUROPE	STOXX 653	294,89	0,91	5,62
PARIS	CAC 40	4191,00	0,36	6,30
PARIS	MIDCAC	1610,11	0,90	−2,28
PARIS	SBF 120	2813,08	0,40	5,90
PARIS	SBF 250	2651,74	0,69	6,07
PARIS	SECOND MARCHÉ	1888,13	0,40	−5,67
AMSTERDAM	AEX	530,46	0,94	−1,47
BRUXELLES	BEL 20	3333,65	0,34	−5,15
FRANCFORT	DAX 30	4836,95	1,01	−3,31
LONDRES	FTSE 100	6256,60	0,77	6,30
MADRID	STOCK EXCHANGE	9983,30	1,34	1,59
MILAN	MIBTEL 30	36320,00	1,59	3,35
ZURICH	SPI	7223,80	0,53	0,88

AMÉRIQUES



Amérique 10h15 ▶	Indices sélection	cours 08/03	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9727,61	−0,09	5,95
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1282,73	0,57	4,35
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2397,62	2,59	9,35
TORONTO	TSE INDEX	6503,43	1,38	0,27
SAO PAULO	BOVESPA	9786,00	3,39	44,25
MEXICO	BOLSA	259,77	3,37	11,74
BUENOS AIRES	MERVAL	388,43	0,26	−9,68
SANTIAGO	IPSA GENERAL	114,58	0,36	48,81
CARACAS	CAPITAL GENERAL	3751,57	1,23	−21,88

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei — 15096,70 (15096, 14749, 14402, 14055, 13708, 13360; 9 D. 28 J. 9 M.)
HONGKONG Hang Seng — 10532,95 (10722, 10394, 10065, 9737, 9408, 9079; 9 D. 22 J. 9 M.)
EURO / YEN — 132,10 (138, 136, 133, 130, 128, 125; 9 D. 25 J. 9 M.)

Zone Asie 10h15 ▶	Indices sélection	cours 09/03	Var. % 08/03	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	15096,70	2,15	9,06
HONGKONG	HANG SENG	10532,95	2,62	4,82
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	—	3,43
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	68,48	0,44	2,34
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2920,80	−0,30	3,82
BANGKOK	SET	23,93	−2,37	−6,81
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3772,26	1,08	23,46
WELLINGTON	NZSE-40	2155,80	−0,83	4,38

ÉCONOMIE

La BCE met en doute la rigueur budgétaire dans la zone euro

LE VICE-PRÉSIDENT de la Banque centrale européenne (BCE), **Christian Noyer,** a mis en doute lundi 8 mars les efforts de consolidation budgétaire des Etats membres de l'euro.

« Cela serait contre-productif si les responsables nationaux de la politique budgétaire ne continuaient pas leurs efforts en matière d'assainissement des budgets après la mise en place réussie de l'Union monétaire et les perspectives actuellement positives d'évolution des prix », a déclaré M. Noyer dans un discours prononcé à Hambourg.

« Je ne suis pas complètement convaincu que les efforts de consolidation soient entrepris avec suffisamment de détermination par tous les pays participant » à la monnaie unique européenne, a-t-il ajouté.

Risques de baisse de l'investissement étranger en Chine

L'INVESTISSEMENT étranger en Chine risque de baisser de plus de 55 % cette année par rapport à 1998, a averti mardi 9 mars un économiste gouvernemental, tout en mettant en doute les statistiques officielles annoncées pour l'an dernier.

Les entrées de capitaux étrangers pourraient être inférieures à 20 milliards de dollars (18,3 milliards d'euros) cette année, contre 45,6 milliards de dollars en 1998, a indiqué Ma Yu, directeur du service des capitaux étrangers de l'Institut de recherche du ministère du Commerce extérieur.

■ **Les investisseurs devraient se montrer prudents** en prêtant des fonds à la Chine et se méfier d'une éventuelle exigence de couverture de garantie de crédit par l'Etat, a indiqué lundi un responsable de l'agence de notation financière Standard and Poor's.

■ **JAPON : la contraction de l'encours des crédits bancaires au Japon** s'est ralentie en février, pour le deuxième mois consécutif, avec une baisse limitée à 4,3 % par rapport à son niveau du même mois de 1998, a annoncé mardi la Banque du Japon (BoJ).

■ **INDONÉSIE : la dette de l'Indonésie** souscrite auprès d'organismes privés pour l'année fiscale finissant en mars 1999 s'élève à 32 milliards de dollars, a indiqué lundi un responsable de la banque centrale.

■ **POLOGNE : le zloty polonais, qui a perdu plus de 10 % de sa valeur par rapport au dollar depuis le début de l'année,** ne sera pas *dévalué*, a indiqué lundi le Conseil pour la politique monétaire (RPP), dans un communiqué diffusé lundi. Le Conseil a ainsi répondu au chef du bureau gouvernemental d'Etudes stratégiques Jerzy Kropiwnicki, qui a estimé vendredi que la banque centrale ne devrait pas intervenir pour freiner la dévaluation du zloty.

■ **EUROLAND : le déficit public moyen dans la zone euro** a atteint 2,1 % du produit intérieur brut (PIB) en 1998 contre 2,5 % en 1997, 4,1 % en 1996 et 4,8 % en 1995 a indiqué lundi Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Pour l'ensemble des quinze pays-membres de l'UE, le déficit public n'a été que de 1,5 % en moyenne en 1998 contre 2,3 % en 1997, 4,1 % en 1996 et 5,0 % en 1995.

■ **ROYAUME-UNI : l'indice des prix à la production au Royaume-Uni** a augmenté de 0,2 % en février et affichait la même hausse par rapport au même mois de l'année dernière, selon les chiffres de l'Office des statistiques nationales (ONS) annoncés lundi.

■ **La production industrielle du Royaume-Uni** a reculé de 0,5 % en janvier par rapport à décembre tandis que la production manufacturière a progressé de 0,1 %, selon les chiffres publiés lundi par l'Office des statistiques nationales (ONS).

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le chômage a atteint fin février** 1999 un taux record de 8,3 % en République tchèque, chiffre en hausse de 0,2 % par rapport à janvier et de 2,7 % par rapport à février 1998, a annoncé lundi le ministère tchèque du Travail et des Affaires sociales.

■ **G7 : le Japon proposera une réglementation plus stricte** des fonds spéculatifs, lors de la réunion du G7 prévue pour le mois prochain à Washington, a indiqué lundi le quotidien *Nihon Keizai Shimbun.*

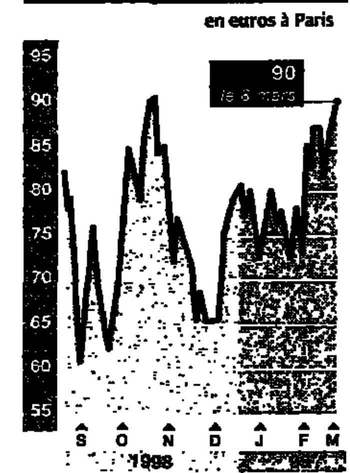
■ **PÉTROLE : les cours du Brent (qualité de référence de la mer du Nord) ont continué de se raffermir,** lundi, à 11,65 dollars contre 11,56 dollars vendredi, soutenus par les initiatives iraniennes en faveur de mesures de réduction de l'offre. Dans la perspective de la réunion de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), le 23 mars à Vienne, les deux principaux producteurs l'Arabie saoudite et l'Iran ont convenu dimanche *« d'éliminer l'excédent pétrolier sur le marché international ».*

VALEUR DU JOUR

Technip change de dimension

« C'EST COMME une opération de commando, nous devons aller vite pour procéder à l'intégration de nos acquisitions allemandes, et nous ne pouvons pas attendre ». A l'occasion de la présentation des résultats de Technip, lundi 8 mars, le président de la firme française d'ingéniérie Pierre Vaillaud a évoqué le rachat de KTI et MDEU, deux divisions de Mannesmann qui permettent d'augmenter la taille du groupe de 60 %. Annoncé en décembre 1998, cette transaction de 900 millions de francs, a été conclue le 3 mars. *« Ce jour là, nous avons envoyé une note à chaque salarié, pour lui indiquer les grandes lignes de l'accord et lui donner le nom du nouveau responsable dont il dépend. Dés le 17 mars, nous annoncerons les détails du plan au personnel ».*

Les budgets sont revus et *« on a commencé à couper ici et là »* a expliqué M. Vaillaud *« car c'est le résultat en fin d'année qui m'intéresse et il faut augmenter la rentabilité ».* Si les doublons sont rares avec les autres activités de Technip, *« quelques centaines de postes »* seraient menacés sur les 3 900 que comptent les deux sociétés allemandes. KTI permettra au groupe de se renforcer dans ses métiers de base le raffinage et la pétrochimie, tandis qu'avec MDEU il se développera dans le traitement des déchets, de l'eau et dans la pose des pipelines. Ensemble ces deux sociétés renforceront la présence du groupe aux Etats-Unis en Allemagne et en Inde.



« Grâce à cette acquisition, Technip prévoit une croissance substantielle de son résultat et une hausse de son bénéfice net par action d'au moins 50 % à terme de 3 ans », a précisé M. Vaillaud avant de commenter l'exercice 1998. Cinquième mondial en terme de chiffre d'affaires (12 milliards de francs) et troisième en résultat (691,3 millions de francs), le groupe se présente comme ayant la meilleure rentabilité avec une marge nette de 5,7 % alors que celle de ses concurrents américains ne dépasse pas les 3 %. Quant au niveau du carnet de commandes, le *« backlog »*, part restant à réaliser des contrats en vigueur, il a progressé de 12 % pour atteindre un nouveau record de 2,8 milliards d'euros, représentant plus de 18 mois de chiffre d'affaires.

Dominique Gallois

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de *Paris était en hausse de 0,73 %* mardi 9 mars à la mi-séance, à 4 216,58 points. Le marché a bénéficié d'une éclaircie sur les marchés obligataires et de la bonne orientation des autres places européennes.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse allemande progressait vers 12 heures mardi 9 mars de 1,35 % à 4 855,88 points. Lundi, suivant ses homologues européens à la baisse, il avait perdu 1,02 % à 4791,43 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE 100 de la Bourse de Londres se redressait de *0,90 % à 6 264,40 points mais* les investisseurs faisaient preuve de prudence avant la présentation du projet de budget gouvernemental pour 1999/2000. Lundi, malgré la légère orientation baissière des Bourses européennes, l'indice est restée stable.

TOKYO

L'INDICE NIKKEI de la Bourse de Tokyo a progressé de 2,15 %, lors de la séance du mardi 9 mars, pour clôturer à 15 096,70 points. Il franchit ainsi pour la première fois depuis le mois de novembre 1998 le cap des 15 000 points, grâce à l'annonce par Sony d'un plan de restructuration destiné à accroître sa compétitivité. Plus d'un quart des gains du Nikkei sont imputables à la hausse de l'action Sony qui a gagné 8,9 % durant la séance.

NEW YORK

WALL STREET a marqué une *pause après son record historique* battu vendredi. Après avoir été en hausse une bonne partie de la séance, l'indice Dow Jones a terminé en léger recul de 0,09 %, à 9 727,61 points, tandis que sur le Nasdaq l'indice Composite a grimpé de 2,59 %, à 2 397,62 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient stables mardi 9 mars lors des premières transactions. Le rendement de l'obligation assimilable du Trésor français émise à 10 ans s'inscrivait à 4,14 %. Lundi, les taux des fonds d'Etat américains ont continué à se détendre après la publication vendredi des *chiffres de l'emploi en février, qui* ont dissipé la crainte d'un relèvement imminent des taux de la Réserve fédérale. Le rendement de l'emprunt émis à 30 ans s'est inscrit à 5,60 %.

MONNAIES

LE DOLLAR restait ferme contre *l'euro lors des premiers échanges* mardi 9 mars. Il s'inscrivait à 1,0884 euro. Après s'être affaiblie dans la nuit grâce notamment aux déclarations du gouverneur du Japon Masaru Hayami selon lesquelles *« on peut s'attendre, à terme, à une hausse des taux d'intérêt »* au Japon, la monnaie américaine se raffermissait mardi matin contre la devise nipponne. Le billet vert cotait 121,62 yens, pratiquement inchangé par rapport à son cours de lundi à New York.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre ▶	Taux	contre franc ▶	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre ▶	08/03
COURONNE DANOISE	7,4324
COUR. NORVÉGIENNE	8,5800
COUR. SUÉDOISE	8,9365
COURONNE TCHÈQUE	37,283
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7329
DOLLAR CANADIEN	1,6489
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0486
DRACHME GRECQUE	321,95
FLORINT HONGROIS	253,16
ZLOTY POLONAIS	4,2480

Cours de change croisés

09/03 12h30 ▶	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	—	0,82383	1,08775	0,16589	1,60775	0,68276
YEN	121,38500	—	132,10800	20,13500	195,15000	82,87500
€URO	0,91933	0,75700	—	0,15245	1,47745	0,62745
FRANC	6,02820	4,96635	6,55957	—	9,69165	4,11580
LIVRE	0,62199	0,51240	0,67685	0,10315	—	0,42465
FRANC SUISSE	1,46465	1,20660	1,59395	0,24300	2,35480	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 08/03 ▶	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	2,95	4,18	5,06
ALLEMAGNE	3,06	3,12	4,06	5,02
GDE-BRETAG.	5,56	5,18	4,69	4,57
ITALIE	—	3,02	4,30	5,23
JAPON	0,16	—	1,64	—
ÉTATS-UNIS	4,81	4,61	5,31	5,60
SUISSE	0,83	1,31	2,41	3,83
PAYS-BAS	2,98	3,26	4,17	5,05

Matières premières

En dollars ▶	Cours 08/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1399	0,38
ALUMINIUM 3 MOIS	1169,5	0,30
PLOMB 3 MOIS	501	—
ETAIN 3 MOIS	5320	0,19
ZINC 3 MOIS	1029	−0,96
NICKEL 3 MOIS	5008	0,38
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,31	1,82
PLATINE A TERME	82562,85	—
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	276	5,95
MAÏS (CHICAGO)	214	—
SOJA TOURTEAU (CHG.)	126	−1,33
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1228	0,74
CAFÉ (LONDRES)	1720	—
SUCRE BLANC (PARIS)	233	—

Matif

Cours 12h30 ▶	Volume 09/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	10795	109,90	110,05
Euribor 3 mois			
MARS 99	1771	96,92	96,92

Pétrole

En dollars ▶	Cours 08/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,76	—
WTI (NEW YORK)	13,6	−0,22
LIGHT SWEET CRUDE	13,63	1,08

Or

En €uros ▶	Cours 08/03	Var % 05/03
OR FIN KILO BARRE	8530	+0,35
OR FIN LINGOT	8500	−0,58
ONCE D'OR (LO) $	289,50	+0,56
PIÈCE FRANCE 20 F	51,10	+0,20
PIÈCE SUISSE 20 F	50,60	—
PIÈCE UNION LAT. 20 F	50,60	+0,60
PIÈCE 10 DOLLARS US	253,25	+0,10
PIÈCE 20 DOLLARS US	467,50	−0,11
PIÈCE 50 PESOS MEX.	314,75	−1,02

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs pétrolières ont chuté lundi 8 mars, malgré une hausse de 54 cents du prix du baril de pétrole à 12,10 dollars. Après avoir gagné 5,3 % la semaine dernière, le titre **BP Amoco** a perdu 0,9 % à 927,5 pence, tandis que l'action **ENI**, qui avait, de son côté, grimpé de 10,7 %, s'est affaiblie de 3,6 % à 5,6 euros.

● L'action **Banca Commerciale Italiana** a gagné 4,5 % à 6,16 euros, lundi, dans l'attente d'une éventuelle alliance entre la quatrième banque d'Italie et la troisième du pays, **UniCredito**. L'action de cette dernière a accusé de son côté une baisse de 0,7 % à 4,83 euros.

● L'action **Fortis** s'est adjugé une hausse de 1,5 % à 34,01 euros, lundi, suite à l'annonce de l'acquisition d'American Bankers Insurance Group. Le montant du rachat de cette société s'élève à 2,8 milliards de dollars.

● Le titre **IMI** a progressé de 7,2 % à 252 pence, lundi, suite à la publication des résultats du producteur de distributeurs de boissons. Le bénéfice net par action du groupe s'est accru de 8 % en 1998 à 33,5 pence, soit au-delà des anticipations du marché qui tablait sur un bénéfice par action de 30,39 pence.

● L'action **Phjola Oyj** a gagné 5,7 %, lundi, pour atteindre 56 euros. La société a annoncé le versement d'un dividende de 5 markkaa par action, supérieur à celui de 1997, de 3 markkaa.

STOXX 653 — sur un an : 294,89 (19 MARS – 9 SEPT. – 9 MARS) — sur 5 jours : 287,99 ; 285,57 (M J V L M)

EURO STOXX 50 — sur un an : 3528,74 (9 MARS – 8 SEPT. – 9 MARS) — sur 5 jours : 3448,43 ; 3390,77 (M J V L M)

09/03 12 h 24

AUTOMOBILE

09/03 12 h 24	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AUTOLIV SDR	SE	35,93	+1,10
BASF AG	BE *	31,55	+0,48
BMW	DE *	628	+2,28
CONTINENTAL AG	DE *	21,4	+4,49
DAIMLERCHRYSLER	DE *	83,3	+1,09
FIAT	IT *	2,77	+3,38
FIAT PRIV.	IT *	1,41	+2,92
LABINAL /RM	FR *	183	+3,39
LUCAS VARITY	GB	4,21	....
MAGNETI MARELLI	IT *	1,33	....
MICHELIN-B- /RM	FR *	39,2	+1,55
PEUGEOT /RM	FR *	131,8	+2,33
PIRELLI	IT *	2,62	+2,34
RENAULT	FR *	37,5	....
SOMMER ALLIBER/	FR *	22,92	-0,78
VALEO /RM	FR *	77	+2,80
VOLKSWAGEN	DE *	67,05	-0,08
VOLVO -A-	SE	23,92	-0,70
VOLVO -B-	SE	24,36	-1,13
DJ E STOXX AUTO P		254,94	+1,18

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABBEY NATIONAL	GB	18,45	+0,16
ABN AMRO HOLDIN	NL *	17,95	+0,56
ALLIED IRISH BA	GB	15,57	-1,40
ALPHA CREDIT BA	GR	107,80	....
ARGENTARIA R	ES *	21,39	+0,61
B PINTO MAYOR R	PT *	17,6	....
BANCO ESSI R	PT *	10,59	....
BANK AUSTRIA AG	AT *	51,33	+1,24
BANK OF IRELAND	GB	18,03	-1,85
BANK OF PIRAEUS	GR	42,14	....
BANKINTER R	ES *	34,87	+1,43
BARCLAYS PLC	GB	26,03	-1,40
BAYR.HYPO-U.VER	DE *	52,5	+4,17
BCA FIDEURAM	IT *	5,55	+3,16
BCA INTESA	IT *	5,15	+1,78
BCA ROMA	IT *	1,36	+1,49
BCO BILBAO VIZC	ES *	13,29	+1,30
BCO CENTRAL HIS	ES *	11,2	+1,45
BCO POPULAR ESP	ES *	59,95	+0,59
BCO SANTANDER	ES *	18,82	+1,95
BCP REG	PT *	27,87	....
BNP /RM	FR *	79,5	+1,40
CCF /RM	FR *	83,75	+0,36
CHRISTIANIA BK	NO	3,38	+6,35
COMIT	IT *	6,38	+3,57
COMM.BANK OF GR	GR	118,10	....
COMMERZBANK	DE *	25,6	+0,59
DEN DANSKE BK	DK	99,02	+0,13
DEN NORSKE BANK	NO	3,32	+1,06
DEUTSCHE BANK A	DE *	47,45	+0,85
DEXIA CC	BE *	139	-1,07
DEXIA FCE RM	FR *	123	-1,20
DRESDNER BK AG	DE *	31,8	-0,93
ERGO BANK	GR	70,67	....
FIRST AUSTRIAN	AT *	575	....
FOERENINGSSB A	SE	21,12	+0,80
FOKUS BK	NO	8,98	....
HALIFAX	GB	11,28	+0,26
HSBC HOLDS	GB	27,58	+2,13
IMI	IT *	....	....
IONIAN BK REG.S	GR	59,96	....
JYSKE BANK REG	DK	73,33	-0,91
KAPITAL HOLDING	DK	39,69	-0,84
KBC BANCASSURAN	BE *	68,15	+0,52
LLOYDS TSB	GB	13,43	-0,87
MERITA	FI *	5,35	+1,33
NAT BANK GREECE	GR	82,29	....
NATEXIS	FR *	51,7	+1,77
NATL WESTM BK	GB	20	-0,73
NORDBANKEN HOLD	SE	5,57	+0,20
OBERBANK	AT *	82,5	-0,18
ROLO BANCA 1473	IT *	23	+0,88
ROYAL BK SCOTL	GB	18,30	-1,43
S-E-BANKEN -A-	SE	11,01	-0,51
SPAREBANKEN NOR	NL *	164	+0,31
STE GENERAL-A-/	FR *	148,4	+0,20
SV HANDBK -A-	SE	32,58	-0,51
UBS REG	CH	302,82	+1,47
UNICREDITO ITAL	IT *	4,89	+1,03
UNIDANMARK -A-	DK	59,20	-2,22
XIOSBANK	GR	43,26	....
DJ E STOXX BANK P		266,65	+0,98

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACERINOX REG	ES *	....	....
ALUMINIUM GREEC	GR	83,61	....
ARJO WIGGINS AP	GB	1,80	+3,39
ASSIDOMAEN AB	SE	17,99	-0,62
AVESTA	SE	3,35	-0,66
BEKAERT	BE *	370	....
BILTON	GB	4,47	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT *	40,91	+0,88
BRITISH STEEL	GB	1,84	+0,81
BUHRMANN NV	NL *	16,25	-3,85
BUNZL PLC	GB	3,60	+0,83
CART.BURGO	IT *	5,43	+0,56
DEGUSSA-HUELS	DE *	33,3	+2,46
ELKEM ASA, OSLO	NO	12,82	+0,92
ELVAL	GR	11,87	....
INPARSA	PT *	17,52	....
JOHNSON MATTHEY	GB	6,91	-0,43
MAYR-MELNHOF KA	AT *	44,4	-0,22
METSAE-SERLA A	FI *	6,75	....
MODO B FR	SE	25,37	+0,44
NORSKE SKOGIND-	NO	29,08	-0,60
OUTOKUMPU OY -A	FI *	8,3	+2,22
PECHINEY-A-	FR *	31,85	-0,38
PORTUCEL INDUST	PT *	5,01	....
RAUTARUUKKI K	FI *	5,82	-0,51
RIO TINTO	GB	12,04	-1,45
SIDENOR	GR	23,92	....
SILVER & BARYTE	GR	30,46	....
SMURFIT JEFFERS	GB	1,86	+1,81
SONAE INDUSTRIA	PT *	11,88	....
SOPORCEL	PT *	12,1	....
SSAB SW ST A FR	SE	9,50	....
STORA ENSO -A-	FI *	8,4	+0,24
STORA ENSO -R-	FI *	8,7	+1,16
SVENSKA CELLULO	SE	19,28	+0,29
THYSSEN	DE *	184,8	+0,80
TRELLEBORG B	SE	8,33	....
UNION MINIERE	BE *	29,3	+0,34
UPM-KYMMENE COR	FI *	24,15	+0,42
USINOR	FR *	11,45	+0,88
VIOHALCO	GR	30,09	....
VOEST-ALPINE ST	AT *	25,94	+0,39
DJ E STOXX BASI P		150,51	+0,58

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGA -A-	SE	11,86	....
AGA -B-	SE	11,98	+1,90
AIR LIQUIDE /RM	FR *	138,4	+1,17
AKZO NOBEL	NL *	....	....
BASF AG	DE *	31,55	-0,48
BAYER AG	DE *	32,7	-0,30
BOC GROUP PLC	GB	12,32	-1,78
CIBA SPEC CHEM	CH	68,88	-0,68
CLARIANT N	CH	438,71	+1,01
DYNO INDUSTRIER	NO	14,11	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4368,29	+0,14
HENKEL KGAA VZ	DE *	73,8	+2,07
HOECHST AG	DE *	41,76	+2,23
ICI	GB	7,64	-0,38
KEMIRA	FI *	5,6	....
LAPORTE	GB	8,47	+3,05
LENZING AG	AT *	56,4	+1,95
PERSTORP -B-	SE	8,83	....
SNIA BPD	IT *	1,22	+0,83
SOLVAY	BE *	60,1	-0,99
TESSENDERLO CHE	BE *	43,85	-1,46
UCB	BE *	....	....
DJ E STOXX CHEM P		258,35	+1,73

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER RGI -A-	NO	10,72	....
CGIP /RM	FR *	49,45	-0,58
CIR	IT *	0,95	+1,06
D'IETEREN SA	BE *	453,2	-0,18
GAZ ET EAUX /RM	FR *	40,5	....
GBL	BE *	167,9	+0,06
GENL ELECTR CO	GB	8,35	+0,71
GEVAERT	BE *	68,85	+0,07
HAGEMEYER NV	NL *	27,1	+0,74
INCHCAPE PLC	GB	2,05	....
INVESTOR -A-	SE	37,89	+1,50
INVESTOR -B-	SE	38,78	+1,31
KVAERNER -A-	NO	17,25	-1,99
KVAERNER -B-	NO	13,41	-5,35
LVMH / RM	FR *	203,4	+0,25
MYTILINEOS HOLD	GR	15,89	....
NORSK HYDRO	NO	33,46	+1,06
OERLIKON-BUEHRL	CH	116,74	+1,92
ORKLA -A-	NO	13	+1,36
ORKLA -B-	NO	11,19	+2,13
SONAE INVESTIME	PT *	34,4	....
VEBA AG	DE *	46	+1,32
DJ E STOXX CONG P		216,7	+0,40

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
BRITISH TELECOM	GB	15,95	-0,09
CABLE & WIRELES	GB	12,72	+0,47
DEUTSCHE TELEKO	DE *	41,2	+1,73
EUROPOLITAN HLD	SE	96,67	-0,92
FRANCE TELECOM	FR *	82,25	-0,12
HELLENIC TELE (	GR	22,24	....
KONINKLIJKE KPN	NL *	42,65	+0,95
PORTUGAL TELECO	PT *	45,5	....
SWISSCOM N	CH	377,83	-1,63
TELE DANMARK	DK	106,82	-0,63
TELECEL	PT *	184	....
TELECOM ITALIA	IT *	9,68	+1,15
TELECOM ITALIA	IT *	5,82	+1,22
TELEFONICA	ES *	42,17	+1,37
TIM	IT *	6,28	+2,11
VODAFONE GROUP	GB	16,71	+0,71
DJ E STOXX TCOM P		597,18	+0,79

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AALBORG PORTLAN	DK	16,15	-3,77
ACCIONA	ES *	55,8	+1,45
ACESA REG	ES *	13,08	+0,46
AKTOR SA	GR	13,17	....
ASKO OY	FI *	15	+1,49
AUMAR	ES *	23,1	....
AUTOSTRADE	IT *	7,55	+1,34
BCA INTESA	IT *	5,15	+1,78
BICC PLC	GB	1,16	-3,70
BILFINGER & BER	DE *	18	+4,05
BLUE CIRCLE IND	GB	4,83	+1,87
BOUYGUES /RM	FR *	240,8	-0,62
BPB	GB	3,32	+0,45
CARADON	GB	2,14	-3,33
CBR	BE *	80,4	-2,19
CHARTER	GB	5,31	+1,69
CIMPOR SGPS R	PT *	25	....
COLAS /RM	FR *	168	+1,82
CRH PLC	GB	18,38	....
CRISTALERIA ESP	ES *	46,4	+1,60
DRAGADOS CONSTR	ES *	34,28	+1,42
FOM CON CONTRAT	ES *	63,1	+0,16
GROUPE GTM	FR *	82,8	-1,02
HEIDELBERGER ZE	DE *	59	-1,67
HELL.TECHNODO.R	GR	11,26	....
HERACLES GENL R	GR	25,16	....
HOCHTIEF ESSEN	DE *	31,3	+0,97
HOLDERBANK FINA	CH	237,24	+3,42
HOLDERBANK FINA	CH	991,65	+0,77
IMETAL /RM	FR *	102	-1,73
ITALCEMENTI	IT *	10,35	+3,50
ITALCEMENTI RNC	IT *	4,33	+3,10
LAFARGE /RM	FR *	85,3	+2,77
MICHANIKI REG.	GR	8,23	....
PARTEK	FI *	9,5	+4,40
PHILIPP HOLZMAN	DE *	123	+0,82
PILKINGTON PLC	GB	0,87	-3,28
POTAGUA -B-	DK	18,84	....
RMC GROUP PLC	GB	10,61	-0,83
RUGBY GRP	GB	1,59	-2,70
SAINT GOBAIN /R	FR *	146,6	-1,61
SEMAPA	PT *	14,94	....
SKANSKA -B-	SE	30,29	+0,56
SUPERFOS	DK	12,85	+0,53
TARMAC	GB	1,64	+1,83
TAYLOR WOODROW	GB	2,72	-0,54
TECHNIP /RM	FR *	93,9	+4,33
TITAN CEMENT RE	GR	73	....
UNICEM	IT *	10,3	-0,48
URALITA SA	ES *	9,1	....
VALENCIANA CEM	ES *	11,46	+3,43
WIENERB BAUSTOF	AT *	169,15	-0,09
WILLIAMS	GB	5,36	+0,83
DJ E STOXX CNST P		191,97	+0,35

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ACCOR /RM	FR *	219,7	+0,55
ADIDAS-SALOMON	DE *	85,3	+0,35
AMER GROUP A	FI *	13,4	+1,13
AUSTRIAN AIRLIN	AT *	29,75	-0,83
BANG & OLUFSEN	DK	63,24	+0,90
BARRATT DEV PLC	GB	4,27	+0,70
BEAZER GROUP	GB	2,92	+3,13
BENETTON GROUP	IT *	1,52	+1,33
BERKELEY GROUP	GB	8,54	-0,69
BRITISH AIRWAYS	GB	6,36	-1,15
BRYANT GROUP PL	GB	1,76	....
CHARGEURS RM	FR *	44,6	-0,56
CLUB MED. /RM	FR *	86,5	-1,70
COATS VIYELLA	GB	0,58	-2,50
COMPASS GRP	GB	11,14	-0,26
COURTAULDS TEXT	GB	2,24	+4,63
DT.LUFTHANSA N	DE *	19,8	+0,25
ELECTROLUX -B-	SE	16,71	....
EMI GROUP	GB	6,52	+1,14
EURO DISNEY /RM	FR *	1,21	....
FINNAIR	FI *	5,1	+2
G WIMPEY PLC	GB	2,17	-0,68
GRANADA GROUP P	GB	16,60	+1,37
HERMES INTL	FR *	68,5	+4,58
HPI	IT *	0,6	+5,26
HUNTER DOUGLAS	NL *	26,2	+3,35
KLM	NL *	25,8	+0,39
LADBROKE GRP	GB	4,34	+1,38
MOULINEX /RM	FR *	10,55	-0,47
NCL HLDG	NO	2,04	+2,94
PATHE /RM	FR *	247	+1,15
PENTLAND GRP	GB	1,46	-0,99
PERSIMMON PLC	GB	3,44	....
RANK GROUP	GB	3,51	-2,06
SAIRGROUP N	CH	193,31	+1,32
SAS DANMARK A/S	DK	8,75	....
SEB /RM	FR *	60,5	+1,68
THE SWATCH GRP	CH	586,83	....
THE SWATCH GRP	CH	129,61	+0,85
WILLIAM BAIRD	GB	1,71	....
WILSON BOWDEN	GB	9,48	....
WOLFORD AG	AT *	46,39	-0,28
WWWW UK UNITS	GB	0,71	-5,88
DJ E STOXX CYC GO P		155,33	+0,84

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ASTRA -A-	SE	17,94	+0,94
ASTRA -B-	SE	17,94	+1,58
ELAN CORP	GB	68,51	+0,09
GLAXO WELLCOME	GB	29,87	+2,74
NOVARTIS N	CH	1642,50	+1,83
NOVO NORDISK B	DK	96,22	-2,01
ORION A	FI *	20,5	+1,49
ORION B	FI *	19,9	+0,51
RHONE POUL/RM	FR *	42,87	-1,15
ROCHE HOLDING	CH	18443,86	....
ROCHE HOLDING G	CH	11473,04	-0,87
SANOFI /RM	FR *	160,7	+0,56
SCHERING AG	DE *	111,8	-0,40
SMITHKLINE BEEC	GB	13,19	+2,17
ZENECA GROUP	GB	37,12	+2,24
DJ E STOXX PHAR P		406,55	+1,57

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AKER MARITIME	NO	6,41	-5,98
BG	GB	5,24	+0,57
BP AMOCO	GB	13,81	+0,86
BURMAH CASTROL	GB	12,57	-3,07
CESPA	ES *	32,45	-0,31
ELECTRAFINA	BE *	105,6	-1,31
ELF AQUITAINE /	FR *	109,2	+0,18
ENI	IT *	5,66	+1,25
ENTERPRISE OIL	GB	4,50	-1,61
F.OLSEN ENERGY	NO	6,82	-3,31
LASMO	GB	1,83	-3,13
OCEAN RIG	NO	0,16	-7,53
OMV AG	AT *	89,6	+1,50
PETROFINA SA BR	BE *	482	+1,57
PETROLEUM GEO-S	NO	12,76	-1,79
PRIMAGAZ /RM	FR *	71,95	-0,07
PROSAFE	NO	6,24	-1,83
REPSOL	ES *	47,35	+1,18
ROYAL DUTCH CO	NL *	43,35	+1,76
SAGA PETROLEUM	NO	8,74	-0,66
SAIPEM	IT *	3,31	+1,22
SHELL TRANSP &	GB	5,43	+1,36
SMEDVIG -A-	NO	7,81	....
TOTAL /RM	FR *	102,7	+0,86
DJ E STOXX ENGY P		245,69	+1,27

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
3I	GB	8,97	-0,33
ALMANIJ	BE *	69,4	+0,65
ALPHA FINANCE	GR	53,43	....
AMVESCAP	GB	8,83	+0,17
BAIL INVEST /RM	FR *	128,8	+0,70
BPI-SGPS N	PT *	28,02	....
BRITISH LAND CO	GB	7,88	+1,50
CAPITAL SHOPPIN	GB	5,73	+0,26
COBEPA	BE *	62,6	+0,16
CORP FIN ALBA -	ES *	130	+1,17
CPR /RM	FR *	35,6	+0,28
CS GROUP N	CH	165,18	+1,75
EURAFRANCE /RM	FR *	447	+0,45
FONCIERE LYONNA	FR *	125,3	-0,56
FORTIS AG	BE *	....	....
GECINA /RM	FR *	102,6	-1,35
HAMMERSON	GB	6,14	-1,19
IMMEUBLES FRANC	FR *	16,76	-0,06
KAPITAL HOLDING	DK	39,69	-0,84
LAND SECURITIES	GB	12,60	+0,59
LIBERTY INT.HDG	GB	6,23	-0,71
MEDIOBANCA	IT *	11,1	+2,30
MEDIOLANUM	IT *	6,53	+3,66
MEPC PLC	GB	7,01	+1,93
METROVACESA	ES *	24,7	-1,20
NATIO-INTER -C-	NL *	....	....
PARIBAS	FR *	88,7	+1,52
PROVIDENT FIN	GB	15,61	+3,42
RODAMCO NV	NL *	22,8	-0,87
SCHRODERS PLC	GB	18,74	-0,70
SEFIMEG N /RM	FR *	61,2	+0,66
SIMCO N /RM	FR *	81,5	-0,24
SLOUGH ESTATES	GB	4,86	-1,50
SOPHIA /RM	FR *	35,5	-0,84
UNIBAIL /RM	FR *	114	-0,87
UNIM	IT *	0,53	+1,92
VALLEHERMOSO	ES *	10,86	+0,55
WOOLWICH PLC	GB	5,89	+0,76
DJ E STOXX FINS P		245,31	+1,13

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALLIED DOMECQ	GB	7,22	-0,62
ASSOCIATE BRIT	GB	6,64	....
BASS	GB	13,12	+2,07
BBAG OE BRAU-BE	AT *	44,25	-0,56
BONGRAIN /RM	FR *	352	-0,42
BRAU-UNION	AT *	49	+0,20
CADBURY SCHWEPP	GB	14,18	+0,42
CARLSBERG -B-	DK	40,36	-1,64
CARLSBERG AS -A	DK	40,32	....
CHR. HANSEN HLD	DK	97,56	-2,68
CULTOR -1-	FI *	17,21	+0,06
DANISCO	DK	43,59	-0,62
DANONE /RM	FR *	220,3	-2,36
DELTA DAIRY	GR	18,58	....
DIAGEO	GB	10,82	....
ELAIS OLEAGINOL	GR	21,09	....
ERID.BEGH.SAY /	FR *	130,5	+1,16
GREENCORE GROUP	GB	3,76	....
HEINEKEN	NL *	45,05	-3,09
HELLENIC BOTTLI	GR	28,58	....
HELLENIC SUGAR	GR	8,54	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI *	32	....
KERRY GRP-A-	GB	11,76	....
MONTEDISON	IT *	0,93	+2,20
NESTLE N	CH	1689,58	-0,55
PARMALAT	IT *	1,3	+0,78
PERNOD RICARD /	FR *	56,35	-2,68
RAISIO GRP K	FI *	6	....
RAISIO GRP V	FI *	5,9	+0,17
RIEBER & SON -B	NO	5,25	....
TATE & LYLE	GB	6,10	+0,24
UNICER REG	PT *	20,47	....
UNIGATE PLC	GB	6,14	-1,19
UNILEVER	NL *	70,8	+4,12
UNILEVER	GB	9,05	-0,65
DJ E STOXX F & BV P		235,98	+1,32

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ABB AB -A-	SE	11,01	+4,23
ABB AB -B-	SE	10,90	+4,28
ABB BADEN	CH	1151,70	+3,44
ADECCO CHESEREX	CH	458,91	-0,27
ALSTOM	FR *	22,65	+0,22
ALUSUISSE LON G	CH	1007,97	+1,07
ASSOC BR PORTS	GB	4,21	-1,04
ATLAS COPCO -A-	SE	23,86	-0,70
ATLAS COPCO -B-	SE	23,52	-1,17
ATTICA ENTR SA	GR	7,69	....
BAA	GB	10,39	....
BBA GROUP PLC	GB	6,61	+2,28
BERGESEN	NO	13,87	....
BONHEUR	NO	19,23	....
CMB	BE *	32,99	+0,55
COOKSON GROUP P	GB	2,07	-0,71
DAMPSKIBS -A-	DK	5381,99	-2,44
DAMPSKIBS -B-	DK	5785,64	-1,99
DAMSKIBS SVEND	DK	8342,08	....
DELTA PLC	GB	2,01	+9,68
DET SONDENFJ NO	NO	6,59	-6,61
ELECTROCOMPONEN	GB	5,65	+2,96
EQUANT NV	DE *	68,5	....
FINNLINES	FI *	25,8	....
FKI	GB	2,51	+1,80
FLS IND.B	DK	19,11	-0,70
FLUGHAFEN WIEN	AT *	38,05	+0,13
GKN	GB	14,23	+0,10
GLYNWED INTL PL	GB	3,10	+6,06
HALKOR	GR	9,77	....
HANSON PLC	GB	7,65	+0,19
HAYS	GB	10,21	+2,06
HEIDELBERGER DR	DE *	49	+2,35
HELLAS CAN SA P	GR	24,17	....
IFIL	IT *	3,08	+2,67
IMI PLC	GB	3,81	+1,98
ISS INTL SERV-B	DK	56,78	+0,48
KOEBENHAVN LUFT	DK	94,18	....
KON NEDLLOYD	NL *	11	-0,45
KONE B	FI *	92,5	+0,54
LAHMEYER	DE *	46,8	+0,60
LEGRAND /RM	FR *	184,8	-0,49
LEIF HOEGH	NO	11,19	....
LINDE AG	DE *	483,5	+1,75
MAN AG	DE *	24,9	+3,11
MANNESMANN AG	DE *	121,2	+2,54
METALLGESELLSCH	DE *	16,4	-1,20
METRA A	FI *	21	+5
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,39	+3,14
NFC	GB	2,15	+1,39
NKT HOLDING	DK	68,35	....
OCEAN GROUP	GB	12,50	-0,70
PENINS.ORIENT.S	GB	10,39	-0,85
PREMIER FARNELL	GB	2,78	....
PREUSSAG AG	DE *	463	+1,54
RAILTRACK	GB	22,17	+1,35
RANDSTAD HOLDIN	NL *	47,4	-0,84
RATIN -A-	DK	152,71	....
RATIN -B-	DK	162,13	+2,99
RAUMA OY	FI *	10,9	....
RENTOKIL INITIA	GB	5,64	+1,87
REXAM	GB	2,97	-0,50
REXEL /RM	FR *	75,3	+4,58
RHI AG	AT *	25	....
RIETER HLDG N	CH	521,58	-0,72
SANDVIK -A-	SE	18,10	+0,62
SANDVIK -B-	SE	18,18	+0,93
SAURER ARBON N	CH	433,06	+0,15
SCANIA AB -A-	SE	23,58	+0,24
SCANIA AB -B-	SE	23,92	+0,94
SCHINDLER HOLD	CH	1459,24	+1,53
SCHINDLER HOLD	CH	1506,31	+2,13
SCHNEIDER /RM	FR *	49,9	-0,50
SEAT-PAGINE GIA	IT *	1,22	....
SECURICOR	GB	8,52	-1,37
SECURITAS -B-	SE	15,48	+1,09
SGS GENEVA BR	CH	699,81	+2,48
SHANKS & MCEWAN	GB	3,57	-2,02
SIDEL /RM	FR *	64,7	+0,86
BTR SIEBE	GB	4,10	+0,36
SITA /RM	FR *	216	+3,35
SKF -A-	SE	13,19	-2,48
SKF -B-	SE	13,91	-1,19
SOPHUS BEREND -	DK	28,12	-0,48
SOPHUS BERENDS	DK	27,31	....
STORK NV	NL *	17,8	+0,56
SULZER FRAT.SA1	CH	536,62	+0,59
SVEDALA	SE	16,37	+1,38
SVENDBORG -A-	DK	7803,88	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,71	+1,11
TOMRA SYSTEMS	NO	33,51	-0,52
ULSTEIN HOLDING	NO	20,63	....
UNITOR	NO	8,16	....
VA TECHNOLOGIE	AT *	72,4	+1,33
VALMET	FI *	10,05	....
DJ E STOXX IND GO P		314,19	+1,59

(Publicité)

http://www.lemonde.fr

La Bourse au quotidien : les acteurs et les valeurs des marchés, les cotations en direct, les informations financières sur les entreprises...

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AGF /RM	FR *	51	+2
ALLEANZA ASS	IT *	11	+2,80
ALLIANZ AG	DE *	274	-1,79
ALLIED ZURICH	GB	13,41	-0,66
ASPIS PRONIA GE	GR	14,68	....
AXA /RM	FR *	116,7	-0,09
CGU	GB	13,72	-0,43
CORP.MAPFRE REG	ES *	19,8	+0,35
ERGO VERSICHERU	DE *	114,9	-1,79
ETHNIKI GEN INS	GR	43,18	....
FONDIARIA ASS	IT *	4,7	+1,51
FORSIKRING CODA	DK	88,22	....
FORTIS AMEV NV	NL *	74,7	....
GENERALI ASS	IT *	38,5	+2,10
GENERALI HLD VI	AT *	198,6	-1,37
INA	IT *	2,53	+2,43
IRISH LIFE	GB	9,12	-1,12
LEGAL & GENERAL	GB	11,47	-0,38
MUENCH RUECKVER	DE *	188	+2,17
NORWICH UNION	GB	6,69	-0,22
POHJOLA GRP.B	FI *	57,5	+2,68
PRUDENTIAL CORP	GB	11,91	-1,22
RAS	IT *	9,9	+2,48
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,74	+4,78
SAMPO -A-	FI *	30,5	+3,39
SWISS RE N	CH	2073,68	+0,64
SEGUROS MUNDIAL	PT *	27,03	....
SKANDIA FOERSAE	SE	16,28	-1,02
STOREBRAND	NO	6,99	+0,84
SWISS LIFE BR	CH	596,25	+0,85
TOPDANMARK AS	DK	168,86	-0,40
TRYG-BALTICA	DK	22,87	....
ZURICH ALLIED N	CH	587,48	-1,99
DJ E STOXX INSU P		340,85	+0,63

MÉDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
B SKY B GROUP	GB	8,03	-0,55
CANAL PLUS /RM	FR *	279	+0,72
CARLTON COMMUNI	GB	9,19	+0,65
ELSEVIER	NL *	14,1	+0,71
HAVAS ADVERTISI	FR *	187	-0,74
INDEPENDENT NEW	IR *	3,92	+0,51
LAGARDERE SCA N	FR *	34,6	+1,76
MEDIASET	IT *	8,58	+0,70
PEARSON	GB	21,21	....
REED INTERNATIO	GB	8,59	-3,64
REUTERS GROUP	GB	13,34	+0,56
SCHIBSTED	NO	10,67	....
TF1	FR *	198	....
UNITED NEWS & M	GB	9,52	-1,53
WOLTERS KLUWER	NL *	176,85	+1,26
WPP GROUP	GB	7,97	+2,86
DJ E STOXX MEDIA P		321,24	+0,82

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
AHOLD	NL *	33,35	-0,45
ASDA GROUP PLC	GB	2,18	....
ATHENS MEDICAL	GR	22,31	....
AUSTRIA TABAK A	AT *	69,5	+0,72
BEIERSDORF AG	DE *	67,2	+1,05
BIC /RM	FR *	49,13	+1,51
BRIT AMER TOBAC	GB	8,04	-5,22
CASINO GP /RM	FR *	85,05	+1,25
CFR UNITS -A-	CH	1466,14	-0,38
CPT MODERNES /R	FR *	513	....
DELHAIZE	BE *	89,3	+1,08
ESSILOR INTL /R	FR *	352,5	+0,71
ETS COLRUYT	BE *	690	-1,29
FYFFES	GB	2,29	....
GIB	BE *	37,3	+0,97
GOODYS	GR	25,47	....
IMPERIAL TOBACC	GB	10,63	-0,14
KESKO OY	FI *	13,9	-0,71
L'OREAL /RM	FR *	583,5	+0,60
MODELO CONTINEN	PT *	18,13	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,95	....
PROMODES /RM	FR *	574,5	+0,35
RECKITT & COLMA	GB	11,81	-2,91
SAFEWAY	GB	3,70	+0,40
SAINSBURY J. PL	GB	5,18	-0,85
SEITA /RM	FR *	56,8	+2,34
SMITH & NEPHEW	GB	2,81	+0,57
STAGECOACH HLDG	GB	3,62	-2
TABACALERA REG	ES *	19,66	-0,25
TAMRO	FI *	3,85	-0,26
TESCO PLC	GB	2,44	+0,81
TNT POST GROEP	NL *	30,7	-0,49
DJ E STOXX N CY G P		439,26	+0,36

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ARCADIA GRP	GB	3,03	-4,65
BOOTS CO PLC	GB	14,32	+0,62
CARREFOUR /RM	FR *	660	-0,08
CASTO.DUBOIS /R	FR *	198,3	+0,66
CENTROS COMER P	ES *	20,83	+3,07
CONTINENTE	ES *	27,68	+1,35
DIXONS GROUP PL	GB	18,36	+2,22
GEHE AG	DE *	47	-1,05
GREAT UNIV STOR	GB	11,63	-4,60
GUILBERT /RM	FR *	140,1	+7,44
HENNES & MAURIT	SE	70,85	+0,32
JERONIMO MARTIN	PT *	35,05	....
KARSTADT AG	DE *	330	-1,20
KINGFISHER	GB	11,29	....
MARKS & SPENCER	GB	5,67	+0,26
METRO	DE *	61,4	+0,82
NEXT PLC	GB	10,80	....
PINAULT PRINT./	FR *	156,7	-0,19
RINASCENTE	IT *	7,51	+1,49
STOCKMANN A	FI *	22,35	....
VALORA HLDG N	CH	204,29	+0,46
W.H SMITH GRP	GB	8,07	+0,18
WOLSELEY PLC	GB	5,95	-0,74
DJ E STOXX RETL P		344,74	+0,35

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ALCATEL /RM	FR *	115,6	-1,37
ALTEC SA REG.	GR	30,75	....
ASK PROXIMA	NO	5,61	-0,82
BAAN COMPANY	NL *	7,15	+2,88
BARCO	BE *	160,8	+1,45
BOWTHORPE	GB	6,14	+2,97
BRITISH AEROSPA	GB	6,08	+2,23
BRITISH BIOTECH	GB	0,25	+6,25
CAP GEMINI /RM	FR *	184,6	-0,60
COLOPLAST B	DK	96,20	+0,70
DASSAULT SYST./	FR *	35,15	-1,82
ERICSSON A	SE	23,60	-2,52
FINMECCANICA	IT *	1,06	+0,95
FRESENIUS MED C	DE *	58,3	+8,97
GAMBRO -A-	SE	7,66	....
GAMBRO -B-	SE	7,71	+1,47
GETRONICS	NL *	38,5	+2,39
GN GREAT NORDIC	DK	28,28	....
INSTRUMENTARIUM	FI *	29	+5,42
INTRACOM N	GR	63,20	....
KON. PHILIPS EL	NL *	64	-0,63
MERKANTILDATA	NO	8,92	+0,66
MISYS	GB	9,40	-0,31
NERA ASA	NO	1,95	-0,60
NETCOM ASA	NO	28,21	-0,41
NOKIA -A-	FI *	135	+1,66
NOKIA -K-	FI *	135	+1,50
NYCOMED AMERSHA	GB	6,92	+0,86
OCE	NL *	24,1	-0,41
OLIVETTI	IT *	2,86	....
RACAL ELECT CON	GB	6,55	+0,45
RADIOMETER -B-	DK	45,07	....
ROLLS ROYCE	GB	4	+0,37
SAGEM	FR *	514	-0,19
SAP AG	DE *	284	+2,34
SAP VZ	DE *	323	+1,57
SEMA GROUP	GB	10,49	-0,71
SIEMENS AG	DE *	59,1	+1,72
SIRTI	IT *	5,4	....
SMITHS IND PLC	GB	14,91	-1,27
STMICROELEC SIC	FR *	88	+2,33
TANDBERG DATA A	NO	3,38	....
THOMSON CSF /RM	FR *	29,2	-3,63
WILLIAM DEMANT	DK	54,90	-0,49
ZODIAC /RM	FR *	180,2	+0,95
DJ E STOXX TECH P		380,64	+1,16

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. veille
ANGLIAN WATER	GB	10,82	+0,41
BRITISH ENERGY	GB	8,99	+1,67
CENTRICA	GB	1,73	....
EDISON	IT *	8,8	+1,27
ELECTRABEL	BE *	352,6	-0,40
ELECTRIC PORTUG	PT *	19,05	....
ENDESA	ES *	24,01	+1,39
EVN	AT *	120	+0,04
GAS NATURAL SDG	ES *	89,9	+0,56
HAFSLUND -A-	NO	6,18	....
HAFSLUND -B-	NO	3,59	-0,65
IBERDROLA	ES *	13,6	+1,72
ITALGAS	IT *	4,55	+1,79
NATIONAL GRID G	GB	6,45	+1,85
NATIONAL POWER	GB	7,19	-1,62
OESTERR ELEKTR	AT *	145,31	-1,15
POWERGEN	GB	11,07	....
RWE	DE *	37,4	+1,08
SCOT POWER	GB	8,32	+0,36
SEVERN TRENT	GB	13,50	-0,33
SUEZ LYON EAUX/	FR *	185,6	+0,60
SYDKRAFT -A-	SE	24,59	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,43	-0,64
THAMES WATER	GB	15,32	+0,29
TRACTEBEL	BE *	148	-0,27
UNION EL.-FENOS	ES *	15,01	+0,40
UNITED UTILITIE	GB	12,13	....
VIAG	DE *	480	+2,56
VIVENDI/RM	FR *	237	+0,34
DJ E STOXX PO SUP P		321,55	+0,49

EURO NOUVEAU MARCHÉ

AMSTERDAM

09/03 12 h 24	Cours en euros	% Var. veille
AIRSPRAY NV	26,3	-1,13
ANTONOV	0,75	-2,60
C/TAC	13,05	+0,38
CARDIO CONTROL	8,6	-1,15
CSS	16,25	+0,93
HITT NV	7,05	-2,08
INNOCONCEPTS NV	18,4	....
NEDGRAPHICS HOLD	17,9	+4,07
POLYDOC	2,1	....
PROLION HOLDING	85	-1,16
RING ROSA	6,7	....
RING ROSA WT	0,85	-7,61
UCC HOLDING NV	15,15	+0,66

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. veille
ENVIPCO HLD CT	2	-2,44
FARDEM BELGIUM ABC	20	....
INTERNOC HLD	4,55	-0,87
INTL BRACHYTHER B	16,5	+1,85
LINK SOFTWARE B	7,9	+3,95
PAYTON PLANAR	2,6	+4
SYNERGIA	7,5	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. veille
1 & 1 AG & CO.KGAA	116	-4,92
AIXTRON	198	-2,87
AUGUSTA BETEILIGUN	63	-2,93
BB BIOTECH ZT-D	32,5	+0,93
BB MEDTECH ZT-D	17,1	-1,16
BERTRANDT AG	72	+2,85
BETA SYSTEMS SOFTW	19,5	....
CE COMPUTER EQUIPM	157,9	-1
CE CONSUMER ELECTR	316	+0,32
CENIT SYSTEMHAUS	235	+0,86
DRILLISCH	153	+1,66
EDEL MUSIC E 98	370	-2,63
ELSA	85,5	+8,23
EM.TV & MERCHANDI	798	-0,50
EUROMICRON	30	-2,44
GRAPHISOFT NV	21,3	-1,62
HOEFT & WESSEL	144	-4
HUNZINGER INFORMAT	107	....
INFOMATEC	300	+0,33
INTERSHOP COMMUNIC	137,5	-1,79
KINOWELT MEDIEN	186	-3,62
LHS GROUP	38,5	....
LINTEC COMPUTER	148,8	+1,92
LOESCH UMWELTSCHUT	9,05	-0,55
MENSCH UND MASCHIN	91	+2,71
MOBILCOM	283	+2,91
MUEHL PRODUCT & SE	16,3	-2,98
MUEHLBAUER HOLDING	81,8	-2,62
PFEIFFER VACU TECH	41,4	+0,49
PLENUM	154	+0,10
PSI	72,1	+0,14
QIAGEN NV	64,1	-2,73
REFUGIUM HOLDING A	33,9	-1,74
SACHSENRING AUTO	16,1	+0,63
SALTUS TECHNOLOGY	33,5	-2,90
SCM MICROSYSTEMS	74,61	-1,96
SER SYSTEME	405	-1,22
SERO ENTSORGUNG	10,3	+0,98

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● **AGF** bondissait de 3,40 % à 51,7 euros mardi 9 mars à l'ouverture de la séance. L'assureur a vu son bénéfice net grimper de 71,5 % en 1998. La filliale d'Allianz a précisé qu'elle pourrait porter son dividende à 1,14 euro par action soit une hausse de 50 %.

● **Carbone Lorraine** grimpait de 5,81 % à 63 euros mardi matin. Le groupe a publié pour 1998 un résultat net de 304 millions de francs, soit une progression de 39 % par rapport à l'exercice précédent.

● **Dassault Aviation** reculait de 0,64 % à 154 euros mardi au début des cotations. Le constructeur aéronautique a enregistré une hausse de 21 % de ses commandes en 1998 grâce à une forte progression des exportations.

● **Elf Aquitaine** s'appréciait de 0,18 % à 109,5 euros *mardi à l'ouverture de la séance. Les prix du pétrole* sont à leur plus haut depuis 4 mois après que l'Iran et l'Arabie Saoudite eurent déclaré qu'elles essayeraient de convaincre les membres de l'organisation des producteurs de pétrole de baisser leur production lors de la réunion du 23 mars. **Total** progressait de 0,98 % à 102,8 euros.

● **Guibert** grimpait de 7,36 % à 140 euros mardi en début de séance. Le leader de l'équipement de bureaux en Europe a vu ses profits augmenter de 28 % en 1998, grâce notamment à un dynamisme commercial fort.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 9 MARS — **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 24 mars

France ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	147,50	148,50	974,10	+ 0,67	6,39
CR.LYONNAIS(TP)	143	142,90	937,36	– 0,06	6,10
RENAULT (T.P.)	418	418	2741,90	....	15,15
SAINT GOBAIN(T.P.	180,50	181	1187,28	+ 0,27	9,77
THOMSON S.A (T.P	143	....	....	....	6,11
ACCOR	218,50	219,80	1441,79	+ 0,59	3,51
AGF	50	50,85	333,55	+ 1,70	0,76
AIR FRANCE GPE N	16,50	16,47	108,04	– 0,18	2,74
AIR LIQUIDE	136,80	138	905,22	+ 0,87	2,38
ALCATEL	117,10	115,70	758,94	– 1,19	1,75
ALSTOM	22,60	22,66	148,64	+ 0,26	....
ALTRAN TECHNO. #	246,50	245	1607,09	– 0,60	0,53
ATOS CA	197,50	191,30	1254,85	– 3,13	—
AXA	116,80	117,20	768,78	+ 0,34	1,37
BAIL INVESTIS	127,90	128,80	844,87	+ 0,70	9,80
BAZAR HOT. VILLE	101,80	102,90	674,98	+ 1,08	2,59
BERTRAND FAURE	55	54,65	358,48	– 0,63	0,61

International ▶	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	108	106,80	700,56	– 1,11	0,16
A.T.T. #	81,85	81,10	531,98	– 0,91	0,24
BARRICK GOLD #	16,95	17,55	115,12	+ 3,53	0,05
CROWN CORK ORD.#	25,23	—	—	—	0,19
DE BEERS #	15,67	15,90	104,30	+ 1,46	0,10
DU PONT NEMOURS	49,55	49,34	323,65	– 0,42	0,26
FORD MOTOR #	53,05	55,10	361,43	+ 3,86	0,34
GENERAL ELECT. # ■	95,20	96,20	631,03	+ 1,05	0,27
GENERAL MOTORS #	81,70	81	531,33	– 0,85	0,37
HITACHI #	5,79	6,14	40,28	+ 6,04	0,03
I.B.M #	164,70	165	1082,33	+ 0,18	0,17
ITO YOKADO #	52,10	52,80	346,35	+ 1,34	0,09
MATSUSHITA #	15,34	15,85	103,97	+ 3,32	0,03
MC DONALD'S #	85	82,55	541,49	– 2,88	0,07
MERCK AND CO #	75,50	76,10	499,18	+ 0,79	0,21
MITSUBISHI CORP.	4,99	5,09	33,39	+ 2	0,02
MOBIL CORPORAT.#	81	80,65	529,03	– 0,43	0,43
MORGAN J.P. #	105,30	105,40	691,38	+ 0,09	0,71
NIPP. MEATPACKER	12,33	12,90	84,62	+ 4,62	0,09
PHILIP MORRIS #	36,70	36,50	239,42	– 0,54	0,32
PROCTER GAMBLE	85,40	85,20	558,88	– 0,23	0,21
SEGA ENTERPRISES	17	17	111,51	....	0,08
SCHLUMBERGER #	51,95	51,50	337,82	– 0,86	0,17
SONY CORP. #	75,45	81	531,33	+ 7,35	0,13

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 9 MARS

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

SECOND MARCHÉ

MARDI 9 MARS

Une sélection. **Cours relevés à 12 h 30**

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 8 mars

LÉGENDE

* Hors frais. ** A titre indicatif.

PRÊT-À-PORTER HIVER 1999/2000

Randonnées à l'italienne

Du 26 février au 5 mars, entre veillées sylvestres et fièvre disco, Milan a présenté les tendances de l'hiver à venir dans un festin de couleurs

MILAN
de notre envoyée spéciale

Rucola (roquette), *carciofo* (artichaut) et *pesto* (pistou), le vert, couleur maudite de la mode et du théâtre, aura servi d'étendard aux 90 défilés milanais de l'hiver 1999-2000. Défilés sous haute pression, autant électrisés par les vifs profonds et chauds – de l'orange Hermès au rose indien en passant par le kaki, le chocolat et le bleu curaçao – que par les *gossips* et les jeux de clans : Milan et New York contre Paris, Anna Wintour, la directrice du *Vogue* américain ayant décliné ses invitations dans la capitale française : *« Londres, Milan... Je ne peux pas rester trois semaines loin de mon bureau et de ma famille. Mes seize collaborateurs seront là... »*

Une absence jugée pourtant « politique » dans un contexte marqué par des luttes de pouvoir et d'influence qu'arbitrent des enjeux financiers. Là, Bertelli (Monsieur Prada) contre Armani, jugé par le premier *« dictateur »* à cause d'une affaire de calendrier ; ici Santo et Donatella Versace faisant porter cent une roses rouges à Tom Ford, tous les trois plus que jamais unis contre l'empire politiquement correct de LVMH, sur l'axe calabrais-texan-moscovite de la fièvre disco.

Chez Gucci, les « rock stars russes » se déhanchent en pantalon pattes d'eph et jupe de velours rubis à drapé bouillonné que prolongent des bottes de cinquante-cinq centimètres en serpent. Les manteaux de chèvre imprimé léopard à manches de renard, le cuir verni imitation lézard, les jeans « Davy Crockett » à queues de vison, les souliers à pampilles de gypse sont déjà là comme les icônes des tendances, images efficaces, gages d'assurance immédiate pour toutes les anonymes planétaires en mal d'identité.

QUALITÉ DE L'EXÉCUTION

Donatella Versace retrouve à l'ombre de son deuil une place au soleil autour d'une rencontre imaginaire entre Diana Ross et Casanova, soies XVIII[e] siècle et jupes à paillettes de nacre, zèbre léopardisé et sirènes de mousseline oscarisables, belles de saloon dont elle dompte les courbes avec un certain panache. Dans un pied de nez au minimalisme techno, la chevauchée continue chez Dolce e Gabbana, entre Las Vegas et la Sicile, avec des manteaux de marquis en plastique fluo brodés, des manteaux de lapin tie-dye et des pantalons en tissu réfléchissant à palmettes d'argent.

Loin des clubs et des *party goers*, un clan « chasse, pêche et effeuillage » célèbre les vertus d'un hiver au cœur d'une petite maison câblée dans la forêt : cachemire douze fils vert résine, broderies d'edelweiss, vestes de daim bruyère et bottes de Robin des Bois (Max Mara), paréos de maille zig-zag, macramés artisanaux et pulls-over portés comme des capes (Missoni). Chez Prada, les feuilles d'érable de plastique violet jonchent admirablement les duffle coat de radzimir, le folklore artisanal flirte en liberté avec la haute technologie discrètement inspirée du sport.

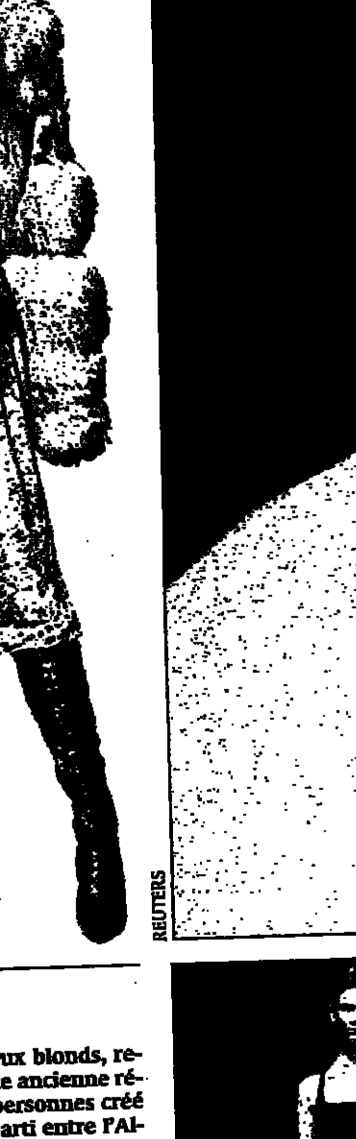
Pareille à Marie-Antoinette en sa bergerie, Muccia Prada reconstitue un éden sylvestre, mêlant couleurs de potiron et de poêlée de champignons sauvages, chèvre décolorée et capuche amovible pour Papagena des beaux quartiers. On reste frappé par la qualité de l'exécution transalpine, ce sens de l'harmonie entre les matières et les formes, encore visible chez Marni, entre casaquins de poney et collages hip-chic de soie bouillie et de laine feutrée en direct des Puces de Camden à Londres. D'où l'ovation faite à Alberta Ferretti (580 employés, un millions de pièces distribuées chaque année, 2 500 points de vente dans le monde). Elle trouve dans sa ligne propre un raffinement que peuvent lui envier bien des industriels : ses manteaux de peau lainée style « afghan », aux bords brodés, ces robes à panneaux de velours de soie libèrent l'idée d'un luxe absolu, celui d'un été en hiver.

C'est sur ce thème trop galvaudé par le style « croisière » à la française que bien des maisons italiennes s'orientent, à l'image de Giorgio Armani, affirmant, à la fin de son final tout en constellations de jupes brodées et que précédaient avec plus de dynamisme chez Emporio de longs manteaux poids plume de gaze nuage matelassée et des caresses de « baby cachemire » vert d'eau : *« Les couleurs de bois et les feuilles mortes, c'est une vieille idée de l'hiver, et c'est fini... J'aime les tissus qui expriment le futur et l'Orient, en toute légèreté. »* Interrogé à propos de Bernard Arnault, le *maestro* aux yeux bleu glacier affirme, impassiblement souriant : *« C'est un homme très sympathique, avec beaucoup de charme, je veux dire en dehors des affaires... Avec lui, j'ai vraiment parlé de mode. »*

Laurence Benaïm



Panne de velours, blouse de cuir, manteau de renard et bottes de serpent de Tom Ford chez Gucci.



Fentes al dente, pantalon de dentelle pattes d'eph de Tom Ford chez Gucci.

REUTERS

Jil Sander, le front d'acier du luxe

On l'appelle la Romy Schneider de la mode. Cheveux blonds, regard bleu-gris assorti à son sweater de cachemire, cette ancienne rédactrice de mode règne sur un empire de cinq cents personnes créé en 1973, maîtrisant, c'est rare, son outil industriel réparti entre l'Allemagne, son pays natal, et l'Italie. Pour acheter ses fils de cachemire blancs en Chine, *« les meilleurs »*, et avoir ouvert soixante boutiques en moins de cinq ans, dont la dernière de 700 mètres carrés inaugurée ce mois-ci à Tokyo, Jil Sander demeure fidèle à ses obsessions. Elle s'impose moins par ce qu'elle montre que par ce qu'elle réussit à vendre, là où le luxe sait s'approprier de la technologie – laine mohair plastifiée, nylon doublé de jersey de soie – et de nouvelles exigences urbaines : *« Donner une énergie intérieure à travers des vêtements. Sans innovation, le classicisme devient ennuyeux. »* Sa société étant cotée en Bourse depuis 1989, elle affirme son indépendance : *« La vraie valeur ajoutée est dans la création, l'industrie, et non dans la stratégie financière. Je ne souhaite pas développer horizontalement ma marque à travers des secondes lignes. Avec 70 % du contrôle de ma société, je suis à l'abri des menaces qui pèsent sur Gucci... »*



PRADA

Bottes, bustier gilet de sauvetage et camaïeu couleurs de forêt chez Muccia Prada.



FERETTI

Robe de velours de soie, épaules nues et bottes Robin des Bois, ou le nouveau charme à l'italienne, selon Alberta Ferretti.



REUTERS

Entre paillettes de nacre, taille basse et sirènes de mousseline, la brillante chevauchée disco de Donatella Versace.

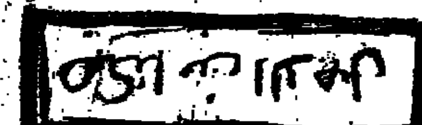
Le marathon mondial de la mode fait étape à Paris

MANCHE DE CHEMISE chez Yohji Yamamoto, radiographie d'un ours en peluche chez Jean-Charles de Castelbajac ou carré de soie fuchsia Yves Saint Laurent, les cartons d'invitation rivalisent en volume pour les défilés parisiens de prêt-à-porter de l'automne-hiver 1999-2000. Dimanche 7 mars, dans une palette de gris, José Levy a donné le coup d'envoi de ce marathon qui s'achèvera le 15.

Entre les 81 inscrits sur le calendrier officiel et les manifestations *off*, 140 défilés se succèdent devant 2 000 journalistes, 400 photographes et 1 000 acheteurs venus de 47 pays. *« De plus en plus de créateurs veulent défiler à Paris »*, se réjouit Didier Grumbach, président de la Fédération française du prêt-à-porter des couturiers et des créateurs de mode, déplorant néanmoins l'enchaînement frénétique de présentations, dispersées dans la capitale, de la Conciergerie (Dries Van Noten) au métro Bibliothèque-François-Mitterrand (Jean-Charles de Castelbajac). Une trentaine ont choisi le Carrousel du Louvre, en « promotion » dimanche pour de jeunes créateurs (Jérôme Dreyfuss, Ralph Kemp, Christian Le Drezen, etc.). Ils ont pu accéder aux petites salles pour 30 000 francs (4 573 €), au lieu d'un forfait ordinaire dépassant les 110 000 francs (16 769 €). Les grandes salles du Louvre – où reviennent, après des années d'absence, Givenchy, Chanel et John Galliano – se monnaient... 250 000 francs (38 112 €).

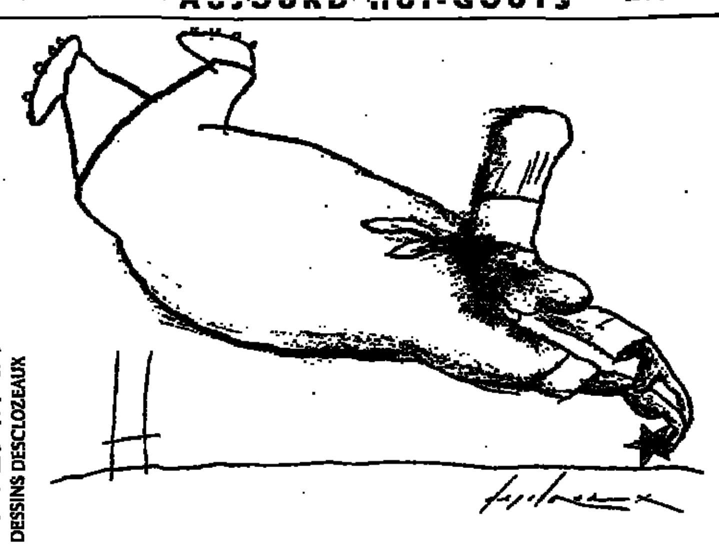
Au lendemain du poème de velours du couturier japonais Yohji Yamamoto, Alber Elbaz a présenté, lundi, sa première collection pour Yves Saint Laurent, électrisant le public de ses flashes de couleurs et signant l'un des évènements les plus attendus de la saison. A trente-trois ans, le Hollandais Ronald Van der Kempf le remplace chez Guy Laroche. Autres arrivées remarquées : Gilles Dufour à la direction artistique de Balmain et le premier défilé à Paris du Londonien Patrick Cox. L'effervescence est aussi dans l'ouverture de nouvelles boutiques (José Levy, Lucien Pellat Finet, Kaat Tylley, etc.). S'il ne défile pas cette saison, Thierry Mugler ouvrira jeudi son vingt-troisième magasin, près du faubourg Saint-Honoré. En pleine ascension depuis son entrée en Bourse en 1998, la styliste Barbara Bui inaugurera le même jour sa plus grande boutique : 600 mètres carrés avenue Montaigne.

Anne-Laure Quilleriet



Première étoile

Soir d'émotion chez les promus du Guide Michelin



VINGT ANS de travail acharné pour l'un et une troisième étoile au Michelin ; vingt ans de faste et de gloire pour l'autre et une étoile en moins. A cueillir avec précaution les herbes rares de son Aubrac lointain, Michel Bras vient d'entrer dans le cercle des grands commis de la table. Et sans qu'il sache encore pourquoi, à Vézelay, Marc Meneau en sort (*Le Monde* du 2 mars). Dans le « triangle d'or » de cette Bourgogne inscrite à l'inventaire du patrimoine mondial (Bernard Loiseau à Saulieu, Jean-Michel Lorain à Joigny, Jacques Lameloise à Chagny), on s'interroge. Le deuil de l'étoile perdue et du compagnon blâmé sera porté avec sérieux. Le Rouge a frappé.

Jamais le Grand Inquisiteur ne fait autant tonner sa puissance que *quand il châtie. N'oubliez pas*, vous à qui la renommée a été offerte, n'oubliez pas que vous en êtes devenus les vassaux. Pour toujours. Les ducs chaussent leur couronne en titubant de bonheur et en claquant des dents. Situation mirobolante autant que peu sûre. Evo*quons plutôt le sort encore en*viable des jeunes guêtrés de neuf de la dernière promotion. Les « une étoile ». On en compte quatre à Paris, sur seize nouvellement recrutés en pays français. Total de l'ensemble, anciens et conscrits, de ces petits porteurs de parts : *quatre cent cinq sur l'en*semble du territoire. Des espoirs, des ravis, des endurcis, des blasés.

Une étoile, il faut le savoir, c'est beaucoup. Avec elle, on peut déjà penser que l'on est entré dans le livre des records. Il y a plusieurs manières de la gérer. Soit l'on s'en *sert comme trampoline* pour aller décrocher la deuxième, soit on la couve avec reconnaissance et prudence, soit on se l'accroche au plastron et on l'astique le temps d'une carrière entière frottée au lustrant du travail bien fait. Aux Rosiers-sur-Loire, par exemple, entre Saumur et Angers, Michel Augereau est le troisième gonfalonier de la famille – grand-père, père, fils – à faire claquer cette distinction dans le vent d'un beurre blanc qui, depuis plus de soixante ans, conforte la réputation de l'auberge Jeanne-de-Laval. Une recette, une légende, une étoile.

Pour les nouveaux admis dans cette propédeutique, l'émotion est toujours considérable. Ce qui rendait nerveuse et un peu trop sûre d'elle cette jeune dame de la Luna, rue du Rocher, restaurant poissonnant déjà connu et désormais tout neuf lampion accroché aux ra*mures du Michelin. Ce soir, nous* avons à vous proposer des soles de Douvres. D'où ? De Douvres... en Angleterre. Oui, évidemment, en Angleterre, où avions-nous la tête ? Mais, exotisme pour exotisme, un espadon blanc aux piments d'Espelette suffira. L'affaire *pourtant se présentait bien* avec cette assiettée de moules légèrement crémées. De la crème, chez moi, jamais ! Soupçon appuyé d'un beurre nantais seulement. Misère, on comprenait tout de travers.

« C'EST LA BIBLE »

Pas grave, seulement les enrouements d'un succès encore mal conjugué. La simplicité finirait sans doute par s'installer. Maison sérieuse, au demeurant. Cuisine serrée. Le chef a des options d'outremer qu'il sait maîtriser. Grosses gambas fraîches à l'huile de va*nille* ; *remarquables galettes de* langoustines au chou nouveau. On évitera le vrai baba comme à Zanzibar flanqué de sa bouteille de rhum agricole, à moins de se mettre à quatre pour le terminer. Décor et murmures entre les pentes à risques de Méribel et des voiles à raccommoder à Fort-de-France.

La nuit est tombée sur l'avenue Niel. Tout est respectable dans le 17e, même l'ombre. Rue Villebois-Mareuil, est installé Christian Bochaton, patron des Béatilles. Un *homme qui a travaillé au Dodin*-Bouffant avec Jacques Manière – « Jacques-la-Vapeur », son grand truc la vapeur – ne peut être qu'engageant et sa cuisine avenante. Le Michelin vient de le lui faire savoir. Pour une toque confirmée et reconnue comme telle, mais long*temps laissé dans le peloton* des anonymes, cette étoile qui tombe du ciel sans prévenir est le coup de cymbales d'une carrière.

Voilà les espoirs relancés, les banquiers rassurés, les clients flattés. Voilà la très attentive corporation qui se fend de compliments et *les supernovas du cosmos gastro*nomique en personne qui font parvenir leurs félicitations sur fax bristolés. C'est sincère. Eux aussi se souviennent de l'un de ces giboulants matins de mars où l'avenue de Breteuil les alertait sur leur destin et leur chance à saisir. A force de ne pas avoir toujours tort, et souvent raison, ce guide si peu loquace, si peu littéraire, a fini par imposer une syntaxe juridictionnelle qui a pénétré en profondeur dans l'âme du pays. *« C'est la bible »*, murmurait le lauréat.

Que lui avait donc valu l'honneur de voir son nom gravé dans le marbre du Michelin ? Les hommes *de l'organisation n'aiment rien* tant que la continuité dans l'effort. Paillettes dans l'assiette un jour, confusion dans la soupière un autre ; service alerte une semaine, débraillé général en salle une autre. Les enquêteurs n'aiment pas. Nous non plus. Ici, c'est du *costaud, de la pleine attention* à plein temps. La préparation de la cressonnière de homard demande du temps ; on lui en accorde. Comme les huîtres en sabayon ou la terrine de lentilles au foie gras et filets de pigeon. Une autre étoile est née. Tant mieux.

Jean-Pierre Quélin

★ La Luna, 69, rue du Rocher, 75008 Paris, tél. : 01-42-93-77-61. Carte : 350-450 F (53,35 à 68,60 €). Les Béatilles, 11 *bis*, rue Villebois-Mareuil, 75017 Paris, tél. : 01-45-74-43-80. *Menus* : 170-290 F (25,91 à 44,21 €). Carte : 300-400 F (45,73 à 60,97 €).

La crème anglaise

En matière de crème anglaise, la maison Alsa a inventé la poudre. C'était en 1959, et cette année-là pour la première fois les Français découvraient cet entremets sous forme déshydratée. Quarante ans plus tard pour réaliser rapidement ce dessert familial on peut toujours laisser parler la poudre, mais depuis les années 80, la crème anglaise existe *désormais en version liquide*, prête à l'usage. La légende prête à Antonin Carême l'invention de cette crème pâtissière. Sans doute est-ce parce que l'ancien premier tourtier du pâtissier Bailly, rue Vivienne à Paris, acquit sa renommée auprès de tout ce que l'Europe comptait de têtes couronnées, notamment au service du futur roi d'Angleterre, George IV, qu'on le crédite fort indûment de cette invention. Cependant, quatre-vingts ans avant la naissance de Carême, on pouvait déjà trouver imprimée la recette du *« fromage à l'anglaise »*. C'est dans l'ouvrage intitulé *Nouvelles instructions pour les confitures, les liqueurs et les fruits*, publié en 1704, que l'on en donne la composition : *« Une chopine de crème douce, une chopine de lait, une demi-livre de sucre en poudre. Y délayer trois jaunes d'œuf et faire bouillir. »*

A la Laiterie de Forez, petite entreprise du département de la Loire, là où l'on fabrique de la crème anglaise vendue ensuite sous la marque Gault-Millau, la recette n'est pas loin de celle que l'on pratiquait il y a bientôt trois siècles. *Pas de colorant, d'épaississant ou de* conservateurs, mais du lait, du sucre, des jaunes d'œuf et un arôme naturel de vanille. Conformément à la recette traditionnelle, on ne lésine pas sur le jaune d'œuf. Il est d'usage chez les artisans d'en mettre une dizaine pour un litre de lait, et ici on affiche 14 % de jaunes d'œuf dans la recette finale. Chez Senoble, qui fabrique aussi une crème anglaise au rayon frais, il n'y en a que 9 %, mais, comme le précise Guillaume Duval, l'un des responsables de l'entreprise « [cette] *crème anglaise vendue sous le nom d'Angeline est la seule qui soit faite d'œufs extra-frais* ». Ces deux maisons ont au moins le mérite d'inclure des œufs dans cette préparation. En regardant de plus près les étiquettes de certaines îles flottantes vendues toutes prêtes dans le commerce (en principe œufs en neige plus *crème anglaise), on découvre* avec stupéfaction que certaines d'entre elles ne contiennent pas du tout d'œufs. Un véritable tour de passe-passe. Dans le Larousse des desserts publié il y a deux ans, Hervé This s'était en effet livré à une étude au microscope de ce dessert et révélait que ce qui faisait la spécificité de la *crème anglaise, c'est qu'au-dessus de 6° les* jaunes d'œuf coagulent et forment progressivement *« de minuscules grumeaux invisibles à l'œil nu »*. Il suffit alors de continuer à chauffer doucement en tournant avec une cuillère en bois, puis de passer de temps à autre le doigt au dos de l'ustensile. Si la trace reste visible et que le sillon ne se referme pas c'est le signal que la crème est à parfaite consistance. On dit alors qu'elle est *« à la nappe »*.

Guillaume Crouzet

★ Crème anglaise fraîche Angeline de Senoble ou Gault-Millau, 14 F (2,13 €) environ les 50 cl.

BOUTEILLE

AOC
1res côtes-de-bordeaux rouge

Château Malagar 1997

« Les étés d'autrefois brûlent dans les bouteilles d'yquem et les couchants des années finies rougissent le gruaud-larose... », écrivait François Mauriac dans *Le Baiser au lépreux*. Mais, pour l'ordinaire, il se contentait du vin de sa propriété, à Malagar, lieu d'inspiration où, enfant, il séjournait l'été, parfois longtemps après les vendanges. Les Domaines Cordier, comme l'ont souhaité les héritiers du grand écrivain, poursuivent l'exploitation du célèbre vignoble, dont les rouges – avec 50 % de merlot et 50 % de cabernet-sauvignon – produisent un rouge franc, *« intense et juvénile »*, note son vinificateur, Georges Pauli. Autrefois, les premières côtes-de-bordeaux étaient recherchées pour leur aptitude à voyager. La présence du merlot, qui leur apporte rondeur et souplesse, permet de les boire jeunes ; mais leur charpente favorise aussi un vieillissement raisonnable où s'exprime alors, selon les années, leur délicatesse ou leur vaillance. Le Château Malagar 1997 dispose déjà d'une belle expression évoquant les fruits rouges sauvages. Son prix est resté raisonnable.
Château Malagar 1997 : 44 F TTC (6,71 €) la bouteille (par caisse de douze).
★SARL Jean Merlaut, 33880 Baurech ; tél. : 05-57-97-77-35.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE KIOSQUE

■ Le Sud-Ouest est à l'honneur jusqu'au 14 mars, au Kiosque, créé voici un an par Philippe Lemoine, dont l'ambition est de présenter chaque semaine la cuisine d'une région associée à un titre de la presse locale. Pour la circonstance, Jean-Marie Amat (Saint-James à Bouliac) et Jean-Pierre Xiradakis (La Tupina, Bordeaux) signent, l'un avec une terrine de queue de boeuf au foie gras et un *axoa* de tête et langue de veau, l'autre avec une poêlée de tricandilles (tripes de porc) et une épaule d'agneau confite, les plus savoureux des éditoriaux culinaires. A charge pour Pierre Veilletet, de *Sud-Ouest*, de dresser, sur le menu, le portrait d'un Gascon à table. Pour l'ordinaire, c'est Thierry Enderlin qui, au marbre, envoie les petits vol-au-vent, la soupe de crabe, le rumsteack au thym ou le pot-au-feu de boeuf. La formule est mobile, légère, et la démarche intéressante. Un peu d'air neuf parmi les restaurants à thèmes. Menu-carte : 139 F (21,19 €) entrée-plat ou plat-dessert. 169 F. (25,76 €). Brunch : 129 F (19,67 €), le dimanche de 12 h 30 à 15 h 30.
★ 1, place de Mexico 75016 Paris, tél. : 01-47-27-96-98. Tous les jours.

LES QUARTAUTS

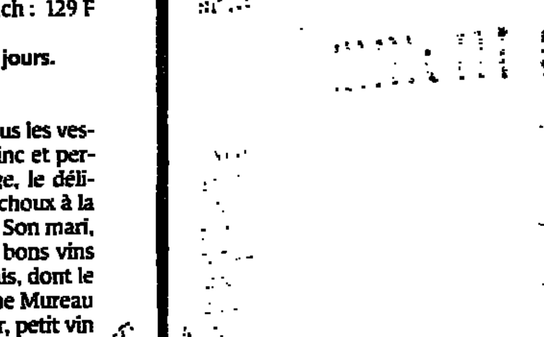
■ Maison d'angle, en partie ouverte sur les jardins, dotée de tous les vestiges d'un ancien bistrot, tables de bois, casiers à bouteilles, zinc et percolateur. *L'on y mitonne quelques plats de cuisine de ménage*, le délicieux bourguignon, le lapin chasseur ou encore la pintade aux choux à la mode de Corrèze, comme sait la préparer Régine, la patronne. Son mari, lui, avec l'expérience acquise au Val-d'Or, bichonne quelques bons vins de propriétaires récoltants. Pas moins de sept crus de Beaujolais, dont le brouilly de Lafond, cinq vins de Loire avec le chinon de Stéphane Mureau et un fameux côtes-du-rhône de Montfrin (Gard). Au comptoir, petit vin au verre et superbe tartines de charcuterie du pays. *La « Bouteille d'or Tradition du vin 1998 » sera remise cette semaine à l'aimable Christophe* Couillaud pour sa courageuse présence au-delà du périphérique. A la carte, compter 100 F (15,24 €).
★ 19, rue Georges-Marie 92130 Issy-les-Moulineaux, tél. : 01-46-42-29-38. Ouvert du lundi au vendredi. Nocturne, le jeudi soir.

Brasserie

SÉBILLON-NEUILLY

■ Tous ceux qui ont connu Sébillon autrefois, avec le fameux pâté de tête, le plat de côtes, le gigot, déjà, et la brioche au chocolat, resteront fidèles à leurs souvenirs d'une époque révolue. Pourtant, le carré d'agneau et le gigot aux haricots blancs présenté sur la voiture figurent toujours parmi les classiques de la maison. La tête de veau ravigote, en revanche, n'est guère convaincante. Il faut compter avec le succès que continue de faire à cet établissement une clientèle locale qui campe sur ses habitudes. Carte des vins bien établie, du modeste bordeaux supérieur au château haut-marbuzet. Desserts à l'ancienne, dont le baba au rhum et l'éclair géant au chocolat. Des crêpes Suzette pour les nostalgiques. Mais nous le sommes tous chez Sébillon ! Menu : 160 F (24,39 €). A la carte, compter 250 F (38,11 €).
★ 20, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly, tél. : 01-46-24-71-31. Tous les jours.

Jean-Claude Ribaut



Le printemps revient

MERCREDI, une vaste dépression se développe au large de l'Espagne, le flux de sud va donc se maintenir sur la France. Il repoussera les masses nuageuses les plus actives vers le nord du pays. Un voile de nuages prendra le relais sur la plupart des régions. Les apparitions du soleil ne seront donc pas toujours très franches. En revanche, les températures seront douces.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les pluies se limiteront rapidement aux côtes de la Manche. Plus au sud, on bénéficiera de quelques éclaircies sous un ciel souvent voilé. Des ondées sont possibles le soir près de l'Atlantique. On attend entre 11 et 16 degrés.

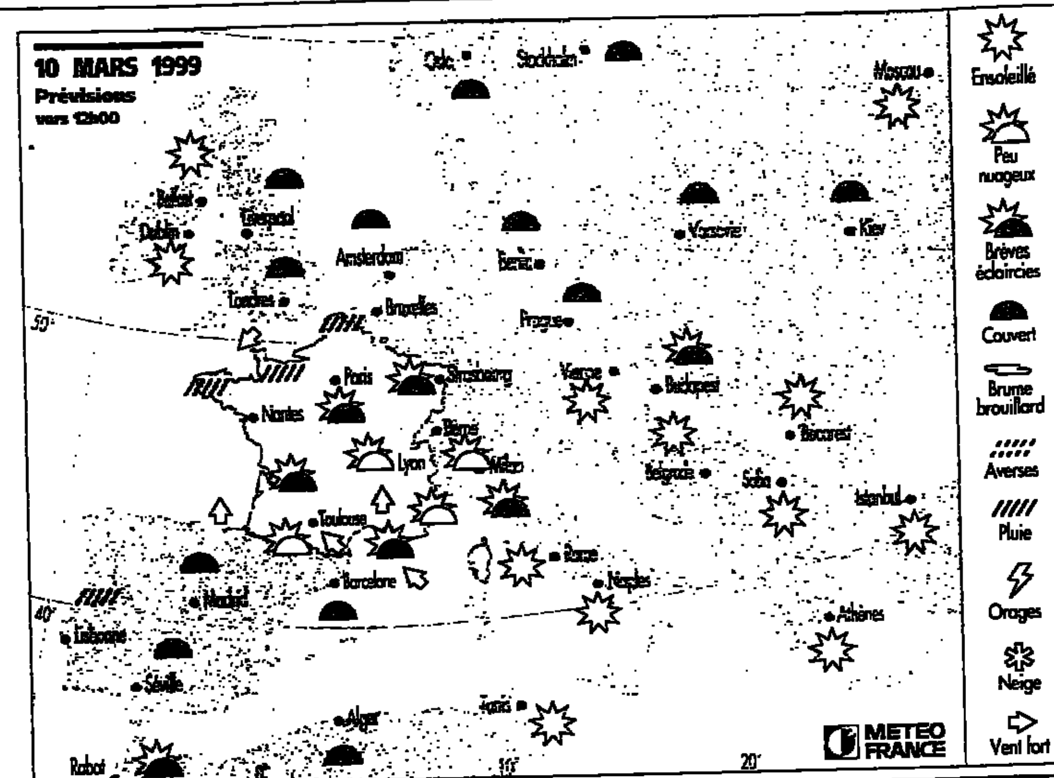
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La matinée sera parfois grise et humide. Un soleil voilé s'installera rapidement de l'Ile-de-France aux Ardennes. Il gagnera vers le nord l'après-midi. Il fera alors entre 10 et 16 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les pluies disparaîtront assez rapidement. On appréciera le retour du soleil et d'une certaine douceur. On attend entre 13 et 16 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Comme ces derniers jours, l'effet de fœhn jouera à plein. Sous un beau soleil, il fera souvent plus de 20 degrés l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Cette journée s'annonce bien clémente en plaine comme en montagne. Les nuages voileront parfois le soleil mais l'impression sera souvent agréable. Il fera entre 15 et 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le vent marin apportera beaucoup d'humidité près du golfe du Lion. La grisaille sera tenace sur les Cévennes. Le soleil dominera des Bouches-du-Rhône à la Corse. Il fera de 14 à 19 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 10 MARS 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	7/18 S
BIARRITZ	12/21 N
BORDEAUX	8/19 N
BOURGES	7/18 N
BREST	6/11 P
CAEN	5/8 P
CHERBOURG	4/9 P
CLERMONT-F.	8/19 S
DIJON	6/15 S
GRENOBLE	3/17 S
LILLE	3/8 P
LIMOGES	8/16 N
LYON	9/17 S
MARSEILLE	9/16 N
NANCY	5/13 N
NANTES	6/16 N
NICE	7/16 S
PARIS	6/15 N
PAU	6/19 N
PERPIGNAN	7/16 N
RENNES	5/15 C
ST-ETIENNE	7/17 S
STRASBOURG	5/14 N
TOULOUSE	7/19 S
TOURS	5/16 N
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	23/28 C
FORT-DE-FR.	22/29 S
NOUMEA	24/28 C
PAPEETE	24/29 C
POINTE-A-PIT.	21/28 N
ST-DENIS-RÉ.	24/28 P
EUROPE	
AMSTERDAM	5/8 C
ATHENES	8/17 S
BARCELONE	13/18 C
BELFAST	1/6 S
BELGRADE	0/19 S
BERLIN	4/11 C
BERNE	1/13 N
BRUXELLES	7/10 P
BUCAREST	-3/16 S
BUDAPEST	4/14 N
COPENHAGUE	-1/4 C
DUBLIN	2/6 S
FRANCFORT	7/13 C
GENEVE	3/11 S
HELSINKI	-8/-4 C
ISTANBUL	5/10 S
KIEV	-1/5 C
LISBONNE	11/14 P
LIVERPOOL	3/7 C
LONDRES	4/7 C
LUXEMBOURG	7/10 C
MADRID	7/18 C
MILAN	4/13 C
MOSCOU	-13/-5 S
MUNICH	2/14 N
NAPLES	9/19 S
OSLO	-9/-3 C
PALMA DE M.	11/20 C
PRAGUE	5/11 C
ROME	10/18 S
SEVILLE	12/21 C
SOFIA	-1/15 S
ST-PETERSB.	-10/-4 C
STOCKHOLM	-5/0 C
TENERIFE	11/15 N
VARSOVIE	2/11 C
VENISE	5/12 N
VIENNE	5/14 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	18/29 S
BUENOS AIR.	18/24 S
CARACAS	21/29 N
CHICAGO	-5/-2 C
LIMA	21/26 P
LOS ANGELES	8/14 N
MEXICO	11/26 S
MONTREAL	-11/-5 N
NEW YORK	-4/3 C
SAN FRANCIS.	7/11 P
SANTIAGO/CHI	8/28 S
TORONTO	-10/-5 C
WASHINGTON	0/4 C
AFRIQUE	
ALGER	10/24 C
DAKAR	16/21 S
KINSHASA	24/29 P
LE CAIRE	10/20 S
MARRAKECH	12/19 S
NAIROBI	18/27 C
PRETORIA	20/31 S
RABAT	12/20 N
TUNIS	11/22 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	22/34 S
BOMBAY	22/33 S
DJAKARTA	26/29 C
DUBAI	18/25 S
HANOI	22/31 S
HONGKONG	17/24 P
JERUSALEM	10/18 S
NEW DEHLI	14/28 S
PEKIN	-2/5 S
SEOUL	3/9 C
SINGAPOUR	25/31 C
SYDNEY	19/25 N
TOKYO	7/13 C

Situation le 9 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 11 mars à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** A partir du lundi 29 mars, KLM assurera 9 vols quotidiens au départ de Paris vers Amsterdam, au lieu de 7, renforçant sa plate-forme de correspondance pour les passagers en transit sur le sol néerlandais. Les deux vols supplémentaires (matin et soir) seront effectués en Boeing 737-400 (129 sièges) et Fokker 70 (80 sièges). Les temps de transit sont réduits pour les passagers s'envolant vers New York, Los Angeles, San Francisco, Minneapolis, Seattle ou encore Lima, Mexico, Dubaï et Kuala Lumpur. A la même date, un quatrième vol quotidien Lyon-Amsterdam sera mis en service. Réservations au 01-44-56-18-18.

■ **MEXIQUE.** L'activité du volcan Popocatepelt, situé à 60 km de Mexico, s'étant intensifiée depuis le 28 février, des soldats ont été déployés aux abords du volcan afin de préparer une évacuation des 200 000 personnes habitant dans un rayon de 15 km.

PRATIQUE

Comment négocier au juste prix les honoraires de son avocat

ON A SOUVENT l'impression que les avocats fixent leurs honoraires à la tête du client. Sophie était allée trouver un spécialiste des divorces recommandé par une amie. Lors du second rendez-vous, celui-ci lui a annoncé que la procédure serait longue parce que le mari de Sophie ne voulait pas divorcer, et qu'il faudrait prévoir, en plus d'un forfait de 10 000 francs hors taxes (1 524 €), une rémunération de 700 francs l'heure (106 €), sans fourchette prévisionnelle. Comme Sophie refusait de s'engager à l'aveuglette, l'avocat lui a alors proposé de s'en tenir au forfait initial, auquel s'ajouteraient 5 % du montant de sa part de la vente de la maison lors de la liquidation de la communauté. Indignée, Sophie est allée voir ailleurs, après avoir versé 3 500 francs (533 €) pour le travail déjà accompli, une assignation standard, qui ne prenait pas en compte les spécificités de son cas.

Les tarifs sont rarement affichés dans la salle d'attente ni même annoncés à l'avance. L'avocat demande une provision, un acompte sur les honoraires qui ne seront arrêtés qu'à la fin de l'action, si bien que le client peut rarement prévoir ce qu'elle lui coûtera. Les avocats se défendent en plaidant les imprévus de la procédure. C'est pourquoi ils réservent la rémunération au forfait aux affaires simples. Et ils ne sont jamais à l'abri d'une mauvaise surprise : *« Si pour une affaire qui paraissait sans difficulté au départ, la procédure se prolongeait pendant six ans, l'avocat qui se serait contenté de demander un forfait de 6 000 francs serait perdant. »*

Aussi, les avocats préfèrent en général la tarification horaire. Le système n'est pas nécessairement plus transparent : *« Lorsque je vais au tribunal pour une audience, je peux rencontrer un confrère représentant la partie adverse dans un autre procès et m'entretenir avec lui, puis passer dix minutes dans le cabinet d'un magistrat pour évoquer une autre affaire. Seul le temps de plaidoirie est quantifiable, le reste est émietté »*, explique un avocat.

Le travail de celui-ci comporte à la fois des prestations matérielles parfaitement quantifiables (déplacements, attente au palais de justice, audiences, manipulation et classement des dossiers, communication de pièces, courrier) et des prestations intellectuelles plus difficiles à évaluer : consultations écrites ou verbales, recherches de doctrine ou de jurisprudence, rédaction de mémoires ou de conclusions, étude critique de documents, élaboration d'un système de défense, conception de la plaidoirie. Selon une étude réalisée à partir de 500 décisions de jurisprudence, par Me Patrice Vicq du barreau de Nancy, auteur d'un Guide pratique de l'honoraire, le tarif horaire peut varier, selon les villes et les avocats, de 200 à 3 500 francs hors taxes (30,48 à 533 €).

Les professionnels sont nombreux à estimer que la mesure du temps passé n'est pas un bon critère : *« Le client risque de payer cher les tâtonnements d'un maladroit qui mettra trois fois plus de temps qu'il n'en faut à rédiger un relevé de conclusions. »* Ils estiment qu'on doit récompenser la compétence : *« Les avocats ne sont pas interchangeables. »*

C'est pourquoi le plaideur qui demande au tribunal une indemnisation dans une affaire difficile a intérêt à motiver l'avocat par une prime de résultat. L'honoraire de résultat n'est licite que dans le cadre d'une *« convention d'honoraires »*. Il s'agit d'un document écrit qui définit le mode de rémunération de l'avocat (forfait ou tarif horaire), l'échelonnement des provisions, et éventuellement la prime de résultat dont le mode de calcul est précisément défini : progressif ou dégressif, avec ou sans franchise ; par exemple, *« x % des sommes obtenues ayant le caractère de dommages et intérêts »*.

Selon l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée par la loi du 10 juillet 1991, en l'absence de convention, *« l'honoraire est fixé selon les usages, en fonction de la situation de fortune du client, de la difficulté de l'affaire, des frais exposés par l'avocat, de sa notoriété, et des diligences de celui-ci »*. Sans convention, on s'expose à voir les honoraires grossir au fur et à mesure du déroulement de la procédure, sans pouvoir exercer de contrôle.

Pour aider les consommateurs, neuf barreaux avaient publié des barèmes indicatifs. A la suite de la saisie du Conseil de la concurrence par la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), ces barèmes ont été interdits et les barreaux sanctionnés, parce qu'en fixant des minima ils imposaient des prix planchers et nuisaient ainsi à la libre concurrence. Les barreaux de Marseille et de Quimper ont introduit un pourvoi en cassation. Estimant que les clients ne sont pas en mesure d'accomplir une véritable démarche de consommateur, le Syndicat des avocats de France (SAF) regrette ces condamnations. A raison de 400 ou 1 200 francs (60,97 ou 182,93 €) la consultation, il serait trop onéreux d'aller voir plusieurs avocats avant de se décider. En attendant la reprise des travaux du Centre national de la consommation (CNC), le Conseil national des barreaux a entrepris une réflexion sur la transparence des honoraires.

Michaëla Bobasch

Conseils

● **Convention.** En l'absence d'un tarif précis, comme en Allemagne, il ne faut pas craindre d'aborder la question des honoraires dès le premier entretien. On demandera une convention d'honoraires, la plus détaillée possible, et on réclamera en fin de mission une facture, avec un récapitulatif des diligences effectuées.

● **Financement.** Ne pas négliger les possibilités de financement par son assurance : responsabilité civile, ou protection juridique.

● **Contestation.** Pour contester les honoraires, il faut adresser une réclamation au bâtonnier par lettre recommandée avec avis de réception. Faute de décision dans les trois mois, on peut saisir le premier président de la cour d'appel dans le mois qui suit. En motivant sa décision, le bâtonnier peut prolonger ce délai dans la limite de trois mois supplémentaires. La décision du bâtonnier est susceptible de recours devant le premier président de la cour d'appel, qui doit être saisi par lettre recommandée avec avis de réception. Le délai de recours est d'un mois. Lorsque la contestation est relative aux honoraires du bâtonnier, celle-ci est portée devant le président du tribunal de grande instance (articles 175 à 179 du décret du 27-11-1991 organisant la profession d'avocat).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99058

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

I II III IV V VI VII VIII IX X

HORIZONTALEMENT

I. Qu'elles arrivent ou non, elles ne sont pas attendues. – II. Provoque l'euphorie avant le désespoir. Leste. – III. Négation. Bois de charpente. Porte-bouteille. Prises de bec. – IV. Mis comme l'as de trèfle. Moi. – V. Met de la couleur dans la vie. Assure la protection. – VI. Met de la couleur. Travail de choix. Fin du *Titanic*. – VII. Article retourné. Assez commun au début, franchement laid maintenant. – VIII. Sans bavure. Prêts à prendre la pose. Le temps de faire un tour. – IX. Engrais. Ferma la fenêtre. – X. Donnais un peu de consistance.

VERTICALEMENT

1. Condamnation des plaisirs. – 2. Pour rester à l'abri dans sa coquille. – 3. Négation. Met fin. Mit fin. – 4. Accompagne la crème anglaise. La moitié d'un pari. – 5. Ne sont jamais à leur place. – 6. Bien étonnés. – 7. Stratégie asiatique. Chasse le poulet faisandé. – 8. Beethoven lui adressa quelques notes. Met les textes en opposition. – 9. Vieux bâtiment. Chef d'Etat arabe. – 10. Assure la réunion. N'apprécia pas le spectacle et le fit savoir. – 11. Bien de sa personne. Pris dans la prise. – 12. Apporteras ton précieux concours.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99057

HORIZONTALEMENT

I. Organisation. – II. Servitude. Ri. – III. Tsar. Econome. – IV. Rosière. Anet. – V. Al (la). Leasing. – VI. Cut. Et. Eturve. – VII. Item. Ie. Sein. – VIII. Sirotons. Nef. – IX. Mordante. – X. Enée. Sangsue.

VERTICALEMENT

1. Ostracisme. – 2. Résolution. – 3. Gras. Terre. – 4. Avril. Mode. – 5. Ni. EEE. Ta. – 6. Itérations. – 7. Sucés. Enta. – 8. Ado. Ie. Sen. – 9. Tenants. – 10. Onguents. – 11. Orme. Vie. – 12. Niet. Enfle.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 112

Le cinquième mot et ses rallonges

1. Tirage : E I N O Q T U

a) Trouvez et placez deux mots de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez 6 mots de huit lettres en le complétant avec 6 lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

c) *Ecrivez sur la grille la solution de a)* (elle est donnée ci-dessous). Trouvez les 9 benjamins (rallonges antérieures en 3 lettres) permettant d'occuper la case rouge Nord-Ouest.

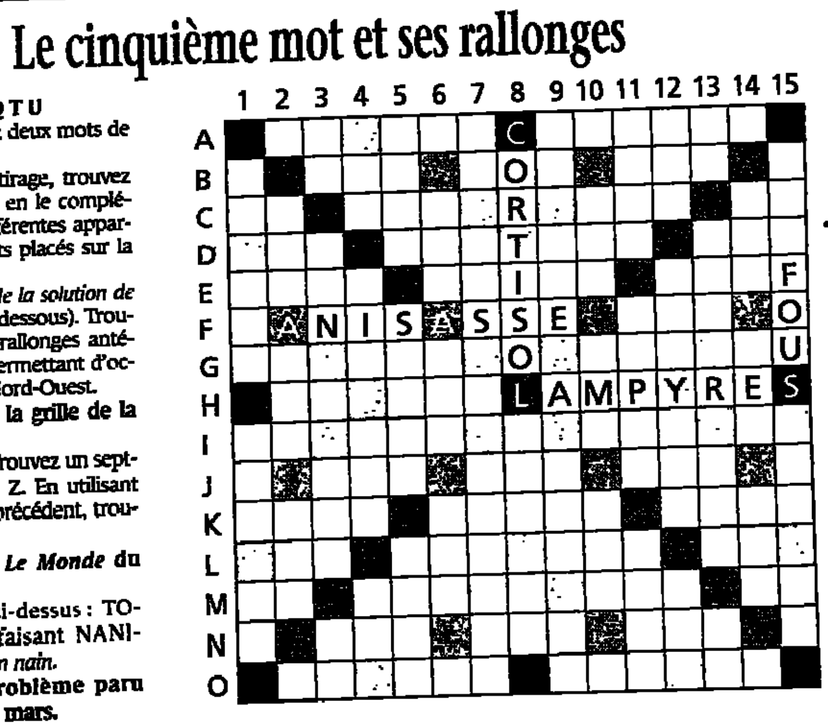
2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A A C E N R V. Trouvez un sept-lettres. B E L O S V Z. En utilisant une lettre du tirage précédent, trouvez un huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 17 mars.

Solution de a) ci-dessus : TONIQUE, 1 D, 104, faisant NANISASSE, *changeasse en nain.*

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 3 mars.



Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

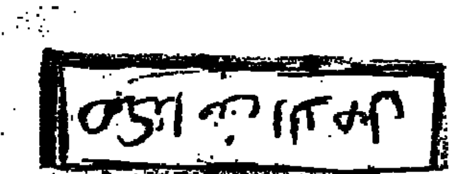
a) CULTURE, I 5, 85, en collante sous JOLIET.

b) CULBUTER, A 5, 63 - CULTUREL, B 1, 74 - UTRICULE, *cavité de l'oreille interne*, F 5, 64 - LOCUTEUR, 5 G, 70 - FLUCTUER, 15 C, 92.

c) LAMPYRE, *insecte dont la larve est phosphorescente.* OCTROIS - CORTISOL, *hormone.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26
PRINTED IN FRANCE



CINÉMA Le cinéaste américain Stanley Kubrick est mort dimanche 7 mars à son domicile, en Grande-Bretagne. L'autopsie pratiquée lundi 8 mars a condu à une mort naturelle. Avec lui, disparaît un des plus grands cinéastes contemporains, devenu une figure mythologique de l'auteur travaillant à s'effacer derrière son œuvre, au service de laquelle il aura mis des exigences toujours plus élevées. ● CÉLÉBRÉ, respecté, mais jamais vraiment consacré par l'industrie (Hollywood lui refusa l'oscar du meilleur réalisateur), il fut régulièrement au cœur de scandales « de société » (de l'antimilitarisme des *Sentiers de la gloire* à la violence d'*Orange mécanique* en passant par la sulfureuse *Lolita*). ● SON ŒUVRE, cohérente et complexe, ne compte que douze films, auxquels devrait s'ajouter le très mystérieux et très attendu *Eyes Wide Shut*, dont il aurait terminé le montage juste avant de disparaître.

Stanley Kubrick, un humain au-delà des étoiles

Le cinéaste américain est mort à son domicile britannique, dimanche 7 mars. Le réalisateur de « 2001 : l'Odyssée de l'espace » et d'« Orange mécanique » était âgé de soixante-dix ans et venait de terminer « Eyes Wide Shut », qui pourrait sortir dans quelques mois

EN MÊME TEMPS qu'un grand réalisateur contemporain, c'est la figure même de l'auteur cinématographique qui disparait : à cette aune-là, qui le concerne, lui, autant que ses films, Stanley Kubrick incarnait un symbole aujourd'hui sans équivalent (ni Godard, ni Bergman, ni Spielberg ne pourraient y prétendre) dans l'imaginaire du cinéma. Une place conquise par une existence entièrement placée sous le signe de la tentative de dépasser toutes les limites connues. Son interprète de *Shining*, Jack Nicholson, pouvait dire : « *La question que se pose Stanley, c'est : comment faire mieux qu'on ne l'a jamais fait ?* » Au-delà du perfectionnisme, célèbre, maladif, il faut prendre la phrase au sens d'une quête d'absolu, entrant nécessairement en conflit avec les usages et contraintes de cet univers très « réaliste » qu'est le cinéma. La vie de Stanley Kubrick est l'histoire de ce combat-là.

Cette vie commence le 26 juillet 1928, à New York, dans le Bronx. Fils aîné d'un médecin qui l'initiera à ses deux premières passions, jamais reniées, les échecs et la photographie, Stanley Kubrick y ajoute bientôt un penchant pour le jazz suffisamment puissant pour qu'il songe à devenir batteur professionnel. C'est le Graflex offert par son père qui le mènera vers son premier travail : à dix-sept ans, il devient photographe au magazine *Look*, avant de se tourner vers le cinéma. Après trois courts métrages pour les actualités filmées (*Day of the Fight*, 1951, *Flying Padre*, 1951, *The Seafarers*, 1953), avec une poignée de dollars empruntés à des proches il réalise son premier long métrage, *Fear and Desire* (1953), histoire d'un groupe de soldats perdus portés à des comportements extrêmes.

Le film est aujourd'hui invisible, son auteur l'ayant renié et en ayant empêché la diffusion. A l'époque (l'après-guerre, la Corée, le maccarthysme), il choque par son antimilitarisme mais suscite quelque attention de la critique, sinon du grand public. Kubrick réalise, dans les mêmes conditions précaires, *Le Baiser du tueur* (1955), qu'il reniera également, et qui pousse au-delà de ses limites le genre du film noir, comme le précédent le faisait avec le film de guerre. Le suivant, avec une évidente maestria, fera de même avec le genre très codé du film de hold-up. *L'Ultime Razzia*, 1956, en assouvit les exigences de techniques (de vol du magot, de réalisation des morceaux de bravoure) tout en les subvertissant par une narration complexe, ouvrant sur des abîmes.

Kubrick a cette fois bénéficié d'une infrastructure « normale », grâce à la création en 1954 de la société de production Harris-Kubrick Pictures, au financement par un studio (United Artists) et à la présence d'une vedette (Sterling Hayden). *Auteur qui cherchera toute* sa vie à construire les moyens de son indépendance sans renoncer aux exigences de perfection technique et de spectaculaire, Kubrick est un artiste qui a besoin des moyens de l'industrie lourde. La radicalisation de ce paradoxe est l'une des lignes de force de toute sa carrière.

Celle-ci semble mal engagée lorsqu'il tourne – en Allemagne – *Les Sentiers de la gloire* (1957), qui raconte les offensives absurdes ordonnées pendant la première guerre mondiale par des officiers supérieurs ambitieux et arrogants, les massacres de troufions qu'elles engendrent, l'exécution de quelques pauvres diables malgré l'opposition d'un officier de rang intermédiaire humaniste (Kirk Douglas). Mise en cause de l'institution militaire en général, mais de l'armée française plus particulièrement, ce film ne fut pas, contrairement à une légende tenace, interdit en France (alors en pleine guerre d'Algérie), pour l'excellente raison qu'après avoir suscité des bagarres lors de sa sortie en Belgique il ne fut même pas présenté à la censure parisienne.

Transgression des conventions patriotiques idéalisant l'armée, *Les Sentiers de la gloire* perturbe également les conventions du film de guerre, plastiquement réduit ici à une série d'oppositions dont la stylisation renforce la violence, mais surtout il excède les traditionnels manichéismes – y compris pacifistes. Il englobe tous ses personnages (vedette comprise !) sous le signe commun de la folie, déclinée en diverses tonalités. La folie avait fait irruption avec le soldat Sidney, le premier à craquer dans *Fear and Desire*, elle n'a plus quitté les écrans de Kubrick et ne les quittera plus, en même temps qu'elle s'immisce irrémédiablement dans sa propre existence – de cinéaste, sinon d'homme privé.

En attendant, le scandale des *Sentiers de la gloire* n'a guère servi sa carrière commerciale. Kubrick ne gagne pas un sou avec ses films, il accepte de remplacer Anthony Mann comme réalisateur de la superproduction *Spartacus* (1960), sur proposition de Kirk Douglas qui interprète l'esclave révolté. Exécuteur doué de cette fresque « progressiste » à la construction simpliste mais qui ne manque ni *de verve ni de puissance, le cinéaste* s'est plaint de n'avoir jamais eu les mains libres, tandis que Douglas non seulement gratifiait le réalisateur d'un vigoureux « *Stanley Kubrick est un sale con qui a du talent* », mais l'accusait (dans *Le Fils du chiffonnier*, Presses de la Renaissance) d'avoir voulu substituer son propre nom à celui du scénariste Dalton Trumbo, « blacklisté » depuis la chasse aux sorcières.

L'épisode suggère – par la rivalité entre Kubrick et Douglas comme par la volonté du réalisateur de prendre en charge le scénario, comme ce sera le cas de tous ses autres films – l'appropriation absolue de son œuvre à laquelle aspire Kubrick. Elle le mènera aux contrôles « délirants » auxquels il se livrera plus tard, vérifiant une à une des centaines de copies, envoyant des émissaires dans le monde pour vérifier la qualité des projections, se faisant retraduire les sous-titres de toutes les versions... Attitude compréhensible chez un créateur qui s'oppose aux règles en vigueur (règles narratives – les genres – aussi bien qu'économiques et juridiques). Avec un effort constant pour contrecarrer le retour de la norme, qui menace – même lorsque la volonté de nuire est absente – dès que l'œuvre est livrée au processus de diffusion de masse. Attitude évidemment peu conforme aux mœurs hollywoodiennes. Stanley Kubrick va donc quitter l'Amérique, pour s'établir, définitivement, en Angleterre, à l'occasion du tournage de son nouveau projet.

Celui-ci, *Lolita* (1962), n'est pas seulement une transgression des bonnes mœurs dans le droit-fil du roman de Nabokov (que les ligues de vertu dénoncent, aussitôt le projet connu), il est le passage en force d'un obstacle apparemment infranchissable : l'adaptation du texte même, réussie grâce à la fusion du travail d'adaption par l'écrivain lui-même, de la mise en scène et de l'interprétation emmenée par James Mason. Comme *Les Sentiers de la gloire*, quoique sur un autre terrain, *Lolita* excède, sous le signe d'un désespoir global et d'une folie généralisée, la provocation convenue que semblait receler son thème. Les petites filles faisant apparemment davantage recette que les militaires, le film est le premier succès commercial personnel de Kubrick, qui devient désormais son propre producteur. Et mène à bien ce qui peut être considéré comme le chef-d'œuvre de sa première période, *Docteur Folamour* (1964). Aux qualités des précédents films, cette farce paranoïaque sur la bombe atomique adjoint un humour ravageur et une dimension de fable philosophique inscrite dans l'histoire contemporaine qui lui donnent une puissance troublante.

Quatre ans plus tard, Stanley Kubrick change de registre, avec l'immense *2001 : l'Odyssée de l'espace*, à l'échelle de l'histoire de l'humanité, sous ses apparences d'aventures de science-fiction. Kubrick, qui bénéficie désormais *d'importants moyens à défaut de* la confiance (jamais acquise) des professionnels de Hollywood, recourt aux techniques les plus avancées de la NASA comme des effets spéciaux cinématographiques pour mener à bien cette œuvre complexe, qui devait d'abord s'intituler *Voyage au-delà des étoiles*. De nombreux signes (le plus explicite : *Ainsi parlait Zarathoustra*, d'après Richard Strauss) incitent à évoquer Nietzsche. L'ineffaçable trace d'une nature humaine faible, imparfaite et marquée par le mal, l'inéluctabilité de la catastrophe, le dépassement des limites, l'omniprésence de la folie confèrent alors au film de Kubrick un cadre de référence autrement ambitieux que la simple surenchère d'un provocateur, d'une sorte d'athlète de l'œuvre extrême.

Avec la série des cinq grands films qu'inaugure *2001*, le cinéma de Kubrick devient complètement un cinéma abstrait, *cosa mentale*, mais qui dépend fort peu de constructions verbales, la mise en scène visant au contraire à inventer des dispositifs non narratifs plus captivants que les intrigues les mieux bouclées. Que « racontent » au juste *Orange mécanique* (1971), *Barry Lindon* (1975), *Shining* (1980), *Full Metal Jacket* (1987) ? Pas grand-chose, ou beaucoup trop de choses à la fois. En fait, là n'est pas la question. Par le rythme, par la composition du cadre, par des systèmes de références ostensibles, par un sens graphique tantôt très épuré et tantôt saturé jusqu'au kitsch, Kubrick – qui n'aura pas pour rien été outrancièrement pillé par la publicité – travaille moins à organiser les épisodes d'un récit qu'à susciter des effets psychosensoriels chez ses spectateurs.

A partir de « 2001 », son cinéma devient complètement abstrait, « cosa mentale », mais qui dépend fort peu de constructions verbales

Son honneur est que, jusque dans les flots de sang et les hurlements de *Shining*, les inquiétantes pénombres et les mortelles afféteries de la guerre en dentelles de *Barry Lindon*, la brutalité symétrique de l'individu et de la société dans *Orange mécanique* ou l'emprise délirante sur les esprits des recrues de *Full Metal Jacket*, ses procédés ne visent pas à produire des effets de sidération. Critiquant leur propre fonctionnement, ils ouvrent au contraire toutes les hypothèses, suggérant à chacun – traité en adulte – d'en décider lui-même, face à ses propres zones d'ombre.

En quoi, au-delà des anecdotes *sur l'ermite misanthrope, Stanley* Kubrick cinéaste aura été infiniment moins mégalomane et infiniment moins désenchanté de l'humanité qu'on ne l'a dit. Enfin, il reste possible de penser que si Kubrick a eu tant de mal – trop de mal pour y survivre ? – à terminer *Eyes Wide Shut*, son dernier film, c'est que ce combat-là, la mise en doute du spectacle par lui-même, est devenu chaque fois plus difficile, jusqu'à l'exténuement.

Jean-Michel Frodon


Partie d'échecs avec George C. Scott, pendant le tournage de « Docteur Folamour » (1963).

IN « KUBRICK », DE MICHEL CIMENT, CALMANN-LÉVY

Douze œuvres

En quarante-six ans de carrière, Stanley Kubrick n'a réalisé que douze films, exceptionnels :

- ● **1953.** *Fear and Desire.*
- ● **1955.** *Killer's Kiss* (*Le Baiser du tueur*).
- ● **1956.** *The Killing* (*L'Ultime razzia*).
- ● **1957.** *Paths of Glory* (*Les Sentiers de la gloire*).
- ● **1960.** *Spartacus.*
- ● **1962.** *Lolita.*
- ● **1963.** *Dr Strangelove* (*Docteur Folamour*).
- ● **1968.** *2001 : a Space Odyssey* (*2001 : l'Odyssée de l'espace*).
- ● **1971.** *A Clockwork Orange* (*Orange mécanique*).
- ● **1975.** *Barry Lindon.*
- ● **1979.** *The Shining* (*Shining*).
- ● **1987.** *Full Metal Jacket.*

« Un film devrait être beaucoup plus proche de la musique que du roman »


VERBATIM

« JE NE PENSE PAS que les écrivains, les peintres ou les cinéastes œuvrent parce qu'il y a quelque chose qu'ils désirent particulièrement dire ; il y a quelque chose qu'ils ressentent. Et ils aiment la forme artistique : ils aiment les mots ; ou bien ils aiment l'odeur de la peinture ; ou encore ils aiment le celluloïd, les images photographiques et le travail avec les acteurs. Je ne pense pas qu'aucun artiste véritable n'ait jamais été orienté par quelque point de vue didactique, même quand il pensait que c'était le cas. (...) J'aime un départ en lenteur, ce départ qui pénètre le spectateur dans sa chair et qui l'engage tellement qu'il peut apprécier les notations délicates et les passages empreints de retenues au lieu qu'il faille lui taper sur la tête par des paroxysmes dramatiques et un suspense raccrocheur. » (*The Observer*, 4 décembre 1960).

« J'estime que ceci est essentiel : si un homme est bon, de savoir par où il est mauvais et de le montrer ; si un homme est fort, de décider à quel moment il est faible et de le montrer. Et je crois qu'il ne faut jamais tenter d'expliquer pourquoi il en arrive là, ou pourquoi il fait ce qu'il fait. » (*Film Director as Superstar*, de Joseph Gelmis, 1970). A propos de l'adaptation littéraire : *« Le roman parfait pour qui veut en tirer un film est celui qui se soucie surtout de la vie intérieure des personnages. Il donne à qui l'adapte une boussole irréfutable indiquant ce qu'un personnage pense ou ressent à n'importe quel moment. A partir de cela, l'adaptateur peut inventer des actions qui seront le corrélatif objectif du contenu psychologique du film et qui lui donneront une forme dramatique sans manquer de fidélité. »* (« Words and Movies », article de Stanley Kubrick dans la revue *Sight and Sound*, 1961).

« Un film est – ou devrait être – beaucoup plus proche de la musique que du roman. Il doit être une suite de sentiments et d'atmosphères. Le thème et tout ce qui est à l'arrière plan des émotions qu'il charrie, la signification de l'œuvre, tout cela doit venir plus tard. Vous quittez la salle et, peut-être le lendemain, peut-être une semaine plus tard, peut-être sans que vous vous en rendiez compte, vous acquérez quelque chose qui est ce que le cinéaste s'est efforcé de vous dire. » (*Holiday*, 1964).

« Filmer aussi économiquement que possible, et avec toute la beauté et la grâce possibles. En dehors de cela, tout ce que vous pouvez faire est soit de poser des questions, soit de donner des observations sincères sur le comportement humain. » (*Time*, 15 décembre 1975).

★ Citations extraites de *Le Cinéma de Stanley Kubrick*, de Norman Kagan, traduit de l'anglais par Claude-Henri Rochat, Ramsay. L'auteur a repris des citations publiées dans la presse, d'autres livres, etc.
A lire également : *Stanley Kubrick*, de Pierre Giuliani (Rivages), *Kubrick*, de Michel Ciment (Calmann-Lévy), *Le Regard esthétique ou la visibilité selon Kubrick*, de Sandro Bernardini (Presses universitaires de Vincennes) et, en anglais, *Stanley Kubrick directs*, d'Alexandre Walker (Harcourt Brace Jovanovitch, New York) et *Stanley Kubrick, a biography*, de John Baxter (Caroll and Gras, New York).





IN « KUBRICK », DE MICHEL CIMENT, CALMANN-LÉVY

A bord du vaisseau de « 2001 : l'Odyssée de l'espace » (1968) et dans le bar d'« Orange mécanique » (1971).

Le dernier nabab du cinéma

BIEN AVANT le tournage de *Shining*, Stanley Kubrick s'était déjà réfugié dans son propre Overlook Hotel, ce lieu perdu où Jack Nicholson perdait peu à peu la raison. Le sien était situé à Buckingham Shire, dans la banlieue de Londres. Le cinéaste résidait de manière permanente en Angleterre depuis 1961. Le véritable royaume de Kubrick était cependant beaucoup plus abstrait. Peu importe qu'il se soit établi en Grande-Bretagne plutôt qu'ailleurs. C'est en lui que le cinéaste américain côtoyait l'obsession, la paranoïa, le secret et une forme de réclusion qui n'est pas sans rappeler celle du milliardaire Howard Hughes dans sa chambre d'hôtel de Las Vegas. *« Chez lui, c'était une sorte de Fort Knox,* raconte Bertrand Tavernier qui avait été autrefois son attaché de presse. *Un Xanadu avec des panneaux d'interdiction placés partout. C'était un enfer de protection. Je me demande comment il a pu mourir dans des conditions pareilles. »*

Stanley Kubrick était le dernier nabab du cinéma. Il se regardait sans doute comme tel. Son entourage lui réservait un traitement digne des plus grands monarques : de Leon Vitali, son secrétaire – il interpréta Lord Bullington dans *Barry Lyndon* –, homme à tout faire, logé dans une petite maison à l'intérieur du domaine, jusqu'à la Warner, le studio qui finançait tous ses films depuis *Orange mécanique*, en 1971. La Warner allouait une somme mensuelle au réalisateur pour réaliser des projets qui, la plupart du temps, ne voyaient jamais le jour. La presse avait fait état en 1993 d'un voyage à Londres de Terry Semel, le président de la division cinéma de Warner, et de Michael Ovitz, alors tout puissant patron de C. A. A., la plus importante agence américaine, à laquelle Kubrick venait de confier ses intérêts. Les deux hommes, confinés dans une petite pièce de la maison du réalisateur, se sont vus remettre le dernier scénario de Kubrick, probablement une adaptation de *Wartime Lies* de Louis Begley, sur un jeune garçon juif contraint de fuir après l'invasion de la Pologne par les troupes nazies. Mais le cinéaste, de peur que son scénario puisse être dévoilé, n'autorisa Semel et Ovitz qu'à le lire sur place. Peu de temps après, Kubrick abandonnait le film, désarçonné par le succès de *La Liste de Schindler*, de Steven Spielberg.

DEUX IMPOSTEURS

La fréquence de plus en plus irrégulière à laquelle Kubrick réalisait ses films – douze années sépareront la sortie de *Full Metal Jacket* de celle d'*Eyes Wide Shut* prévue pour juillet aux Etats-Unis – contribuera à faire de Kubrick un personnage de fait divers. Sa réclusion suscitait les situations les plus extravagantes. En 1991, le cinéaste était entré en conflit avec ses voisins au sujet d'arbres qui auraient été tronçonnés sans les autorisations nécessaires. Kubrick s'était même débrouillé pour tourner la scène en vidéo. Le conflit fut largement étalé dans la presse.

En juillet 1993, Frank Rich, le critique de théâtre du *New York Times*, se trouvait avec des amis dans un restaurant londonien lorsqu'un homme interrompit leur conversation et se présenta comme étant Kubrick. Il ne portait pas de barbe, s'affichait homosexuel, ses cheveux étaient gris et courts. Ce dernier point ne troubla pas Rich. *« Tout le monde pensait que HAL, l'ordinateur de* 2001 : l'Odyssée de l'espace, *se conduisait comme un amant gay, jaloux,* expliquera-t-il. *Et le sous-texte homosexuel de* Full Metal Jacket *était clair. »* « Kubrick » confia à Rich qu'il n'était pas du tout d'accord avec ce que le *New York Times* avait écrit à son sujet. Il ne vivait pas reclus et avait coupé sa barbe. Avant de partir, Rich lui proposa un entretien. « Kubrick » accepta, lui donna un numéro de téléphone, mais devait d'abord se rendre à Dublin où allait débuter la pré-production de son prochain film. Le lendemain matin, Frank Rich prit soin de vérifier ses informations auprès de Julian Senior à la Warner, qui éclata de rire. Rich n'était pas le premier à se faire avoir. A Bournemouth, un artiste du nom de Jo Longhorne avait offert des billets pour son spectacle à « Kubrick ». Très généreux, ce dernier avait promis à Longhorne de lui organiser une tournée à Las Vegas. Fasciné, Longhorne avait à ses propres frais logé « Kubrick » dans l'hôtel le plus luxueux de la ville.

Le journaliste Martin Short avait localisé en 1996 pour le numéro d'avril du mensuel américain *Vanity Fair* un autre imposteur. Ce « Kubrick » en question s'appelait Alan Conway, un petit escroc parcourant l'Australie, la France, la Suisse et l'Irlande et qui empruntait de l'argent auprès des nombreux prêteurs qui n'en revenaient pas d'avoir, croyaient-il, rencontré une légende. Le vrai Stanley Kubrick renonça à porter plainte. Un procès l'aurait obligé à se montrer.

L'AMOUR DE « HAL »

D'autres rumeurs circulaient autour du réalisateur. Il recherchait toutes les copies de *Fear And Desire* afin de les détruire, et s'acharnait à dépister toutes les images filmées de lui pour les faire disparaître. Une biographie composée de témoignages de personnes ayant connu Kubrick adolescent devrait être publiée dans les mois qui viennent en Grande-Bretagne. Le réalisateur y est décrit comme un enfant troublé, maniaque, incapable de communiquer avec ses camarades. On peut espérer que la mort de Kubrick permettra au moins de mettre un terme à ces projets.

Dans la meilleure biographie consacrée au cinéaste – *Stanley Kubrick, a biography* (éd. Carroll and Gras, New York, 1997) –, John Baxter parlait d'un homme qui avait su vivre comme il l'entendait. John Baxter n'avait jamais rencontré Kubrick, mais à quoi bon ? Kubrick est l'homme qui aura su regarder les ordinateurs – « *HAL* » dans *2001 : l'Odyssée de l'espace* – avec les mêmes yeux que Josef von Sternberg pour Marlène Dietrich. Un tel amour était exclusif. Il faut s'y faire, Stanley Kubrick ne s'intéressait pas vraiment à la médiocrité quotidienne.

Samuel Blumenfeld

Hommage unanime et ambigu à Hollywood

LOS ANGELES
correspondance

A Hollywood, Tom Cruise et Nicole Kidman ont été les premiers à réagir à l'annonce de la mort du réalisateur Stanley Kubrick. *« Nous sommes sous le choc et accablés,* ont déclaré dimanche le couple d'acteurs qui avaient passé plus d'un an à Londres pour tourner *Eyes Wide Shut. Nous avons vu le film et il était achevé, à l'exception de la postsynchronisation et du mixage. Nous sommes reconnaissants d'avoir eu la chance de partager cette expérience avec lui. Il était un vrai génie, un ami cher, qui va nous manquer beaucoup. »*

L'acteur Malcolm McDowell a rendu hommage à celui qui lui avait donné le premier rôle d'*Orange mécanique* : *« C'est quelqu'un qui a pesé lourd dans ma vie. Il était le dernier grand réalisateur de notre époque. »*

Steven Spielberg a salué la disparition d'un *« grand maître du cinéma. Il créait bien plus que des films, il nous permettait d'expérimenter complètement un environnement qui devenait plus intense à chaque film. Il n'a copié personne, alors que nous avons tous essayé de l'imiter. »*

Oliver Stone reconnaît l'influence profonde qu'a eue sur lui *« le plus grand réalisateur américain de sa génération »*.

« EXPLORATEUR DU CINÉMA »

La presse américaine salue un *« explorateur du cinéma »*, parti, comme il a agi, *« à sa manière, avec soin et secret »*, précise le *Los Angeles Times*. Les mots de *« chefs-d'œuvre classiques »* et de *« controverses »* reviennent le plus fréquemment dans les hommages au réalisateur qui a signé treize films en quarante-six ans et fut surnommé le *« Howard Hughes du cinéma américain »*. Car, entre réclusion et sens des économies, la réputation de Stanley Kubrick à Hollywood est d'un genre unique. En 1998, le quotidien professionnel *The Hollywood Reporter* avait établi la liste des réalisateurs les plus commerciaux du moment. Dans le quintette gagnant, derrière Steven Spielberg, on trouvait James Cameron, George Lucas, Martin Scorsese et... Stanley Kubrick, qui n'avait pas produit de films depuis une décennie. A l'époque, un des patrons de PolyGram expliquait les raisons de cette solide réputation : *« D'une part, Kubrick a fait du cinéma qui a eu une valeur formatrice pour tous les gens de notre industrie. Ensuite, quand vous pouvez obtenir de Tom Cruise – la star la plus puissante de la planète – et de Nicole Kidman qu'ils ne fassent rien d'autre pendant quinze mois, ça c'est du pouvoir. Il est incroyablement respecté par notre industrie. »*

« IL ALLAIT À FOND »

Pour Hollywood, *Full Metal Jacket* a rapporté plus de 120 millions de dollars au box-office international. Et, s'il n'a jamais remporté l'Oscar du meilleur réalisateur, trois des films de Kubrick (*Docteur Folamour, 2001, l'Odyssée de l'espace* et *Orange mécanique* figurent sur la prestigieuse liste des 100 meilleurs films américains du siècle établie par l'American Film Institute. Les « caprices » légendaires du réalisateur ont irrité presque tous ceux avec qui il a travaillé, sans jamais ternir sa réputation. Stanley Kubrick, depuis son exil londonien, avait même obtenu du studio Warner des conditions de travail et une garantie de non-ingérence tout à fait exceptionnelles dans l'industrie du cinéma.

Quand les rumeurs allaient bon train à propos de *Eyes Wide Shut*, de sa durée et de son coût – seulement 65 millions de dollars ! (390 millions de francs, 60 millions d'euros) –, ses producteurs à la Warner ont pris sa défense, car la méthode Kubrick en faisait un réalisateur très économe et au final « bon marché » – qualité essentielle aux yeux du show-business. Non seulement il cumulait les rôles de chef opérateur et de monteur, mais il dépensait en coûts de production quotidiens dix fois moins que d'autres. Terry Semel, un des patrons de la Warner, s'est entretenu avec le cinéaste la veille de sa mort. *« On a beaucoup ri. Il était content de* Eyes Wide Shut. *C'est un film incroyable... Stanley n'était pas du genre à se préoccuper de sa forme physique,* ajoute Semel en guise d'explication au *Los Angeles Times. Il aimait bien vivre, et il allait à fond. »*

Claudine Mulard

« Eyes Wide Shut », les folles rumeurs d'un tournage sans fin

MARDI 2 MARS, les deux patrons de la Warner, Terry Semel et Bob Daly, ont pu voir à New York, dans l'immeuble Time Warner, le premier bout à bout d'*Eyes Wide Shut* (les yeux grand fermés). Selon le quotidien spécialisé *The Hollywood Reporter*, qui faisait état de cette information dans son édition du jeudi 4 mars, la copie est arrivée des mains d'un coursier en provenance de Londres qui est reparti aussitôt vers la demeure de Stanley Kubrick, une fois la projection terminée. Selon une source citée par le journal, le film dépasserait les deux heures. Ce va-et-vient est donc le dernier d'une longue série que le réalisateur américain aurait fait subir à ses producteurs. *Eyes Wide Shut* sortira sans doute à la date prévue (le 16 juillet) et dans une version, on l'espère, à peu près conforme aux vœux de son réalisateur. Mais avant d'en arriver là, les dirigeants de la Warner ont vécu un cauchemar.

En décembre 1995, la Warner publiait un communiqué de presse annonçant que Kubrick allait tourner *Eyes Wide Shut*, d'après un scénario du romancier anglais Frederic Raphael, avec Tom Cruise et Nicole Kidman en vedette. Ceux-ci avaient, selon le quotidien spécialisé *Variety*, *« adoré le scénario et étaient impatients de tourner avec Kubrick »*. Selon toute vraisemblance, ce scénario serait adapté de *Rien qu'un rêve*, la dernière nouvelle des *Dernières cartes*, un recueil de l'écrivain autrichien Arthur Schnitzler. Elle raconte l'histoire d'un couple de médecins à Vienne qui, tout en menant une vie maritale et rangée, fait tout pour s'en échapper et mène une double vie secrète. Kubrick a déplacé l'action aujourd'hui, à New York (recréé, comme le Vietnam de *Full Metal Jacket*, artificiellement à Londres) durant la période des fêtes.

Tom Cruise signe son contrat en 1996 pendant le tournage de *Mission : Impossible*, de Brian De Palma. Il y est précisé qu'il s'engage, sous peine de procès, à ne rien révéler du film jusqu'à sa sortie. Harvey Keitel et Jennifer Jason Leigh complètent la distribution. Très vite, les rumeurs commencent à affluer sur Internet. On annonce Tom Cruise en travesti dans une scène du film, et Nicole Kidman en junkie. Un autre bruit fait état d'une commande de Kubrick au photographe Helmut Newton d'une série de clichés sadomasochistes, censés stimuler les fantasmes des personnages. Pour un film avec aussi peu de rôles, le budget est considérable. Kubrick a loué la gigantesque demeure des Rothschild à Mentmore pour quelques semaines, et réquisitionné un étage entier du Lanesborough Hotel, un palace londonien.

Excédé par le nombre incessant de prises, Harvey Keitel s'en va

Au printemps 1997, la mécanique du tournage se dérègle. Celui-ci se prolongera jusqu'au 31 décembre 1998, date à laquelle Kubrick achevait son film, presque un an après la date prévue. Excédé par le nombre incessant de prises effectuées par Kubrick, qui dépassait allègrement la centaine, Harvey Keitel quitte le tournage. Toutes les scènes où il apparaît seront retournées. Il est immédiatement remplacé par le réalisateur Sidney Pollack. Anxieux à l'idée de rester indéfiniment à Londres, Tom Cruise et Nicole Kidman se plaignent de la lenteur d'un tournage qui les oblige à ajourner tous leurs projets. Durant l'été 1997, des rumeurs affirment que l'embauche de Sidney Pollack ne serait pas fortuite. Proche de Tom Cruise depuis *La Firme*, il serait envoyé là pour le réconforter et rendre compte à la Warner, qui a perdu le contrôle des opérations.

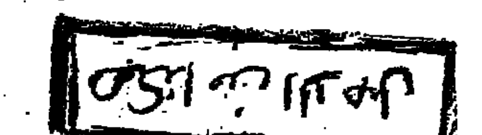
Dans son édition du 3 juillet 1998, le quotidien anglais *The Guardian* dépêche un reporter chargé de suivre, envers et contre tout, le tournage d'*Eyes Wide Shut*. Le journaliste Nicholas Glass n'en reviendra qu'avec des bribes d'information, comme celle relatant un Kubrick réécrivant tous les jours le scénario de Frederic Raphael, ou tournant une scène d'orgie à laquelle assiste Tom Cruise. Les photographes sont, bien sûr, tenus à l'écart des plateaux mais l'un d'eux, Nick Towors, arrive à surprendre Tom Cruise sortant des studios Pinewood. Il prend aussi involontairement en photo *« un vieux bonhomme débraillé avec une barbe et vêtu d'un anorak »*. Cet homme, c'est Stanley Kubrick dans la première, et aussi dernière, photo de lui prise en dix-sept ans.

S. Bd.

Mort en 2015...

LE PREMIERE américain a consacré son numéro de février au cinéma de l'an 2000. Il y publie une supposée édition tronquée du quotidien spécialisé *Variety* daté du... 6 juillet 2020 et faisant état d'une possible sortie d'*Eyes Wide Shut*. Sous le titre « La succession Kubrick rouvre le dossier *Shut* » un journaliste du nom d'Oliver Jones écrit : *« La succession Stanley Kubrick a annoncé hier qu'un codicille du testament récemment découvert du metteur en scène pourrait permettre à* Eyes Wide Shut *de connaître une sortie, sous une forme qui reste à déterminer. »*

Kubrick, continue l'histoire, avait interloqué le microcosme cinématographique en 1999 en retirant à la dernière minute son thriller érotique, soutenant qu'il nécessitait quelques *« légères retouches »*. Cette initiative provoqua une bataille juridique entre la Warner et Kubrick, qui ne prit fin qu'à la mort mystérieuse du réalisateur en 2015 alors qu'il observait les oiseaux avec Terrence Malick. Un porte-parole de la succession a précisé, dans un style très kubrickien, les dernières volontés du réalisateur : *« Il estime que les salles de cinéma ne sont pas suffisamment bien équipées pour projeter son travail. Il n'autorise qu'une sortie de son film sur Microsoft Hypernet au rythme d'une image par jour »* – ce qui fait que le film ne sera vu qu'au bout de huit ans. Les dirigeants de la Warner ne se sont livrés à aucun commentaire, mais Tom Cruise, la star d'*Eyes*, qui en est au neuvième mois de tournage de *3001 : l'Odyssée de l'espace*, a déclaré : *« Je me sens encore tellement honoré par le temps, trop bref, que le maître a bien voulu m'accorder. La sortie du film, quelle que soit sa forme, sera la cerise sur le gâteau. »*



L'expérience brisée de Duchamp-Villon

Une centaine de bronzes, plâtres et dessins restituent l'itinéraire du sculpteur cubiste

« DUCHAMP-VILLON, SCULPTEUR, 1876-1918 ». Musée des beaux-arts, square Vedrel, 76000 Rouen. Tél. : 02-35-71-28-40. Du mercredi au lundi, de 10 heures à 18 heures. Entrée : 20 F (3,05 €). Jusqu'au 24 mai.

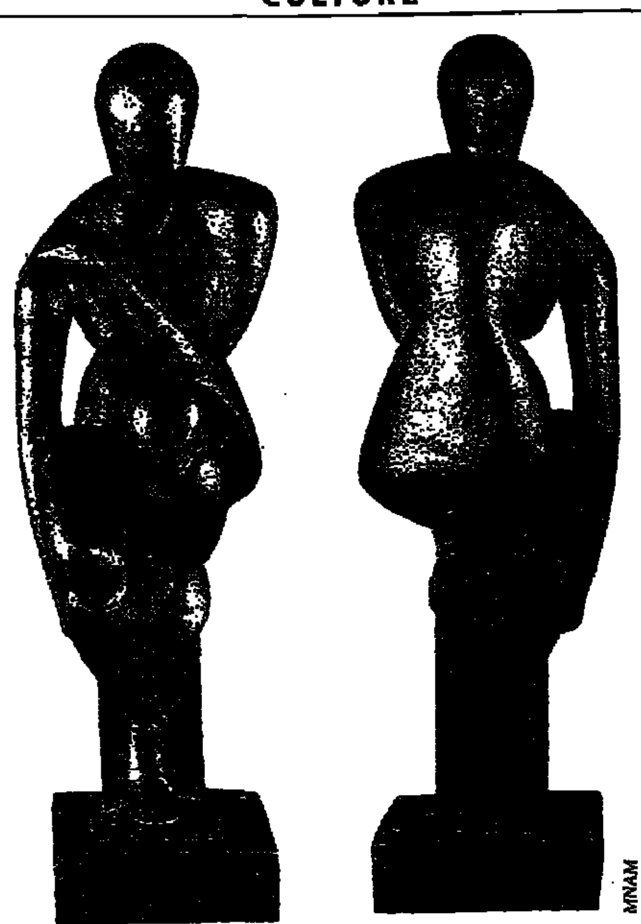
L'histoire de Pierre-Maurice-Raymond Duchamp, dit Raymond Duchamp-Villon, est brève, simple et consternante. Brève : sa carrière de sculpteur dure à peine dix ans, de 1904 à 1914. Simple : c'est l'itinéraire d'un artiste qui s'extrait de l'académisme, traverse Rodin et le primitivisme, et se fait avec conviction l'un des expérimentateurs du cubisme. Consternante : mobilisé à l'été 1914, envoyé sur le front de Champagne en 1915, il contracte la typhoïde en novembre 1916, meurt d'une crise d'urémie en octobre 1918, à quarante-deux ans. Ainsi apparaît-il, avec Henri Gaudier-Brzeska, lui aussi sculpteur et cubiste, parmi les artistes français victimes de la première guerre mondiale. Destin emblématique.

Autre infortune. Si Duchamp-Villon n'a pas été oublié, il le doit à son œuvre, sans doute, mais aussi à sa mort précoce et, bien plus encore, à sa famille, sa terrible famille normande. Comme son pseudonyme le signale bravement, il eut pour frère aîné le peintre Jacques Villon, né Gaston Duchamp en 1875, et pour cadet, né en 1887, Marcel Duchamp, qui prit pour lui le nom de son père et en a fait l'un des illustres du XX[e] siècle après avoir mis à mal la peinture (tant pis pour Jacques) et la sculpture (tant pis pour Raymond). Position délicate au regard de l'histoire.

Position solide, dans un premier temps. Grâce à Jacques, Raymond échappe au conformisme artistique Belle Epoque. En 1904, il ne connaît que la tradition du modelage, très influencé par Rodin. Il s'en libère vers 1907, qui est aussi l'année où il installe son atelier à Puteaux, avec son frère et Kupka. Il simplifie la forme, renonce au traitement expressionniste des anatomies et des surfaces, jette un long regard sur Maillol et Gauguin. Bourdelle et les Etrusques lui suggèrent un *Torse de jeune homme* archaïsant.

L'INVENTION D'UN LANGAGE

Au même moment, Villon et Kupka cèdent à la tentation de la géométrie. Des axes et des angles apparaissent chez le premier alors que le second s'avance vers la décomposition du mouvement, de la lumière et des couleurs en plans parallèles ou en courbes concentriques. Duchamp-Villon participe de cette évolution : le cou de Maggy se fait cylindre, son crâne est ovoïdal, ses yeux sphériques. En 1912, quand Gleizes et Metzinger s'emparent du mot cubisme – comme si Picasso et Braque pouvaient être passés sous silence –, quand l'idée se fait jour d'une manifestation collective au Salon d'automne, Duchamp-Villon en est. Pour la Maison cubiste, ensemble décoratif auquel participent Villon, Mare, La Fresnaye, il dessine des éléments ornementaux et la façade, avec triangles et emboîtements anguleux.


MNAM
« Femme assise », bronze (1914).

Cette participation à une évolution générale, même présentée avec un luxe de détails et des croquis peu ou jamais montrés auparavant, ne suffirait pas à justifier que Rouen consacre une exposition monographique à Duchamp-Villon. L'explication vient *in extremis*, grâce à la série des *Amants*, de 1913, et, plus encore, grâce aux œuvres ultimes. Elles sont très peu nombreuses : la *Femme assise*, les études qui culminent dans les plâtres dénommés *Le Grand Cheval* et *Le Cheval majeur*, et l'admirable tête du professeur Grosset, qui ne peut échapper à une comparaison – admirative – avec Brancusi. Alors, les réticences s'effacent devant la résolution, le risque accepté de l'incompréhension, la démarche analytique soutenue jusqu'à son terme, l'invention d'un langage plastique fondé qui dégage les volumes essentiels et se veut symbolique. Un sculpteur singulier se révèle – et meurt presque aussitôt.

Philippe Dagen

Vue par Sasha Waltz, la danse de Saint-Guy de la vie quotidienne

« ALLEE DER KOSMONAUTEN. » Sasha Waltz (chorégraphie). Lars Rudolph, Hanno Leichtmann, Juan Kruz de Garaio Esnaola (musique). André Pronk (lumières). ARSENAL, avenue Ney, Metz (57). Tél. : 03-87-39-92-00. Prochains spectacles : Stephen Petronio Company, 27 mars à 20 h 30. Spectacle *Zweiland*, de Sasha Waltz, Maison de la danse, Lyon (69), du 27 au 29 avril. Tél. : 04-72-78-18-18.

METZ
de notre envoyée spéciale

Sasha Waltz : le nom de cette chorégraphe allemande ne devrait pas rester longtemps inconnu du public français. Le 1[er] janvier 2000, cette jeune femme prendra la codirection de la Schaubühne de Berlin. D'ici là, elle entend bien se mettre dans la poche les spectateurs de la Maison de la danse de Lyon, puis ceux du festival d'Avignon. Pour les fidèles de l'Arsenal de Metz, où *Allee der Kosmonauten*, créée en 1996, vient d'être judicieusement programmée par Michèle Paradon, c'est chose faite.

Le titre de ce spectacle fait référence à un quartier de la banlieue berlinoise. C'est là que Sasha Waltz, voilà trois ans, a interviewé une dizaine de familles vivant dans le même immeuble de la cité. Cinq d'entres elles se sont prêtées au jeu de la caméra du vidéaste américain Elliot Caplan. Ce matériau documentaire sert de base à la pièce. A priori, on craint le pire dans le registre naturaliste. On a tort. Sasha Waltz nous sert une BD loufoque et pétaradante mettant aux prises les six membres d'une famille ordinaire. Par quel miracle passe-t-on de la chronique prolétaire à une sitcom chorégraphique ?

TICS À LA MOULINETTE

S'emparant des gestes les plus quotidiens – passer l'aspirateur, lire le journal –, la chorégraphe les amplifie, les accélère jusqu'à les décoller du réel. Une distorsion qui flirte avec l'abstraction, sans perdre de vue l'origine concrète du mouvement. Ainsi, passés à la moulinette Waltz, les tics corporels d'un ado se métamorphosent en une danse de Saint-Guy très dessinée. Trop. Cette stylisation entraîne une mécanisation du geste. Et il suffit que le comique de répétition s'en mêle, pour que l'humain se fasse marionnette, désamorcée de toute charge émotionnelle. Dommage.

Quand la vie devient un sketch, elle y perd souvent son âme. On entendrait presque les rires préenregistrés dans ce spectacle à gags, qui rêve d'un brin de poésie surréaliste sans l'accomplir. La table du salon a beau avoir des jambes poilues, les rayons de la bibliothèque être portées par des êtres vivants, le fantastique ne prend pas.

Les images vidéo d'Elliot Caplan, projetées sur de petits écrans juxtaposés, subissent la même mise à plat. Uniquement composées de gros plans sur des objets (franges de nappe, verres...), elles sont redécoupées par des cadres noirs qui achèvent de les désincarner. A trop craindre de se piéger dans la tranche de vie dépressive, Sasha Waltz et son collaborateur se sont contentés d'un humour acide, certes, mais relativement bienséant. Dans son registre, *Allee der Kosmonauten* est efficace et irréprochable. Un zeste de cruauté bien adressée lui aurait injecté une autre dimension. Exemplaire, la séquence dans laquelle la gamine glapit « *Happy birthday* » à sa sœur en train de se faire sauter par son *boyfriend* devant toute la famille. Sur le même ton, l'arrivée de la mère avec un tas de linge sale dans lequel le père est enfermé, ne manque pas d'intriguer.

Cette veine plus dérangeante, Sasha Waltz n'a pas pu, pas voulu la fouiller, préférant le *gimmick* au tragique.

Rosita Boisseau

Pierre Boulez force le trait de la modernité schoenbergienne

ARNOLD SCHOENBERG : Symphonie de chambre n° 1 ; Pièces pour orchestre de chambre ; Lied der Waldtaube ; Variations pour orchestre – GUSTAV MAHLER : Rückert-Lieder. Yvonne Naef (mezzo-soprano), Ensemble InterContemporain, Philharmonia Orchestra, Pierre Boulez (direction). Paris, Cité de la musique, le 6 mars.

Modèle du genre, le programme affiché à la Cité de la musique promettait un concert d'anthologie à deux orchestres avec une somme de Schoenberg en quatre chapitres accompagnés d'une illustration mahlérienne de type généalogique. Lumineuse sur le papier, l'articulation didactique chère à Boulez s'est révélée confuse, voire désastreuse, dans la pratique. A qui imputer l'immense frustration causée par plusieurs exécutions d'une rare sécheresse ? Très certainement à un Ensemble InterContemporain dans un « jour sans » en première partie et à un Philharmonia Orchestra dur à la détente en seconde. Mais bien sûr aussi à un chef interdisant trop souvent des marques de sensualité pourtant caractéristiques de la musique viennoise.

Compositeur prolifique, Arnold Schoenberg a suivi diverses orientations stylistiques, en particulier lors des vingt-cinq premières années du siècle. On s'attendait à retrouver cette pluralité d'abord dans la succession d'une fresque *Jugendstil* (*Symphonie de chambre op. 9*), de trois miniatures expressionnistes (*Pièces pour orchestre de chambre datées de 1910*) et d'une page symboliste (« *Lied der Waldtaube* » extrait des *Gurre-Lieder*), puis dans la confrontation des sources postromantiques (*Rückert-Lieder* de Mahler) et de leur lointain aboutissement néo-classique (*Variations op. 31*). Ne considérant dans l'écriture de Schoenberg que la dimension génératrice d'une modernité qui s'est surtout imposée avec son disciple Webern, Pierre Boulez a considérablement réduit – par goût ou par dogmatisme ? – la qualité musicale des œuvres abordées.

YVONNE NAEF, SEULE

S'il dégage de la *Symphonie de chambre* une intéressante énergie cinétique, Boulez l'apparente aussi à un pur produit de laboratoire au mépris des multiples indications expressives – chant (« *gesanglich* »), tendresse (« *zart* »), chaleur (« *warm* »)... – consignées dans la partition. D'une trivialité de timbre ahurissante (cordes raides, bois flottants, cuivres grossiers), l'Ensemble InterContemporain la (des)sert alors comme une abstraction caricaturale. Moins dommageable aux *3 Pièces* aphoristiques de 1910 (deux minutes en tout) qu'au somptueux *Lied der Waldtaube*, le manque de sensibilité sonore des membres de l'EIC devient criant (on aurait voulu faire taire les instrumentistes quasiment de bout en bout) au contact de l'envoûtante Yvonne Naef qui, avec un *autre orchestre, aurait mis* la salle à genoux.

Dans les *Rückert-Lieder*, le Philharmonia a au moins le mérite de ne pas couvrir la jeune mezzo, mais il ne lui est pas non plus d'un grand secours pour créer le trouble des climats mahlériens. Yvonne Naef atteint donc, seule, des sommets d'expressivité ; dans « *Mitternacht* » (« Minuit »), par exemple, où sa voix s'abandonne puis se rétracte comme une âme qui se livre avant de se réfugier en elle-même ; dans « *Ich bin der Welt abhanden gekommen* » enfin (« Je me suis détachée du monde ») où les reflets cuivrés de son timbre font merveille. Quoique soumises à une dramaturgie plutôt rudimentaire, les *Variations op. 31* de l'inventeur de la musique sérielle constituent un véritable morceau de bravoure pour grand orchestre. Il y montre avec brio que la méthode dodécaphonique supporte l'épreuve de la grande forme. Ce parti démonstratif convient bien au tempérament de Pierre Boulez qui défend enfin avec justesse, à la tête du Philharmonia, un Schoenberg cérébral.

Pierre Gervasoni

SORTIR

RÉGION PARISIENNE

Richard Desjardins
Le Québécois Richard Desjardins avait mis tout le monde à terre en 1992, lors de ses premiers récitals à Paris, notamment avec une chanson d'amour comme on en fait peu, *Tu m'aimes tu ?* Grand vagabond devant l'Eternel, ce *song writer* francophone a du Léonard Cohen et du Gilles Vigneault en lui. Après quelques détours vers le rock, il revient avec un album, *Boumboum* (comme le cœur) et des concerts acoustiques où il s'accompagne au piano ou à la guitare.
Déjazet, 41, boulevard du Temple, Paris-3[e]. M° République. Les 9, 10, 11, 12 et 13, à 20 h 30, Tél. : 08-03-80-88-03. 170 F.

16[es] Banlieues bleues
Du 9 mars au 16 avril, dans seize villes de la Seine-Saint-Denis et à Paris, le festival Banlieues bleues reçoit les créateurs du jazz, tous styles confondus. Cette année, plus particulièrement des pianistes : l'Américain Cecil Taylor donnera un concert en solo puis un avec sa formation. Ahmad Jamal, Jacky Terrasson, Randy Weston, Mal Waldron, Paul Bley, Antonio Farao, Kenny Barron, Kenny Werner, Kirk Lightsey ou Bojan Zulfikarpacik... Dans la même mouvance free, les saxophonistes David Murray, Roscoe Mitchell et David S. Ware (pour un hommage à Roland Kirk) seront présents, ainsi que le contrebassiste William Parker. L'organiste Eddy Louiss, le contrebassiste Charlie Haden avec « Quartet West », les guitaristes Bill Frisell et Claude Barthélémy, le chanteur André Minvielle sont aussi programmés. Premiers concerts le 9 mars à 20 h 30, au Forum culturel du Blanc-Mesnil, avec la pianiste Marilyn Crispell puis la chanteuse Dianne Reeves.
Programmation complète, lieux, horaires et tarifs au 01-49-22-10-10.

ROUEN

Festival du cinéma nordique
Neuf films, inédits en France, sont en compétition de cette douzième édition du Festival du film nordique, consacré aux cinématographies des pays du nord de l'Europe (Pays-Bas, Danemark, Norvège, Suède, Finlande et Islande) ainsi qu'aux Républiques baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie). Deux hommages, l'un à l'actrice suédoise Greta Garbo (1905-1990), l'autre au réalisateur finlandais Valentin Vaala (1919-1976). Trois rétrospectives : Marleen Gorris, réalisatrice néerlandaise (*Une question de silence, Antonia et ses filles*) ; Stig Björkman, critique et réalisateur suédois ; Gerrit van Dijk, réalisateur néerlandais. Enfin, en hommage à l'écrivain norvégien Henrik Ibsen (1828-1906), seront projetés *La Maison de poupée* (Rainer W. Fassbinder, 1975), *Hedda Gabler* (Trevor Nunn, 1975) et d'autres films inspirés de son œuvre...
Bureau du festival : 22, rue de La Champmeslé, 76 Rouen. Du 10 au 21 mars. Tél. : 02-35-98-28-46.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

American History X (*)
Film américain de Tony Kaye (Etats-Unis, 1 h 55).
De la part de Stella
de Coky Giedroyc (Grande-Bretagne, 1 h 37).
Les Enfants du marais
de Jean Becker (France, 1 h 55).
Karnaval
de Thomas Vincent (France, 1 h 28).
Last Night
de Don McKellar (Canada, 1 h 30).
Mains fortes
de Franco Bernini (Italie, 1 h 30).
Shandurai
de Bernardo Bertolucci (Etats-Unis, 1 h 40).
Star Trek : Insurrection
de Jonathan Frakes (Etats-Unis, 1 h 43).
Une journée de merde
de Miguel Courtois (France, 1 h 35).
Le Vent de la nuit
de Philippe Garrel (France, 1 h 35).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

REPRISES

Les Contes de la lune vague après la pluie
de Kenji Mizoguchi. Japonais, 1953, noir et blanc, copie neuve (1 h 37).
Action Ecoles, 5[e] (01-43-29-79-89).
Les Moissons du ciel
de Terrence Malick. Américain, 1979, copie neuve (1 h 35).
Grand Action, 5[e] (01-43-29-44-40).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
L'Avenir oublié
de Slimane Benaïssa et André Chouraqui, mise en scène de Slimane Benaïssa.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F. Jusqu'au 3 avril.
La Casa de Bernarda Alba
de Federico Garcia Lorca, mise en scène de Jean-Luc Paliès.
Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, Paris 20[e]. M° Pelleport. Le 9, à 20 h 30. Tél. : 01-43-64-80-80. 90 F et 140 F. Jusqu'au 21 mars.
Mistero Buffo Caraïbe
de Dario Fo, mise en scène de Dominique Lurcel.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12[e]. M° Château-de-Vincennes. Le 9, 20 h 30. Tél. : 01-43-28-36-36. De 50 F à 110 F.
Laurence Dale (ténor)
François Weigel (piano)
Francis Poulenc : affinités poétiques.
Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, Paris 13[e]. M° Quai-de-la-Gare. Le 9, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.
Philippe Muller (violoncelle)
Œuvres de Bach, Beethoven et Brahms.
Salle Cortot, 78, rue Cardinet, Paris 17[e]. M° Malesherbes. Le 9, à 20 heures. Tél. : 08-36-68-75-06. 120 F.
Hans Van den Broeck
La Sortie (chorégraphie).
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11[e]. M° Bastille. Le 9, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. De 80 F à 120 F. Jusqu'au 14 mars.
Compagnie les Fêtes galantes
Musiques et danses baroques. Chorégraphies de Béatrice Massin.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19[e]. M° Porte-de-Pantin. Le 10, à 15 heures ; le 11, à 9 h 30 et 14 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 40 F.
Didier Lockwood Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1[er]. M° Châtelet. Le 9, à 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 120 F. Jusqu'au 27 mars.
Eric Watson Trio
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1[er]. M° Châtelet. Les 9 et 10, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Siouxsie, the Creatures
La Locomotive, 90, boulevard de Clichy, Paris 18[e]. M° Blanche. Le 9, à 23 heures. Tél. : 01-53-41-88-88. 50 F.

RÉSERVATIONS

Chick Corea
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8[e]. Le 13 mars. Tél. : 01-45-61-53-00.
The Brian Setzer Orchestra
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. Le 16 mars, à 20 heures. Tél. : 01-44-92-45-45. 154 F.
Eddy Louiss
Petit Journal Montparnasse, 13, rue du Commandant-René-Mouchotte, Paris 14[e]. Du 23 au 25 mars. Tél. : 01-43-21-56-70.
Mathilde Monnier
Les Lieux de là (chorégraphie).
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4[e]. Du 6 au 10 avril. Tél. : 01-42-74-22-77.
Brigitte Fontaine
Le Trianon, 80, boulevard Rochechouart, Paris 18[e]. Du 13 au 17 avril. Tél. : 01-44-92-78-03. 143 F.

IMMOBILIER

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES





Évolution du montant moyen des maisons de 4 pièces dans les 3 départements de Petite Couronne depuis 1991

1 800 000 F
1 600 000 F
1 400 000 F
1 200 000 F
1 000 000 F
800 000 F
600 000 F
400 000 F
200 000 F
0 F
1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998
Hauts de Seine — Seine-Saint-Denis — Val de Marne

Le marché immobilier des maisons individuelles anciennes en Petite Couronne se caractérise par le faible nombre de maisons de 4 pièces et plus dans un budget accessible pour les particuliers.

C'est la raison pour laquelle, les maisons individuelles en Seine-Saint-Denis et dans le Val de Marne ont connu une relative stabilité des prix, alors que les appartements enregistraient une forte chute.

Le marché des maisons anciennes dans les Hauts de Seine a en revanche suivi le même rythme de chute que celui des appartements durant cette même période. Le niveau moyen des transactions y reste beaucoup plus fort. Par ailleurs, la chute des prix a été stoppée sur ce segment dès 1997 et les montants moyens sont repartis à la hausse l'an passé alors qu'aucune augmentation des prix n'est encore constatée sur les prix /m2 des appartements.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 3e

MARAIS
3 pièces tout confort bonne distribution double orientation immeuble XVIIIe prix : 1 180 000 F.
Tél. : 01-44-61-94-40

PARIS 5e

BIEN ORIGINAL
Luxembourg, 3/4 p., r.-d.-c. sur jardin 01-43-36-17-36

PARIS 6e

OCTAVE FEUILLET, beau 4 p. 5e asc. VUE DÉGAGÉE 2 600 000 F. 01-44-94-04-40

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-40-62-24-85
126, boulevard Raspail
7 P., 188,90 m² + dépendances, MAP 3 950 000 F - 602 478,52 €
Possibilité parking
Visites 10 et 20/3 de 11 h à 13 h, 26/3 de 13 h à 15 h

PARIS 8e

BD MADELEINE, 5e étage, résid. stand., studio 19 m². 450 000 F – 01-44-94-04-40

PARIS 9e

MARTYRS-TRUDAINE beau 7 p., 186 m², dble expo. p. de t., balc. 4 450 000 F. X'IMMO 01-40-25-07-05

RUE LA ROCHEFOUCAULD pierre de t., 115 m² 3 chbres, charme belles réceptions, balcon

RUE DE MILAN atelier d'artiste 247 m² 5 chbres, charme, box, soleil
FEAU
WAGRAM 01-42-27-85-00

PARIS 11e

RUE DE LA ROQUETTE volume atypique, env. 90m², 2/3 P., petite cour très calme. 1 450 000 F I.P. 01-48-83-32-88

PARIS 12e

BERCY, beau 4 p., 93 m² + gd balcon, 9e ét. Vue. Park. dble 1 900 000 F – 01-44-94-04-40

PARIS 13e

LE NOUVEAU MONDE
69, rue Dunois
3 p. à partir de 1 100 000 F
4 p. à partir de 1 120 000 F
bur. de vente s/pl.
26e étage, mercredi de 11 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le vendredi de 15 h à 18 h
GERER 01-53-61-29-90 ou 06-07-62-63-00

PRÈS PEUPLIERS
maison de ville, 6 p., jardinet, excellent état 2 950 000 F. 01-43-36-17-36

Près parc Montsouris, récent 1975 séj. 3 ch, gde cuis., 2 bns, 92 m² à rafraîchir, park., 01-43-35-18-36

PARIS 14e

Mo ALESIA, résid. dans cadre privilégié, 5e clair calme, séj. 27 m², gde cuis. 3 ch., bns, s. d'eau, park. 2 450 000 F. 01-45-39-13-13

ALÉSIA imm. 1930 asc. ét. él, 4 p. 95 m², parf. état, sans vis-à-vis, calme. 01-43-35-18-36

DENFERT imm. récent 7/8 P. Triplex à réaménager, 235 m² + jardinet calme, park. 01-43-35-18-36

100 m², STANDING
4e ét., balcon/jard. sud
2 chbres, séj. dbl., soleil, park.
Exclusivité J.-P. MAURIN 01-43-37-50-50

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-40-62-24-85
208, avenue du Maine
Studio 27 m² + parking, loué 35 976 F/an - 5 484,51 €
MAP 300 000 F - 45 734,71 €
Visites 13/3 de 10 h à 12 h
19 et 24/3 de 15 h à 17 h

PARIS 15e

Sèvres-Lecourbe, imm. 30, duplex style atel., 2/3 P., 65 m², tr. bon état, calme. 01-43-35-18-36

90 m², 4 P. PdT
LEFEBVRE, soleil, vue 2 chbres, séj. dble 32 m² 4e ét., ch. svce 8 m²
J.-P. MAURIN. Gobelins Immo 01-43-37-50-50

PARIS 16e

5 P. 3 800 000 F.
150 m² + jard., av. Lamballe X'IMMO-01-40-25-07-05

7 P. 217 m²
4e ét., p. de taille, 5 800 000 F X'IMMO-01-40-25-07-05

PARIS 17e

46 m² 460 000 F
Dble liv., cuis., sdb, clair 2e étage r. des Epinettes 01-44-94-04-40

NIEL SUR VILLA
4 p., 77 m². Bon état, park., 2 250 000 F - 01-34-60-39-08

PTE MAILLOT imm. 1930, 167 m², 5e ét., 4 chbres, parfait état
FEAU
WAGRAM 01-42-27-85-00

92 Hauts-de-Seine

SPÉCIAL PÉRISSOL

92 Courbevoie - Châtillon studio, 2 P., 3 P. à partir de 389 130 francs FBI. PARIS 7e. 01-53-59-50-50

94 Val-de-Marne

CHARENTON, face bois de Vincennes, beau 3 p., 103 m², très belles prestat., 2 000 000 - IP 01-48-83-32-88

95 Val-d'Oise

L'ISLE-ADAM F2 refait neuf, (factures) ds maison rurale, 1 ét., sect. recherché, buand., cave, park. priv., cour, com., faibles charges, 485 000 F. Tél. 01-30-34-71-34

MAISONS

Paris Rég. parisienne

91 SAVIGNY-SUR-ORGE Secteur calme, part. vend pavillon 1958, séj., cuis., salle d'eau, 3 chbres sur s/sol total rénové, 394 m² de terrain, façade 17,5 m. Proche tous commerces, 5 min. écoles, lycées, RER C, bus. Prix : 950 000 F. Tél. : 06-10-71-70-30 portable ou bureau 01-47-52-71-25 répondeur.

78 MONTESSON village 6 p. sur 2 ét., 100 m², chauf. gaz, s/sol total, garage. Sur terrain 688 m² arboré. Px 1 600 000 F. Tél. : 01-39-52-48-13

PROPRIÉTÉS

Province

ST-TROPEZ CENTRE
Luxueuse propriété. Parc arboré, 2 000 m² entièr. clos. Pool house, piscine, 700 m² hab. Maison 1880 entièrement et magnifiquement restaurée. Prix : 18 500 000 F. Tél. : au 01-45-63-97-69 ou écr. à SRD, 8, av. Vélasquez 75008 Paris (France).

MORBIHAN Part. vd bois 20 ha terrain plat, feuillus et résineux, bord de route Tél. : 02-97-60-17-05

PROVENCE
PLEIN SUD
Vue exceptionnelle sur massif des Dentelles de Montmirail. Sur terrain arboré 1 500 m² env. Très beaux arbres dont oliviers. Piscine et cuisine d'été. Très belle maison, impeccable 152 m² + cellier et garage. R.d.c. : séjour 35 m² + cuisine équipée + chambre avec coin bureau wc + s. de bains. Etage : 2 chambres + wc + salle de bains + lingerie. PRESTATIONS DE HAUT NIVEAU. Prix : 2 700 000 F. Tel. : 04-90-46-97-95

HÔTELS PARTICULIERS

(92) 4 KM PARIS superbe ppté 400 m², + annexe parc arboré ; 6 000 m² 6 900 000 F. 01-43-59-12-96

PARKINGS

15e Mo BALARD Le Grand Pavois parking s/sol 100 000 F GERER Mme Michaud 06-07-74-89-62 ou 01-42-65-03-03

● ENCHÈRE ●
NOTAIRE 01-40-62-24-85
Paris 6e, box 3e s/sol. 57/71 rue N.-D.-des-Champs MAP 160 000 F. 24 391,84 €
Visites 10 et 20/3 : 13 h 30 à 14 h. 26/3 : 15 h 30 à 16 h.

15e angle R. LECOURBE CONVENTION. Park. 700 mens. ch. comp. 01-42-65-24-70

ACHATS

APPARTEMENTS

INTER PROJETS, recherche sur Paris et Est parisien volumes atypiques à vendre ou à louer Tél. : 01-42-83-46-46

Ach. 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e 01-48-73-48-07, même le soir.

LOCATIONS

[illegible]

EMBASSY SERVICE
43, av. Marceau, 75116
Recherche pour clients étrangers appartements
HAUT DE GAMME
HOTEL PARTICULIER et VILLAS OUEST Paris vides et meublés Gestion possible
01-47-20-30-05

OFFRES VIDES

Paris Rég. parisienne

3e. Hôtel particulier XVIIIe Rénovation grand standing appartements à la location à partir de 5 381 F/mois c. c.

AVIS 01-44-78-20-36

BONAPARTE Beaux-Arts Bel hôtel XVIIIe, 3 p., en duplex, dernier ét., asc. 10 500 + charges Tél. : 01-45-71-01-40

AV. BUGEAUD, 2 P., 55 m² balcon, 2e, asc. 5 230 F + ch.
BD MALESHERBES, 2 P., mblées résid. stand., 6000 F net.
PASSY, vue Seine, 2/3 P., 78 m², imm. stand., 6 700 F + ch.
AUTEUIL 3/4 P., 105 m² 5e, asc. 9 500 + ch.
ST-MICHEL, 4 P., 100 m², 4e asc., p. de t., 12 000 + ch.
8e ROME superbe 6 P., 160 m², 4e asc., 15 750 net
BD MALESHERBES, 6 P., 185 m² Haussmann, 17 000 F + ch.
ARGENTINE, superbe 7 P., 210 m², 22 500 F + ch
VALMONT 01-44-94-04-40

OFFRES MEUBLÉES

Province

St-Tropez Gassin résidence Caesar Domus appt. pour 2 pers. à partir de 1 798 F/semaine, pisc., tennis, jard., sauna, etc. Tél. : 04-94-55-86-55

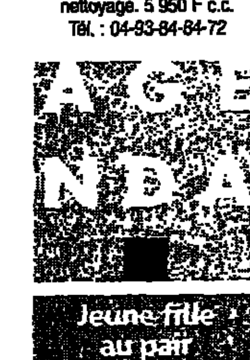
Côte d'Azur, Grimaud, villa standing, piscine, jardin paysage, séjour, cheminee, 3 ch., 6 pers., mars a mai et octobre. Tél. : 00-49-6221 38 18 30

APPARTEMENTS DE VACANCES Monts métallifères (Saxe) à partir de 155 FF pour 2 pers/jour (hors saison). Infos : M. Bochmann, Rosental 29, D-08289 Schneeberg. Fax : 0049-377221325.

Lyon 6e, 70, rue Cuvier F1 stand. 38 m², meublé, avec garage fermé 4 000 F/mois tt compris Charbonnel notaire Tél. : 04-74-30-01-54

Etranger

VENISE 100 m Saint-Marc, loue appt., sem., 4/6 pers., rénové, conf., calme, vue, charme, 80 m², 2 sde, draps nettoyage. 5 950 F c.c. Tél. : 04-93-84-84-72



Jeune fille au pair

Cherche urgemment fille au pair parlant non seulement le français, mais aussi l'allemand pour 2 garçons (11 et 12 ans). l'habitation est près de Vienne. T. : 0043 2622 28011

DÉCORATIONS

Créations décoratives et calligraphies (châteaux et domaines) Activités diverses et particuliers. PAR CORRESPONDANCE Toutes études sur commande SÜZEL SCHMITT 23, rue Pierre-Derieux 47300 Villeneuve-sur-Lot lundi-vendredi 14 h à 21 h fax : 05-53-49-20-38

VACANCES

VACANCES SCOLAIRES
HOME D'ENFANTS JURA
(900 m altitude près frontière suisse)
Agrément Jeunesse et Sports Yves et Liliane accueillent vos enfants dans une ancienne ferme XVIe s., confortablement rénovée, 2 ou 3 enfants par chbre avec s. de bns, w.-c. Située au milieu des pâturages et forêts. Accueil volont. limité à 15 enfants, idéal en cas de 1re séparation. Ambiance familiale et chaleur. Activ. : VTT, jeux collect., peint. s/bois, tennis, poneys, initiat., échecs, fabrication du pain. Ski de fond (Pâques) accompagnement TGV depuis Paris 2 590 F, 395 € par enfant/semaine Tél. : 03-81-38-12-51 Fax : 03-81-38-16-58

EN VUE

■ Sept Américains sur dix ont trouvé **Monica Lewinsky** après sa première interview télévisée *« plus stupide qu'ils ne pensaient »*, selon un sondage auprès de 1 071 adultes (marge d'erreur de trois points).

■ Dimanche 7 mars, à Washington, **Donna Shalala**, secrétaire américaine à la santé, a mis en fuite deux voleurs en hurlant de toutes ses forces, allongée sur le sol en position fœtale, sans lâcher son porte-monnaie.

■ Au correspondant de l'AFP qui lui demande : *« Est-il vrai que les soldats éthiopiens ont peur d'être capturés par des femmes ? »*, **Gheret Zemzcael**, 25 ans, montant la garde dans une tranchée du front entre l'Erythrée et l'Ethiopie, répond : *« Oui. Nous sommes les plus redoutables. »*

■ **Madeleine Lefèvre**, dite « Mado », a remporté, dimanche 7 mars au Futuroscope de Poitiers, le concours « Super Mamie 1999 », destiné à récompenser *« les grands-mères remarquables pour leur dynamisme et leurs talents artistiques »*, en campant une jeune prostituée vêtue de cuir noir, un boa violet autour du cou.

■ **Shozaburo Nakamura**, ministre de la justice japonais, fan d'**Arnold Schwarzenegger**, a présenté, lundi 8 mars, sa démission au premier ministre, **Keizo Obuchi**, après avoir *« détourné »* une lettre de l'acteur américain adressée aux services de l'immigration.

■ Récemment, **Caterina Muth**, présidente du groupe parlementaire des communistes rénovés (PDS) à l'assemblée régionale de Mecklembourg-Poméranie, démissionnait pour avoir volé dans un magasin un tube de mascara d'une valeur de 12 euros.

■ La cour d'appel de Paris a condamné, vendredi 5 mars, le mage **Nasrodin Pirmamod**, qui, après avoir extorqué 1,5 million de francs à une épouse pour soulager son mari malade, avait soumis la « naïve » à des rapports sexuels, sans davantage obtenir de guérison.

■ Selon **Emmanuel de Guillebon**, directeur du parc national de la Vanoise, les trois randonneurs sauvés le 25 février, qui, après avoir mobilisé les secours pendant neuf jours, avaient vendu pour 350 000 francs le récit de leur aventure à *Paris Match*, auraient passé leur première nuit au refuge du plan du Lac sans laisser de *« contribution dans l'urne destinée à cet usage »*.

■ Samedi 6 mars, le prince **Andrew** d'Angleterre, fils d'**Elizabeth II**, en visite officielle au Vietnam, a passé plus d'une heure à ramper dans les tunnels de Cu Chi – d'où les Vietcongs infligèrent de lourdes pertes aux forces américaines –, ouverts au tourisme, élargis à la taille des Occidentaux.

Christian Colombani

L'Union européenne revue et corrigée par Vaclav Havel

Le président tchèque a recommandé, à Paris, la « fédéralisation progressive » de l'Union européenne. En s'attirant les réserves de la presse pragoise et les foudres du premier ministre Vaclav Klaus

VACLAV HAVEL, dramaturge de l'absurde et ancien dissident anticommuniste, président de la Tchécoslovaquie puis de la République tchèque depuis bientôt dix ans, n'a jamais renoncé à son rôle d'intellectuel moraliste et visionnaire, quitte à surprendre ou indisposer ses hôtes. Il vient de le prouver une nouvelle fois en prononçant, le 3 mars, à Paris, au Sénat, un discours critique sur l'intégration européenne. M. Havel considère que la construction européenne donne *« de plus en plus souvent l'impression d'être une affaire de montages technico-administratifs ou bureaucratiques »* affectant des *« citoyens producteurs, contribuables ou consommateurs »*. Aussi, le président dont le pays devrait participer à la première vague d'élargissement de l'Union européenne, a recommandé *« une parlementarisation et une fédéralisation progressive »* de l'UE, plutôt que la multiplication *« des traités internationaux, des institutions et des appareils bureaucratiques découlant de ces traités »*.

Ce plaidoyer intempestif *« exige du courage et du charme »*, reconnaît avec admiration l'éditorialiste du quotidien pragois *Lidové Noviny*. Mais il est bien le seul. Le ton du discours et les propositions de M. Havel, soixante-deux ans, n'ont pas soulevé l'enthousiasme de la classe politique ni de la presse tchèques. *« Ni celui des responsables et médias français »*, renchérit le correspondant parisien de ce journal.

M. Havel a proposé la rédaction d'*« une constitution européenne, pas très longue, intelligible pour tous, nantie d'un préambule décrivant le sens et l'idée de l'Union avant de définir ses institutions, leurs relations mutuelles et leurs compétences »*. Il a par ailleurs estimé que *« la conjoncture imposera l'établissement d'un bicaméralisme comme dans les fédérations classiques »*, une sorte de conseil des nations limité à deux représentants par pays, délégués par les Parlements nationaux. Enfin, M. Havel a conseillé l'abandon du système de représentation nationale au sein de la Commission de Bruxelles qui devrait être constituée de commissaires choisis pour leurs compétences politiques et techniques et non leur nationalité.

Cette contribution inattendue aux discussions sur la réforme des institutions européennes a suscité la colère de l'ancien premier ministre ultralibéral Vaclav Klaus, adversaire irréductible du chef de l'Etat et eurosceptique de la première heure. *« Je suis catégoriquement contre les Etats-Unis d'Europe »*, a-t-il déclaré, en reprochant au président d'avoir omis de consulter auparavant le gouvernement et les dirigeants politiques pragois.

L'AVENIR ? « L'EURO »

Le premier ministre social-démocrate Milos Zeman a estimé pour sa part que la République tchèque *« devrait d'abord entrer dans l'UE et ensuite proposer de réformer ses structures »*. D'autant, comme l'a souligné le négociateur pragois avec Bruxelles, Pavel Telicka, qu'*« un Tchèque devrait être membre de la Commission européenne au moins pendant les premières années après l'adhésion »*. Mais les thèses de M. Havel n'ont pas été définitivement enterrées. *« Un avenir existe pour la fédéralisation de l'Europe : « L'euro »*, estime Lidové Noviny. *Lorsque les monnaies nationales disparaîtront en 2002, les citoyens commenceront peut-être à réfléchir à une Europe fédérale. »*

Martin Plichta

DANS LA PRESSE

BFM
Philippe Alexandre

■ Tout au long du procès du sang contaminé, dont l'arrêt sera rendu aujourd'hui, une distinction a été affirmée avec force entre la responsabilité pénale et la responsabilité politique. Pour Laurent Fabius et les deux anciens responsables de son gouvernement, la justice ne peut juger que de la responsabilité pénale. C'est aussi cette subtile distinction entre le pénal et le politique que Roland Dumas avance comme moyen de défense. Le président du Conseil constitutionnel étant présumé innocent de tout cadeau intempestif de la part d'Elf, il estime qu'il n'a aucune raison de démissionner de sa haute fonction et de s'infliger une sanction. Mais la responsabilité politique, morale, déontologique, Roland Dumas n'en fait aucun cas, et c'est là que toute sa défense est boiteuse. Incontestablement, Roland Dumas a bafoué la dignité nécessaire à l'exercice de sa fonction. Si sa responsabilité n'est pas établie d'un point de vue juridique – mais elle le sera peut-être si le parquet décide de renvoyer en correctionnelle le président du Conseil constitutionnel –, dès à présent, M. Dumas n'est plus en état politique et moral d'exercer sa fonction.

FRANCE-SOIR
Yves Thréard

■ Qui protège Roland Dumas ? L'ensemble de la classe politique. A droite comme à gauche, les commentaires brillent par leur embarras. On peut se gausser des Etats-Unis et du galant comportement de Clinton mais là-bas le dossier du vieux briscard du mitterrandisme, beaucoup moins risible lui, serait bouclé depuis longtemps. Ici, on tourne le dos. Pas un élu n'a exigé, haut et fort, la démission du président du Conseil constitionnel ni demandé la constitution d'une commission d'enquête parlementaire.

THE NEW YORK TIMES

■ Les Etats-Unis et l'Europe se querellent sur les bananes, l'aéronautique et le bœuf, tandis qu'ils travaillent ensemble pour assurer la paix au Kosovo et sont dans le brouillard sur l'avenir de l'OTAN. Cette improbable série d'événements reflète les changements importants qui prennent place dans les relations transatlantiques. (...) L'Amérique et ses alliés européens font face aux frictions nées de la globalisation. (...)[Mais] s'il y a des tensions nouvelles entre eux, il y a aussi des signes encourageants, ceux qui laissent entrevoir une Europe émergeant de cette période prête à prendre une plus grande part de responsabilité dans le maintien de la sécurité sur le continent. Cela serait bon, à la fois pour l'Europe et pour l'Amérique.

THE WASHINGTON POST

■ L'idée d'un retrait unilatéral d'Israël du Liban sud est agitée depuis des années, mais son heure est peut-être arrivée cette fois-ci. Cette bonne nouvelle est le résultat de deux événements : la poursuite des pertes israéliennes en vies humaines dans cette partie du Liban, et l'approche des élections israéliennes qui permet d'exposer des alternatives aux négociation de paix au Moyen Orient actuellement dans l'impasse.

grand-voilier.com

Grâce aux contacts recueillis sur le Web, un Français va reconstruire un voilier de 150 mètres

BERNARD BOUYGUES (sans rapport avec la célèbre famille) est habité par un rêve démesuré : ressusciter le plus grand voilier du monde. En 1996, cet ancien plongeur de la Comex a lancé une souscription pour contruire une réplique exacte de *La France*, un cinq-mâts de 150 mètres conçu pour transporter du nickel entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole, qui fit naufrage en 1922. Pour accélérer son projet, dans lequel il a déjà englouti ses économies, Bernard monte l'association France II Renaissance avec sa femme et son fils et ouvre un site Web. Il a réuni à ce jour 800 adhérents, qui s'acquittent d'une cotisation d'au moins 200 francs.

Les travaux de fabrication de la quille doivent débuter en juillet, dans un chantier naval français, qui n'a pas encore été sélectionné : *« D'après nos calculs, le prix du navire oscillerait entre 400 et 500 millions de francs, pour environ 750 000 heures de travail... J'ai mis plus d'un an pour retrouver les plans du voilier dispersés dans des musées maritimes, de l'Angleterre à l'Italie.. J'ai réussi à sensibiliser de nombreux internautes, qui m'ont aidé dans mes recherches. Par exemple, un sculpteur de figures de proue habitant la Nouvelle-Zélande m'a envoyé des photographies prises lors d'une escale du navire dans un port néo-zélandais en 1922, et des coupures de presse de l'époque. Internet a même permis à l'association d'entrer en contact avec un descendant du barreur de* La France. »



Les internautes pourront suivre en temps réel la progression du chantier, atelier par atelier. Les moments les plus spectaculaires, comme la pose des mâts, feront l'objet d'une couverture spéciale. Les finitions, notamment la mise en place des gréements et des 6 350 mètres carrés de voilure, s'effectueront à Caen sur un chantier ouvert au public.

Si tout se passe comme prévu, *La France* prendra la mer le 14 juillet 2001. A l'intérieur, il ne s'agira pas d'une simple réplique de l'original. Le cinq-mâts sera à la fois un navire de croisière pouvant embarquer 238 passagers, un bateau-école pour les élèves officiers de la marine marchande française et un ambassadeur du savoir-faire français : *« Ce projet est aussi un acte citoyen. En ces temps de chômage, nous donnons en fait la possibilité aux donateurs d'acheter des heures de travail, ce qui permettra d'employer 400 personnes pendant quatre ans et d'apporter un peu d'oxygène à l'industrie française. »*

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

LIBRAIRIES ÉLECTRONIQUES

■ BOL, service de vente de livres sur Internet du groupe Bertelsmann, a ouvert une nouvelle boutique en ligne destinée à la clientèle britannique, proposant des livres publiés dans les pays anglo-saxons. BOL devrait créer prochainement des boutiques pour l'Espagne et les Pays-Bas. BOL-France et BOL-Allemagne sont ouverts depuis quelques semaines.
www.uk.bol.com
www.bol.fr
www.bol.de

VIE PRIVÉE

■ Selon le webmagazine américain *Wired.com*, le président Clinton devrait prochainement annoncer la nomination de Peter Swire, professeur de droit à l'université de l'Ohio, comme coordonnateur de l'action du gouvernement fédéral en matière de protection de la vie privée sur les réseaux électroniques.

CONCOURS

■ Du 15 au 21 mars, l'INA (Institut national de l'audiovisuel) organise sur son site Web un jeu-concours en dix questions. Le gagnant pourra participer gratuitement à un stage de formation au multimédia ou à l'Internet.
www.ina.fr.

Le nouveau trotskisme d'Arlette

par Alain Rollat

LES VOIES de la révolution prolétarienne n'étant pas moins impénétrables que celles de l'enfer capitaliste, la camarade Laguiller, qui ne rechigne devant aucun sacrifice dès qu'il s'agit d'aller au charbon, honorait de sa présence militante, lundi soir, sur TF 1, le magazine « Y a pas photo » dont la spécialité est plus le divertissement que la politique. Elle avait accepté de commenter, pour l'édification des classes laborieuses, quelques *« histoires drôles et amusantes »* vécues *« chez les riches »*.

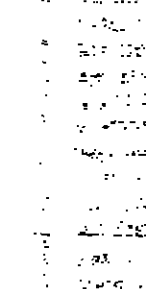
Poussant l'abnégation à l'extrême, elle s'est contentée d'un sourire de commisération quand elle a entendu un jeune multimilliardaire taïwanais, qui roule sur l'or de l'import-export (au sens propre comme au sens figuré, puisque même sa Rolls Royce est faite de lingots), affirmer que rien ne *« détend »* mieux *« l'esprit »* que l'exercice quotidien consistant à rester assis un instant sur une cuvette de WC moulée, comme chez lui, dans 50 kilos d'or massif. Elle s'est bornée à rappeler l'un de ses propres plaisirs d'adolescence : *« rouler en scooter »*.

Elle n'a pas non plus jeté la pierre au gendre belge de feu l'ancien dictateur Mobutu venu attester que *« les vrais riches n'ont jamais d'argent sur eux »*. Son regard s'est empli de compassion quand ce gentleman a témoigné de l'épreuve *« terrible »* qui frappe le riche déchu le jour où il doit, soudain, lui-même, *« remplir le frigo, mettre de l'essence dans la voiture »*, bref, gérer en personne *« ces petits détails »* qui nécessitent un minimum d'argent de poche lorsqu'on passe brusquement d'un train de vie de *« 10 millions de francs par jour »* à une vie d'exil privée de *« cent soixante costumes, quarante montres, douze voitures »*, etc. *« Ne nous moquons pas de l'Afrique*, a-t-elle dit d'un ton évangélique, *il y a dans notre pays des gens aussi riches que Mobutu et qui vivent de la même façon... »*

Elle n'a même pas reparlé d'imposer le capital quand on lui a montré en photos le nouvel appartement parisien du sultan de Brunei, un F 96 *« de 5 000 mètres carrés »*, place Vendôme. Elle s'est bornée à un fascinant brin d'humour : *« Moi, j'ai un chèvrefeuille sur mon balcon... »*

Il a fallu attendre l'intervention du comportementaliste attaché à « Y a pas photo », un expert en gestuelle, pour voir que, plus elle souriait, plus elle serrait ses mains, qu'elle tenait jointes et croisées, comme à son habitude, doigts entrelacés.

On a enfin compris, avec soulagement, que la camarade Arlette refrénait ainsi, à l'écran, son envie de lever le poing. Et découvert, alors, que son trotskisme était devenu zen, pour ne pas dire fun.



MARDI 9 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.30 De Staline à la «glasnost». Forum Planète
23.20 Judo, la voie de la souplesse. Forum Planète

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. *Invités : R.E.M.* Canal +
19.00 Archimède. Arte
20.55 Pourquoi ? Comment ? La Terre dans tous ses états. Les volcans. Les tremblements de terre. Les cyclones et les tornades. Les inondations. France 3
21.00 Le Gai Savoir. Mais que veulent donc les femmes ? Invités : Françoise Giroud ; Julie Wolkenstein ; Catherine Vigourt ; Lydie Salvayre ; Shere Hite. Paris Première
21.05 Temps présent. Scènes ordinaires de la vie ménagère. Profession bienfaitrice. TV 5
21.45 Théma. Lettonie : Le chemin de la liberté. Arte
23.20 Place de la République. L'humanitaire. France 2
23.30 Comment ça va ? Les grands troubles de la mémoire. France 3
0.35 Capital. *L'argent de la politique.* M 6
1.00 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite extrême [1 et 2/2]. Arte
1.45 Saga-Cités. Hôtel des solitudes. France 3

DOCUMENTAIRES

19.00 Nina Simone, la légende. Odyssée
19.15 Mogobalu, les maîtres des tambours d'Afrique. Planète
19.55 La Carte des Kerguelen. [1/2]. Odyssée
20.05 Les Tribus indiennes. [11/20]. Les Mayas. Planète
20.15 Reportage. Carte-bleue en péril. Arte
20.30 URSS. [3/3]. 1953 - 1991 : illusion, déclin et chute. Forum Planète
20.35 Les Amours cachées de Simone de Beauvoir. Planète
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [1/6]. Arnaque à Hollywood. Arte
20.45 Les Descendants. [5/13]. La famille Gandhi-Nehru. Histoire
21.50 Les Ateliers du rêve. [5/6]. Histoire
22.20 Riga, *capitale de la Baltique.* Arte
23.00 Les Celtes. [1/6]. Histoire
23.15 Né pour courir. Odyssée
23.55 Coupable de rêver. Les existentialistes lettons sous Staline. Arte

SPORTS EN DIRECT

19.45 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells (2e jour). Eurosport
20.30 Football. Championnat de D 1 : Nancy - Bordeaux. Canal +
21.00 Tennis. Tournoi messieurs d'Indian Wells (2e jour). Eurosport
2.05 Basket NBA. Minnesota Timberwolves - Seattle Supersonics. Canal +

MUSIQUE

21.00 Beethoven. *Symphonies nos 4, 5 & 6. Londres, 1970. Par le New Philharmonia Orchestra,* dir. Otto Klemperer. Muzzik
21.40 Tableaux d'une Exposition, de Moussorgski. Par l'Orchestre de Philadelphie, dir. Eugène Ormandy. Mezzo
23.10 Gala de Berlin 97. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Claudio Abbado. Mezzo
23.25 Schumann. *Concerto pour violoncelle en la mineur opus 129.* Par l'Orchestre philharmonique de Brême, dir. Christoph Eschenbach. Muzzik
23.50 Nicolaï Petrov joue Schumann. *Etudes symphoniques opus 13.* Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Mariage blanc. P. Kassovitz. Festival
22.15 Pêcheur d'Islande. D. Vigne. TV 5
22.20 Jennie, lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [2/3]. Festival
0.30 Schumann, romance perdue. Steve Ruggi. Muzzik

SÉRIES

23.00 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La descente aux enfers (v.o.). Canal Jimmy
23.45 Star Trek, Deep Space Nine. Le retour (v.o.). Canal Jimmy
1.25 Friends. The One with Ross'Sandwich (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

16.20 Jude ■ ■ Michael Winterbottom (GB, 1996, v.o., 120 min) O. Ciné Cinéma 3
17.05 Un tramway nommé Désir ■ ■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics
17.10 Paris, Texas ■ ■ Wim Wenders (France - Allemagne, 1984, 140 min) O. Cinétoile
18.50 Un sac de billes ■ ■ Jacques Doillon (France, 1975, 100 min) O. Ciné Cinéma 1
20.30 Yanks ■ ■ John Schlesinger (Etats-Unis, 1979, v.o., 135 min) O. Ciné Cinéma 3
20.40 *Les 101 Dalmatiens* ■ ■ Walt Disney (Etats-Unis, 1961, 80 min) O. Disney Channel
20.50 Le Père Noël est une ordure ■ ■ Jean-Marie Poiré (France, 1982, 105 min) O. TF 1
20.50 *Deux heures à tuer* ■ ■ Yvan Govar (France - Belgique, 1965, N., 105 min) O. Cinétoile
20.55 Piège de cristal ■ ■ John McTiernan. Avec Bruce Willis, Alan Rickman (Etats-Unis, 1986, 135 min) O. France 2
22.10 Le Général du diable ■ ■ Helmut Käutner (Allemagne, 1955, N., v.o., 115 min) O. Ciné Classics
22.20 Seven ■ ■ ■ *David Fincher (Etats-Unis, 1995,* v.o., 125 min) O. Ciné Cinéma 1
22.30 Lacenaire ■ ■ Francis Girod (France, 1990, 130 min) O. Paris Première
22.35 Les Pleins Pouvoirs ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1996, v.o., 114 min) O. Canal +
22.45 Une étoile est née ■ ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1954, v.o., 145 min) O. Ciné Cinéma 3
0.20 Manhattan ■ ■ ■ Woody Allen (Etats-Unis, 1979, N., v.o., 100 min) O. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.10 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Père Noël est une ordure ■ ■ Film. Jean-Marie Poiré. O.
22.35 High Secret City. L'incendie. O. Tu récolteras la tempête. O.
0.20 Minuit sport.
0.55 Mode in France. Prêt-à-porter automne-hiver 2000.

FRANCE 2

17.50 Hartley, cœurs à vif. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 *Piège de cristal* ■ ■ Film. John McTiernan. O.
23.15 Bouche à oreille.
23.20 Place de la République. L'humanitaire.
0.55 Journal, Météo.
1.15 Le Cercle.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.55 Pourquoi ? Comment ? La Terre dans tous ses états.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Comment ça va ? Les grands troubles de la mémoire.
0.25 Magazine olympique.
0.50 La Fabrique des juges.
1.45 Saga-Cités. Hôtel des solitudes.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.30
18.30 Nulle part ailleurs.
20.15 Football. Championnat de D 1. Nancy - Bordeaux. 20.30 Coup d'envoi.
22.33 Les Faell. Lyonel Kouro. O.
22.35 Les Pleins Pouvoirs ■ ■ *Film. Clint Eastwood (v.o.).* O.
0.30 Football. Sochaux - Marseille.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Carte bleue en péril.
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [1/6]. Arnaque à Hollywood.
21.45 Théma. Lettonie. 21.50 Le Long Chemin de la liberté. 22.20 Riga, capitale de la Baltique. Portrait d'une ville. 23.05 La Rue des juifs. 23.55 Coupable de rêver. Les existentialistes lettons sous Staline. 0.35 Les Enfants de la révolution.
1.00 Les Mercredis de l'Histoire. Histoire d'une droite *extrême [1 et 2/2].*

M 6

19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille. O.
20.45 Décrochage info, E = M6 découverte.
20.55 Supergirl ■ Film. Jeannot Szwarc. O.
22.50 Piégée. Téléfilm. Joey Travolta. O.
0.35 Capital.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques. (2/5).
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Classiques et néoclassiques. Par l'Orchestre philharmonique de *Radio France, dir. Marek Janowski :* Œuvres de Haydn, etc.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Burgan, Damions.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Krommer. 20.40 Récital. Jean-Bernard Pommier, piano : Œuvres de Haydn, Mozart, Ravel, Beethoven.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Fauré, Magnard, Vierne.

Le Monde TÉLÉVISION

CINÉTOILE

0.20 Manhattan ■ ■ ■

Il s'appelle Isaac Davis, il a quarante-deux ans, *mais c'est, déjà, Harry dans tous ses états.* Car cet intellectuel juif new-yorkais, passionné de New York, et tout spécialement de Manhattan, a le génie de l'insatisfaction, de la complication et... du mal de vivre. Ecrivain qui n'arrive pas à dépasser le premier chapitre d'un roman autobiographique, Isaac est aux prises avec son ancienne épouse. Elle l'a quitté pour une femme et veut tout raconter dans un livre. Isaac, lui, vit avec une collégienne de dix-sept ans et l'abandonne pour la maîtresse de son ami marié. Voilà donc du Woody Allen à l'état pur : mise en scène de virtuose, dialogues éblouissants, parfois amers, comédie magistrale sur la détresse amoureuse. *Manhattan*, univers urbain, est un rêve en noir et blanc, les actrices s'appellent Diane Keaton, Mariel Hemingway, Meryl Streep, Anne Byrne. En v.o.

FRANCE-CULTURE

20.00 Vive l'opéra !

« L'opéra est mort, vive l'opéra ! » Tel est le mot de la fin d'Hélène Pierrakos et de Bruno Serrou, au terme d'une vaste enquête des « Chemins de la musique ». Si l'on a longtemps proclamé que *Wozzeck* était le dernier opéra, on a admis que, depuis 1921, il s'en était écrit d'autres, même si les créations sont devenues rares. Des productions qui peuvent revêtir désormais une infinité de formes.

MERCREDI 10 MARS

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 *Le Système monétaire* international. Invités : Christian de Boissieu, Olivier Davanne, Philippe Lefournier, Pierre Salama, *Philippe Simonot.* Forum Planète
23.20 L'Identité créole. Forum Planète

MAGAZINES

16.00 Saga-Cités. Ecoles plurielles. L'école des Pâquis. Valeurs familiales. France 3
17.10 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. La politique étrangère européenne. LCI
18.00 Stars en stock. Lauren Bacall. Frank Sinatra. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invité : Marc Jacobs, Goo Goo Dolls, Gore Vidal. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-Vous de Ruth Elkrief. LCI
20.35 Les Dossiers de l'Histoire. Shoah [1/2]. Histoire
22.40 Ça se discute. Comment faire d'un handicap une force ? France 2
23.10 52 sur la Une. Je ne suis pas celui ou celle que vous croyez. TF 1
23.10 Un siècle d'écrivains. Blaise Cendrars. France 3
0.55 *Le Cercle.* France 2

DOCUMENTAIRES

17.05 Toutes les drogues du monde. Drogues et politiques. Odyssée
17.45 Pourquoi Vincent Van Gogh s'est-il suicidé ? [1/2]. Planète
18.30 Cinq colonnes à la une. Planète
18.30 Les Celtes. [1/6]. L'homme aux chaussures d'or. Histoire
19.00 Connaissance. Les Cadeaux de la nature. [2/3]. Le coton. Arte
19.30 La Chine, *dragon millénaire.* [6/13]. La capitale du nord. Odyssée
19.35 La Guerre du Golfe. [2/4]. Le feu du ciel. Planète
20.00 Voyage en Patagonie. [3/4]. La terre des glaciers. Odyssée
20.15 Reportage. *Eurotunnel, le fiasco.* Arte
20.30 Costa Rica. Odyssée
20.30 La Monnaie, l'Or et l'Argent. [2/4]. Le règne du dollar. Forum Planète
20.35 Mogobalu, les maîtres des tambours d'Afrique. Planète
20.45 Série *noire au Crédit* Lyonnais. [2/6]. Des trous dans le béton. Arte
20.55 Mémoires d'une princesse des Indes. Téva
21.25 Les Tribus indiennes. [11/20]. Les Mayas. Planète
21.25 Journal d'un voyage sur le Nil. Odyssée
21.40 Mohila, femmes du Bangladesh. Téva
21.55 Musica. *Le Concerto* pour clarinette, de Mozart. Une interprétation de Michel Portal. Arte
21.55 Les Amours cachées de Simone de Beauvoir. Planète
21.55 Le Japon dans la crise asiatique. Odyssée
22.05 Antonio Salieri. Souvenirs d'un génie. Muzzik
22.50 Fous de bécane. [2/2]. Planète
22.50 Carnets de vols. Recherche et sauvetage. Odyssée
23.25 Profil. Simone de Beauvoir. Arte
23.40 Nina Simone, la légende. Odyssée
0.00 Les Quatre Dromadaires. Un amour de lémurien. France 3
0.25 La Lucarne. Close-Up Long Shot. Arte
0.40 L'Epopée des fusées. [9/13]. Les navettes spatiales. Planète
0.40 Inde, naissance d'une nation. Le nationalisme. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

18.15 Football. D2. Red Star - Saint-Etienne. Eurosport
22.30 Tennis. Tournoi féminin d'Indian Wells (Californie). Eurosport

DANSE

22.45 Carmen. Chorégraphie de Mats Ek. Musique de Rodion Chtchedrine. Par le ballet Cullberg. Avec Ana Laguna (Carmen), Yvan Auzely (Escamillo). Mezzo

MUSIQUE

19.25 *Tableaux d'une Exposition,* de Moussorgski. Par l'Orchestre de Philadelphie, dir. Eugène Ormandy. Mezzo
20.10 Mayumi joue Mozart no 1. Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Janos Furst. Muzzik
22.55 Faudel. Angoulême 1998. Paris Première
22.55 Messiaen, Quatuor pour la fin *des temps.* Avec Reinbert De Leeuw, piano ; Vera Beth, violon ; Anner Bylsma, violoncelle ; George Pieterson, clarinette. Muzzik
0.00 L'Arlésienne, *suite no 2,* de Bizet. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. Mezzo

TÉLÉFILMS

18.00 Les Avocats du diable. André Cayatte. Festival
18.15 Pêcheur d'Islande. *Daniel Vigne.* TV 5
18.30 Marchands du silence. Gérard Krawczyk. O. Téva
20.30 Cœur de hareng. Paul Vecchiali. Festival
20.40 La Mémoire endormie. James A. Contner. O. RTL 9
20.55 La Bascule. *Marco Pico.* France 2
20.55 L'Occasionnelle. Diane Bertrand. O. M 6
23.35 La Faute. André Cayatte. Festival

SÉRIES

20.00 Larry et Balki. A cœur perdu. TMC
20.05 Cosby. Quand Hilton se dédouble. France 3
20.10 Campus Show. L'épreuve. Série Club
20.13 Alfred Hitchcock présente. Le héros. 13ème Rue
20.15 Ellen. *Shake, Rattle and Rubble.* RTL 9
20.30 Star Trek, la nouvelle génération. [1/2]. La descente aux enfers. Canal Jimmy
20.40 Homicide. Dérives. Série Club
20.40 Nestor Burma. Drôle d'épreuve pour Nestor Burma. 13ème Rue
20.55 Taggart. L'Alliance. TMC
21.30 Le Caméléon. Hope and Prey (v.o.). Série Club
21.55 Presque parfaite. Ami ou amant ? (v.o.). *Canal Jimmy*
22.15 Urgence. TV 5
22.15 Oz. Lits jumeaux (v.o.). Série Club
22.25 Friends. The One with Ross'Sandwich (v.o.). Canal Jimmy
22.35 Ally McBeal. Vent de folie. Surprise, surprise. *M 6*
22.50 Absolutely Fabulous. La veillée funèbre (v.o.). Canal Jimmy
23.25 The *New Statesman. Les sniffeurs* de cake (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Townies. The Six Month Itch (v.o.). Série Club
0.20 New York Police Blues. Pas de pitié (v.o.). Canal Jimmy
1.35 Fallen Angels. Marchandage avec la mort (v.o.). *Canal Jimmy*
3.50 A Year in Provence. Septembre : Château Mayle (v.o.). Canal Jimmy

FILMS

13.00 Manhattan ■ ■ ■ Woody Allen. Avec Woody Allen, Diane Keaton (Etats-Unis, 1979, N., 100 min) O. Cinétoile
14.10 Une étoile est née ■ ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1954, 175 min) O. Ciné Cinéma 3
16.15 Cat Ballou ■ ■ Elliot Silverstein (Etats-Unis, 1965, 100 min) O. Cinétoile
18.20 Seven ■ ■ ■ David Fincher (Etats-Unis, 1995, 130 min) O. Ciné Cinéma 2
18.25 Ginger et Fred ■ ■ ■ Federico Fellini (Fr. - It., 1986, 125 min) O. Cinéstar 1
19.00 Y aura-t-il de la neige à Noël ? ■ ■ Sandrine Veysset (France, 1996, 90 min) O. Ciné Cinéma 1
19.30 L'homme qui n'a pas d'étoile ■ ■ King Vidor. Avec Kirk Douglas, Jeanne Crain (Etats-Unis, 1955, 90 min) O. Cinétoile
20.30 Un tramway nommé Désir ■ ■ Elia Kazan (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 125 min) O. Ciné Classics
20.30 Jude ■ ■ Michael Winterbottom (GB, 1996, 120 min) O. Ciné Cinéma 1
20.30 Une étoile est née ■ ■ ■ George Cukor (Etats-Unis, 1954, 145 min) O. Ciné Cinéma 2
21.00 Le Soldat bleu ■ ■ Ralph Nelson (Etats-Unis, 1970, 115 min) O. Cinétoile
22.20 L'Aventure du Poséidon ■ ■ Ronald Neame (Etats-Unis, 1972, *120 min)* O. *RTL 9*
22.35 Roxie Hart ■ ■ William Wellman (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
22.55 La Peau douce ■ ■ ■ François Truffaut (France, 1964, N., 115 min) O. Cinétoile
23.25 Ipcress, danger immédiat ■ ■ Sidney J. Furie (Grande - Bretagne, 1965, 105 min) O. TMC
23.55 Les Fous du roi ■ ■ Robert Rossen (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
0.25 Un sac de billes ■ ■ Jacques Doillon (France, 1975, 100 min) O. Ciné Cinéma 2
1.15 Le Sixième Jour ■ ■ Youssef Chahine (Fr.- Eg., 1986, v.o., 105 min) O. Arte

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Cinq sur 5 ! O.
16.30 Vidéo gag.
16.45 Au cœur des flammes. O.
17.35 Beverly Hills. O.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Combien ça coûte ? Les impôts.
23.10 52 sur la Une. Je ne suis pas celui ou celle que vous croyez.
0.15 Formule foot.
0.45 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

14.50 L'As de la Crime. O.
15.40 Tiercé.
15.55 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
17.05 Un livre, des livres.
17.10 Cap des Pins. O.
17.40 Rince ta baignoire.
18.10 Friends. O.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 La Bascule. *Téléfilm. Marco Pico.* O.
22.40 Ça se discute. Comment faire d'un handicap une force ?
0.30 Journal, Météo.
0.55 Le Cercle.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. O.
20.35 Tout le sport.
20.50 Spécial infos.
22.40 Météo, Soir 3.
23.10 Un siècle d'écrivains. Blaise Cendrars.
0.00 Les Quatre Dromadaires. *Un amour de lémurien.*
0.55 Nocturnales. Festival de Prades.

CANAL +

14.25 Le Rêve de Jimmy. Téléfilm. John Hamilton. O.
15.55 Décode pas Bunny.
16.20 Toonsylvania. O.
16.45 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Un grand cri d'amour ■ Film. Josiane Balasko. O.
22.25 Jour de foot.
23.13 Les Faell. Lyonel Kouro. O.
23.15 Hamlet (version longue) ■ Film. Kenneth Branagh (v.o.). O.
3.25 L'Obsédé ■ ■ Film. William Wyler (v.o.). O.

LA CINQUIÈME/ARTE

17.00 Au nom de la loi. O.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Connaissance. [2/3].
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Eurotunnel, le fiasco.
20.45 Série noire au Crédit Lyonnais. [2/6]. Des trous dans le béton.
21.45 Les Cent Photos du siècle.
21.55 Musica. Le Concerto de Mozart. *Interprétation de Michel Portal.*
23.25 Profil. Simone de Beauvoir.
0.25 La Lucarne. Close-Up Long Shot.
1.10 Interview de Youssef Chahine.
1.15 Le Sixième Jour ■ ■ Film. Youssef Chahine (v.o.). O.

M 6

16.55 Des clips et des bulles.
17.25 Fan de.
17.55 Sports événement.
18.25 Loïs et Clark. O.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.00 Mode 6.
20.10 Notre belle famille. O.
20.45 Décrochage info, Une journée avec...
20.55 Combats de femme. L'Occasionnelle. Téléfilm. Diane Bertrand. O.
22.35 Ally McBeal. Vent de folie. O. Surprise, surprise. O.
0.15 Booker. Sur la piste du diamant noir. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. *Michel Vovelle.*
21.00 Philambule. La poésie d'Al-Ma'arri.
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques. [3/5].
0.05 Du jour au lendemain. Pascale Kramer (*Onze ans plus tard*).

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Concert. Par le Chœur de Radio France, dir. Vladislav Tchernouchenko : *Vêpres* op. 37, de Rachmaninov. 21.15 Concert. Youri Bashmet, alto, Mikhaïl Muntian, piano : Œuvres de Beethoven, Mendelssohn, Enesco, Chostakovitch.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Fournier, Gayou.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Invité : Jean-Pierre Mousnier.

RADIO CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.15 Les Soirées. Œuvres de C.P.E. Bach, Graun. 20.40 Balzac à l'opéra avec le *Mose*, de Rossini.
23.12 Les Soirées... (suite). Œuvres de Franchomme, Boieldieu.

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE 2

20.55 La Bascule

Non seulement l'héroïne est prof de maths, dans un collège « à problèmes », mais elle est, de surcroît, « à mobilité réduite », pour ne pas dire *infirme, voire invalide.* Sous forme de fiction dramatique, *La Bascule* parvient, aussi bien qu'un documentaire, à une vraie compassion, qui n'est pas commisération. Introduction à la fois agréable et intelligente au débat de l'émission suivante.

ARTE

21.55 Musica

Concerto pour clarinette, de Mozart. Du désir de Michel Portal de prendre tout *le temps qu'il faut* pour interroger l'esprit de cet ultime opus et, pour tenter les réponses, de sonder *« dans une extrême concentration »* cette sensibilité *« qui se rapproche plus d'une voix humaine que d'un instrument ».* Sabine Meyer, Diego Masson, Marie Devellereau, aideront au décryptage du mystère. Superbe.

ARTE

1.15 Le Sixième Jour ■ ■

Au Caire, en 1947, pendant une épidémie de choléra, une lavandière *d'une quarantaine* d'années, qui se sacrifie à son mari paralytique et à son petit-fils, s'éprend d'un jeune chanteur de rue. Une libre adaptation du roman d'Andrée Chedid, de superbes images, et, surtout, la présence de Dalida. Sans elle, ce mélodrame ne compterait pas parmi les œuvres majeures de Chahine.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA

- O Tous publics
- O Accord parental souhaitable
- O *Accord parental indispensable* ou interdit aux moins de 12 ans
- O Public adulte *Interdit aux moins de 16 ans*
- O Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films

- ■ On peut voir
- ■ ■ A ne pas manquer
- ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +

DD Dernière diffusion

♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 10 MARS 1999

A nos lecteurs

LE MONDE n'est pas paru lundi 8 mars (daté 9 mars) à la suite de graves incidents techniques qui m'ont conduit à interrompre le processus de fabrication du journal. Cette décision vaut à elle seule des excuses à toutes nos lectrices et à tous nos lecteurs, comme à nos diffuseurs. J'y ajoute celles que justifie le fait de vous, de nous, priver de notre Pierre Georges quotidien. Ironie du sort : sa chronique était consacrée... aux ennuis du porte-avions *Charles-de-Gaulle* ! Et nous voilà nous-mêmes rattrapés par ceux du navire ancré à Ivry-sur-Seine !

Car ce navire-là, équipé de deux rotatives, a subi en 1998 une sorte de grand carénage. Installé il y a dix ans, cet équipement a fait l'objet d'une première et forte modernisation, qui implique tous les stades de la fabrication : celle des plaques, le système informatique et, surtout, la mise en place de deux tours couleurs accolées aux rotatives, laquelle représente un saut technologique comparable au passage d'une propulsion classique à une propulsion nucléaire.

Cette modernisation était doublement nécessaire : d'une part, pour nous permettre d'améliorer de façon significative la qualité du quotidien, de ses suppléments et de leurs publicités ; d'autre part, pour que cette qualité attire d'autres journaux, afin que notre filiale Le Monde Imprimerie puisse vivre à l'équilibre. C'est ainsi que, depuis le début de l'année, nous offrons des suppléments rénovés, « Economie » le lundi, daté mardi ; « Télévision » le week-end et un nouveau supplément, « Interactif » le mardi, daté mercredi, auxquels s'ajoutent des améliorations apportées aux suppléments « Livres » du jeudi (daté vendredi) et « aden » (pour l'Ile-de-France), le mercredi daté jeudi. Le corps du quotidien lui-même bénéficiera d'innovations iconographiques destinées à accroître le confort de lecture que nous vous devons. En outre, nous avons accueilli et imprimé dans de bonnes conditions, le week-end dernier, la nouvelle formule du *Journal du dimanche*.

Mais, comme souvent dans les processus de modernisation qui impliquent des changements lourds de technologie, les mises au point s'avèrent plus difficiles que prévu, et la production en souffre. Celle-ci a été perturbée au long des mois de janvier et février, provoquant des difficultés pour nos diffuseurs et le mécontentement de nos lecteurs. Jusqu'à la panne que nous avons subie lundi. Les techniciens des différents fabricants sont quotidiennement sur place et nous avons bon espoir que leurs efforts aboutissent dans les délais les plus rapides afin de nous garantir le retour à une régularité de production synonyme de bonne distribution. Qu'il me soit donc permis de remercier ici les distributeurs de leur patience, La Poste de ses efforts et nos chers lecteurs de leur attachement qui, pour la circonstance, s'accompagne de leur indulgence. La patience de tous sera récompensée par un meilleur journal.

Qu'ils sachent, en tout cas, que leur fidélité retrouvée nous a valu d'accomplir une belle année 1998, la troisième meilleure année de diffusion payée en France de toute l'histoire du journal (derrière 1979 et 1981), que le nouveau *Monde*, lancé il y a quatre ans, nous a permis, au total, une progression de notre diffusion de 13 points, que nous avons pour objectif en 1999 de faire au moins aussi bien, bref que l'entreprise construit elle-même son avenir avec confiance, celle que vous nous avez rendue.

J.-M. C.

La majorité sénatoriale propose un compromis au sujet du PACS

Le concubinage homosexuel pourrait être reconnu par le code civil

SÉNATEUR de Seine-Maritime, Patrice Gélard (RPR) l'a déclaré au *Monde*, lundi 8 mars : *« Il faut être moderne et mettre fin à l'homophobie. Je propose d'inscrire la reconnaissance du couple homosexuel dans le code civil. »* Alors qu'il doit remettre son rapport sur le pacte civil de solidarité (PACS) mercredi, avant l'examen du texte en séance publique par le Sénat, le 17 mars, le rapporteur de la commission des lois semble vouloir faire d'une pierre deux coups : montrer que le Sénat, « ringardisé » – avant de se reprendre – lors des débats sur la parité, peut être « moderne » ; et raviver le débat, à gauche, qui oppose les partisans du PACS, adopté en première lecture le 9 décembre 1998 par les députés, et ceux qui, comme la sociologue Irène Théry, proposent simplement d'étendre la définition du concubinage aux homosexuels.

« Je pose le principe de l'égalité entre tous les couples, quel que soit leur sexe, précise M. Gélard. *C'est l'objet principal de mon rapport. Mais je n'étends pas les dispositions sur la procréation médicalement assistée ni sur l'adoption aux couples homosexuels. »* Par ailleurs, le sénateur réhabilite le pacte d'intérêt commun (PIC) de Jean Hauser, professeur de droit, dont il s'est *« largement inspiré »* dans son rapport. Consensuel à droite, le PIC est un contrat signé sous seing privé, qui se borne à régler les problèmes matériels rencontrés par les couples hors mariage.

LA GAUCHE PAS FERMÉE À L'IDÉE

La majorité sénatoriale devait se réunir, mardi après-midi, pour débattre des conclusions du rapporteur, que partagent certains députés de l'opposition. *« Que les gens fassent ce qu'ils veulent dans le privé. Mais je ne suis pas d'accord pour reconnaître l'homosexualité dans le code civil »*, nous a toutefois indiqué Jean-Jacques Hyest, porte-parole du groupe Union centriste.

Les sénateurs socialistes s'interrogent. L'idée d'étendre la définition du concubinage aux couples homosexuels séduit un certain nombre de sénateurs, à commencer par Robert Badinter, reconnaît-on au groupe PS du Palais du Luxembourg. Le 8 octobre 1998, dans les colonnes du *Nouvel Observateur*, l'ancien président du Conseil constitutionnel jugeait *« essentiel »* d'inscrire le *« principe de non-discrimination entre homosexuels et hétérosexuels »* dans le code civil. Le 27 janvier, lors d'une journée d'auditions sur le PACS organisée par la commission des lois, M. Badinter s'interrogeait : *« Si l'on supprime les discriminations qui persistent dans le concubinage, qu'apporte de plus le PACS ? »* (*Le Monde* du 29 janvier).

Les sénateurs PS réfléchissent à un amendement qui vise à reconnaître indirectement le concubinage homosexuel : les délais prévus dans le PACS pour bénéficier de certains droits – comme l'abattement sur les successions – ne s'appliqueraient pas *« aux couples, de même sexe ou de sexe différent, qui peuvent prouver par tous moyens l'antériorité de leur vie commune ou leur état de concubinage »*.

Clarisse Fabre

Des dirigeants de l'ETA ont été arrêtés à Paris

SIX PERSONNES, considérées comme des membres importants de l'organisation basque espagnole ETA, ont été interpellées, mardi matin 9 mars, à Paris, par la Division nationale anti-terroriste (DNAT). Ces arrestations sont intervenues à la suite d'un travail préparatoire effectué par la Direction nationale des renseignements généraux (DCRG). Cette opération de police, menée en deux temps, dans les 11e et 15e arrondissements, est considérée, côté français, comme un *« gros coup »* porté à l'ETA.

Parmi les personnes interpellées figurent Javier Arizeuren-Ruiz, dit « Kantauri », présenté par les spécialistes comme le *« chef des commandos illégaux »*. Il est suspecté d'avoir orchestré, à partir du territoire français, des opérations en Espagne. L'adjoint de « Kantauri », surnommé « Txuma », a également été interpellé. Une femme, arrêtée par la police française, Sodupe Irantxu-Gallastegui, est suspectée d'avoir pris part à l'assassinat du député Miguel-Angel Blanco en juillet 1997.

Rugby : le pays de Galles bat d'un point le XV de France

L'ÉQUIPE DE FRANCE DE RUGBY ne réalisera pas le grand chelem dans le Tournoi des cinq nations 1999. Elle a été battue (33-34), samedi 6 mars, sur sa pelouse du Stade de France, par des Gallois nettement dominés (51-0) en 1998. L'autre match, Irlande-Angleterre, a vu la victoire des Anglais (15-27). La prochaine journée, le 20 mars, opposera l'Angleterre à la France et l'Ecosse à l'Irlande. En football, le Paris-Saint-Germain, qui a été battu (0-2) en quart de finale de la Coupe de la Ligue, samedi, par Montpellier, s'enfonce un peu plus dans la crise. L'équipe parisienne a toutefois déposé une réserve technique, les Montpelliérains ayant continué quelques secondes à jouer à onze après une expulsion. Les autres résultats : Auxerre-Sochaux 0-1, Rennes-Lens 0-1, Metz-Toulouse 3-3 a.p., 3-2 t.a.b. En formule 1, le deuxième pilote Ferrari, l'Irlandais du Nord Eddie Irvine s'est imposé lors du premier grand prix de la saison, couru dimanche 7 mars, à Melbourne (Australie).

La réalisatrice Maria Koleva est en grève de la faim

CINÉASTE INDÉPENDANTE, auteur depuis 1974 de nombreux films – dont un ensemble consacré au travail d'Antoine Vitez – surtout diffusés en vidéo, Maria Koleva avait fait, en 1989, un mois et demi de grève de la faim pour obtenir la diffusion d'un cinéma plus varié et plus exigeant à la télévision – elle vient de publier le journal de cette expérience, *Enfin, rompue la chaîne de la mort* (L'Harmattan). Depuis le 1er février, la réalisatrice de *L'Etat de bonheur permanent* a commencé une nouvelle grève de la faim au 21, rue Daval, dans le 11e arrondissement de Paris. Elle réclame de nouvelles mesures d'aide à la production et à la diffusion destinées à subventionner les auteurs de films à petit budget.

DÉPÊCHES

■ **DISPARITIONS : l'écrivain argentin Adolfo Bioy Casares** est mort lundi 8 mars à Buenos-Aires, où il était né en 1914. L'auteur de *L'Invention de Morel*, marié à Silvina Ocampo, était l'ami de Jorge Luis Borges depuis leur rencontre en 1932. Ils avaient publié ensemble, sous le pseudonyme de Bustos Domecq, de nombreuses nouvelles et contes fantastiques, notamment *Six Problèmes pour don Isidro Parodi*.

■ **Le joueur de base-ball américain Joe DiMaggio** est mort lundi 8 mars, dans sa résidence de Floride, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il avait été élu à trois reprises meilleur joueur de la Ligue américaine de base-ball avant d'être sacré meilleur joueur de tous les temps en 1969. En 1954, trois ans après la fin de sa carrière sportive, il avait épousé Marilyn Monroe. Le mariage entre ces deux légendes américaines n'avait duré que neuf mois.

■ **JUSTICE : le tribunal correctionnel de Bordeaux a jugé,** lundi 8 mars, l'ancien commissaire général du Centre d'arts plastiques contemporain (CAPC), Jean-Louis Froment, poursuivi pour abus de confiance pour avoir fait payer à l'association du CAPC, entre 1987 et 1992, des dépenses personnelles pour un montant total de 130 000 francs. Le ministère public a requis six mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende. Jugement le 12 avril.

Tirage du *Monde* daté dimanche 7-lundi 8 mars : 584 180 exemplaires.



le propose
t du PACS
nnu par le code civil

Des dirigeants de l'ETA ont été arrêtés à Paris

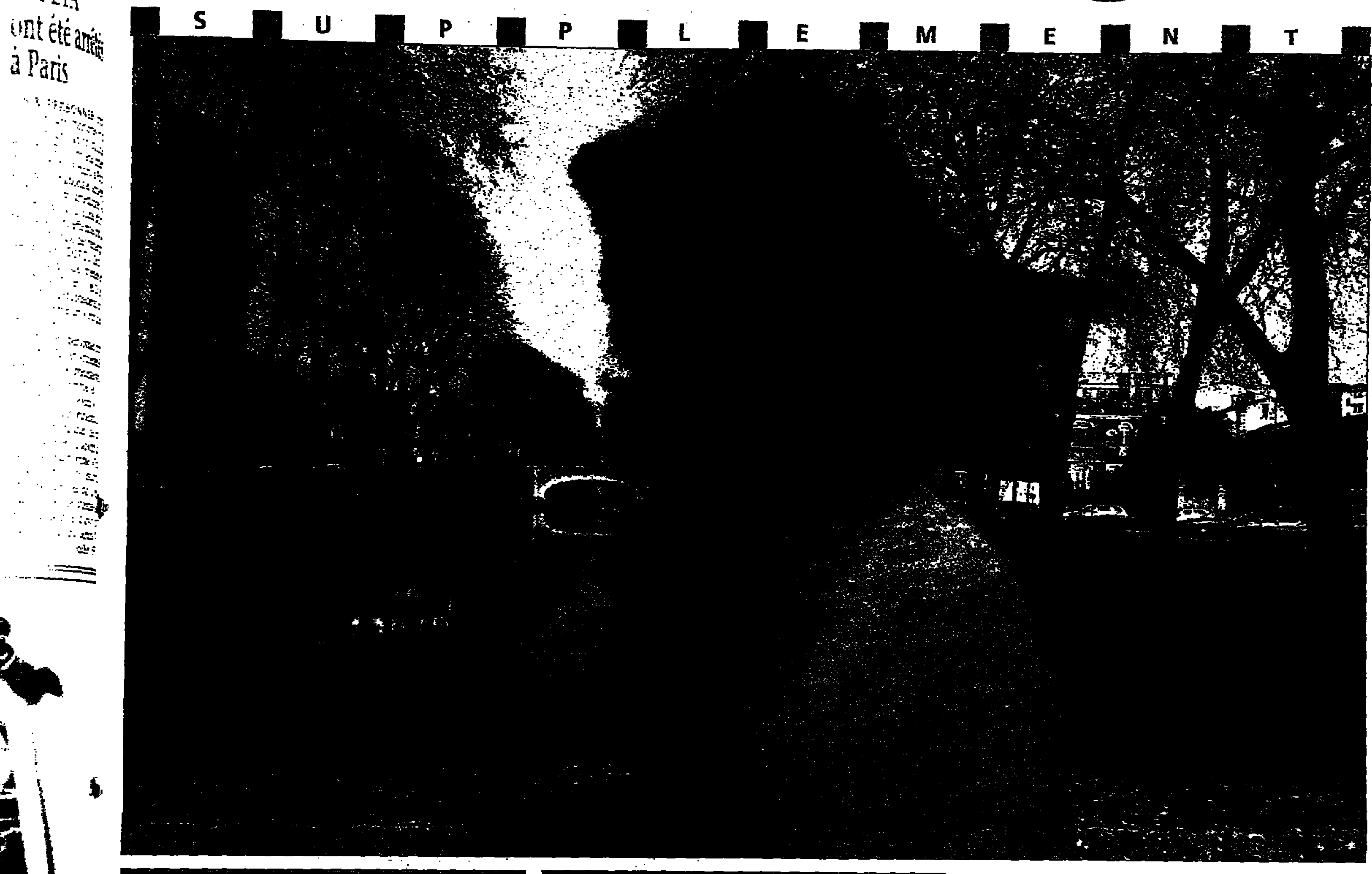
nouvelles voies



Le Monde

S U P P L E M E N T











Vivre Toulouse

La « ville à vivre » existerait-elle, nichée le long de la Garonne, bénie des cieux et propulsée à l'avant-garde des technologies ? Las. La vitrine n'a pas résisté aux coups de boutoir de la crise

LONGTEMPS, Toulouse vécut cachée. Ce dont, apparemment, elle n'eut *pas à se plaindre*. A l'évocation de son nom, c'est une couleur – le rose – ou une fleur – la violette – qui, spontanément, surgissent. Difficile d'imaginer image plus positive. Quelques bougres de ce Midi discutailleur n'en contestent pas moins la chose, préférant la référence aux gaillardises du rugby ou de la table. En tout cas, image impavide de douceur ou chromo de *rugueuse convivialité*, la ville paraît faire exception dans le paysage tourmenté et passablement désenchanté de cette fin de siècle. Palmarès et sondages ne classent-ils pas le rêve de « vivre à Toulouse » comme le premier désir enfoui des Français ?

Oui, Toulouse a été longtemps *ignorée par Paris*, les *routes*, les usines, les HLM de banlieue et les guerres. Oui, Toulouse a semblé ne se préoccuper que du mariage lumineux de son ciel, de son fleuve et *de ses briques. Un vrai « pays de cocagne »*, sans balafres ni fièvre, plutôt conservateur dans ses valeurs et académique dans ses goûts, tolérant à l'autre, accueillant, adepte du bonheur tranquille.

Mais l'avion tomba du ciel. Toulouse, alors, changea, passant de l'arrière-garde nonchalante à la *pointe de la performance. Il y eut* l'Aéropostale, Latécoère, la Caravelle et le Concorde, puis Aerospatiale, Airbus et Ariane. Et encore Matra, Motorola, Siemens, les géants sans frontières de l'électronique et des nouvelles technologies. *Etudiants, universitaires*, chercheurs, ingénieurs, cadres, techniciens colonisèrent cette ville de casernes et de fonctionnaires.

La high-tech ne dissipa cependant pas l'arôme de qualité de vie. Toulouse aurait-elle réussi l'alchimie de la ville dynamique et de la ville à *vivre* ? Ni Venise ni Francfort ; ni beauté éteinte ni concasseur de la modernité. L'« eurocité » toulousaine s'impose d'évidence quand Coca-Cola ou la Deutsche *Bank cherchent à s'implanter en* France.

Mais Toulouse ne peut échapper à l'époque. La mondialisation de l'économie l'a rattrapée. Celle de la crise aussi. Le versant noir de la globalisation ne l'épargne plus. Chômage, exclusions, inégalités, violences, quartiers en rupture font désormais partie de son identité. Et la défient.

Photographies : Line Rossignol pour « Le Monde »

هكذا من الأجل



Toulouse, après avoir été capitale du bel canto, est devenue un creuset naturel pour la chanson moderne, les mots et les rythmes métissés. Deuxième ville universitaire de France – un habitant sur quatre est étudiant –, elle est un lieu de brassage culturel et de spectacle vivant.

L'« eurocité » rattrapée par la crise

par Jean-Paul Besset

SOUDAIN, Toulouse ne ressembla plus à Toulouse. On ne sait pas par quelle voiture cela commença, à la Reynerie. Laquelle brûla la première ni où dans la cité : rue de Kiev, place Abbal ou sur le parking près du cheminement Erik-Satie ? En l'espace de quelques instants, la nuit devint folle. On était le 13 décembre 1998, et les jeunes venaient d'apprendre qu'un petit gars du quartier, Habib, avait été tué par une patrouille de policiers alors qu'il s'apprêtait à voler une voiture, dans des circonstances qui restent *ambiguës et qui font toujours* l'objet d'une enquête. En tout cas, pour les jeunes de ce quartier à la réputation détestable – *crucifié par le triptyque chô*mage, délinquance, racisme –, il n'y avait aucun doute : on avait assassiné leur copain.

Alors, toutes les colères, les frustrations et les haines rentrées, toutes les bonnes et les mauvaises raisons s'engouffrèrent dans la brèche ouverte par l'émotion. Sur fond glacé d'une nuit étouffée par le brouillard, les voitures flambèrent comme de la paille, les rues devinrent des tranchées, des CRS en armes formèrent une ligne, déchaînant un orage

En l'espace de quelques instants, la nuit devint folle. On était le 13 décembre 1998, et les jeunes venaient d'apprendre la mort d'Habib

*de grenades auquel s'oppo*sèrent les éclairs brefs des cocktails Molotov jaillissant d'immeubles transformés en forteresses. Aux charges lourdes des uniformes répondait le galop précipité de commandos masqués, vite dissous dans la nuit ou disparus dans les coursives des immeubles. *« Une sorte d'Intifada qui passerait par le feu »*, selon un policier.

L'espace d'une nuit, Toulouse la rose, Toulouse la belle, Toulouse la gagnante, était devenue *une ville à problèmes*. Au même titre que ses grandes sœurs Paris, Lyon ou Marseille. L'exception toulousaine avait pris fin, quelques jours avant Noël, précipitant les mesures gouvernementales contre la violence urbaine et approfondissant l'introspection de la société française sur son cancer.

L'émeute dura près d'une semaine, s'étendant à d'autres cités : Bellefontaine, Bagatelle, la Faourette. Les quartiers du Grand Mirail – cet ambitieux projet urbanistique des années 70 qui devait dessiner, selon son architecte Georges Candilis, un émule de Le Corbu*sier, le Toulouse radieux du* troisième millénaire, moderne, jeune, actif, convivial – étaient en feu, à quelques minutes du centre-ville, des belles briques pâtinées par le temps, des enseignes luxueuses, des terrasses de café joyeuses, des rues à l'âme flâneuse, des hôtels Renaissance, du tumulte ensoleillé de la Garonne et des canaux paisibles. La retenue des forces de l'ordre permit que le bilan ne soit pas dramatique en termes de vies humaines. Mais *peut-on déjà parler de bilan* alors que les braises sont encore vives et qu'à chaque instant l'incendie menace de re*partir ? Le traumatisme* demeure, ouvert comme une plaie. Aujourd'hui encore, la ville a la gueule de bois.

Les autorités cherchent à comprendre, chacune dans un registre rassurant. Pour la municipalité, pour une partie des appareils policier, judiciaire et préfectoral, ainsi que pour la majorité des résidants, la cause tient à l'existence de « bandes mafieuses » qui auraient accaparé ces quartiers, terrorisant la population afin d'y instaurer une zone « libérée » de l'Etat de droit. La police, en procédant à un certain nombre d'arrestations, aurait mis à mal cette ambition. Du côté de l'opposition de gauche, du conseil général, du ministère de la ville, on accuse crûment la politique *de la mairie, insensible* – puisque de droite – à la question sociale, qui aurait laissé la paupérisation se concentrer dans ces quartiers, mal réparti l'habitat social sur l'ensemble de la ville, préoccupée de la seule image de la cité « douce et forte » : douce aux privilégiés, forte aux puissants.

Seuls quelques éducateurs ou *animateurs d'association*, désespérés, découvrant soudain leur impuissance et leur patient travail réduit à zéro, cherchent *à démêler un écheveau de* causes et d'effets – chômage, précarité, oisiveté, solitude, enfermement, déracinement, souffrance sociale – qui se nourrissent et s'entretiennent, provoquant une violence extrême. Urgence. Les spécialistes et les observateurs sont conviés à découvrir l'issue de secours de ce labyrinthe social. Assurément, elle ne se situe pas dans le droit-fil des images simplistes et des réponses péremptoires.

Eradication des « sauvageons » – pour reprendre le terme popularisé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement –, ces jeunes de plus en plus jeunes et de plus en plus violents, paumés et manipulés par les bandes, qui prennent en otage les habitants des cités, y compris leur jeunesse ? Sans doute, mais comment ? Multiplication des mesures sociales de discrimination positive, dans des quartiers qui cumulent les handicaps et les *accidentés de la société ?* Evidemment, mais avec quel budget et pour quel horizon ?

Seuls quelques éducateurs ou animateurs d'association, désespérés, découvrant leur impuissance et leur patient travail réduit à zéro, cherchent à démêler un écheveau de causes et d'effets qui se nourrissent, provoquant une violence extrême

Prévenir et réprimer, tendre *la main et serrer le poing*, l'action politique se meut dans cet improbable équilibre, chaque jour menacé. Car la réalité est complexe, multiforme, contradictoire. Pour éclairer celle-ci, sans être sûr d'y parvenir, et tenter une interprétation, il faut aller chercher dans le mouvement chaotique, subi plus que choisi – mondialisation et spécialisation des activités, exodes et brassage des populations, grand écart entre enrichis et laissés-pour-compte –, qui a conduit une grande ville comme Toulouse – la quatrième de France – à devenir à la fois un mythe et une caricature : le mythe de la réussite et la caricature de l'échec.

Réalité éclatée d'une grande cité qui préfigure, peut-être, la tendance implacable du nouveau siècle : richesses et promesses d'un côté, stigmates et angoisses de l'autre. Le portrait, à y regarder de près, présente les mêmes aspérités que le visage de la société française. Les émeutes des quartiers du Mirail n'ont pas été plus graves qu'ailleurs, mais, parce qu'elles se sont déroulées à Toulouse, la « ville où les Français *préféreraient vivre* », selon les sondages, elles ont révélé la profondeur de la crise sociale en France.

Les émeutes des quartiers du Mirail n'ont pas été plus graves qu'ailleurs, mais, parce qu'elles se sont déroulées à Toulouse, la « ville où les Français préféreraient vivre », selon les sondages, elles ont révélé la profondeur de la crise sociale en France

Le Grand Mirail était le rêve d'une ville où la forme collective et confortable de l'habitat et des équipements devait déterminer des comportements sociaux plus ouverts et, à travers cette meilleure socialisation des hommes, les formes modernes de l'urbanité. A ses quarante mille habitants, dotés de tous les services publics et d'un campus universitaire, il promettait l'inverse de l'architecture criminogène et de la ségrégation.

Le rêve a tourné au cauchemar, *sous l'effet bulldozer de la crise.* Les activités et les différences des uns et des autres ne se sont pas mises ensemble pour faire « du lien social ». Au contraire. Elles ont cédé la place à la misère réelle des chômeurs, à la désespérance des fils de chômeurs, à la révolte des frères de chômeurs, à l'angoisse des copains de chômeurs. Avec l'effondrement du modèle Mirail, Toulouse est redescendue sur terre, devenant une ville ordinaire, une ville à plusieurs étages, à plusieurs faces, à plusieurs vitesses. Comme les autres, pas pire que les autres. Sauf que la trajectoire est ici plus visible qu'ailleurs, car *la ville du Capitole* – la « plus belle mairie de France » – croyait, grâce à son histoire singulière, à son formidable développement propre et à une gestion pertinente, y avoir échappé.

L'histoire a gâté cette grosse bourgade qui épousa un fleuve et un ciel. Une histoire qui – il s'en est fallu de peu – aurait pu faire d'elle la capitale d'un pays occitan, rivale des contrées du Nord, à mi-chemin de l'Atlantique et de la Méditerranée, au croisement du Languedoc et de la Gascogne. La ville a eu d'emblée une bonne image : hérétique aux normes passablement corrompues du Moyen Age, instaurant dès le XVII[e] siècle une éphémère République, construisant la basilique Saint-Sernin, la plus grande d'Europe, pour accueillir les pèlerins exténués, en marche vers Saint-Jacques-de-Compostelle, dirigée par des bourgeois éclairés – les Capitouls –, qui, en 1226, érigèrent le droit d'asile en principe. L'image de tolérance est restée, à peine entamée par la frénésie qu'elle mit dans l'Inquisition, son ignorance de l'édit de Nantes et le symbole de l'erreur judiciaire avec la condamnation *qu'elle prononça*, en 1762, contre Jean Calas, ce commerçant protestant qui mourut exécuté et dont Voltaire prit la défense dans son *Traité sur la tolérance*.

Dans la compétition des villes qui accompagna la délimitation de l'espace national, ses points forts et *ses zones spécialisées*, Toulouse fut rapidement mise hors jeu, d'abord à grands coups de sabre contre sa langue, ses velléités d'indépendance et ses cathares, puis pour cause d'anonymat géographique. Cette ville plutôt pauvre, qui ne possédait qu'un seul pont, quelques moulins et une poignée de tisserands, n'était-elle pas perdue, là bas, *dans l'entonnoir profond formé* entre les Pyrénées et le Massif Central ?

Ce fut, paradoxalement, sa chance. Car Toulouse, finalement, profita d'une sorte d'extraterritorialité. L'isolement lui permit, aux siècles suivants, de se consacrer à elle-même. Son premier allié fut une couleur, le bleu, tirée d'une plante aujourd'hui quasiment disparue, le pastel, qui poussait dru sur les terres du Lauragais et servait à la teinturerie. ■■■

Photos de la page une.
1. Les berges du canal de Brienne offrent aux promeneurs, aux vieux, aux amoureux, aux chiens et aux joggers la quiétude de leurs ombrages, tandis que dans son flux paresseux se reflète l'iamge paisible de cieux propices.
2. La place du Capitole, vers où converge la vie culturelle, sociale et politique, est le symbole d'une ville où la déambulation fait partie intégrante d'un certain art de vivre.
3. Les marchés, comme celui de Saint-Aubin, offrent tous les jours un vrai bonheur dans le pré.
4. Les quais de la Garonne, ici en face de l'Hôtel-Dieu, sont baignés par l'éclat de briques roses et ocre, avec vue sur soleil par-dessus un enchevêtrement de ponts, tuiles, clochers, cloîtres, etc.



par la crise

PORTRAITS

MICHEL PLASSON,
directeur de l'Orchestre national du Capitole

Missionnaire de la « vraie musique »

■ Michel Plasson règne depuis trois décennies sur la musique classique à Toulouse. Nommé en 1968 à la tête du Théâtre du Capitole, le chef a orchestré sa petite révolution en cherchant à transformer une ville d'opérette en capitale internationale de la « grande musique ». Il a sorti l'orchestre de la fosse du Théâtre du Capitole pour en faire une grande formation de plus de cent musiciens, reconnue depuis 1984 comme orchestre national, et qui a désormais son siège près de la Halle aux grains. La reconversion de l'ancien marché au blé de la place Dupuy, qui accueillait jadis des galas de catch et des meetings politiques, est la grande œuvre toulousaine de Michel Plasson. C'est son église, une cathédrale musicale de trois mille places où il invite le public à partager sa passion pour la « vraie musique ». *« Je crois à la musique comme je crois en Dieu »*, affirme avec fougue ce fils de musiciens, dont la voix souvent plaintive prend parfois des accents très durs pour fustiger les *« tonnes d'ordures sonores »* déversées par la plupart des radios.
Ce missionnaire, dont l'exigence confine à l'intolérance, se voit comme un prophète incompris dans son pays. Michel Plasson cultive la nostalgie du plan Landowsky, quand la France pompidolienne voulait doter chaque grande ville d'un orchestre symphonique de qualité. Héritier de cette vision d'excellence décentralisatrice, ce *« Parisien de Montmartre naturalisé à Toulouse »*, comme il se définit – il se déclare même *« plus patriote que certains natifs »* –, considère la ville comme un des derniers îlots de résistance. *« J'ai choisi de ne pas déserter alors qu'on me proposait de m'expatrier aux Etats-Unis »*, rappelle le chef, qui n'a de cesse de faire tourner son orchestre dans le monde entier pour promouvoir la musique française.
Michel Plasson est très fier de signaler que, sur les disques vendus au Japon – parmi la centaine enregistrés avec l'Orchestre national du Capitole –, figure une étiquette vantant l'*« esprit français »*. Il se sait soutenu localement, dans cette mission d'exportateur culturel, par les grandes entreprises toulousaines, qui se sont regroupées au sein d'une association de mécénat originale baptisée Aïda. Si Toulouse vit toujours à l'ère Plasson – son fils, Emmanuel, prend à l'occasion la baguette –, le chef change parfois d'air. Il dirigeait, depuis 1994, l'Orchestre philharmonique de Dresde, mais vient d'annoncer, au Japon, qu'il abandonnera cette fonction en août. Et c'est dans le nouveau Zénith de Toulouse qu'il s'apprête à fêter ses soixante-cinq ans.

EMILE NTAMACK
joueur de rugby au Stade toulousain

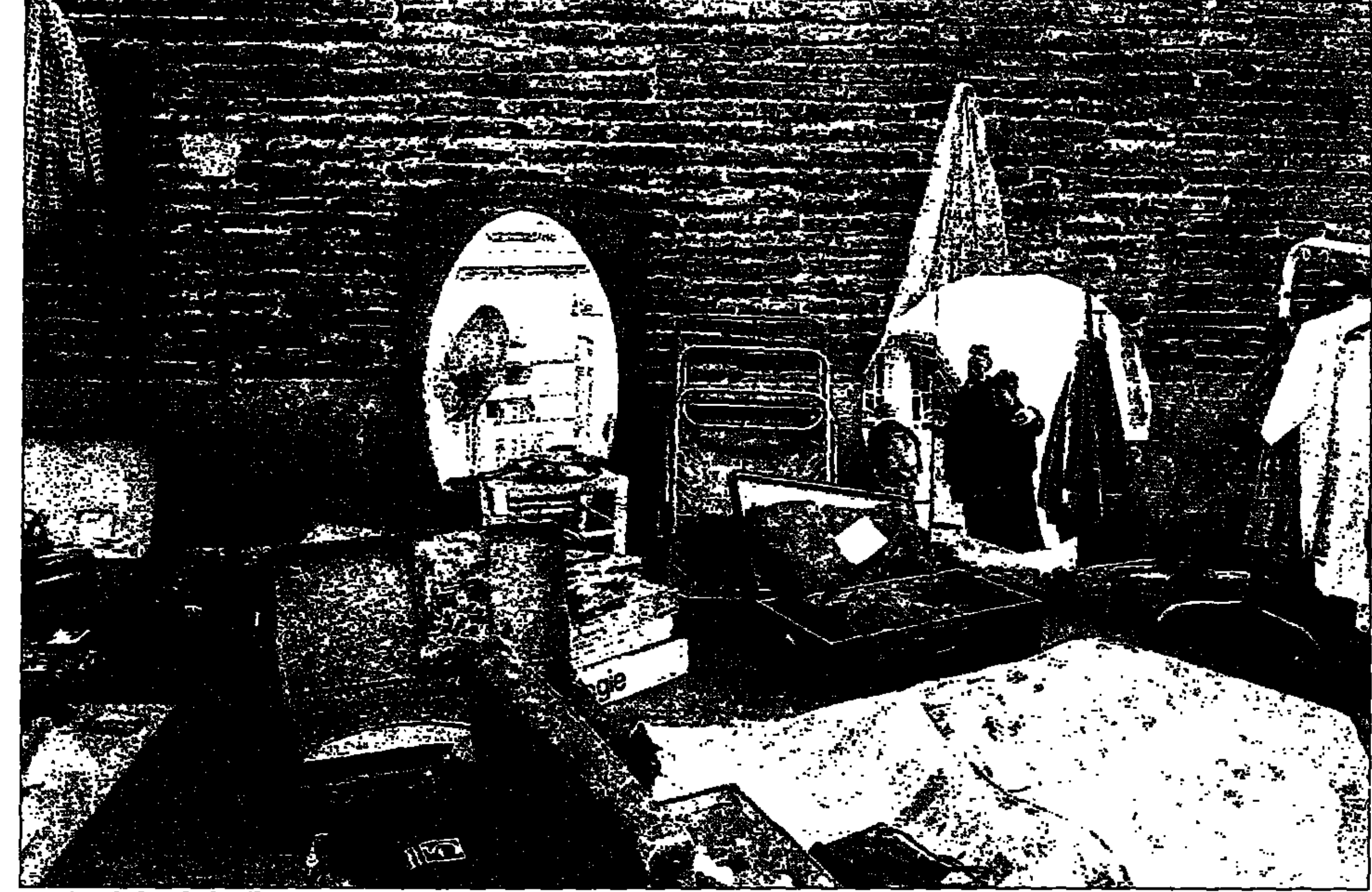
Un créateur adepte du mouvement

■ Avec trois lettres pour marque commerciale, le trois-quart du Stade toulousain Emile NTamack veut percer hors des limites du rugby. Son sigle – « NTK » – a marqué son entrée dans l'univers du prêt-à-porter, dans ce style multicolore qu'affectionne le public black-blanc-beur. Avec aussi, dans le dessin du logo, ce mélange de force pure et de mouvement qu'il incarne balle en mains, sous des airs faussement nonchalants. L'essai n'était pas forcément des plus faciles pour cet athlète racé, d'origine franco-camerounaise, ayant d'abord grandi dans la banlieue lyonnaise.
A vingt-neuf ans aujourd'hui, et avant la prochaine Coupe du monde de rugby, à l'automne, il entend concilier les impératifs du sport de haut de niveau et son statut de jeune chef d'entreprise.
Arrivé à Toulouse à seize ans pour rejoindre la section sport-études rugby du lycée Jolimont, après avoir été repéré en sélection cadets, Emile NTamack intègre l'effectif rouge et noir en 1988. *« J'aimais ce style de jeu un peu fou-fou que prônaient les entraîneurs de l'époque, Villepreux et Skrela. On nous laissait beaucoup de liberté sur le terrain, mais on nous apprenait aussi la rigueur indispensable. »* Au rythme des entraînements devenus quotidiens et avec son gabarit digne de l'hémisphère Sud, le gamin surdoué s'impose comme une pièce maîtresse du club et décroche son premier bouclier de Brennus à dix-neuf ans.
Il a déjà brandi à sept reprises le trophée récompensant l'équipe championne de France et compte quarante-six sélections en équipe nationale, malgré une blessure récalcitrante qui l'a tenu éloigné des stades pendant huit mois. Opiniâtre dans l'effort, il a su revenir au meilleur niveau et, au-delà de son fracassant retour dans le Tournoi des cinq nations, il aspire à retrouver les émotions que la Coupe du monde lui a déjà offertes en 1995.
Les sirènes du « rugby business » ne l'ont pas détourné de sa ville d'adoption. C'est ici que sa mère s'est fixée après l'avoir rejoint ; c'est à deux pas de la place du Capitole qu'il a ouvert boutique à son nom. Le futur papa veut faire souche ici et s'investir pleinement dans ses affaires : *« C'est la vraie vie, celle des réalités, à côté du cocon privilégié du sport de haut niveau. On apprend tous les jours... A faire des choix, à gérer plusieurs choses à la fois. »*
Archétype du rugbyman moderne, le joueur sait répondre à chaque situation de jeu : disponible dans l'instant, enchaînant percussions et libération du ballon, placages efficaces et accélérations meurtrières pour ceux qui sous-estiment sa vitesse, Défenseur ou attaquant, il s'affiche solide et délié. Ces acquis, Emile NTamack entend les cultiver, sur le terrain des affaires comme sur ceux d'Ovalie. Sous l'apparente décontraction se cache une grande force intérieure qui s'exprime *« sans avoir jamais eu de plan de carrière »*, mais en revendiquant d'être *« toujours au mieux, si possible le meilleur, le plus performant »*.

DOMINIQUE BAUDIS,
maire (UDF) de Toulouse

La ville en héritage

■ Quand il accède, en 1983, à la mairie de Toulouse, à la suite de son père, Pierre, ses adversaires socialistes dénoncent la *« baudynastie »* qui se met en place au Capitole. Indifférent à la critique, Dominique Baudis semble aujourd'hui prendre un malin plaisir à renforcer son héritage en se présentant désormais comme le digne successeur des comtes de Toulouse.
Alors que le petit monde politique ne bruisse que de la préparation des élections européennes à venir, l'homme qui mena la liste RPR-UDF lors de la dernière bataille, en 1994, n'a plus qu'une préoccupation : trouver le titre de son nouveau livre, consacré à Raimond de Saint-Gilles. *« Ce sera l'histoire de ces Toulousains qui sont allés en Orient. Raimond IV était de la première croisade avec Godefroi de Bouillon ; c'est lui qui forgera le comté de Tripoli, dans le Liban actuel »*, raconte le maire-écrivain, qui avait déjà consacré un ouvrage, en 1996, à Raimond VI, *« le cathare »* (M. Lafon).
Assurément, la généalogie des comtes de Toulouse et l'histoire passionnent aujourd'hui M. Baudis plus fortement que la politique. *« J'ai toujours aimé l'histoire, au point d'hésiter entre Sciences-Po et des études d'histoire »*, confie-t-il. Son nouvel ouvrage lui permet de renouer avec cette passion, mais aussi avec cet Orient méditerranéen qui l'a envoûté lorsqu'il couvrait la guerre du Liban pour la télévision française. Le journaliste avait déjà pris la plume pour écrire sur *La Passion des chrétiens du Liban* (France-Empire, 1983), avant d'entrer officiellement en politique. L'an dernier, il s'est rendu presque incognito dans un immeuble de bureaux des allées Jean-Jaurès pour revoir les photos de sa jeunesse journalistique. Ces clichés qu'il avait pris au Liban et au Proche-Orient furent un temps exposés à la Galerie municipale du Château-d'Eau, mais ils n'ont plus été montrés publiquement depuis que leur auteur est élu à Toulouse.
« J'ai eu la grande chance de pouvoir faire différentes choses passionnantes dans la vie », commente ce surprenant dilettante. Ses adversaires politiques lui ont souvent reproché une certaine instabilité, siégeant au gré des élections à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen, s'emparant du fauteuil de président de région avant de s'en dessaisir deux ans plus tard pour cause de cumul des mandats. Mais M. Baudis reste indéfectiblement fidèle à la mairie de Toulouse. Il surprendra même Edouard Balladur en refusant d'entrer dans son gouvernement pour mieux se consacrer à sa « chère cité ». Etudiant, le jeune Dominique se préparait déjà à l'action municipale en se faisant élire, en 1971, à Boulogne-Billancourt, l'année même où son père s'emparait de la mairie de Toulouse. *« Je savais que je n'y resterais pas, j'étais là en apprentissage »*, avoue-t-il, presque gêné de cette sorte d'infidélité à la ville dont il s'est proclamé le héraut.



Au pied de la basilique Saint-Sernin, badauds et flâneurs envahissent, tous les dimanches matin, le marché aux puces. Les terrasses des cafés débordent du plaisir d'être ensemble et bruissent de discussions politiques sans fin.

■■■ La ville fit fortune de son commerce et y gagna une réputation : pays de cocagne, du nom occitan de la coque de pastel, pays imaginaire où tout va bien. De cette époque, le XVIe siècle, date la texture architecturale de la ville, avec ses hôtels particuliers, ses ruelles et ses arcades, et les racines d'une bourgeoisie ruraliste, repliée dans son cocon, à la bourse bien remplie mais à l'audace entrepreneuriale tempérée, modérément conservatrice dans ses mœurs, culturellement académique et politiquement prudente.
Sa deuxième chance résida dans ce qui pouvait passer, *a priori*, pour un handicap. Dépourvue de matières premières, Toulouse rata la révolution industrielle, celle du charbon et de l'acier, des mines, des filatures et des conglomérats, faisant aussi l'impasse sur les usines automobiles et chimiques. Elle échappa ainsi aux meurtrissures architecturales et sociales qui l'accompagnèrent. Privée de cœur industriel, de cheminées, de pollutions et de banlieues populeuses qui firent l'identité et le développement de grandes métropoles comme Lyon ou Lille, Toulouse ne pesa guère dans la modernisation de la France et la croissance des Trente Glorieuses. Elle ne s'en porte pas plus mal. De savantes personnes n'ont-elles pas inventé pour elle le concept d'« atout-retard » ?
Cette quasi-absence de la sphère du productivisme ordinaire – excepté une petite zone, au sud de l'agglomération, qui paraît d'autant plus déplacée dans le paysage – fit d'elle le prototype d'une ville de robe et de propriétaires fonciers, de notaires et de fonctionnaires, de casernes et de négociants agricoles. Une belle endormie de la province profonde, privée à la fois de bourgeoisie détentrice des moyens de production et de prolétariat pour les faire tourner. En retour, elle ne se vit infliger aucune séquelle ni blessure. Toulouse n'eut nul besoin de liquider et de reconvertir des secteurs industriels périmés. Ni de jeter des populations au tapis.
Résolue à ne pas forcer son destin, Toulouse ne chercha pas plus à domestiquer son fleuve, évitant l'histoire navrante des ports, comme Bordeaux ou Nantes, florissant un moment grâce au commerce – celui des esclaves avant celui des marchandises –, puis déclinant sous la pression des concurrents du Nord. Tout juste consentit-elle, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, au génie de l'ingénieur Pierre Paul de Riquet, qui, avec le canal du Midi, pour lequel il fit don de toute sa fortune, parvint à inverser le courant des eaux entre la Méditerranée et l'Atlantique. Quelques péniches nonchalantes vinrent alors musarder dans la ville, flux paresseux ourlé d'ombrages le long des canaux du Midi ou de Brienne, désormais à usage exclusif des promeneurs, des vieux, des amoureux, des chiens et des joggers qui profitent d'un climat enclin à la douceur. Image paisible de cieux propices avec lesquels la ville semble avoir passé un pacte.
Nouvelle et extraordinaire chance de l'histoire et de la géographie : *« les guerres ne vont plus par là »*, comme l'écrivit Louis-Ferdinand Céline dans *Voyage au bout de la nuit*. Toulouse resta à la périphérie des conflits du XXe siècle qui déchirèrent et ravagèrent le nord de l'Europe. Ici ne s'écrivit aucune page glorieuse ni ne s'alignèrent les champs de croix de bois. Tout juste y produisit-on force baïonnettes. Toulouse ne connut le charivari tragique des conflits qu'à travers la chair de ses conscrits. Pas dans la sienne, protégée une fois encore par sa position d'extériorité, loin de tout et de la folie des hommes.
Même les réseaux de communication dont la France se couvrait l'évitèrent. Il n'y a toujours pas d'autoroute pour monter à Paris ni de TGV pour aller du sud au nord ou d'ouest en est. L'avion s'est imposé depuis peu, mais la plupart des villes environnantes – Auch, Castres, Rodez, Foix – sont au bout de routes tortueuses et dangereuses. Qu'importe ! En restant longtemps isolée, loin du bruit et de la fureur du monde, Toulouse est parvenue à passer pour une cité heureuse.

A ce rameau singulier appelé toulousain, on dit appartenir à partir du moment où on a mis un pied dans cette ville, dès lors qu'on a respiré son pollen et qu'on n'a plus envie d'en partir

Elle reçut ainsi en héritage la beauté tranquille d'une ville ayant échappé aux fractures et aux hystéries collectives. En paix avec elle-même, il ne lui restait qu'à ouvrir les bras. Ce qu'elle sut faire, à une époque où – par chance, encore – le travail ne manquait pas, intégrant en douceur des populations qui ne parlaient que le patois des montagnes d'Ariège, du Rouergue, du Quercy et du Tarn. Ou ceux qui venaient de plus loin encore : Italiens miséreux, Espagnols chassés par la guerre civile, travailleurs immigrés maghrébins. Les différentes parties se métissèrent au sein d'un ensemble urbain accueillant, baigné par l'éclat de briques roses et ocre, avec vue sur le soleil par-dessus un enchevêtrement de ponts, tuiles, clochers, cloîtres, tours, dômes, cours, belles demeures et maisonnettes.
Sans doute cette magie de lumière sur front de ville pourpre et rousse qu'enlacent un fleuve intrépide et des canaux paresseux compte-t-elle pour beaucoup dans la recette du *melting-pot*. Car les autres vagues d'immigration qui, à partir des années 60, se sont succédé sans discontinuer, que ce soient celles des pieds-noirs mélancoliques, des Parisiens délocalisés, des étudiants africains ou des ressortissants de l'Union européenne – ils sont soixante-cinq mille venus de Londres, de Francfort, de Bruxelles ou d'Amsterdam –, se sont coulées avec le même bonheur dans le moule. Comme les chanteurs de Zebda, ces enfants de la Kabylie et de la cité Bourbaki qui se « sentent » gascons pour mieux se revendiquer français. Résultat : tout le monde se dit « toulousain », alors que la ville compte beaucoup moins de natifs que de « néo » et que son aéroport de Blagnac, dont le trafic a triplé en dix ans et va vers ses 5 millions de passagers annuels, se doit maintenant de relier tous les jours les principales villes du continent européen.
A ce rameau singulier appelé toulousain, on dit appartenir à partir du moment où on a mis un pied dans cette ville, qu'on en a respiré son pollen et qu'on n'a plus envie d'en partir. On devient toulousain plus qu'on ne l'est. On apprend à parler rugby – pardon, « rudby » –, un état d'âme plaisant, pas un substitut aux frustrations comme le football dans certaines villes. La convivialité des quartiers villageois a été instituée en mode de vie ; les habitants y veillent amoureusement, la municipalité s'efforce de la perpétuer à travers sa politique de « noyaux villageois ». ■■■

Lire la suite page IV

PORTRAITS

ISABELLE RICARD,
assistante sociale

Parce que l'injustice n'a pas de répit

■ Isabelle Ricard est assistante sociale à temps plein, et plus encore. Militante associative et syndicale, ce petit bout de femme coiffée à la garçonne vit à cent pour cent pour le social, prolongeant bénévolement, au sein de l'association Droit au logement (DAL) ou du syndicat SUD, ses activités rémunérées par le conseil général. *« L'altruisme, j'ai dû tomber dedans quand j'étais petite »*, lance-t-elle dans un éclat de rire, avant de poursuivre, plus gravement : *« Quand tu découvres très tôt l'injustice, soit tu t'aigris, soit tu apprends qu'on peut la surmonter. »*

Affectée dès sa naissance par une malformation des mains, Isabelle a dû faire face au regard des autres et aux moqueries, parfois cruelles, des copines de son enfance. *« L'introduction de la mixité dans les écoles primaires m'a sauvée »*, raconte la jeune femme, qui préférait jouer avec les garçons et pouvait compter sur son grand-frère dans la cour de récréation. Née à Aubin, petite cité ouvrière perdue dans le très rural département de l'Aveyron, Isabelle arrive à Toulouse dans les années 70, dans le sillage de son père, commerçant contraint de fuir ce bassin industriel où les mines et les usines ferment les unes après les autres. C'est à cette époque que se dessine sa vocation : elle travaillera *« dans le social »*.

L'apprentissage de la vie militante ira de pair avec celui de son métier. Lors de sa formation d'éducatrice, elle manifeste avec les étudiants contre la loi Devaquet. *« Je ne pouvais pas passer à côté »*, dit-elle simplement, en évoquant les manifestations monstres de la fin des années 80. Bouillonnante d'énergie, Isabelle ne se contente pas de manifester : elle est à l'initiative d'une coordination de travailleurs sociaux. Grèves et manifestations se succèdent ; sa formation se poursuit. Quand elle décroche son diplôme, en 1991, la jeune assistante sociale se souvient avec émotion que c'était *« le jour de la chute du mur de Berlin »*. Le champagne avait, ce jour-là, doublement raison de couler !

D'autres grèves et d'autres manifestations suivront. Dans les cortèges, la voix d'Isabelle est devenue familière. Elle est l'une des porte-parole du collectif associatif La ville habitée, tentative avortée d'un squat culturel et social à Toulouse. Elle s'impliquera tout autant dans d'autres réquisitions menées au nom de DAL. On la retrouve lors de la signature des 35 heures au conseil général, et en première ligne de toutes les manifestations toulousaines contre le FN. L'assistante sociale est sur tous les fronts. Pour se ménager quelques instants de vie privée, cette jeune maman a dû se fixer des règles strictes : *« Je ne milite jamais entre 17 et 20 heures, et je n'emmène pas mes enfants dans une manif. »*

JOSÉE CAMBOU,
responsable associative de l'Uminate

En stratège de l'environnement

■ Forte tête et verbe haut, Josée Cambou mène son combat pour la défense de l'environnement régional sur tous les fronts. Elle dirige d'une main de fer ses troupes associatives de l'Uminate, la fédération régionale des associations de protection de l'environnement, depuis 1982. Maîtrisant tous ses dossiers et siégeant dans d'innombrables commissions, elle est redoutée par les administrations comme par les entreprises qui sont passées un jour dans son collimateur. Travailleuse infatigable, Josée Cambou ne se rend jamais sans « munitions » à une réunion, où ses interventions, rafales verbales débitées sur un rythme de mitraillette, font souvent mouche. Cette fille de militaire a organisé le réseau associatif régional comme une machine de guerre, palliant par son omniprésence une dynamique associative relativement faible.

Les bénévoles se sentent parfois dépassés par ce bulldozer en action, qui sort cependant rarement de son bureau-bunker de la Maison régionale de l'environnement. On lui reproche parfois de préférer ses dossiers et la négociation avec l'« ennemi » aux manifestations et autres actions « coup de poing » sur le terrain, mais Josée est blindée : *« Je ne suis pas une opposante systématique. Ce qui m'intéresse, c'est de faire avancer les choses »*, rétorque-t-elle, lassée par l'absence de vision globale de trop d'associations locales. Stratégiquement, la directrice de l'Uminate préfère négocier un compromis que prendre le maquis.

Josée Cambou avoue ne pas savoir à quand remonte son engagement dans les rangs de la défense de l'environnement. Avant de diriger l'Uminate, elle militait à l'Union fédérale des consommateurs (UFC), dont elle était devenue un des piliers nationaux. Le passage du consumérisme à l'environnementalisme était naturel pour cette ancienne étudiante en biologie, qui a découvert le militantisme à l'université en 1968. De ses années « hippies », elle a gardé un mode de vie résolument « ruraliste » qui l'oblige à faire un long trajet quotidien entre sa maison de campagne et son bureau en ville. *« Je n'aurais pas imaginé élever mon fils en ville ; il a appris très tôt la campagne, le jardin et la nature »*, explique-t-elle.

Militante professionnelle, elle a creusé son sillon dans les associations, mais avoue une franche aversion pour la politique. *« J'ai toujours refusé les propositions émanant des partis »*, raconte cette femme de caractère, *« mais je crois toujours au creuset associatif »*.



■ *La Ville rose a su rester une ville verte, où on peut respirer, où arbres (160 000), parcs et squares (150) – ici, la prairie des Filtres –, bancs publics (4 000) et fleurs (400 000) ont encore droit de cité.*

L'« eurocité » rattrapée par la crise

■■■ *Le Toulousain qui habite* dans l'un des quarante-neuf quartiers de la ville recensés par l'Insee – qui vont devenir cent cinquante à la suite d'un nouveau découpage – dit toujours qu'il va faire ses courses « à Toulouse ». L'habitat individuel demeure un style distinctif : avec quarante mille maisons particulières, Toulouse est la ville de France qui compte le plus de villas, modestes pour la plupart. La cité est aimable, agréable, affable ; ses marchés des boulevards et des halles offrent tous les jours un vrai bonheur dans le pré, les places à fontaines sont jaillissantes et bavardes – on va jusqu'à y mener, dans le quartier Arnaud-Bernard, d'ébouriffantes conversations socratiques –, les cafés débordent du plaisir d'être ensemble. Dans ce cadre enjoué, plutôt nonchalant, la vie associative devient une seconde nature, les déambulations nocturnes une fête, la gastronomie un art consommé ; la politique passe pour n'être qu'une affaire rigolote de cassoulet – ce qui, assurément, est faux. L'ancien premier ministre espagnol Felipe Gonzalez, réfugié ici, en garde le souvenir d'*« une expérience de vie inoubliable »*.

Le seul excès tient aux mots. La « tchatche » est ici érigée en vertu, avec ses expressions étymologiquement métissées – « pégueux », « escané », « boudiou », « barguigner »... –, ses raccourcis cinglants, ses escamotages de lettres, son verbe haut. L'insistance machiste de ceux qui cherchent indéfiniment à « porter beau » finit parfois par lasser, mais ce souci du langage, cette truculence du verbe, ce goût de l'adjectif dans la bouche a fait de Toulouse une capitale de la chanson moderne après avoir été celle du bel canto. Triturеurs de mots et de rythmes, Claude Nougaro, Juliette, Zebda, Fabulous Trobadors, Art Mengo, Femmouzes T et tant d'autres ne forment peut-être pas une école, mais ils ont en commun un même fil invisible qui leur fait systématiquement chercher du sens dans les sons.

Aujourd'hui, malgré une croissance qui lui a fait consommer cinq fois plus d'espace en vingt ans qu'en vingt siècles, la ville respire encore dans un milieu où arbres (160 000), parcs et squares (150), bancs publics (4 000) et fleurs (400 000) ont encore droit de cité, y compris du côté du Mirail. Cet espace communal – 12 000 hectares –, aussi grand que Paris intra-muros, permet à chacun des 380 000 habitants de disposer, en

> La « tchatche » est ici érigée en vertu, avec ses expressions étymologiquement métissées, ses raccourcis cinglants, ses escamotages de lettres, son verbe haut

moyenne, de 20 mètres carrés de verdure. Il aide surtout la ville à résister à cette implacable monstruosité qu'est la densification urbaine ainsi qu'à une verticalité architecturale qui lui sied mal, excepté ses 48 tours capitulaires du Moyen Age et de la Renaissance. Quelques verrues se sont bien élevées, ici ou là, place Occitane ou dans le quartier d'affaires de Compans-Caffarelli, mais les dégâts restent circonscrits. Au rythme de l'accroissement de la démographie actuel, il faudra néanmoins construire environ 2 500 logements par an et, dans vingt ans, Toulouse devrait compter 40 % d'habitants supplémentaires.

L'ogre automobile lui-même n'est pas parvenu à défigurer l'entrelacs de petites rues vagabondes. Au centre de la ville, entre Garonne et boulevards, on circule plutôt mieux que dans les autres métropoles. Non pas que le Toulousain soit un *homo automobilis* moins forcené que ses frères, mais, comme il ne peut plus se garer, sinon dans un des dix-huit parkings aux tarifs dissuasifs, il doit se résoudre à prendre le métro, à rouler en vélo ou à marcher, ce qui arrange tout le monde. Les contraventions sont donc ici deux fois moins nombreuses que celles dressées dans des cités comparables. La première ligne de métro, reliée aux autobus de la périphérie, est plébiscitée par la population – 240 000 déplacements journaliers sur le réseau métro-bus, soit une augmentation des transports en commun de 45 % en cinq ans ; la deuxième est en construction, qui mettra la plupart des quartiers à quelques minutes du centre. Les samedis, la ville est dévolue aux familles qui déambulent à pied par les vieilles rues.

Bref, « la ville à vivre » sur laquelle les colloques s'interrogent, fluide et pleine, familière au contact sans verser dans l'entassement, ressemble un petit peu à Toulouse. D'ailleurs, quand il s'est agi de décentraliser ici des administrations comme Météo France ou des sièges d'entreprise comme celui d'Airbus, personne n'a protesté et voulu repartir. Pas même l'ingénieur britannique ou allemand qui ne parlait pas un mot de français. Preuve que, si on doit être de quelque part, c'est bien de là où l'on se sent le mieux. Et qu'à Toulouse on ne se sent pas « limogé ».

La chance aura duré jusqu'au bout. Le dernier cadeau fait à la ville vient directement de l'Etat, quand celui-ci prend la décision, lors du premier plan d'aménagement du territoire, dans le cadre de la création des métropoles d'équilibre, de faire de Toulouse la capitale de l'aviation civile et d'y transférer plusieurs grandes écoles. La ville avait déjà un contrat avec le ciel : de prestigieux précurseurs comme Emile Dewoitine ou Pierre-Georges Latécoère et l'édifiante saga de l'Aéropostale en avaient écrit les premières pages.

■■■

PORTRAITS

CLAUDE NOUGARO, chanteur

Le mot-sicien de la ville rosse

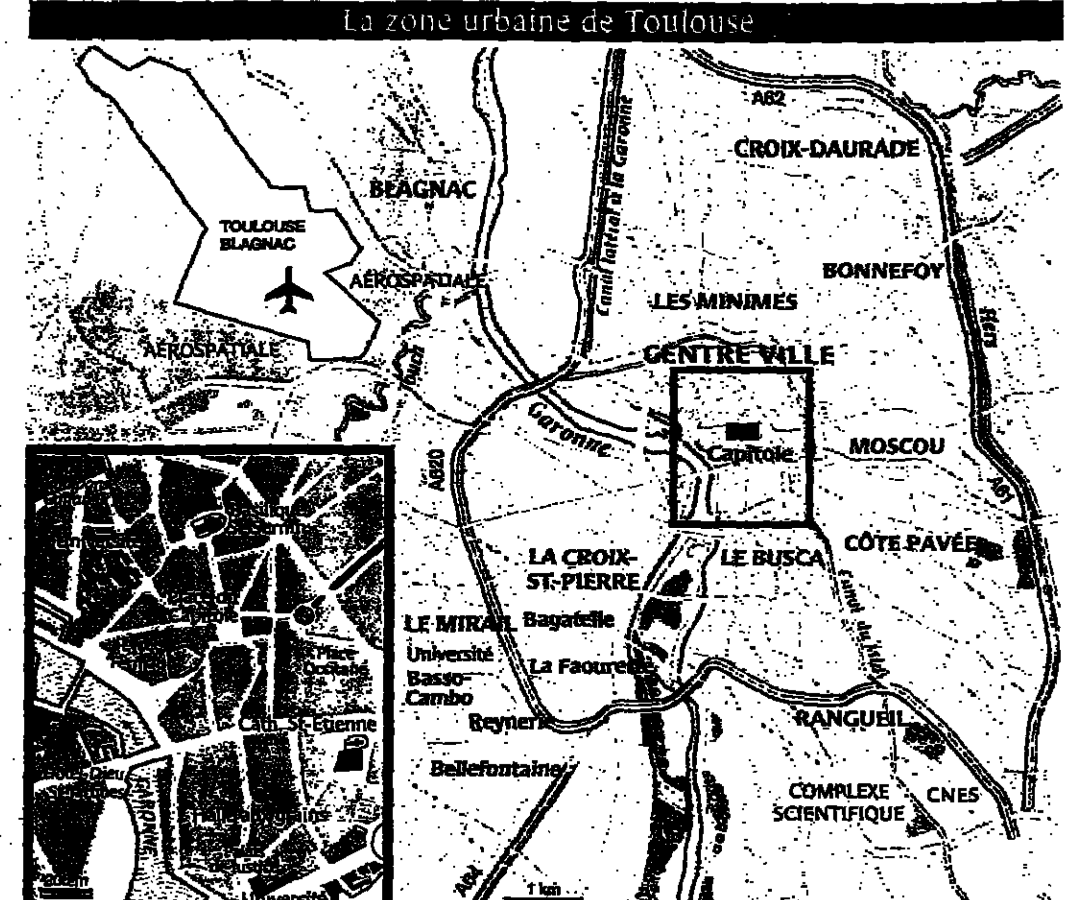
■ La force et la vitalité, la hargne et le sentiment : Claude Nougaro symbolise mieux que personne l'image du Sphinx, chanteur renaissant de ses cendres, prêt au coup de poing contre lui-même, à l'engueulade et à la réconciliation fraternelle. Toulousain, Claude Nougaro l'est de naissance – il est né à Toulouse le 9 septembre 1929 –, mais plus encore. Il a de sa ville une vision éminemment physique : il est en quelque sorte innervé par la ville rose, la *« ville rosse »*, où la Garonne roule ses cailloux, où *« même les mémés aiment la castagne »*. Nougaro, en joueur de mots, se revendique *« architecturé gréco-nègre »* : grec pour le fond culturel, l'amour du beau harmonique, et africain pour le rythme, l'appartenance à la terre et l'allégeance aux dieux païens. En fin de compte, il y a dans ces mélanges beaucoup d'Occitanie, de la compétence cathare, des châteaux de mots, avec leurs flancs escarpés, avec leurs flancs en pente douce.

Claude Nougaro dit qu'il *« n'encaisse pas la barbarie »*. La musique fait rempart, la langue est argile. Le *« mot-sicien »* entendait la voix de papa, baryton, qui chantait *La Tosca* au Capitole, Verdi et Puccini, le piano de maman qui savait ses classiques, et la radio de grand-mère qui diffusait sur Radio-Toulouse les émissions du critique de jazz Hugues Panassié, au cœur de l'été de Haute-Garonne. Gaulois, Nougaro ? Oui, mais *« de père cathare toulousain, de mère italienne avec ascendants siciliens »*. Bref, franco-français, né, dit-il, *« dans la clinique obstétricale Duke Ellington fondée par Boris Vian »*. Il y a dans cette verdeur du verbe d'évidents cousinages avec les copains du coin : les Fabulous Trobadors, les Massilia Sound System, *« des sculpteurs de paroles »*, selon lui.

Son père, devenu premier baryton à l'Opéra de Paris, sa mère, pianiste classique, sillonnent les scènes lyriques européennes. Claude grandit auprès de ses grands-parents, dans le quartier des Minimes. En 1947, ce *« raté des études »* – le mot est de lui –, *« noir écolier qui allait à l'école au marché aux cochons »*, devient journaliste amateur, s'engage dans la Légion étrangère au Maroc avant de rejoindre ses parents à Paris. Il devient l'ami du poète Jacques Audiberti, chante au Lapin agile, cabaret parisien où il crée, en 1958, *Il y avait une ville*. En 1962, Claude Nougaro invente l'écriture cinématographique de la chanson : *Une petite fille*, *Les Don Juans*, *Le Jazz et la Java* constituent ce premier manifeste pluriculturaliste et libertaire du chanteur toulousain – la pointe d'accent, la scansion des mots en témoignent jusqu'à aujourd'hui.

Claude Nougaro introduit les musiques du monde dans la chanson française : l'Afrique, le Brésil. Il travaille avec les meilleurs du jazz français : Eddy Louiss, Bernard Lubat, Maurice Vander ; résiste aux coups – un gravissime accident de voiture, en 1963, à la suite duquel il compose *A bout de souffle*, sur son lit d'hôpital, une grave défaillance cardiaque en 1995 – et aux diktats commerciaux – considéré comme *has been* par sa maison de disque, en 1986, il revient l'année suivante avec un formidable *Nougayork*. En tournée perpétuelle, Claude Nougaro n'en finit pas de bâtir son poème. Le dernier en date s'appelle *L'Enfant phare* – en fanfare. La vie y roule comme les flots de *La Garonne*, que Nougaro le Toulousain avait demandé d'habiller en musique au compositeur zaïrois Ray Lema. C'est une *Garonne* écrite *« un jour où j'étais au fond de la mine noire de l'ennui »*. Des roulements de balafon sont offerts au fleuve ancestral. Sexagénaire effaré de la stupidité du chaos à venir, il répète pourtant qu'il ne faut pas avoir peur. Et scande ses poèmes comme autant de déclarations d'amour.

La zone urbaine de Toulouse



■ ■ ■ Mais, cette fois, c'est du sérieux. Avec les programmes Caravelle puis Airbus, la ville acquiert une autre dimension, se propulsant à l'avant-garde des techniques de l'époque. Elle retrouve, en quelque sorte, l'âge d'or du pastel.

Avec l'avion, tout s'accélère. Toulouse appose maintenant sa marque dans la réussite industrielle française : Sud-Aviation, la Caravelle, le Concorde, Aerospatiale, ATR puis le consortium européen Airbus. Le filon s'avère extraordinairement riche. Il dépasse l'azur pour conquérir l'espace. C'est au tour du Centre national d'études spatiales – encore une décision de l'Etat –, d'Arianespace, des satellites de Matra-Marconi Space, Alcatel Space et Spot Images de s'installer. Avec Siemens et Motorola, l'électronique haut de gamme entre aussi dans la place, puis l'industrie pharmaceutique avec Sanofi et Pierre Fabre. La ville acquiert une image d'« eurocité », tête chercheuse de la mondialisation. Elle n'est pourtant, en population, que la quarantième du continent, mais elle s'est forgé une personnalité. Sur une carte d'Europe, on n'arrive pas encore à placer Toulouse avec exactitude, mais on sait que c'est la capitale de l'aéronautique et qu'à partir de là l'Europe rivalise avec les Etats-Unis, Boeing et la NASA.

La vitrine est en place. Elle est résolument *high-tech*, dynamique, ouverte, cosmopolite. Comme s'il s'agissait de regagner le temps perdu pendant les années passées repliées sur elle-même, Toulouse connaît alors l'ivresse du grand large. Une multitude de PME de services ou sous-traitantes s'engouffrent dans le sillage de l'aéronautique et du spatial ; des entreprises étrangères s'installent, les multinationales débarquent. Aerospatiale sort un avion par jour alors que l'entreprise n'en produisait qu'un par mois il y a quinze ans. Airbus vend trois mille avions. France Télécom ouvre Toulouse à Internet. La ville gagne dix mille habitants par an, pour l'essentiel des cadres, des ingénieurs, des techniciens. Une première couronne urbaine, puis une deuxième, puis une troisième se créent, formant une aire urbaine de quelque six cent mille habitants. Une des premières communautés de communes du territoire voit le jour, aux portes sud-est de la ville, autour de Labège : le Sicoval, qui devient une des principales zones d'activités et le paradis des pépinières d'entreprises. Au total, l'agglomération affiche la plus forte croissance urbaine de ces dernières années en France : plus quarante-six mille habitants entre 1990 et 1995.

L'université accompagne et nourrit ce maelström. Avec ses quatre universités – bientôt cinq –, ses treize écoles d'ingénieurs et ses cent dix mille étudiants, Toulouse occupe le deuxième rang universitaire en France, après Paris. Un terreau pour l'économie, mais aussi une locomotive pour la ville. Un habitant sur quatre est étudiant. La jeunesse en quête de savoirs, venue de tout le Sud-Ouest et de tous les continents, colonise la ville, de jour comme de nuit, la colore et l'anime, provoquant un bouillonnement d'activités culturelles. On compte une moyenne de cinquante spectacles vivants par semaine. Petits bars musicaux, salle de concerts de la Halle aux grains, opéra du Capitole, salle Nougaro, cinémas et théâtres ne désemplissent pas. Les trois salles Utopia réalisent le meilleur coefficient d'occupation de tous les cinémas de France, et le théâtre de la Cité, à peine ouvert, joue à guichets fermés, accueillant quarante-cinq mille spectateurs en trois mois.

La jeunesse en quête de savoirs, venue de tout le Sud-Ouest et de tous les continents, colonise la ville, de jour comme de nuit, la colore et l'anime

Les laboratoires de recherche, un pied dans l'université, un autre dans les entreprises, ont pris eux aussi le chemin de la Ville rose.

■ ■ ■

Lire la suite page VI

صكنا من الأهل

PORTRAITS

LOUIS PECH,
PDG d'Alti-Elec

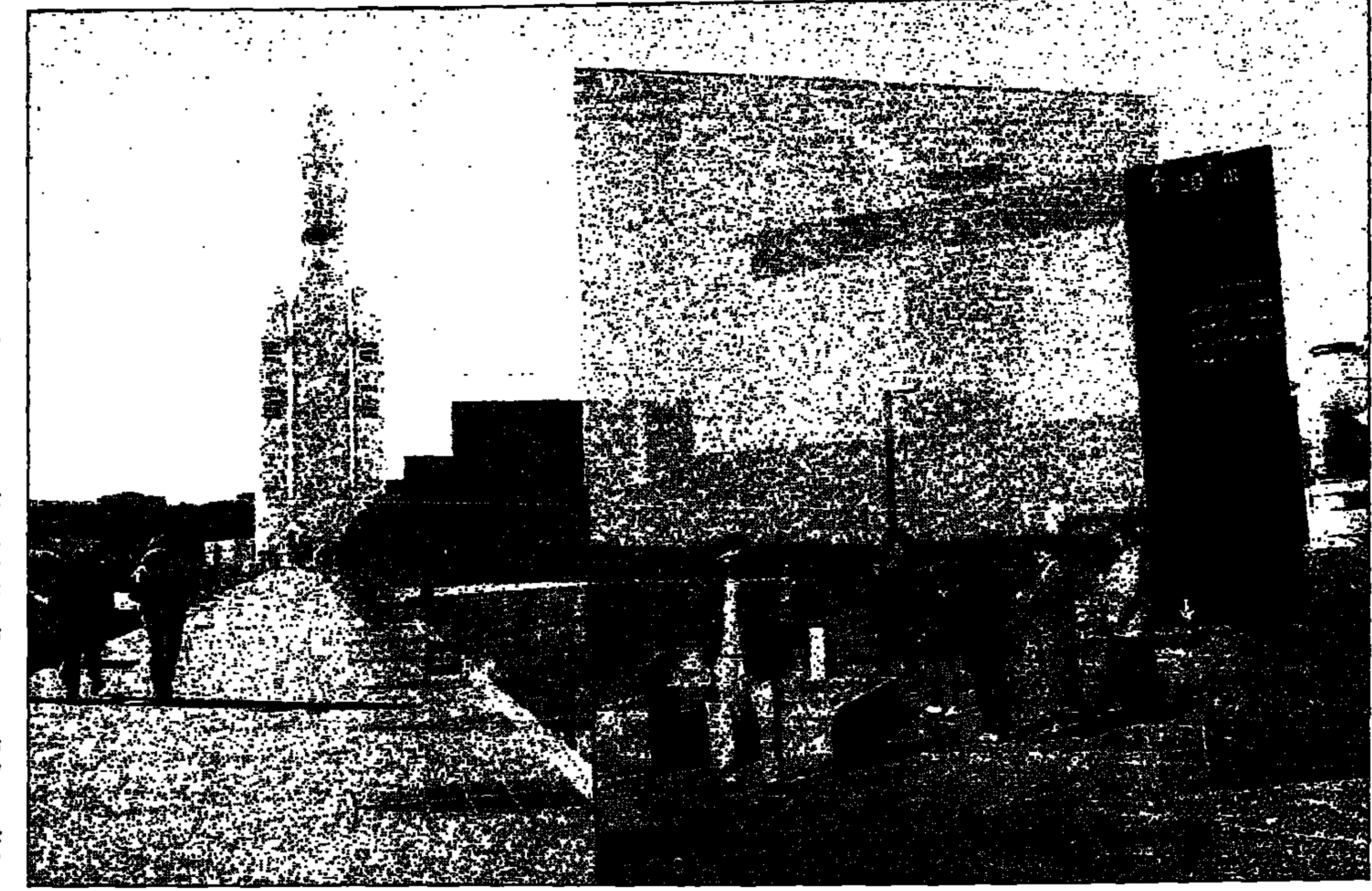
Des idées simples mais rentables

■ Inclassable Louis Pech ? Le patron surprend autant ses amis de gauche que ses homologues de droite, et le microcosme toulousain s'interroge encore sur ses motivations cachées. On salue l'homme qui a réussi à restructurer une chambre de commerce et d'industrie en péril, autant qu'on reconnait ses qualités de manager, et on l'écoute avec surprise dénoncer l'*« absurdité de l'expression "entreprise citoyenne" »*. Acti-Elec, qu'il dirige, est un fleuron de la high-tech, né autour de l'aéronautique, spécialiste de l'électronique embarquée, travaillant pour les grands des télécommunications civiles ou militaires et pour l'industrie automobile.

Produisant aussi bien pour la région qu'à l'échelle mondiale, de Colomiers à Millau ou en Bretagne, du Brésil à l'Europe de l'Est en passant par la Tunisie, le groupe affiche un développement *« à deux chiffres depuis sa création »*, en 1986 : *« Notre logique est simple,* explique l'entrepreneur. *Ou on achète ou on crée... à la seule condition d'être sûr de la rentabilité. »* Ce qui conduit parfois à décevoir des interlocuteurs locaux, comme à Albi, en 1993-1994, où un projet porteur d'une centaine d'emplois n'a finalement pas vu le jour : *« J'aurais fait perdre de l'argent au groupe, donc pénalisé à terme les emplois existants. »*

Une logique et une réussite industrielle qui n'ont pas changé le *« fils d'instituteur audois, fidèle à certaines valeurs, même si,* pour M. Pech, *une entreprise est faite pour gagner le plus d'argent possible. A ceux qui en touchent les dividendes de décider comment ils dépensent. Quant à la réussite industrielle, ça n'existe pas, car rien n'est jamais acquis : c'est un défi permanent. »* Sur cette logique simple, *« car il faut toujours en revenir à des choses simples »*, le PDG n'a cessé de bâtir à son compte. *« Les hommes qui m'entouraient voulaient aller toujours plus loin, je les ai suivis. On ne réussit qu'en groupe »*, dit ce passionné de rugby et de basket qui ne manque aucun match des Spacers toulousains. L'ancien directeur commercial de Micro-Turbo devenu patron charismatique aborde l'âge de la retraite et le passage à l'an 2000 avec sérénité. Quand le moment sera venu à ses yeux, il procédera comme pour la CCI : il passera le flambeau à un homme dont il sera sûr de la capacité à poursuivre dans le même esprit que le sien.

Libéré de sa carrière professionnelle, s'engagera-t-il sur d'autres voies ? Entre ses talents de peintre et sa passion pour la politique, vers quoi se tournera l'ancien étudiant rebelle viré de Sciences-Po Toulouse pour ses prises de position contre la guerre d'Algérie ? Ceux qui s'en inquiètent savent aussi que M. Pech a décliné trois sollicitations différentes qui lui auraient permis de figurer au conseil régional. Mais saurait-il se contenter de faire de la figuration ?



■ *Toulouse a assis sa réussite industrielle sur l'aéronautique. Le filon, extraordinairement riche, dépasse à présent l'azur. A l'est de la ville se dresse l'orgueilleuse et très courue Cité de l'espace, qui pointe une réplique d'Ariane vers les cieux.*

L'« eurocité » rattrapée par la crise

■ ■ ■ Onze mille chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et de laboratoires privés travaillent dans l'agglomération. La ville, qui a la réputation de maîtriser la mécanique des fluides ou le génie des procédés, part à la conquête des biotechnologies avec l'agrobiopole du Sicoval. Beaucoup, parmi les *chercheurs ou les doctorants*, passent du laboratoire à l'entreprise, qu'ils créent eux-mêmes.

Cette floraison d'initiatives établit un record : Toulouse compte vingt-cinq mille entreprises privées. Deux cent cinquante mille emplois au total (soit plus de la moitié de ses habitants) qui représentent 45 % du total des emplois des huit *départements de Midi-Pyrénées !*

La municipalité encourage le mouvement en favorisant l'installation des entreprises – au détriment du reste de la région, accusent les maires des environs, qui voient leur population rejoindre la métropole ou leurs villages se peupler de « rurbains » – mais reste prudente. Il faut que la ville reste *« à taille humaine »*. *« Forte »* elle est dans ses activités, *« douce »* elle doit rester à vivre, selon le vœu de son maire (UDF), Dominique Baudis, qui sait que les nouveaux arrivants, à haut pouvoir d'achat, grands *consommateurs de loisirs*, de culture et d'environnement, exigent de la qualité de vie en sus du travail.

> **Dominique Baudis sait que les nouveaux arrivants, à haut pouvoir d'achat, consommateurs de loisirs et de culture, exigent de la qualité de vie en sus du travail**

C'est l'autre jambe sans laquelle le type de développement économique de la ville trébucherait. Le développement doit rester maîtrisé, réaliser l'union « magique » du patrimoine et de la technologie. L'urbaniste Louis de Mondran ne conseillait pas autre chose, en 1754, quand il recommandait à *Toulouse de devenir « une belle ville pour attirer les étrangers et les industriels »*.

Pas question, ici, de gigantisme et d'horizon du million d'habitants. Pas question de noyer l'identité de la cité dans un développement sauvage à la californienne ou à la napolitaine.

■ ■ ■

PORTRAITS

PATRICK VANDEVOORDE,
ingénieur, directeur de la SMAT

Le chef d'orchestre du métro toulousain

■ Il est en première ligne depuis quinze ans sur le front du métro toulousain, mais préfère se tenir en retrait des honneurs. On cherchera en vain son nom dans le livre hagiographique édité à l'époque par Matra et la mairie de Toulouse pour rendre hommage à toutes les entreprises, aux architectes et aux artistes de ce « chantier du siècle ». L'ancien directeur de la société MTD, qui réalisa le métro dans les délais et le budget impartis, n'y fait qu'une apparition anonyme au détour d'une photo de groupe. On le voit, baguette à la main, expliquer ce projet qu'il connaît par cœur. Patrick Vandevoorde, c'est le Michel Plasson du métro, sans les applaudissements. Aujourd'hui, il dirige la SMAT, la nouvelle société qui devrait mettre en service la ligne B en 2007. Au siège de la place Esquirol, son équipe d'une trentaine de permanents fait penser à un ensemble musical qui multiplie les répétitions en coulisse avant l'entrée en scène des tunneliers-ténors et du chœur des engins de chantier. Les œuvres contemporaines qui décorent le bureau du directeur-chef d'orchestre trahissent l'amateur d'art derrière l'ingénieur. M. Vandevoorde avoue se sentir davantage porteur d'une esthétique que d'une technique.

« Je suis l'homme de la ville plus que du métro », concède cet ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est progressivement mué en urbaniste en s'implantant à Toulouse. Arrivé en 1979, *« j'ai fait mon morceau de rocade, comme tout ingénieur de la DDE »*, raconte-t-il en bourrant sa pipe. Mais l'homme a le chic pour toucher sans en avoir l'air ce qu'il appelle les *« points sensibles de l'affectif toulousain »* : le tronçon de rocade en question consistait à franchir l'emblématique canal du Midi. Il aura aussi à s'occuper du transfert de la légendaire équipe de rugby du Stade toulousain vers son nouveau stade des Sept-Deniers.

Après ces épreuves initiatiques, le fonctionnaire d'Etat parisien intègre l'agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine. C'est là que germera l'idée du métro, dans les années 80. M. Vandevoorde contribuera activement au choix du véhicule automatique léger (VAL) contre le tramway : *« Je ne suis pas un ayatollah du métro »*, assure-t-il, mais *« je reste persuadé que c'était l'outil de transport le plus adapté à Toulouse »*. Il constate avec satisfaction que le centre historique de la ville, où il réside depuis vingt ans, s'est transformé conformément à ce qu'il avait imaginé : davantage de trottoirs, de rues piétonnes et d'immeubles réhabilités. Même s'il se veut modeste en avouant que *« construire un métro, ce n'est rien par rapport au lancement d'un satellite »*, l'ingénieur urbaniste sait qu'il a contribué à la mise sur orbite d'une Toulouse plus moderne.

■■■ Préserver l'environnement, améliorer l'habitat, contenir la densification et l'automobile, développer les équipements culturels de haut niveau deviennent des objectifs économiquement stratégiques. On jardine la ville, on réhabilite les vieilles maisons, on nettoie les places, on bichonne les quartiers, on construit une deuxième ligne de métro ; un grand Stadium pour le football – Toulouse est une des rares villes françaises à entretenir une équipe de rugby importante et une autre de football ; un nouveau théâtre au cœur de la cité, dirigé par Jacques Nichet, après celui du Capitole, que Nicolas Noël a relancé ; une salle de concerts dans une ancienne église, en plus de la Halle aux grains, où se produit l'Orchestre national du Capitole de Michel Plasson ; un Zénith de neuf mille places qui sera le deuxième de France ; un musée d'art moderne ; une médiathèque. Avec un budget d'environ 4 milliards de francs (609,8 millions d'euros), la municipalité détient une force de frappe conséquente. Surtout si l'investissement reste à base d'autofinancement plutôt que d'emprunt. La politique fiscale est devenue l'arme privilégiée du maire, qui n'hésite pas à concéder les servitudes au secteur privé – surtout à Vivendi, remarque l'opposition. S'ouvre alors le « cercle vertueux » : plus un centime de dettes – Toulouse est la première grande ville de France à s'être exonérée de ses emprunts –, moins d'impôts (mais leur réduction n'empêche pas la taxe d'habitation de demeurer une des plus fortes de France), investissements en hausse – auxquels participent sans rechigner le conseil général et la région. De quoi donner confiance aux entreprises et du bonheur à leur personnel.

Cela n'empêche pas les élus de gauche et des milieux professionnels d'estimer que le maire joue « petit bras », qu'il manque de grand dessein pour sa ville en se laissant porter sur les ailes du succès de l'aéronautique. Et si demain ce secteur, désordre financier aidant, entrait en crise ? Si l'assemblage du gros porteur A-3XX échappait, comme c'est possible, à la ville au profit de Hambourg ? Et si la conquête de l'espace, finalement, apparaissait vaine ? L'Etat n'est plus là pour garantir le long terme, le jeu est européen et, à ce niveau de décision, Toulouse ne pèse rien. Certains aimeraient donc élaborer un projet d'agglomération à l'échelle des soixante communes qui composent l'aire urbaine et mener une approche concertée. On accuse le maire de bétonner son pré carré toulousain. On réclame une vision qui enclencherait une dynamique économique collective et prenne à bras-le-corps la question sociale, les transports, l'aménagement de l'espace. « La dette zéro ne constitue pas une politique pour les générations futures », résume un élu de l'opposition.

Pour la première fois de son histoire, en tout cas, Toulouse semble avoir pris ses affaires en main en faisant fructifier les coups de pouce du destin. Politiquement, le maire, qui a eu l'avantage de succéder à son père, l'intelligence de coller au mouvement sans y perdre la tête et le savoir-faire de le faire savoir, en touche les dividendes. La ville est plutôt de gauche – François Mitterrand et Lionel Jospin y ont nettement battu Jacques Chirac aux élections présidentielles, de 13 points pour le premier, de 4 points pour le second.

Elle baigne, par surcroît, dans un environnement régional dominé par le PS ; tous les députés de la Haute-Garonne, sauf un, Dominique Baudis justement, appartiennent à la majorité, de même que la quasi-totalité du conseil général, dont le président, le socialiste Pierre Izard, tient résolument tête à la municipalité, et le conseil régional, avec aussi un socialiste, Martin Malvy, à sa présidence. Pourtant, le maire, droite modérée, est systématiquement réélu au premier tour avec 30 points d'écart sur l'opposition de gauche. Seule une écologiste, Marie-Françoise Mendez, parvint, à la surprise générale, à le faire trembler aux élections législatives de 1997 et le contraignit à un second tour difficile.

■■■

Lire la suite page IX

Et si la conquête de l'espace, finalement, apparaissait vaine ? L'Etat n'est plus là pour garantir le long terme ; le jeu est européen et, à ce niveau de décision, Toulouse ne pèse rien

PORTRAITS

CHRISTIAN THOREL,
libraire, Ombres blanches

Pour que vivent les livres

■ A l'en croire, Christian Thorel serait devenu libraire par défaut. Le patron d'Ombres blanches, la grande librairie « branchée » de Toulouse, se voulait cinéaste : « *J'ai abandonné ce fantasme à Paris, dans les années 70.* » Plutôt que de revenir dans son Tarn natal, cet intellectuel éclectique court les festivals de cinéma avant de se fixer dans une petite librairie de Toulouse. « *Je trouvais que les livres étaient au centre de tous les domaines, et j'y ai vu un moyen de me mettre moi-même au centre de toutes les mouvances.* »

Centrale aussi est la boutique à bouquins qu'il intègre en 1978, à deux pas de la place du Capitole, rue Gambetta. Ils ne sont alors que trois à travailler dans le magasin créé, trois ans plus tôt, à l'enseigne d'Ombres blanches. L'échoppe historique de 90 mètres carrés n'est plus qu'une annexe de la librairie, qui s'est étendue dans la même rue sur plus de 1 000 mètres carrés. Aujourd'hui, vingt-cinq employés s'affairent sur deux étages, et les extensions de cette grande surface du livre sont désormais soumises au même régime que les supermarchés. En rachetant les parts de ses associés, M. Thorel est devenu le patron de cette PME de la culture, mais il préfère se voir en animateur culturel. Derrière ses lunettes, il jette un regard suspicieux sur les *fast-food* et les galeries de jeux électroniques qui ont essaimé entre sa librairie et le prestigieux lycée Fermat pour capter la clientèle étudiante. « *La culture ne peut se résumer à des lieux de consommation* », affirme ce militant exigeant, agitateur d'idées et médiateur par tempérament, qui a imaginé sa librairie comme un lieu de rencontres permanentes. Ombres blanches est, en effet, devenue un centre de ralliement pour l'intelligentsia toulousaine, une sorte de « marché culturel » dont les allées sont encombrées, tous les samedis, par des badauds-clients qui s'attardent parfois pour discuter entre les rayons.

M. Thorel multiplie les invitations à débattre avec des auteurs, en lien avec les universités, le théâtre ou la cinémathèque. Pour autant, il réfute l'étiquette de « librairie pour intellos » : « *Ombres blanches est arrivée à un stade commercial qui a dépassé ce seul noyau.* » Soucieux d'élargir sa clientèle d'enseignants et de toucher plus largement les étudiants, il s'est associé à une autre libraire du centre-ville, la vénérable maison Privat, pour ouvrir un point de vente, en 1989, sur le campus de l'université du Mirail. Il s'est également assuré le soutien de Castella, la dernière grande librairie du centre-ville, pour refonder un syndicat national des libraires indépendants, qui compte déjà plus de six cents adhérents, soit la moitié de la profession. La passion du combat a rejoint celle du livre...

GIL PRESSNITZER,
président du centre culturel d'Aerospatiale

L'aventure de la musique pour tous

■ Agitateur public de la culture toulousaine, Gil Pressnitzer est ingénieur dans le privé. Le président du centre culturel d'Aerospatiale a contracté le « *virus de la culture* » lors de ses études d'ingénieur en automatisme, à Marseille. Cet écorché vif, fou de musique et de lecture, est employé depuis trente-deux ans à Aerospatiale. Il se souvient avec délice de cette époque pionnière de l'aéronautique où les ingénieurs travaillaient de concert avec les pilotes pour mettre au point les systèmes de pilotage automatique. Aujourd'hui, il se passionne pour une nouvelle aventure : organiser la rencontre entre les habitants de l'agglomération et son entreprise emblématique, par le biais de la culture.

Depuis 1974, M. Pressnitzer a transformé le centre culturel, qui dépend du comité d'établissement d'Aerospatiale, en une sorte de « MJC privée » ouverte à tous. Pari gagné, au-delà de toute espérance. Le public a pris l'habitude d'emprunter le chemin Garric, dans le quartier des Sept-Deniers, non seulement pour assister aux matches de rugby du Stade toulousain, mais aussi pour entendre de la – bonne – musique, dans une enceinte de quatre cents places dotée de tout le confort moderne, perdue entre les installations sportives réservées au personnel d'Aerospatiale. La salle Nougaro est devenue un des lieux qui comptent sur la scène toulousaine, grâce à une programmation de qualité qui mélange jazz, musiques du monde et chansons à texte.

M. Pressnitzer poursuit une « politique éditoriale » engagée naguère dans un centre culturel municipal. Il était alors dans le sillage de l'ancien ministre socialiste Alain Savary, qui échouera en 1977 dans sa tentative de reconquête de la mairie de Toulouse. Si son repli à l'Aerospatiale ressemble à un exil politique, l'animateur culturel se défend de mener un combat partisan. Ne met-il pas son expérience au service du Festival Garonne, organisé par la municipalité ? Le centre culturel d'Aerospatiale est également associé au conseil général pour le festival Jazz sur son 31. Partenaire désormais incontournable de tout ce qui bouge musicalement à Toulouse, M. Pressnitzer doit désormais gérer son succès vis-à-vis de son principal commanditaire. Les personnels d'Aerospatiale ne représentent, en effet, que quarante pour cent de la fréquentation de la salle Nougaro. Le président du centre culturel s'attache désormais à la « *reconquête du public intérieur* ».

FRANÇOIS JUNCA,
PDG de Latécoère

La foi chevillée aux ailes

■ L'ancien Gad'Zarts n'avait pas la passion de l'aéronautique. Mais, en 1961, sa route a croisé celle du fils Latécoère au service militaire ; ce fut le début d'une amitié et d'une fidélité sans failles au constructeur. Président-directeur général depuis dix ans, François Junca prépare la passation de pouvoir dans une entreprise qu'il a profondément façonnée. Certains collaborateurs n'hésitent pas à dire que, sans lui, Latécoère ne serait plus toulousaine et française, car c'est autour de son engagement personnel que le rachat de l'entreprise par les salariés (RES) a pu se faire, en 1989. Depuis, le chiffre d'affaires a quadruplé et les salariés actionnaires ont vu leur mise initiale multipliée par quatre et demi lors de la restructuration du capital, en 1998. Le groupe Latécoère, qui frôle les huit cents employés, embauche et est en avance sur son prévisionnel d'activité. Installée en pleine ville, sur ce site de Périole aménagé dès 1937, la « maison » cultive « *une identité qui s'appuie sur de fortes racines et un passé prestigieux, une compétence reconnue internationalement et un climat social exemplaire* » : la dernière grève date de 1976 et l'entreprise n'a jamais licencié.

Président de la chambre de commerce et de l'institut régional de développement industriel, M. Junca observe l'environnement économique toulousain avec la foi en la permanence de l'aéronautique, et une espérance teintée de fatalisme sur l'éventuel développement, ici, du futur gros porteur A-3XX. Malgré la nouvelle dynamique consulaire et sa propre force de conviction, il sait trop que les choix européens ne dépendent pas des seules volontés locales.

Lui qui « *préfère convaincre que se battre* », qui « *aurait aimé faire de la politique, mais* [aurait] *eu des adversaires, alors* [qu'il] *aime trop les gens pour ça* », ne veut s'accrocher à aucun de ses fauteuils. Ménageant son jardin secret et ne sacrifiant guère aux mondanités, il revendique des bonheurs simples, tels que tous les rendez-vous de l'Orchestre du Capitole et le plaisir solitaire du piéton dans la contemplation des façades d'une ville qui est « *unique* ». L'ancien petit Catalan arrivé dans le sombre exil de ses parents s'y sent profondément chez lui.

PORTRAITS

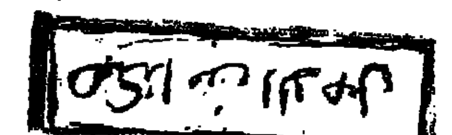
PATRICE AMEN,
PDG des éditions Milan

Un miraculé de la presse laïque

■ Patrice Amen est un éditeur comblé. En ce début d'année 1999, son entreprise a vendu pour la première fois davantage de magazines que Bayard Presse, le concurrent de toujours. Quand il s'est lancé dans l'aventure de la presse pour enfants, en 1980, le président-directeur général du groupe Milan n'avait qu'une simple intuition : « *Je sentais qu'il manquait une presse laïque dans ce secteur* », raconte celui qui se définit comme « *un éditeur par vocation* », et non comme un « *industriel* » de la presse. La petite entreprise lancée à Toulouse, sans étude de marché mais avec le soutien d'universitaires et de spécialistes des sciences de l'éducation, édite désormais douze titres, qui sont lus par plus de 2,5 millions d'enfants et de jeunes, de la maternelle au lycée.

Fourmillant de projets, M. Amen s'efforce de surfer sur la crête du succès. Il revendique avec fierté d'être le premier à éditer un magazine mensuel qui se passe totalement du support papier, diffusé uniquement sur cédérom. Il court aux Etats-Unis chercher des idées et s'enthousiasme d'une voix rapide et nerveuse pour ces fabricants d'automobiles qui arrivent à renouveler leurs modèles en moins d'un an. Toujours aussi rétif aux études de marché, il « flaire » l'air du temps en s'efforçant de conserver la candeur de ses débuts. Il aime reprendre à son compte cette formule du président Kennedy : « *On ne savait pas que c'était impossible, alors on l'a fait.* »

Avec le recul, M. Amen confesse qu'il ne sait pas s'il pourrait recommencer un tel « *miracle laïque* ». Il considère comme une chance d'avoir débuté à Toulouse, « *protégé du milieu parisien de l'édition* ». Profondément attaché à sa région, il refuse cependant l'étiquette de « régionaliste ». Ce passionné des Pyrénées a eu sa deuxième intuition gagnante en lançant, en 1989, un magazine haut de gamme entièrement consacré à ce massif. « *Les Pyrénées sont mon "parc d'attractions" préféré. Je me suis dit que je ne devais pas être le seul* », raconte simplement le bouillant PDG pour expliquer le lancement de *Pyrénées Magazine*, dont le succès a entraîné une véritable éclosion en kiosque de la presse dite « de territoire ». M. Amen revendique pour son groupe la place de leader national sur ce secteur et confie qu'il a déposé une soixantaine de titres, alors qu'il n'en exploite que six. Le pionnier ne veut pas être dépossédé de son filon, même s'il a déjà la tête ailleurs : son intuition le guide cette fois du côté du multimédia...





L'ogre automobile n'est pas parvenu à défigurer l'entrelacs de petites rues vagabondes du centre-ville – ici, la rue des Filatiers –, entre Garonne et boulevards. Les transports en commun mettent la plupart des quartiers à quelques minutes du centre. Les samedis, la ville et ses vieilles artères sont dévolues aux familles.

PORTRAITS

ALAIN COSTES
président de l'Institut national polytechnique

Avocat de la mixité scientifique

■ Volubile, enthousiaste, le président de l'Institut national polytechnique (INP), Alain Costes, incarne le scientifique d'une sorte de *movida* toulousaine. Passionné, virevoltant, il navigue depuis la capitale aéronautique vers les horizons encore nébuleux de la grande société d'information et de communication qu'il entrevoit pour le prochain millénaire. Dans l'entrelacs des réseaux satellitaires, il distingue pour la ville rose de nouvelles *« briques »* et *« un dessein d'architecte pour l'Europe »*, à partir des grands noms qui se sont implantés ici : Matra, Alcatel, Siemens, Motorola... Si, comme l'évolution des technologies le laisse présager, l'homme de demain se voit greffer 500 grammes d'électronique, l'avenir est bien au développement des « systèmes embarqués » dont ces entreprises sont porteuses.

A l'exemple du programme local Mirgas, qui concentre ses recherches dans le domaine de l'automobile, *« nous devons assurer l'excellence de laboratoires mixtes associant sur un axe précis pendant quatre ans nos universités et des entreprises »*. Une demande qui ne concerne pas que les grands groupes, puisque ce programme a déjà profité à des petites et moyennes entreprises qui peuvent *« mutualiser leurs demandes en recherche et en développement »*.

La tradition d'ouverture de la métrople toulousaine constitue pour elle un atout, notamment en termes de recrutements et d'embauches. De même, pour M. Costes, le monde scientifique ne peut rester en retrait de la société, confiné dans une approche théorique, mais doit se situer résolument en acteur du développement. *« L'université ne peut pas être seulement un émetteur d'informations vers l'industrie ; elle doit être à l'écoute. Elle ne doit pas seulement former des ingénieurs et des docteurs, mais les encourager à devenir eux-mêmes des entrepreneurs. Ce qui veut dire, aussi, que l'on accepte le droit à l'échec sur certains projets. »*

C'est cet esprit qui anime celui qui dirigea le LAAS-CNRS pendant douze ans. Aujourd'hui, il s'efforce de propager ses concepts depuis la présidence de l'INP, qui regroupe près de trois mille étudiants et huit cent cinquante ingénieurs dans douze laboratoires, dans les domaines de l'agronomie, de la chimie, de l'électronique et de l'hydraulique. Chaque année, près de quatre cents diplômes d'études approfondies (DEA) ou doctorats y sont délivrés.

Pour ce militant du dialogue permanent entre les deux mondes de la recherche et de la production, Toulouse a la chance de posséder la *« bonne dimension »* : *« Ici, le relationnel est facile ; on peut faire se rencontrer des gens qui, ailleurs, se croiseraient. De plus, les industriels trouvent toutes les formations pour leur personnel. »* Avec son verbe facile, sa faconde occitane du natif de Blagnac, où il réside toujours, M. le président, à soixante ans, veut se garder de la *« philosophie »* et des *« grands discours »*. Il continue toutefois à enseigner à mi-temps dans ce domaine qui le passionne : la sûreté de fonctionnement, la fiabilité des logiciels.

BERNARD BERTHUIT,
prêtre

Un poète apostolique engagé

■ *Il y a du poète dans ce curé qui préfère écrire des histoires que* des sermons. Dans le presbytère de son église Saint-Nicolas, Bernard Berthuit met la dernière main à son *« évangile du farfadet »*. Son éternel mégot de tabac gris à la bouche, il lit quelques passages du texte à haute voix avant de les enregistrer dans une pièce du presbytère, transformée en studio. Vingt-cinq épisodes seront bientôt diffusés sur les ondes de Présence FM, la radio diocésaine dont il est le père fondateur. Si l'antenne est désormais intégrée au réseau national des radios catholiques, le Père Berthuit a pris ses distances avec les studios aménagés dans l'église de la Daurade, sur l'autre rive de la Garonne, préférant demeurer producteur artisanal et communicant impénitent devant l'Eternel.

« La poésie ne doit pas seulement se lire, mais aussi se raconter », proclame le prêtre prosateur. En vertu de quoi, il multiplie les écrits radiophoniques inspirés de la Bible, source principale et inépuisable de sa propre inspiration poétique. L'homme des micros est fondamentalement un homme du livre. Sa vieille imprimerie l'a suivi dans son déménagement transfluvial. Elle sert notamment à éditer une publication locale qui tient plus du journal de quartier que du bulletin paroissial.

Le profane n'effraie pas ce curé de terrain qui se sent bien à Saint-Cyprien : l'ancien faubourg populaire lui rappelle ses racines ouvrières. Il encourage le couple de jeunes auquel il a confié l'imprimerie à se lancer dans la production de bornes interactives et de CD-ROM, transformant le presbytère de Saint-Nicolas en pépinière d'entreprises. La grande maison qui jouxte l'église est aussi connue des sans-domicile-fixe du quartier, qui savent y trouver toujours écoute et assistance. *« Je me sens frère de tous ceux que je rencontre »*, revendique le Père Berthuit, qui cite Emmanuel Mounier pour expliquer ses engagements tous azimuts : *« Un prêtre, ça doit créer du prochain. »* Et quand il sent qu'il aurait besoin d'un peu de tranquillité dans ce grand presbytère transformé en ruche ouverte à tous, ce Lozérien exilé va cultiver son jardin : *« Pour me rappeler mon origine et ma destinée. »*



Le projet du Grand Mirail devait dessiner le Toulouse du troisième millénaire, moderne, jeune, actif et convivial. Aujourd'hui, le quartier de la Reynerie compte, en moyenne, deux fois plus de chômeurs et de RMistes que le reste de la ville.

L'« eurocité » rattrapée par la crise

■■■ La chance a cependant son revers. Le développement, centré quasi exclusivement sur les activités de pointe – nulle part ailleurs on ne trouve une telle concentration de matière grise –, laisse en chemin une arrière-garde de plus en plus nombreuse. Les « non formés », les « sous-formés », les « trop vieux » ou les « pas assez performants », les licenciés de plus de quarante ans et les sans-diplôme, les chômeurs au long cours, beaucoup de ceux qu'attirent les lumières de cette ville apparemment si active ne sont pas jugés aptes à intégrer les rangs d'entreprises qui exigent de la matière grise calibrée, du « pointu », de la formation *ad hoc*, du rendement immédiat. Pas de la sueur et du muscle. D'où viennent-ils ? Les gros bataillons sont issus des campagnes environnantes où l'agriculture et les filières de l'agroalimentaire déclinent alors qu'elles demeurent la principale source régionale d'emploi – 115 000 en Midi-Pyrénées contre 30 000 pour l'aéronautique –, des filières de formation inadaptées, des enfants de l'immigration, des habitants des petites villes ou des gros bourgs où le travail a disparu.

Le fossé se creuse entre les gagnants et les perdants. L'expansion économique des uns n'entraîne pas l'ascension sociale des autres. La misère cohabite avec la high-tech

Victime de son succès et de sa réputation, Toulouse se retrouve dans la position d'une force d'attraction incapable de tenir ses promesses. L'équation est impitoyable : du côté de la région, à quelques exceptions près, les emplois manquent ; du côté de la métropole, les emplois créés sont trop qualifiés. Le déséquilibre de l'offre d'emplois par rapport à la demande est flagrant. Toulouse ne peut offrir du travail à tous ceux qui frappent à sa porte, même si elle conserve un potentiel public encore puissant, dans les hôpitaux, à La Poste, à la SNCF, à la mairie. Conséquence paradoxale : c'est à Toulouse que le taux de chômage est le plus élevé de la région. En 1998, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de plus de 1 % en Haute-Garonne alors qu'il baissait de près de 5 % en France. Depuis dix ans, le rythme annuel de création d'emplois dans l'agglomération est de 1 %, ce qui n'a pas empêché le chômage de passer de 10 % à 14 % sur cette période.

L'épicentre du développement délimite un registre trop étroit. La révolution dite informationnelle est propre, compétitive et à forte valeur ajoutée. Mais elle comporte un inconvénient majeur : elle s'opère avec des machines à exclure le boulot. Pourrait-il en être autrement ? De ce point de vue, Toulouse fait comme les autres métropoles. C'est désormais une ville moderne qui, pour survivre dans la compétition mondiale, est amenée à se passer de plus en plus d'une main-d'œuvre qui n'a que ses bras à offrir.

Le fossé se creuse entre les gagnants et les perdants. A l'est de la ville se dresse l'orgueilleuse et très courue Cité de l'espace, qui pointe une réplique d'Ariane vers les cieux. A l'ouest, du côté du Mirail, c'est presque la cité interdite. Le contraste est d'une violence flagrante dans un quartier comme la Reynerie, là où les affrontements de décembre 1998 furent les plus durs. Le quartier compte, en moyenne, deux fois plus de chômeurs et de RMistes que le reste de la ville : des jeunes pour la plupart, dont beaucoup ont un cursus scolaire honorable et, contrairement à ce qu'il est trop facile de croire, ne demandent qu'à travailler. A quelques centaines de mètres des immeubles, de l'autre côté du boulevard, sur la zone de Basso-Cambo, se dressent les buildings de verre et d'acier de quelques-uns des principaux fleurons de l'électronique mondiale. Des citadelles inexpugnables pour les jeunes de la Reynerie. On y embauche des spécialistes de composants de puissance et de capteurs chimiques, ce qu'ils ne sont évidemment pas.

L'expansion économique des uns n'entraîne pas l'ascension sociale des autres. La misère sociale cohabite avec la *high-tech*. Le boulevard Eisenhower – la « Silicon Valley » toulousaine – traverse comme une lame de métal froid des quartiers en voie de ghettoïsation.

■■■

Lire la suite page X

PORTRAITS

TONY CARMEN
patron du Café des abattoirs

Un fumet de tradition républicaine

■ Les abattoirs ont fermé. Leur café est resté. Au début des années 50, tueurs et chevillards avaient pris l'habitude de traverser le boulevard pour commencer leur journée dans ce bistrot, avant d'y revenir, sitôt les premières bêtes abattues, pour de solides casse-croûte. Dès 4 heures, Joachim Carmen, les accueillait et servait les premiers cafés-rhum dans la salle où fumait le poêle. Puis, son épouse, Magdalena, fin cordon bleu, mettait ses plats à mijoter et cuisinait les abats ou les pièces de viande fraîche que les hommes apportaient en s'étant « payés sur la bête ». Dans ces heures improbables où les premières lueurs du jour disputaient l'ombre aux brumes du fleuve, les noctambules et les maquignons en blouse s'attablaient de concert.

C'est dans ces ambiances chaleureuses que la famille Carmen s'est construit la belle renommée que leur fils Tony perpétue aujourd'hui, dans le registre de la brasserie, avec ses *« agaceries tripières »*, ces *« plats canailles »* et une des meilleures viandes de Toulouse. Ses parents étaient arrivés là en 1956, au terme du périple entamé avec la *retirada* des républicains espagnols chassés par le franquisme. Lui venait de Saragosse, elle de Santander. Les Carmen passèrent d'abord par Cahors. C'est là, dans le maquis, que Joachim devint « Tony », pseudonyme repris depuis, avec fierté, par son fils. Au lendemain de la guerre, après un passage dans des carrières de Normandie qui lui permit de constituer le pécule nécessaire à l'achat d'un petit café à Paris, rue de Charonne, le couple reprit la direction du Sud, pour s'installer dans ce Café des abattoirs.

Rebaptisée Chez Carmen par un bouche-à-oreille empreint de considération, l'adresse fit bientôt référence et, sans l'avoir jamais dit, Joachim en fut très fier au soir de sa vie, en 1981. En plus de quarante ans, le décor n'a guère changé : il faut toujours traverser la cuisine pour s'attabler dans l'arrière-salle, où on a pu croiser, parfois, Lionel Jospin. Dans ce quartier, dit populaire, de Saint-Cyprien, il n'y a plus d'abattoirs depuis quinze ans et plus de gamins qui jouent à l'intérieur, plus de Gitans qui campent et jouent de la guitare sur la rive gauche de la Garonne : *« Le quartier a perdu son âme »*, constate Tony Carmen. Autour des petites tables aux nappes en Vichy, les vedettes du rugby et du show-biz ont pris la relève des tueurs et des chevillards ; la manzanilla du soir a remplacé le rhum matinal et, si l'on sert toujours à midi et tard dans la nuit, il est prudent de réserver.

L'« eurocité » rattrapée par la crise

■■■ Le phénomène n'est pas circonscrit à quelques banlieues lointaines et oubliées. Il est inscrit dans le périmètre même de la ville. Les deux mondes se font face. Multinationales florissantes, grands groupes de l'aéronautique et du spatial, PME de haute précision, d'un côté ; exclus, chômeurs, RMistes, sans-droits qui ressassent leur frustration et leur colère, de l'autre. Et la seconde catégorie, au lieu de se résorber progressivement, ne cesse d'enfler dangereusement.

Tant et si bien que, contrairement à ce que son centre très rupin pourrait laisser penser, Toulouse n'est pas seulement une ville riche.

Riche, elle l'est assurément. La surface commerciale est en moyenne la plus forte des villes de France : cinq cents enseignes cherchent à s'installer dans la ville ; l'impôt sur la fortune collecté sur la région provient à 60 % de l'agglomération. Mais c'est à Toulouse qu'il y a aussi le plus de logements sociaux du département (64 %), que le chômage est le plus fort, que les RMistes se concentrent (70 % du département), que 14 % des familles vivent avec le minimum social et qu'on compte, selon Médecins du Monde, mille cinq cents à deux mille sans-domicile fixe. Au total, le revenu moyen imposable par foyer fiscal de Toulouse est le plus faible de toutes les communes de l'agglomération. Riches-pauvres : on n'échappe pas au face-à-face. C'est celui qui embrase la plupart des convulsions de l'histoire.

Les émeutes du Mirail apparaissent, dès lors, comme l'aboutissement de ce mécanisme impitoyable. Déclenchées à la faveur de circonstances dramatiques, elles sont essentiellement dues, sur le fond, à une rupture de l'équilibre social de la ville.

Tout semblait pourtant avoir été tenté. L'action de la municipalité à travers sa politique de développement social des quartiers, conduite par Françoise de Veyrinas, adjointe (UDF) au maire, les politiques successives de la ville à l'échelle nationale, le travail de fourmi des associations, la bonne volonté de beaucoup avaient convergé pour concentrer énormément d'efforts – et d'argent – sur ces quartiers afin qu'ils redeviennent « ordinaires ». Par souci d'intégration, la mairie décida de faire passer la première ligne de métro à Bagatelle, à la Reynerie, à Bellefontaine. Toulouse s'était même vu décerner un brevet d'exemplarité en matière de prévention. Rien n'y a fait. Sans doute aurait-il été possible de faire encore plus, d'avoir une attitude plus proche, une écoute moins distanciée. Mais personne, parmi les acteurs locaux ou nationaux, n'a pu apporter l'essentiel : du travail. Ces quartiers sont devenus le symbole de l'impuissance publique.

La prochaine étape est peut-être déjà en route : elle passe par le décrochage définitif des quartiers « difficiles », un divorce social qui exige la séparation « physique » des populations. C'est-à-dire une négation du principe même de la ville, fondé sur la mixité des classes, des générations, des origines et des activités. La leçon du Mirail a été tirée par beaucoup, et pas seulement par des habitants de ces quartiers. Des Toulousains cherchent à quitter la ville, mus par un sentiment d'insécurité grandissant. Beaucoup évoquent ces « bandes » qui s'attaquent désormais sans vergogne au centre huppé, opérant par raids audacieux et violents. Alors, certains commencent à s'installer ou pensent à s'établir dans des périmètres « sécurisés ». Les promoteurs immobiliers de l'agglomération sont de plus en plus saisis de demandes de résidences qui, à grand renfort de grilles, d'alarmes, de gardiens, de caméras et de codes, permettent à leurs locataires ou à leurs propriétaires d'échapper à leur peur. A l'intérieur de l'enceinte résidentielle, la plupart des services qu'offre traditionnellement la ville sont disponibles. Le concept devrait faire fureur, comme dans certaines villes des Etats-Unis. Il n'est plus nécessaire de sortir, sauf pour travailler. La vie s'organise différemment, en vase clos, sans confrontation d'aucune sorte. S'il s'agit encore de vivre ensemble, c'est seulement entre gens du même monde. Un retour au fonctionnement tribal, en somme.

La prochaine étape est peut-être déjà en route : elle passe par le décrochage définitif des quartiers « difficiles ». S'il s'agit encore de vivre ensemble, c'est seulement entre gens du même monde. Retour au fonctionnement tribal, en somme

Cette tendance à l'habitat séparé trouve essentiellement sa source dans les couches moyennes supérieures, jeunes, possédant un emploi qualifié, déjà touchées par la tentation de la périurbanisation. Celles, justement, que Toulouse attire et sur lesquelles elle fonde son avenir.

Dans ce qui n'est encore qu'une hypothèse mais que des sociologues voient venir, il n'y aurait plus une ville, avec ses difficultés, ses fractures, ses conflits, mais plusieurs microcités autonomes, éloignées des ghettos, une succession de villes-archipels dont le seul lien avec la ville-centre demeurerait administratif ou touristique. Toulouse, alors, ne serait plus Toulouse.

Jean-Paul Besset



La beauté tranquille d'une ville ayant échappé aux fractures et aux hystéries collectives.

PORTRAITS

ZEBDA, groupe musical multiculturel

Militants du « tajine-cassoulet »

■ Zebda (beurre en arabe) est né d'un mouvement de résistance enthousiaste, en 1985, dans le quartier des Izards, au nord de Toulouse. C'est là que Magyd Cherfi, l'un des chanteurs du groupe, avait fondé, il y a plus de quinze ans, l'association Vitécri afin d'aider les jeunes des Izards, mais aussi des trois cités voisines, Bourbaki, le Fronton et Négreneys, à vivre sans délinquance et à se trouver des loisirs : cinéma en plein air, musique, bals populaires, festivals – *Ça bouge au nord*, créé en 1990, éteint après quatre éditions remuantes, et dont la devise était *« Il y en a qui font semblant, et d'autres qui font sans blé »* –, repas collectifs.

Zebda fut d'abord classé rock alternatif – avec du rap, du raï et du reggae –, bien avant de porter l'étendard de la France pluriethnique aux Victoires de la musique 1999, aux côtés du rappeur de Sarcelles d'origine cap-verdienne Stomy Bugsy ou des *« trois ténors du raï »*, Khaled, Faudel et Rachid Taha, et d'y donner une version *melting-pot* de *Sud*, chanson de Nino Ferrer, mort en 1998. Jeunes d'origine maghrébine, Toulousains du cru, Espagnols par héritage : les Zebda représentent la diversité culturelle de la ville.

Issu du militantisme de quartier, le groupe, professionnel depuis 1989, n'a pas renié sa trajectoire. Il s'engage dans la lutte antiraciste, anti-Front national, anti-intégriste, aux côtés de militants appartenant à l'extrême gauche, signifiant ainsi, comme le rappelle Mustapha Amokrane, *son respect pour cette forme de courage politique au quotidien* qu'est le militantisme. Fondée en 1997 par les trois membres kabyles du groupe, Magyd, Hakim et Mustapha, l'association Tactikollectif a d'abord été chargée d'organiser une fête pour les sans-papiers, avant d'être le maître d'ouvrage d'un album de reprises de chants révolutionnaires, *Motivés*. Le recueil, dans lequel on trouve *Le Chant des partisans* « relooké » banlieue, mais aussi *L'Estaca* du Catalan Lluis Llach, *Le Temps des cerises* ou *La Cucaracha*, a été enregistré par Zebda et une dizaine d'artistes amis toulousains, et parrainé par la Ligue communiste révolutionnaire (LCR). Les débuts confidentiels du disque n'ont pas empêché son succès : le refrain de *Motivés*, devenu un classique dans les manifestations, fut repris, fin 1998, par un Olympia parisien survolté.

Des albums au succès croissant (*L'Arène des rumeurs*, *Le Bruit et l'Odeur*, où l'on entend la fameuse diatribe de Jacques Chirac, et *Essence ordinaire*), des centaines de concerts – dont une tournée Tati à 9,90 francs l'entrée – construisent l'identité musicale de Zebda. Ces rois du *« tajine-cassoulet »* sont aussi les héritiers du pays occitan pour la musique, souligne Rémi Sanchez (claviers, accordéon). Les Zebda ne décolèrent pas devant les politiques qui prennent en marche le train de l'intégration, *« qui n'a pas attendu la Coupe du monde de foot pour se faire dans les quartiers »*. *« Toulouse*, dit encore Rémi Sanchez, *est culturellement bouillonnante, parce qu'elle a un côté paysan, rural, avec une forte culture politique de gauche, qu'elle est la deuxième ville étudiante de France et qu'elle est urbaine. »*

CLAUDE TOUCHEFEU, conseillère générale du canton de Toulouse-12

Une hussarde du mouvement social

■ L'institutrice a quitté sa classe du Mirail, *« à regrets mais pour bien remplir* [son] *mandat »* et, depuis la rentrée scolaire, la nouvelle élue se consacre à temps plein à son rôle de présidente de la commission des affaires sociales du conseil général de la Haute-Garonne. A quarante ans, Claude Touchefeu veut aller au-delà de sa première victoire, particulièrement symbolique, remportée face à l'ancienne ministre Françoise de Veyrinas. En déboulonnant ainsi, en mars 1998, une des proches de Dominique Baudis, la jeune militante du PS s'est acquis une dimension qui dépasse les seules limites de ce quartier « difficile », théâtre électoral de leur rivalité.

Pour cette ancienne militante de la Ligue communiste révolutionnaire, jusqu'en 1993, présente sur la liste « plurielle » aux élections municipales de 1995, au titre du quota « Vraiment à gauche », l'action sociale ne peut être un gadget, pas plus que sa présidence un alibi du système local. *« Je suis une militante du mouvement social. Si je me suis lancée, c'est par souci d'efficacité et avec la volonté de faire plus que du replâtrage social. A mon niveau, il y a la dimension départementale – où la ruralité compte pour beaucoup – et les problèmes spécifiques au milieu urbain. »* Sur la première comme sur les seconds, elle s'investit, au nom de la majorité départementale socialiste, *« pour la prévention et une urgente mise en cohérence des actions »*, se voulant avant tout *« disponible, et opposée personnellement à la logique d'affrontement »* dont elle accuse la mairie de Toulouse.

Quand elle parle de « son » quartier du Mirail et de ses trente-trois mille habitants, c'est à partir de son expérience d'institutrice, arrivée là au hasard d'une mutation suscitée par la vie professionnelle de son mari. Meurtrie par la dégradation continue de cette banlieue qui n'avait rien d'un ghetto, elle souligne : *« Il est encore temps »*, même si *« le découragement a gagné ceux qui ont envie de travailler. Ces dernières années, on a vu la violence arriver, on a assisté à la montée des difficultés, scolaires, sociales, affectives. On se demande s'il n'y avait pas une volonté de laisser les choses se dégrader. Pourtant, la mixité sociale existe encore, mais la parole collective ne se construit pas »*.

Dans le climat actuel d'extrême tension, l'élue-militante attend le ministre de la ville *« sur la lutte contre les discriminations – à l'embauche et dans les boîtes de nuit – et sur le développement de la démocratie locale »*. Attentive à toutes les interrogations, elle comprend et soutient la demande d'un commissariat de quartier, *« car la loi n'est pas assez marquée dans les quartiers »*. Mais en n'oubliant pas de réclamer des policiers *« irréprochables »*, qu'elle est certes d'accord *« pour entendre »*, mais comme elle réclame une même attention à tous ceux qui vivent ici. En simple institutrice autant qu'en conseillère générale *« Avoir été instit, c'est ce qui me porte... Mais c'est ce qui m'inquiète. »*

Portraits réalisés par Jean-Pierre Barjou, Véronique Mortaigne et Stéphane Thépot